

***PROGRAMME
BRUXELLOIS
2024***

PROJET DE VILLE	7
Développement Territorial, Urbanisme & Patrimoine	7
UNE VILLE QUI CONSERVE SON IDENTITÉ URBAINE TOUT EN Y DÉVELOPPANT DES POLITIQUES EXEMPLAIRES ET INNOVANTES POUR LA QUALITÉ DE VIE DES BRUXELLOIS(ES)	7
« MARRE DU MOCHE ! » : L'HEURE EST VENUE DE RAMENER DU BEAU DANS LA VILLE	8
PROTEGER LES DERNIERS GRANDS ESPACES VERTS CONTRE LE BETON ET VERDURISER LES QUARTIERS	9
POUR UNE ÉCOUTE ET UNE VÉRITABLE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES PROJETS URBAINS	9
UN MAGNIFIQUE PATRIMOINE À PROTÉGER ET À VALORISER	10
UN ESPACE PUBLIC MIEUX CONTEXTUALISÉ DANS SON HISTOIRE ET D'AVANTAGE FÉMINISÉ	10
NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES	10
SÉCURITÉ	15
Sentiment de sécurité, Prévention et Gestion de crise	15
CONSTRUIRE UNE VILLE DE RESPONSABILITÉ, DE CONFIANCE ET D'AUTORITÉ	15
REVENIR À UNE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ	15
MIEUX FORMER LES POLICIERS AUX SPÉCIFICITÉS DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX PERSONNES LGBTQIA+	16
ENTRETENIR DU RESPECT POUR LES FORCES DE L'ORDRE	16
ASSURER UNE PRÉVENTION DU RADICALISME	17
INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ URBAINE ET LE TRAFIC DE DROGUES	17
ÉRIGER UNE PROTECTION CIVILE À LA HAUTEUR DES ENJEUX CONTEMPORAINS (SIAMU)	19
NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES	19
PROPRETÉ	24
Une Ville propre comme condition indispensable au renforcement de la qualité de vie	24
RÉFORMER L'AGENCE BRUXELLES-PROPRETÉ (ABP) POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX PRÉSENTS ET FUTURS	24
CLARIFIER LE CADRE INSTITUTIONNEL POUR UNE RÉPARTITION EFFICACE DES COMPÉTENCES ET S'APPUYER SUR L'EXPERTISE DU SECTEUR PRIVÉ	25
MODERNISER LA COLLECTE DES DÉCHETS POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ET AUX BESOINS	25
APPLIQUER UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ AVEC DES OPÉRATIONS COUPS DE POING ET UNE POLITIQUE DE SANCTION DES POLLUEURS EFFECTIVE	26
AMÉLIORER LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	27
VALORISER LES DÉCHETS ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION	28
NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES	28
ÉCONOMIE	30
PME, Indépendants, Emploi, Formation, Commerces, HoReCa & Agriculture urbaine	30
DÉPLOYER UNE VILLE DONT L'ÉCONOMIE EST EN ACTION ET LE FUTUR EN EXPANSION	30
BRUXELLES CONNECTÉE : NUMÉRIQUE ACCESSIBLE, AVENIR PARTAGÉ	31

5G	32
ÊTRE PLUS INTELLIGENT QUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)	32
FAIRE VIBRER LA VILLE AVEC LE MONDE DE LA NUIT	33
BRUXELLES : VOTRE DESTINATION TOURISTIQUE, NOTRE RAYONNEMENT	33
UNE VILLE QUI OFFRE UN EMPLOI DURABLE ET DIGNE POUR TOU(TE)S LES BRUXELLOIS(ES)	45
FORMATION PROFESSIONNELLE : FORMER AUJOURD'HUI POUR PERFORMER DEMAIN	54

ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIE

59

Doter la Région d'une politique énergétique qui protège le pouvoir d'achat et l'environnement

59

RENDRE AU MARCHÉ BRUXELLOIS DE L'ÉNERGIE SON ATTRACTIVE	59
UN PLAN RÉGIONAL AMBITIEUX POUR LE CLIMAT	60
« ISOLER, ISOLER, ISOLER »	61
LANCER UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS PUBLICS EN SE BASANT SUR LE MODÈLE DU PROGRAMME NÉERLANDAIS « ENERGIESPRONG »	62
METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT ALTERNATIFS	63
INVESTIR DANS LA PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE	66
SAUVEGARDONS NOS ESPACES VERTS	68
PRÉSERVONS L'OR BLEU : UNE POLITIQUE DE L'EAU POUR UN AVENIR MEILLEUR	70
RÉDUIRE LES NUISANCES CAUSÉES PAR LE TRAFIC AÉRIEN (SURVOL DE BRUXELLES)	75
UN AÉROPORT MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CAPITALE, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RIVERAINS	76
LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	77

BIEN-ÊTRE ANIMAL

79

Une Ville dans laquelle plus aucune concession ne sera faite sur le respect de la sensibilité animale

79

MOBILITÉ

82

Une Ville à la mobilité intelligente, pragmatique et à l'écoute des citoyen(ne)s

82

POUR LE RETOUR D'UNE MOBILITÉ POSITIVE	82
FAIRE DE LA CONCERTATION UN PILIER DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ	
POUR NE JAMAIS REPRODUIRE LE CHAOS DE GOOD MOVE	83
REFAIRE DE LA MARCHÉ À PIED, QUI EST LA GRANDE OUBLIÉE DE LA MOBILITÉ, LA PREMIÈRE PRIORITÉ	84
PROMOUVOIR L'USAGE DU VELO EN TRAVAILLANT SUR LES FACTEURS DISSUASIFS	85
ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTE ET SUFFISANTE	85
SÉCURISER EN URGENCE LES STATIONS DE MÉTRO, PROTÉGER LES USAGERS ET LE PERSONNEL DE LA STIB CONTRE LES AGRESSIONS PHYSIQUES ET VERBALES	88
FAIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE UNE PRIORITÉ ABSOLUE	89
RENFORCER L'OFFRE DE TRAIN A BRUXELLES ET RELIANT BRUXELLES A LA PÉRIPHÉRIE (L'OFFRE S)	90

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ PARTAGÉE ET DE LA MICROMOBILITÉ	91
RÉPONDRE À LA DEMANDE EN MATIÈRE DE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES	92
MODERNISER LA FISCALITÉ AUTOMOBILE À L'ÉCHELLE NATIONALE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX SANS AUGMENTATION DE LA PRESSION FISCALE GLOBALE	93
ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DE LA MOBILITÉ ET LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE	93
RENFORCER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE BASSES ÉMISSIONS (LEZ) POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR	94
CONTINUER À OFFRIR DES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT QUI RÉPONDENT A LA DEMANDE	95
POURSUIVRE L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES TUNNELS	96
FLUIDIFIER L'ACCÈS À LA CAPITALE AUX ENTRÉES DE VILLE GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES TOUT EN DÉVELOPPANT UNE VRAIE OFFRE P + R	97
MIEUX COORDONNER LES CHANTIERS	99
NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES	100

LOGEMENT *106*

Vivre à Bruxelles avec un logement décent garanti et un accès à la propriété activement soutenu **106**

UNE VILLE QUI GARANTIT L'ACCÈS A UN LOGEMENT DÉCENT	106
FREINER DE MANIÈRE INTELLIGENTE LA HAUSSE DES LOYERS EN RÉPONDANT A LA DEMANDE	109
LUTTER CONTRE LES POLITIQUES DE DÉPENDANCE AU LOGEMENT SOCIAL À VIE	110
UNE VILLE QUI FAIT ENFIN DU LOGEMENT MOYEN UNE PRIORITÉ	111
UN VRAI RENFORCEMENT DE L'ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ	112
UNE MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION POUR LES NOUVEAUX MODES D'HABITAT ET DE COHABITATION AINSI QU'UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE POUR LE LOGEMENT COOPÉRATIF	113

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES **113**

FINANCES ET FISCALITÉ *115*

Droits de Succession, Droits d'Enregistrement, Incitants fiscaux & Fraude sociale et fiscale **115**

LAISSONS LES BRUXELLOIS(ES) RESPIRER FISCALEMENT POUR QU'ILS REPRENENT LEUR SOUFFLE	115
DROITS DE SUCCESSION : EN FINIR AVEC LE RECORD MONDIAL	117
DROITS D'ENREGISTREMENT : DEVENIR PROPRIÉTAIRE NE DOIT PLUS ÊTRE UN RÊVE	117
FISCALITÉ ÉCONOMIQUE : INCITONS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES PORTEURS	117
UN ENGAGEMENT CLAIR : PLUS DE NOUVELLES TAXES SANS ALLEGEMENT FISCAL	117

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES **118**

BUDGET *121*

Pour inverser enfin l'évolution de la dette, retourner à l'équilibre et la transparence budgétaire	121
METTRE UN TERME A L'EXPLOSION DES DEPENSES	121
UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE REPORTÉ À 2026	121
INVERSER LES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LE ROUGE EN RÉGION BRUXELLOISE	122
ASSURER ENFIN DE LA TRANSPARENCE ET DE LA RIGUEUR BUDGÉTAIRES	123
REFORMER EN PROFONDEUR POUR ENFIN REVENIR A UNE POLITIQUE DE RESULTATS	123
NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES	125
<i>NEUTRALITÉ</i>	<i>126</i>
Une Ville dans laquelle la tolérance et l'égalité des chances sont assurées pour toutes les Bruxellois(es) par la consécration d'une neutralité stricte de l'état	126
<i>ÉGALITÉ DES SEXES</i>	<i>128</i>
Une égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines	128
<i>LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE RACISME</i>	<i>129</i>
Une Ville d'égalité des chances et qui lutte contre toutes les discriminations	129
UNE VILLE QUI DIT STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	130
<i>GRÈCHES</i>	<i>130</i>
Une Ville où l'accueil de la petite enfance devient enfin une priorité	130
<i>SANTÉ</i>	<i>131</i>
Une Ville qui prépare une avenir sain pour les Bruxellois(es)	131
<i>POLITIQUES SOCIALES</i>	<i>134</i>
Une politique soutenant le secteur non-marchand	134
HANDICAP : UNE VILLE ACCUEILLANTE POUR LES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP	134
SENIORS : UNE VILLE QUI CHANGE LE REGARD SUR LE VIEILLISSEMENT	137
UNE VILLE AUX SOLUTIONS PERENNES POUR LES PERSONNES SANS-ABRIS	139
UNE VILLE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	140
UNE POLITIQUE DES FAMILLES EN PHASE AVEC LA RÉALITÉ	142
UNE VILLE QUI REINSÈRE SOCIO-PROFESSIONNELLEMENT LES PERSONNES PROSTITUÉES	142
DROGUES : UNE VILLE QUI LUTTE INTELLIGEMMENT CONTRE LA TOXICOMANIE	143
MIGRATIONS INTERNATIONALES ET PARCOURS D'INTÉGRATION : UNE VILLE QUI OFFRE DES COURS OBLIGATOIRES AU PROFIT DE L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS	144
UNE VILLE DANS LAQUELLE LA COHÉSION SOCIALE PERMET UNE RÉELLE ÉMANCIPATION	145
UNE VILLE DANS LAQUELLE LA SANTÉ SEXUELLE EST ASSURÉE PAR L'EVRAS	147
UNE VILLE DANS LAQUELLE LA CULTURE ET SON RAYONNEMENT PERMET LA RENCONTRE ET L'ÉCHANGE ENTRE TOU(TE)S LES BRUXELLOIS(ES)	147
UNE VILLE DANS LAQUELLE LA CULTURE NE SE TRANSMET PAS QUE PAR L'ÉCOLE	148
UNE VILLE DANS LAQUELLE LE SPORT EST LE VECTEUR DE LIEN SOCIAL ET DE VALEURS UNIVERSELLES	149

<i>ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT</i>	<i>151</i>
Une Ville qui valorise son réseau d'écoles (COCOF) et qui fait des principales universités et hautes écoles bruxelloises ses premiers partenaires pour le rayonnement de l'enseignement	151
<i>RÉINVENTER DE NOUVELLES FORMES DE DÉMOCRATIE</i>	<i>152</i>
Un renforcement du rôle des citoyens dans la fabrication de la Ville	152
UNE DÉPOLITISATION DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES MIXTES DE CITOYENS ET DÉPUTÉS	152
UNE MISE EN PLACE DU RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE ET DE LA CONSULTATION POPULAIRE	152
UNE VÉRITABLE PARTICIPATION LOCALE DES RIVERAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LEUR CADRE DE VIE	152
NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES	152
<i>GOVERNANCE ET INSTITUTIONNEL</i>	<i>153</i>
Des structures institutionnelles enfin simplifiées et une gouvernance efficace	153
UNE OUVERTURE VERS DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DU PAYSAGE BRUXELLOIS	153
UNE VILLE-RÉGION ENFIN SIMPLIFIÉE AUTOUR DE SES NOMBREUSES ADMINISTRATIONS	154
NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES	155
<i>ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE</i>	<i>157</i>
L'innovation à la recherche de l'efficacité pour les usager(e)s bruxellois(es)	157
<i>POUVOIRS LOCAUX</i>	<i>158</i>
Un renforcement des pouvoirs publics les plus proches des citoyen(ne)s	158

PROJET DE VILLE

Développement Territorial, Urbanisme & Patrimoine

UNE VILLE QUI CONSERVE SON IDENTITÉ URBAINE TOUT EN Y DÉVELOPPANT DES POLITIQUES EXEMPLAIRES ET INNOVANTES POUR LA QUALITÉ DE VIE DES BRUXELLOIS(ES)

Vivre en ville présente de nombreux avantages liés à la vie urbaine : proximité des commerces, vie culturelle et nocturne, courtes distances domicile-travail, mais comporte également de nombreux défis en matière de densité de population, d'accès équitable à des zones vertes ou encore en matière de logement.

Aujourd'hui, on observe de très grandes disparités entre le Nord et le Sud de Bruxelles, même parfois d'un quartier à l'autre, lorsqu'il s'agit de la qualité de vie des habitants. **Le MR veut mobiliser tous les outils régionaux de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la fiscalité au service d'un projet urbain pour la Région où aucun quartier, aucun habitant, n'est oublié et jouit enfin d'une qualité de vie exemplaire en Europe.** Dans cette optique, nous défendons le concept de « ville à 10 minutes », qui implique que l'ensemble des habitant(e)s aient accès à l'ensemble des services publics, équipements et commerces répondant à leurs besoins quotidiens dans un rayon de moins de dix minutes à pied.

Certaines villes, comme **Copenhague** au Danemark ou **Valence** en Espagne, se sont érigées au rang des villes modèles en matière de développement du style de vie urbain, le fameux « **Urban Lifestyle** ». Dans la première, le centre de biométhanisation, qui transforme les déchets ménagers pour approvisionner la quasi-totalité de la ville en chauffage, est aussi un centre de loisirs avec une piste de ski notamment. La deuxième, désignée **Capitale verte de l'Europe** pour 2024, abrite l'un des plus grands parcs urbains d'Espagne, avec les jardins de Turia. Ce dernier traverse la ville sur 9 kilomètres, avec de nombreux espaces dédiés au sport. Valence tire aussi son attractivité de l'audacieuse Cité des arts et des sciences, un complexe architectural à couper le souffle qui offre des loisirs scientifiques, culturels et naturels, autant appréciés des familles que des touristes. **Nice** peut aussi être citée en exemple avec la Promenade du Paillon, symbole d'une transformation urbaine et écologique réussie.

Si d'autres villes européennes parviennent à réaliser ces projets ambitieux, pourquoi Bruxelles ne le pourrait pas ?

En matière de revitalisation et de rénovation urbaine, Bruxelles a pris 20 ans de retard. Faut de concertation suffisante des citoyens en amont des projets, mais aussi en raison de délais de procédure et de permis extrêmement longs, le nouvel outil des PAD (Plan d'aménagement directeur) n'a pas eu les résultats escomptés et a mis en lumière l'absence de consensus et de vision au sein du gouvernement bruxellois pour conjuguer nouveaux projets d'habitat tout en protégeant les derniers espaces verts de la Région, comme la Friche Josaphat ou encore le Marais Wiels. **Au MR, notre politique est claire : nous nous opposons à la bétonnisation des sites à très haute valeur biologique en Région bruxelloise.**

Afin de répondre aux enjeux démographiques et de logement, nous voulons, par contre, accélérer le développement urbain dans des zones propices à l'accueil de nouveaux logements ou de nouvelles activités économiques, en particulier dans les zones bien desservies en transports en commun : notamment sur le site de Schaerbeek Formation, toujours inexploité à ce jour, ou le long de la zone du Canal et plus particulièrement au bassin de Biestebroeck, qui devrait accueillir davantage de logements moyens. Au Nord de Bruxelles, des quartiers comme le pôle autour de la gare de Berchem ou le nord du pont Van Praet pourraient accueillir de nouveaux espaces mixtes, pour ne citer que quelques exemples.

Donner vie à ce nouvel élan urbain nécessitera au préalable une révision des règles urbanistiques à Bruxelles, attendue depuis plus de 10 ans sans que le gouvernement aboutisse. La réforme du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), actuellement sur la table, sous le nom rêveur de « Good Living », inquiète à raison de nombreux acteurs. Si cette réforme est adoptée dans sa forme voulue par l'actuelle majorité, elle aggravera encore la situation déjà calamiteuse vis-à-vis de l'octroi des permis d'urbanisme, en faisant disparaître toute règle claire pour laisser davantage de place à l'interprétation par l'administration, avec le risque que les décisions prises soient plus arbitraires pour l'octroi ou le refus d'un permis. **Ce règne de l'arbitraire allongera encore les délais d'obtention des permis (d'une durée de près de 5 ans déjà en moyenne pour les grands projets !) et augmentera le nombre de recours qui frappent déjà 50 % de ces projets, selon les chiffres de l'UPSI. Le MR s'y oppose fermement et défend au contraire une simplification des règles, pour davantage de rapidité et de clarté.**

Le MR plaide aussi pour un allègement des charges d'urbanisme pour la reconversion des bureaux en logements et une stimulation positive du secteur de l'immobilier pour permettre d'augmenter l'offre de logements disponibles sur le marché et ainsi pouvoir répondre à la demande tout en soulageant la pression sur les prix. Par ailleurs, les nombreux freins à la construction ou à la rénovation constituent un manque à gagner considérable dans une Région qui vit déjà au-dessus de ses moyens.

« MARRE DU MOCHE ! » : L'HEURE EST VENUE DE RAMENER DU BEAU DANS LA VILLE

En matière d'esthétique, le MR veut ramener du « Beau » dans la ville. Les aménagements urbains, qu'ils soient au service de la population ou de la mobilité, doivent d'une part être les plus fonctionnels possibles et d'autre part servir à embellir la ville, plus à l'enlaidir ! Or, la ville est aujourd'hui balafmée par **des milliers de blocs de béton**, tandis que la multiplication des panneaux, notamment de signalisation en tout genre, sans harmonie entre les communes, alimentent l'insécurité routière ou la confusion des habitants et constituent **une pollution visuelle**. En se concentrant uniquement sur le bannissement de la voiture en ville, le gouvernement bruxellois a oublié un point essentiel : la **nécessité de « faire du beau » dans la ville**, afin de la rendre attractive, tant pour ses habitants que pour ses travailleurs, ses touristes et ses investisseurs.

C'est pour cette raison que nous soutenons des propositions visant à ramener de la beauté, de la poésie et de l'harmonie dans nos espaces publics, en ne considérant plus uniquement le patrimoine sous l'angle des bâtiments, mais de manière plus large, sous l'angle de l'ensemble de la **trame urbaine bruxelloise**, conceptualisée et dessinée par nos prédécesseurs. Dans ce cadre, **le MR a notamment proposé le projet de réaménagement**

« Louise 2030 » où le caractère monumental de l'Avenue Louise serait restauré sous la forme d'une promenade verte rejoignant la Place Stéphanie au Bois de la Cambre, avec un espace public majoritairement réservé aux piétons grâce à une réfection intelligente du tunnel pour y accueillir l'ensemble du trafic de passage ainsi que de nouvelles places de parking en sous-sol.

PROTEGER LES DERNIERS GRANDS ESPACES VERTS CONTRE LE BETON ET VERDURISER LES QUARTIERS

Le MR défend aussi plus d'équité en matière d'accès aux espaces verts. Bruxelles est une ville verte avec une végétation qui couvre 54% de son territoire et pourtant 1 habitant sur 5 n'a pas accès à un espace vert de plus d'un hectare près de chez lui. Le MR veut remédier à ses disparités, en créant de nouveaux espaces verts et en multipliant les **micro-forêts urbaines** (« Tiny Forests ») et les **« parcs de poche »** (« Pocket Parks»). Ces îlots de végétation, en plus d'améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers, doivent aussi permettre, tout comme la végétalisation des toits et des façades, d'apporter de la fraîcheur en été et de lutter contre le réchauffement climatique. **Les arbres à hautes tiges, abattus en masse, doivent également être mieux protégés.** Selon le collectif Help.trees, 25.000 arbres à hautes tiges auraient été abattus en 5 ans et à peine 3.250 nouveaux plantés. Cela illustre le grand décalage entre les discours politiques de certains (écologistes) au pouvoir et la réalité du terrain. Le MR déplore aussi les erreurs du passé lors du réaménagement urbain des places. La bétonnisation des places De Brouckère, Flagey, Rogier ou du Miroir, illustrent l'échec cuisant de la politique menée ces dernières années, à l'opposé des besoins en matière de perméabilisation des sols.

POUR UNE ECOUTE ET UNE VERITABLE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES PROJETS URBAINS

En matière de participation citoyenne, le MR souhaite concrétiser un « droit à la vie urbaine » pour les Bruxellois(es). Actuellement, les **procédures de consultation citoyenne** (dont les enquêtes publiques) **dans le cadre de l'élaboration des grands projets** (dont les Plans d'aménagement directeur/PAD, Good Move ou Good Living) **surviennent beaucoup trop tard dans le processus**, alors que plusieurs années de planification et de négociations entre promoteurs, opérateurs publics et privés se sont déjà déroulés pour donner lieu à un projet très abouti, suscitant chez les habitants, à raison, beaucoup de frustration.

Les habitants sont pourtant les premiers à connaître leur quartier et la réalité qui y est vécue, ils doivent donc pouvoir être entendus sur le modèle de ville qu'ils désirent.

Le MR souhaite, pour remédier au manque de concertation, associer les citoyens bruxellois dès l'élaboration du premier « diagnostic territorial » et conférer au Service de la participation de Perspective un rôle de coordination dans les procédures de consultation citoyenne pour l'élaboration des grands projets urbains.

Les politiques d'aménagement de l'espace public doivent également mieux tenir compte des spécificités de genre et être beaucoup plus inclusives pour les personnes en situation de handicap : trottoirs adaptés, rues sécurisées (éclairage public, caméras et contrôle social pour empêcher le harcèlement), toilettes publiques et équipements sportifs accessibles à toutes et tous. Ces spécificités doivent être intégrées et rendues effectives de manière transversale dans l'ensemble des politiques concernées.

Nous proposons également une **révision des commissions de concertation** pour les rendre à la fois plus efficaces et plus accessibles à toutes les personnes intéressées dès les premières étapes d'un projet, notamment via les technologies numériques qui existent aujourd'hui (visioconférence par exemple) mais aussi les rendre moins paralysantes une fois le projet à un stade plus avancé. Il faut trouver un équilibre vertueux entre une vraie concertation respectueuse des riverains en amont et moins de possibilités d'obstruction en aval qui peuvent décourager les investisseurs.

UN MAGNIFIQUE PATRIMOINE A PROTEGER ET A VALORISER

À Bruxelles, le classement ou la rénovation de nombreux bâtiments se sont trop fait attendre. Dans un audit paru en 2021, la Cour des comptes a descendu en flèche la politique menée : manque de transparence, pas de critères distinguant la sauvegarde du classement, différences de traitement. En bref, les nombreux dysfonctionnements actuels ne permettent pas d'établir une liste raisonnée des biens à protéger en priorité. **Nous voulons remettre de l'ordre avec une nouvelle liste de critères objectifs pour dresser des priorités**, avec une transparence budgétaire et davantage de moyens réservés aux politiques protégeant ou valorisant le patrimoine bruxellois, auquel les habitants sont très attachés.

UN ESPACE PUBLIC MIEUX CONTEXTUALISE DANS SON HISTOIRE ET DAVANTAGE FEMINISE

Le MR veut repenser les traces du passé colonial présent dans l'espace public, sans les détruire. L'art public, qui fait partie de la mémoire collective et de l'Histoire, ne doit pas être effacé, mais doit être réinterprété à l'aune de nos valeurs actuelles. Nous plaidons, dans ce cadre, pour une approche dynamique des espaces publics au travers desquels sont juxtaposés différents témoignages de notre Histoire, passée et présente, pour qu'ils puissent avoir une portée explicative et éducative. Nous voulons continuer à préserver l'histoire et ses vestiges afin de pouvoir l'enseigner sans tabou et continuer à en tirer des leçons.

Valoriser la présence féminine dans l'espace public est également une priorité, en érigeant de nouveaux monuments ou en utilisant la dénomination de nouvelles artères, de nouveaux parcs ou bâtiments publics pour mettre en valeur des Bruxelloises célèbres ou ayant marqué positivement la vie socio-culturelle bruxelloise, belge ou internationale.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

ACCÉLÉRER LA VILLE DE DEMAIN

- Réduire de moitié le délai moyen pour l'obtention d'un permis d'urbanisme, actuellement de 2 ans et demi pour les petits projets et de plus de 5 ans pour les grands ! Cela passe notamment par :
 - La numérisation optimale et ergonomique de toutes les procédures de permis (urbanisme et environnement), y compris communales ;
 - Une étude indépendante pour **quantifier les besoins** des administrations ;

- La **formation** du personnel des administrations pour une **gestion cohérente** ;
 - Imposer à l'autorité d'envoyer une copie de son avis à l'auteur de projet, généralement un bureau d'architecture (demande Ordre des Architectes - OA) ;
 - Ne plus autoriser l'administration qu'à délivrer **un seul accusé de réception** pour dossier incomplet, comme en Wallonie (demande de l'OA et de l'UPSI) ;
 - Envisager de confier à une seule instance les projets nécessitant à la fois un permis d'urbanisme et un permis d'environnement (demande de l'OA) ;
 - Engager une négociation avec le secteur privé et le monde associatif pour revoir les modalités de **fonctionnement des commissions de concertation**, afin de mieux les structurer, de les rendre plus efficaces et moins paralysantes ;
 - Conférer davantage de poids aux orientations prises lors de la **Réunion de projet** afin de renforcer la sécurité juridique (demande de l'UPSI) ;
 - Réduire le risque de recours en créant des mécanismes de participation des riverains bien en amont de l'élaboration du projet (cfr infra proposition CAU) ;
 - Réduire les procédures de recours abusives en vue de pouvoir mieux défendre les projets d'intérêt général, tant privés que publics (demande de l'UPSI) ;
 - L'organisation de « **fast lane** » pour les permis d'urbanisme relatifs aux immeubles exemplaires en matière d'efficacité énergétique ainsi que pour les projets de transformation de bureaux en logements ;
- **Moderniser le RRU dans un but de simplification et de clarté** des règles urbanistiques, de réduction des délais d'octroi des permis d'urbanisme, de diminution du nombre de recours et d'intégration de la biodiversité et de la nature dans les projets urbains ;
 - **Réformer le Plan régional d'affectation du sol (PRAS)**, en y associant Brupartners et en accordant une place toute particulière aux « fonctions faibles », à savoir les activités économiques, l'agriculture urbaine, la préservation de la biodiversité, la réalisation de logements qualitatifs et d'équipements (crèches, etc.) ;
 - **Conserver la liberté de choix d'affectation par les communes des charges d'urbanisme** pour le financement de crèches ou d'autres infrastructures d'utilité publique en fonction des besoins aux abords des nouvelles constructions, en veillant à ne pas impacter à la hausse les coûts de l'immobilier pour les Bruxellois(es) ;
 - **Améliorer l'outil des Plans d'Aménagement Directeur (PAD), en organisant la consultation des riverains en amont** des projets de réaménagement pour directement les calibrer en fonction de leurs attentes et des besoins du quartier, évitant ainsi des projets ratés, incroyablement ralentis ou soumis à des recours à répétition ;
 - **Lutter contre l'étalement urbain (= bétonisation de la périphérie) en construisant la ville sur la ville**, tant par la **densification dans les quartiers qui peuvent accueillir de nouveaux logements et/ou de nouvelles activités économiques** (notamment la zone

du Canal, dont le bassin de Biestebroeck – qui nécessitera une accélération et un monitoring du Plan Canal, le site de Schaerbeek-Formation, le pôle autour de la gare de Berchem, le Nord du Pont Van Praet [ZIR n°4],...) **que par la lutte contre les logements inoccupés** afin de leur donner une nouvelle vie (urbanisme circulaire) ;

- Utiliser les outils de planification urbaine, dont les **contrats de quartier**, pour favoriser la **mixité sociale** et dans le but d’avoir une vision cohérente sur le long terme ;
- **Privilégier la multifonctionnalité dans les quartiers** (commerces, HoReCa, logements), de manière à rendre les quartiers vivants à toute heure de la journée et à renforcer le sentiment de sécurité par le contrôle social ;
- Réinstaurer des **partenariats avec le secteur privé (PPP)** en initiant des « **coalitions de développement** », par lesquelles des acteurs privés et publics unissent leurs moyens pour contribuer au cadre de vie urbain. Ces coalitions ont jusqu’à présent été initiées par des acteurs privés (European Quarter Fund, Up4North, Biestebroeck ASBL). Avec le MR, les pouvoirs publics prendront les devants pour initier de tels partenariats ;
- **Réaliser un cadastre du sous-sol bruxellois** afin d’identifier les lieux aptes à accueillir de nouvelles activités souterraines (parkings, agriculture urbaine, espaces culturels, géothermie, riothermie – récupération des eaux d’égout – ou boîtes de nuit) ;
- **Créer des « zones industrielles festives » (ZIF)** dans les secteurs urbains industriels non habités et désertés durant la nuit, afin de stimuler la vie nocturne bruxelloise sans risque de nuisances sonores. Ce type de zone existe à l’étranger, notamment à Genève ;
- **Promouvoir un urbanisme responsable et circulaire** en élaborant une réglementation qui permette la surélévation d’immeubles, tout en respectant leur harmonie architecturale et en veillant à ne pas diminuer la luminosité et le champ visuel des riverains, afin de permettre une densification basée sur le bâti existant dans une logique de développement durable et de performances énergétiques, et en encourageant le réemploi des matériaux de même que la transformation du bâti ;
- **Entamer une réflexion sur le caractère imprescriptible des infractions urbanistiques** (>< la Wallonie et la Flandre ont créé des délais de prescription), afin d’éviter que des Bruxellois(es) puissent encore être poursuivis pour des infractions mineures qu’ils n’ont pas commises eux-mêmes, parfois plus de 30 ans après ;
- **Encourager les initiatives d’occupation temporaire de bâtiments** en attente des travaux, afin de lutter contre les chancres urbains, de créer des activités socio-économiques et de tester de nouveaux usages, tout en s’assurant que les propriétaires conservent leurs droits à l’issue de la période transitoire.

LES CITOYENS AU CŒUR DES PROJETS POUR LA VILLE

- **Garantir une réelle participation citoyenne et une consultation des riverains en amont des grands projets d’aménagement** (dont les PAD) pour tenir compte de leurs besoins et attentes. Le simulacre des consultations citoyennes, telles qu’elles sont menées aujourd’hui, abîme la démocratie et diminue la confiance des citoyens envers les

représentants du monde politique. Il y a lieu de s'inspirer des recommandations du BRAL sur le sujet ;

- **Réenchanter la démocratie urbaine grâce à la création d'un Conseil de l'Aménagement Urbain (CAU)**, afin d'améliorer les processus de participation des acteurs (riverains, aménageurs, promoteurs et responsables politiques locaux et régionaux) qui seraient rassemblés dès le lancement d'un nouveau projet et **conférer au Service de la participation de Perspective un rôle de coordination dans les procédures de consultation citoyenne pour l'élaboration des grands projets urbains** ;
- **Mieux structurer les commissions de concertation** pour permettre une intervention utile des citoyens concernés, en renforçant leur participation via le numérique ;
- **Reconnaître aux Bruxellois(es) un « droit à la vie urbaine »** afin de créer un projet de ville qui reflète leurs choix, en les associant dès la phase du diagnostic territorial.

PROTÉGER LES DERNIERS GRANDS ESPACES VERTS CONTRE LE BÉTON ET VERDURISER LES QUARTIERS

- **Protéger les derniers espaces verts régionaux à très haute valeur biologique en les classant lorsqu'il y a lieu comme zones naturelles.** Il s'agit notamment de l'ouest de la Friche Josaphat, le Marais Wiels, Neerpede dont ses étangs, le Meylemeersch, le bois de la RTBF/VRT, Keyenbempt, Chant des Cailles, le potager Ernotte/Agnès Varda, etc. ;
- **Création d'un nouveau statut juridique de « parc naturel urbain »** comme à Toronto pour concilier intelligemment protection de la nature et développement d'activités économiques durables dans de larges espaces naturels, comme à Neerpede. **Le MR s'oppose d'ailleurs fermement au projet d'étang de baignade sur le site de Neerpede en raison des incidences négatives sur la faune et la flore** ;
- **Accélérer la verdurisation des toitures et des façades** des bâtiments publics et privés en prenant exemple sur Milan ou Montpellier ;
- **Soutenir la création de micro-forêts et de parcs de poche**, en priorité dans les quartiers déficitaires en espaces verts, pour générer des îlots de fraîcheur urbains et pour favoriser le retour de la biodiversité en ville ;
- **Assurer la perméabilisation des sols** lors de tout réaménagement de l'espace public et créer systématiquement des trottoirs drainants, permettant à l'eau de s'écouler ;
- **Protéger les arbres à haute tige et les arbres anciens en réalisant un inventaire régional exhaustif** et centralisé du patrimoine arboré. Il n'existe actuellement qu'un inventaire des «arbres remarquables» ;
- **Planter de nouveaux arbres partout où cela est possible** : en partant du constat que la configuration du sous-sol entrave souvent les plantations, la réalisation d'un cadastre du sous-sol permettra d'identifier les lieux propices à la plantation et de sélectionner les essences forestières appropriées à la qualité intrinsèque du sol ;

- **Lutter contre l’artificialisation des sols** en construisant la ville sur la ville (cfr propositions sur la dédensification, le sous-sol, la surélévation, etc.).

RAMENER DE LA COHÉRENCE ET DU BEAU : « MARRE DU MOCHE ! »

- **Engager une réflexion sur l’esthétique des espaces publics** qui ne doivent plus être conçus uniquement avec un objectif fonctionnaliste (comme la volonté de privilégier les modes de déplacement actif et de réduire l’emprise automobile), mais doivent également **intégrer de la beauté, de la poésie et de l’harmonie dans la ville**. Concrètement, il s’agira d’envisager la création d’une fonction garante de l’esthétique des espaces publics, notamment dans le cadre des contrats de quartier ;
- **Revoir les modalités de désignation du Maître-Architecte bruxellois (BMA)**, en renforçant la collégialité des avis rendus et en étudiant la faisabilité des recommandations de l’Ordre des Architectes (OA) ;
- **Protéger et valoriser les perspectives remarquables**, notamment sur les bâtiments iconiques de la capitale, en créant un mécanisme de « cônes de vue », comme le suggère la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS). Ce mécanisme existe par exemple à Londres ;
- **Établir des balises claires pour la construction verticale d’immeubles de grande hauteur comme les tours** : qualité architecturale, insertion dans le quartier environnant, capacité à répondre aux besoins du quartier, respect des perspectives, présence de nœuds de communication (transports), étude des effets indésirables (vents, ombres portées, etc.) et compensations en termes d’équipements, d’infrastructures de mobilité et d’espaces verts ;
- **Étudier avec les communes la possibilité de mettre en place une centrale d’achat pour le mobilier urbain** afin de réduire les coûts d’achat pour les pouvoirs publics, mais aussi dans un but d’harmonie, afin de consolider une identité visuelle forte, comme les mytiques bouches de métro Guimard à Paris d’inspiration Art Nouveau.

PROTÉGER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA RÉGION

- **Mettre au point une nouvelle méthodologie sur base de critères objectifs permettant d’identifier les biens à protéger en priorité**, clarifier les règles pour éviter le cumul de subventions et s’assurer que les travaux de rénovation du patrimoine ont été réalisés correctement, afin de répondre à l’audit accablant de la Cour des comptes de 2021 sur les mesures de conservation du patrimoine ;
- **Valoriser par des éclairages lumineux les principaux sites patrimoniaux bruxellois** (en lumière LED, par souci de sobriété énergétique) ;
- **Pérenniser les Journées du Patrimoine**, qui permettent au public de visiter des lieux rarement ou jamais ouverts le reste de l’année, en collaboration avec les associations en charge du patrimoine, dont l’ARAU ;
- **Organiser une biennale de l’architecture** avec un thème spécifique à chaque édition ;

- **Procéder au classement de l'Atomium**, monument ultra-emblématique de Bruxelles ;
- **Proposer le quartier européen comme candidat au label du patrimoine européen ;**
- **Réaliser un inventaire régional du patrimoine bruxellois contenu dans les cimetières.**

UNE RÉGION QUI ENSEIGNE L'HISTOIRE ET QUI MET LES FEMMES EN AVANT AU TRAVERS DE L'ESPACE PUBLIC

- **Assurer la contextualisation des monuments du passé colonial** via des plaques explicatives et des QR codes ;
- **Veiller à la diversité des mémoires et des héritages lors de la dénomination de nouveaux espaces publics ou de l'érection de nouveaux monuments**, en rendant notamment hommage à la population belgo-congolaise et aux personnalités féminines bruxelloises ;
- **Aménager l'espace public en tenant compte des spécificités de genre et de manière totalement inclusives pour les personnes porteuses d'un handicap** : trottoirs adaptés, accès aux infrastructures publiques, rues sécurisées (éclairage public, caméras et contrôle social pour empêcher le harcèlement), toilettes publiques et équipements sportifs accessibles à toutes et tous.

SÉCURITÉ

Sentiment de sécurité, Prévention et Gestion de crise

CONSTRUIRE UNE VILLE DE RESPONSABILITÉ, DE CONFIANCE ET D'AUTORITÉ

Le MR Bruxelles propose une **nouvelle dynamique dans les quartiers avec une promesse simple : nous ramènerons du beau dans les quartiers**, de meilleurs équipements, des écoles de devoirs, plus de débouchés en termes d'emplois et d'entrepreneuriat et davantage de confiance entre les citoyen(ne)s bruxellois(es) et les pouvoirs publics.

La contrepartie de ces investissements sera l'application d'une tolérance zéro envers toutes les incivilités, en particulier pour les actes de vandalisme. Concrètement, le MR souhaite s'inspirer de la « Broken Window Theory » qui établit un lien direct entre le taux de criminalité et le nombre croissant de fenêtres brisées dans un quartier que l'on ne répare pas : ce sentiment d'impunité favorise le passage à l'acte délictuel. Nous devons appliquer une politique de tolérance zéro en matière de délinquance et de petite criminalité. Le déploiement de caméras en suffisance sur le territoire de la Région reste à cet égard un point crucial puisqu'elles permettent plus facilement d'identifier les auteurs de trouble.

REVENIR À UNE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Le sentiment d'insécurité provient essentiellement du nombre insuffisant de patrouilles en rue, de policier(ère)s de proximité qui connaissent le quartier, de rues pas assez

éclairées, de l'absence de dispositifs citoyens structurés qui permettent de se porter mutuellement secours, notamment en cas de harcèlement sexuel, ou de moyens suffisamment rapides pour porter plainte et obtenir justice.

Parce que nous pensons que le sentiment de sécurité est une condition indispensable de la qualité de vie, pour se sentir bien et à l'aise dans les rues Bruxelles, nous souhaitons que cette sécurité de proximité soit drastiquement renforcée.

Concrètement, il faudra nécessairement réinvestir dans des commissariats de quartiers mais aussi veiller à ce que plus de Bruxellois(es) aient accès à la formation pour devenir agent de police. La Région a mis en place un programme de pré-formation qui doit être davantage soutenu et promotionné.

MIEUX FORMER LES POLICIERS AUX SPÉCIFICITÉS DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX PERSONNES LGBTQIA+

Le MR souhaite également que les policiers soient mieux formés aux spécificités de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes LGBTQIA+, violences intrafamiliales, harcèlement de rue, agressions dans les bars, les boîtes de nuit ou dans l'espace public.

Le MR soutient les initiatives permettant d'améliorer la collecte de données en matière de violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQIA+ afin d'améliorer la prise en charge des victimes et la prévention, notamment via la formation continue de la police à l'identification des violences pouvant mener au meurtre ou à l'assassinat. Le MR veut également poursuivre la sensibilisation des forces de l'ordre et des agents de prévention dans les commissariats sur les violences LGBTQIA+-phobes, notamment dans les commissariats proches des lieux où ces violences ont lieu. L'objectif est d'encourager les victimes à porter plainte en cas d'agression, d'incitation à la haine et d'assurer un suivi de l'évolution du phénomène.

Pour faire suite aux enseignements du mouvement « **Balance ton bar** », le MR propose également d'utiliser la méthode 5D, conçue par le collectif Hollaback ! et promue par l'ASBL Touche pas à Ma Pote pour lutter contre le harcèlement de rue, que ce soit en tant que victime ou témoin.

Cette méthode promeut 5 options clés pour ceux qui souhaitent venir en aide en cas de harcèlement : Distraire – Déléguer (demander de l'aide) – Documenter – intervenir Directement – Différer (prendre le temps de l'attention à la victime).

ENTREtenir DU RESPECT POUR LES FORCES DE L'ORDRE

Du respect pour les forces d'ordre Le MR veut que toute forme de violence physique ou verbale à l'égard de policiers et des pompiers, plus généralement, d'agents exerçant une fonction sociétale comme les ambulanciers soit plus sévèrement sanctionnée. Face à la violence subie quotidiennement par nos forces de l'ordre (policiers, pompiers et même ambulanciers), nous considérons également qu'il faut simplifier l'accès aux assurances et aux remboursements médicaux en cas de blessures dans le cadre du service. Il faut en outre s'assurer qu'ils disposent du matériel de protection nécessaire et d'armes correspondant à la fréquence et à la dangerosité de leur quotidien. A cet égard, le recours à des armes non létales ainsi qu'aux bodycams peut être approfondi. **Les guet-apens tendus aux représentants de l'autorité dans certains quartiers sont inadmissibles et**

doivent être plus sévèrement réprimandés. Il ne peut y avoir de zones de non-droit.

En matière de prévention, nous voulons rapprocher la jeunesse du monde de la police. Il faut prévoir des programmes à l'école dans ce but et développer dans les communes des événements sportifs et ludiques mixtes mêlant des jeunes et des représentants de forces de sécurité (police et pompiers). Ces actions de proximité font tomber des barrières et créent du lien.

Nous voulons également favoriser le développement des partenariats locaux de prévention (PLP), renforcer la présence sur le terrain de patrouilles policières et de gardiens de la paix (patrouilles à pied, à vélo, etc.).

Plus de bleu dans nos rues, ce n'est pas qu'un slogan : il faut stimuler l'ouverture des antennes locales de sécurité dans les quartiers qui connaissent des problèmes récurrents (comme les LISA).

ASSURER UNE PRÉVENTION DU RADICALISME

Il est essentiel de renforcer les **Cellules de Sécurité Intégrale Locale en matière de Radicalisme** (CSIL R), qui jouent un rôle crucial dans la prévention de la radicalisation et du terrorisme en Région bruxelloise. Elles constituent un point d'attention du Plan Global de Sécurité et de Prévention et offrent un espace de collaboration entre les différents acteurs locaux : la police, le bourgmestre, les services communaux, les communes, les services socio-préventifs, et les organisations de la société civile et la police locale.

Le renforcement des CSIL R est une nécessité pour garantir la sécurité et la cohésion sociale en Région bruxelloise. En investissant dans la prévention et la collaboration multidisciplinaire, nous pouvons lutter efficacement contre la radicalisation et le terrorisme. La sécurité et la prévention sont les clés d'un avenir serein pour Bruxelles. Un plan d'action régional pour la prévention de la radicalisation et du terrorisme est nécessaire et doit cadrer dans la philosophie de la stratégie globale (Stratégie T.E.R).

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ URBAINE ET LE TRAFIC DE DROGUES

De manière plus spécifique, la lutte contre la criminalité urbaine souffre de cinq maux :

1. Notre politique criminelle n'est pas claire et manque de leadership à Bruxelles ;
2. Notre police judiciaire fédérale manque d'effectifs et de moyens pour mener ses enquêtes et être sur le terrain ;
3. Les auteurs d'infractions, s'ils sont arrêtés, sont jugés beaucoup trop longtemps après celles-ci et se baladent en liberté entretemps ;
4. Dans le cas où ils seraient condamnés, ils présentent des peines qui ne sont pas assez sévères par rapport aux actes commis et qui sont en tout état de cause beaucoup plus légères que ce qui est en vigueur dans les pays voisins ;
5. Ils bénéficient enfin de bons de sortie après seulement quelques mois, ce qui constitue une atteinte à la crédibilité de notre système répressif.

De manière extrêmement inquiétante, le nombre de fusillades est en forte augmentation dans notre capitale. Rien qu'en 2022, 46 fusillades faisant 3 morts et 19 blessés ont eu lieu sur le territoire bruxellois. En 2023 on dénombrait 7 tués et 131 blessés en 2023. Les enlèvement, séquestrations, tortures, tirs à l'arme de guerres, attaques au cocktail molotov sont devenus réguliers.

Face à la montée du crack et d'autres drogues dures qui comptent de plus en plus de consommateurs, les actes de violence dans l'espace public ou dans les transports en commun deviennent récurrents. Au MR, nous voulons agir avec force pour ramener de l'ordre dans la capitale.

Concrètement, nous plaidons pour une action coordonnée autour des mesures suivantes :

- **Nommer un commissaire spécial chargé de la lutte contre la criminalité urbaine avec des pouvoirs étendus** notamment concernant les contrôles d'armes à feu et le gel du patrimoine des organisations criminelles ;
- **Augmenter le nombre de patrouilles dans les quartiers sensibles ;**
- **Pourvoir le parquet de Bruxelles d'un cadre de magistrats et de membres rempli.** Actuellement, 11 postes de magistrats sont ouverts pour une seule candidature. La Belgique avec 13,2 juges professionnels pour 100.000 habitants se trouve en dessous de la moyenne européenne à 17,6. Il est urgent de renforcer l'attractivité de ces fonctions et de simplifier les voies d'accès à la magistrature pour que les postes vacants puissent être pourvus plus rapidement ;
- **Aligner la Belgique sur les peines appliquées dans les pays voisins pour les infractions relatives à la drogue ;**
- **Renforcer structurellement et financièrement nos services de police et les doter d'équipements adaptés.** Le MR souhaite revaloriser la fonction pour attirer de nouveaux talents, renforcer les moyens de la Police judiciaire avec des profils spécialisés et veiller dans la durée à ce que la Police soit dotée de moyens suffisants en personnel, en matériel et en formation ;
- **Permettre à la Justice et à la Police de s'autofinancer par le produit de leurs saisies ;**
- **Accroître la lutte contre le blanchiment d'argent** et éviter à tout prix que les jeunes des quartiers populaires rejoignent les réseaux criminels. Attirés par l'argent facile et sans projet d'avenir, ils constituent des proies idéales pour les bandes criminelles. Il faut d'urgence, comme en France, ramener une police de proximité, rouvrir les commissariats de quartiers, ouvrir des antennes de proximité dans les zones difficiles. Chaque deal est un deal de trop qui nourrira la folie meurtrière des cartels de la drogue en Europe ou sur un autre continent. La prise de conscience doit être totale et à tous les niveaux.

Un cadre légal permettant de solliciter l'appui de l'armée en soutien à nos forces de police doit également pouvoir être élaboré. Une aide partielle de la police par l'armée concernant certaines missions serait bénéfique. Cette dernière pourrait offrir une

protection statique sur certains lieux stratégiques ou à certains acteurs stratégiques. Un tel renfort a déjà été proposé sous ce gouvernement par le MR, dans le port d'Anvers.

Enfin, notre volonté est que nos agents de police soient correctement équipés pour faire face à toutes les situations sur le terrain, en particulier pour intervenir lors de fusillades durant lesquelles des armes de guerre sont de plus en plus souvent employées.

ÉRIGER UNE PROTECTION CIVILE À LA HAUTEUR DES ENJEUX CONTEMPORAINS (SIAMU)

Le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) est essentiel à la vie des Bruxellois(es). Le SIAMU gère au quotidien des risques nouveaux lors de ses interventions, que ce soit en raison de l'accroissement de la population, des effets des crises successives (sanitaire, énergétique, migratoire, etc.), du déploiement des nouveaux engins de déplacement sur le territoire régional ou encore du phénomène grandissant des violences physiques et verbales à l'encontre des agents opérationnels.

Pour assurer leurs missions, les hommes et les femmes du feu méritent de la considération et un cadre de travail à la hauteur de leurs missions de préparation, de planification et d'intervention.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

SÉCURITÉ « PARTICIPATIVE » OU DE PROXIMITÉ

- **Étudier la réouverture de certains commissariats de quartiers sur base des besoins locaux ;**
- **Généraliser le déploiement des antennes LISA** pour étendre le service de proximité et répondre aux besoins locaux ;
- **Organiser un juste financement des zones de police bruxelloises ;**
- **Compléter le cadre policier pour disposer d'une police réactive.** Cela nécessite de permettre aussi à davantage d'aspirants d'accéder à la formation ou à la pré-formation mise en place mais encore trop peu connue ;
- **Renforcer le personnel non policier aux côtés de la police pour les tâches administratives ;**
- **Améliorer la formation des policiers** pour l'adapter aux réalités de terrain et en particulier aux spécificités de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes LGBTQI+ ;
- **Créer un « brevet des actes utiles »** : l'organisation de formations reconnues au sein des zones de police pour dispenser les conseils nécessaires à toute personne en vue de réagir à une situation présentant un risque pour soi ou pour autrui ;
- **Instaurer un budget régional pour les initiatives citoyennes en matière de prévention et de sécurité ;**

- **Soutenir la mise en place de dispositifs « safe »** qui reposent sur un partenariat entre acteurs des quartiers, en vue d'offrir des lieux sécurisés et sécurisants ou refuges temporaires (commerces, locaux associatifs, etc.) pour toute victime de menace présente ou imminente et/ou de harcèlement de rue ;
- **Donner la possibilité de porter plainte pour du harcèlement sexiste dans l'espace public sur le portail interactif « Police on web »** notamment pour mieux cibler les quartiers ou les problématiques ;
- Présenter systématiquement l'alternative des sanctions administratives communales (SAC) à la victime de harcèlement sexuel ;
- **Utiliser la méthode 5D, conçue par le collectif Hollaback ! et promue par l'ASBL Touche pas à Ma Pote pour lutter contre le harcèlement de rue ;**

COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

- Institutionnaliser des brigades/cellules locales pluridisciplinaires, qui permettent la collaboration entre services de police et d'autres acteurs de proximité ;
- **Structurer les collaborations entre les intervenants en matière de sécurité et de prévention**, en facilitant la création de structures permanentes intégrées et en établissant des plateformes régionales organisées par phénomène criminel, des tasks force opérationnelles interzonales ou encore des services transversaux ;

PRÉVENTION

- **Renforcer la coordination et la communication. Organiser des rencontres régulières** entre les membres des CSIL et l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). Mettre en place un système d'échange d'informations sécurisé pour faciliter la collaboration entre les différents services. Organiser des formations communes pour sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la radicalisation et du terrorisme.
- **Développer une approche préventive et proactive.** Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des familles.

PARTICIPATION DES JEUNES

- **Favoriser les expériences immersives** à destination du secteur de la jeunesse pour rétablir une relation de confiance entre les services de police et les jeunes ;
- **Créer une école régionale des cadets pour les métiers de la sécurité**, de la prévention et du secours, intégrée au sein de BRUSAFE ;
- **Institutionnaliser le Service citoyen ;**
- **Soutenir les initiatives des communes et les services de sécurité pour renforcer le respect entre la police et les jeunes** : parrainage dans les écoles, rencontres citoyennes, organisation d'activités sportives en équipe mixtes, etc.

SÉCURITÉ DE VALEURS : RESPECT DE L'AUTORITÉ SANS AUCUNE CONCESSION

- **Appliquer une politique de tolérance zéro pour les actes de violence envers les représentants de l'autorité ;**
- **Améliorer le statut de policier ;**
- **Faire de la sécurité des membres des services de police et de secours une priorité ;**
- **Valoriser les métiers de police au sein de la population bruxelloise ;**
- **Soutenir une politique de recrutement répondant aux spécificités bruxelloises et reposant sur une sélection qualitative à l'échelle régionale ;**
- **Renforcer le Community policing** comme pivot d'une politique de prévention locale au travers notamment des PLP ;

SÉCURITÉ INNOVANTE

- **Renforcer les capacités régionales concernant les phénomènes de cybercriminalité ;**
- **Intensifier les investissements pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication** (drones, caméras d'intervention, caméras de surveillance, etc.) ;
- **Pérenniser le déploiement de bodycams** dans l'ensemble des zones de police ;
- **Mutualiser les images de vidéoprotection ;**

SÉCURITÉ PLANIFIÉE (GESTION DE CRISE)

- **Offrir aux Bruxellois un leadership régional fort en matière de sécurité et de prévention** conformément aux prérogatives accordées au Ministre-Président par la 6e réforme de l'État et par le projet de loi sur la sécurité intégrée et globale ;
- Clarifier la répartition des compétences entre le Haut Fonctionnaire et le Fonctionnaire Dirigeant de Safe.brussels ;
- **Évoluer vers une planification d'urgence dynamique** qui tienne compte des « nouveaux » risques ;
- Professionnaliser la gestion de crise à plusieurs niveaux, via un renforcement des formations ;
- Travailler à une meilleure préparation des citoyens à la survenance de crise ;
- Organiser des stocks stratégiques de matériel pour les acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention ainsi que pour la population ;

ESPACES PUBLICS SÉCURISÉS ET EXEMPTS DE VIOLENCE

- **Mener une politique de tolérance zéro vis-à-vis des différentes formes de harcèlement**

et de violence présentes dans l'espace public ;

- Soutenir et promouvoir les applications destinées à signaler les faits de violence et de harcèlement de rue et dans les transports en commun ;
- Promouvoir et soutenir les témoins de scènes de violence, en s'inspirant de la méthode 5D ;
- Introduire des sessions de sensibilisation dans les milieux ouverts aux jeunes ;
- Instaurer une politique de tolérance zéro en matière de violence sexiste, impliquant une approche répressive et une approche éducative ;
- Mettre en place un suivi pluridisciplinaire des personnes toxicomanes, en associant de façon systématique les zones de police, associations, CPAS et hôpitaux publics ;
- **Déployer aux hotspots de consommation de drogues, dont les stations de métro, des « dispositifs locaux » permettant une prise en charge rapide et de proximité des consommateurs de drogues**, ce qui comprend un accompagnement psycho-social, la mise en place de mesures prophylactiques et l'élargissement de filières sans risque d'élimination des déchets liées à la consommation de substances dans l'espace public. Tout doit être mis en œuvre pour diminuer la consommation de drogues dans l'espace public et ramener de la quiétude dans les quartiers qui souffrent quotidiennement de l'insécurité liée à la consommation de drogues comme dans le quartier Nord.
- Pouvoir évaluer la procédure Nixon et ouvrir davantage de places dans les services de soins de santé mentale est aussi un enjeu ;
- Former les travailleurs sociaux et les services de police aux problématiques liées aux troubles psycho-sociaux ;
- Systématiser les travaux d'intérêts généraux dans les espaces publics pour les auteurs de faits mineurs ;

ORGANISATION DES ZONES DE POLICE

- Octroyer des moyens suffisants aux zones de police de la Région, notamment en revoyant la norme KUL, comme le préconisent la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis, ainsi qu'en indexant les moyens versés au bénéfice des politiques de prévention et de sécurité par la Région et le Fédéral ;
- Restructurer les Zones de Police, en tenant compte de l'évolution des phénomènes criminels et de leur capacité à se déplacer d'un territoire à l'autre, pour tendre vers de nouveaux modes de fonctionnement, en organisant entre elles des mécanismes de coordination permanente qui conduisent à des réponses immédiates et cohérentes :
 - Définition de manière transversale de secteurs d'attention prioritaire et de hotspots, qui impliquent une approche intégrée et pluridisciplinaire ;
 - Création de manière proactive d'une plateforme permettant l'échange

d'information et de connaissance sur les personnes et les phénomènes criminels, et ce, spécifiquement en matière de trafic de drogues, de grand banditisme et de criminalité organisée ;

- Création d'un service pilote et transversal d'enquête par phénomène criminel ciblé ;
- Organisation d'un réseau de partage permanent et automatique des données entre les zones de police et le parquet ;
- Monitoring dynamique et coordonné des phénomènes transversaux.

LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ URBAINE

- **Nommer un commissaire spécial chargé de la lutte contre la criminalité urbaine ;**
- **Remplir le cadre de magistrats et de membres du parquet ;**
- **Aligner les peines par rapport aux pays voisins** pour éviter que notre pays ne devienne un paradis pénal ;
- **Renforcer structurellement et financièrement la police judiciaire fédérale ;**
- **Équiper correctement nos agents de police sur le terrain ;**
- **Mieux lutter contre le blanchiment d'argent** afin de frapper les criminels au portefeuille ;
- **Suite aux attentats ayant coûté la vie à deux Suédois, le MR a proposé de relancer un Plan Canal 2.0.** visant à mieux identifier et suivre les personnes radicalisées présentes sur notre territoire ainsi qu'à veiller à l'exécution des ordres de quitter le territoire.
- **Élaborer un cadre légal qui permette à la Police de solliciter l'appui de l'armée pour certaines missions ;**

PROTECTION CIVILE (SIAMU)

- Mettre en œuvre un juste financement en faveur du SIAMU qui exerce des missions comparables à toute zone de secours et qui demeure le plus grand corp de pompiers du pays ;
- Moderniser la structure managériale du Service ;
- Poursuivre les efforts pour recruter davantage de femmes et de personnes représentatives de la société bruxelloise ;
- Améliorer les conditions de travail du personnel du SIAMU (protection des agents opérationnels sur le terrain, sécurité et accès des bâtiments, installations genrées dans les casernes, prise en charge et suivi sérieux des réclamations du personnel du SIAMU notamment en matière de discrimination ou de racisme, etc.)

PROPRETÉ

Une Ville propre comme condition indispensable au renforcement de la qualité de vie

L'attractivité d'une ville passe d'abord par la propreté de ses rues. Il en va de même pour la qualité de vie de tous ses habitants. À Bruxelles, malgré des moyens humains et financiers qui n'ont cessé d'augmenter, et donc une contribution toujours plus importante aux impôts pour les Bruxellois, l'état de propreté des rues ne s'est pas amélioré. Il s'est au contraire considérablement dégradé.

Il ressort du travail de terrain et du porte-à-porte mené par le MR que le manque de propreté compte parmi les préoccupations les plus relayées par les Bruxellois.es et va souvent de pair avec l'insécurité. L'omniprésence des sacs-poubelles en rue, la réforme des collectes mal anticipée ou encore les multiples et récurrentes dégradations des espaces urbains, parmi lesquelles les dépôts clandestins et autres incivilités, sont régulièrement dénoncés par la population sans déclencher de réponses un minimum à la hauteur de l'enjeu.

Pour le MR, il est grand temps de lutter contre le fatalisme et de faire de la propreté une priorité régionale. Que ce soit en matière de collecte des déchets ménagers ou de propreté urbaine, les politiques menées doivent être évaluées au regard de leur coût et sensiblement modernisées pour obtenir de meilleurs résultats en matière de satisfaction des Bruxellois par rapport à la propreté de leur ville, mais aussi pour la valorisation du travail mené par les agents de la propreté publique. **Là où les partenaires de la majorité ont baissé les bras, le MR se retroussera les manches pour réformer de manière efficace la gestion de la propreté publique.** On ne peut plus tolérer que des endroits emblématiques pour l'image de la capitale comme les alentours de nos trois grandes gares (Gare centrale, du Nord et du Midi) ou le Mont des Arts (dont le nettoyage a finalement été entrepris par le Secrétaire d'État fédéral à la Régie des bâtiments face à la passivité des autorités régionales et locales) soient laissés dans un tel état de malpropreté.

RÉFORMER L'AGENCE BRUXELLES-PROPRETÉ (ABP) POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX PRÉSENTS ET FUTURS

Tous les gouvernements régionaux bruxellois successifs menés par des coalitions de gauche ont systématiquement gonflé le budget de l'ABP, année après année. Et pour quels résultats ? Entre 2014 et 2019, 500 agents supplémentaires ont été recrutés. Le cadre du personnel est passé de 2.400 à 2.925 agents. Cette tendance à l'expansion des dépenses s'est confirmée sous cette législature avec une croissance moyenne de 6% des dépenses chaque année. En conséquence, la Région a dû augmenter la dotation annuelle qu'elle octroie à l'ABP et qui est passée de 137 millions en 2019 à plus de 200 millions d'euros en 2024. De ces moyens, seule une part infime est dédiée aux investissements.

Ce paquebot (deuxième plus gros organisme public régional pourvoyeur d'emplois) **est dirigé sans être encadré par un contrat de gestion fixant des objectifs clairs et précis, une situation désastreuse sur le plan la bonne gouvernance, malgré plusieurs audits livrés en 2020 pointant de graves dysfonctionnements.**

Pour le MR, il est grand temps de basculer vers un cadre de travail pérenne et transparent vis-à-vis des citoyens en dotant l'Agence d'un contrat de gestion qui établit clairement ses missions et ses objectifs. Les organes de gestion sont également incomplets. Aujourd'hui, la direction n'est pas soumise au contrôle ni d'un conseil d'administration, ni d'une assemblée générale. Le MR entend remédier à cette situation.

L'ABP doit aussi pouvoir bénéficier d'une réforme de ses statuts pour introduire davantage de pluralité dans les organes de gestion et adopter un cadre plus souple qui permette de s'adjoindre le know-how de partenaires privés, de s'adapter aux évolutions managériales, financières, technologiques et environnementales de notre temps. L'Agence doit être à la pointe des nouvelles technologies au service des citoyens et ouvrant la voie à de meilleures conditions de travail.

CLARIFIER LE CADRE INSTITUTIONNEL POUR UNE RÉPARTITION EFFICACE DES COMPÉTENCES ET S'APPUYER SUR L'EXPERTISE DU SECTEUR PRIVÉ

Les sites touristiques et les quartiers à haute densité commerciale comme le centre-ville ou les lieux à haute fréquentation comme les gares et leurs abords (gare du midi, gare centrale) constituent de véritables points noirs en matière de propreté. Il importe peu aux citoyens que le déchet soit jeté sur une voirie régionale ou communale ou encore dans l'enceinte d'une institution fédérale, ce qui compte est qu'il soit ramassé et que les pollueurs soient sanctionnés. Trop d'acteurs (ABP, services communaux, STIB, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, certains opérateurs privés) opèrent aujourd'hui sur le territoire régional pour le nettoyage des voiries, rendant l'opérationnalisation compliquée et favorisant le rejet de la responsabilité sur d'autres acteurs. **Cela crée une lasagne institutionnelle** incompréhensible pour les citoyens.

La 6ème Réforme de l'État ouvrait la possibilité dès 2014 de transférer le nettoyage des voiries aux communes pour décomplexifier le paysage. Cette option n'a à ce jour pas été explorée. Pour le MR, toutes les pistes doivent être explorées pour renforcer la clarté et l'efficacité des politiques sur le terrain, à condition que les communes disposent des moyens nécessaires.

Quel que soit le modèle choisi, il est évident que la gouvernance opérationnelle de l'Agence devra être améliorée dans sa relation avec les communes, qui se retrouvent souvent aujourd'hui à pallier les manquements de la Région en matière de nettoyage des voiries.

MODERNISER LA COLLECTE DES DÉCHETS POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ET AUX BESOINS

En matière de collecte des déchets, le système actuel qui consiste à sortir son sac-poubelle sur la rue est totalement archaïque et dépassé. **Bon nombre de capitales, comme Barcelone, Vienne, Amsterdam ou encore Copenhague ont développé (souvent en partenariat avec le privé) des solutions innovantes de collecte ou de traitement des déchets, comme par exemple des bornes enfouies sous terre avec un réseau de tubes aspirants pneumatiques, des compacteurs enterrés ou des containers à puce partagés enterrés ou sur roulettes, différentes techniques de valorisation des déchets ménagers en énergie verte ou par leur transformation ou leur réemploi dans l'économie circulaire,...**

En matière de collecte, ces systèmes modernes permettent d'éliminer les poubelles des trottoirs (et toutes les nuisances y étant assorties : passage pour les PMR ou les poussettes entravé, mauvaises odeurs, sacs éventrés par la faune sauvage...) mais aussi de diminuer la pénibilité du travail des agents.

Le MR veut s'inspirer de ces modèles qui fonctionnent à l'étranger pour moderniser la collecte des déchets à Bruxelles et déterminer le rythme des collectes le plus adéquat en fonction des besoins.

À cet égard, le MR a fortement dénoncé le manque d'information et d'anticipation vis-à-vis de la population lors du changement de rythme des collectes et de l'introduction de l'obligation européenne de tri des déchets organiques (**le sac nouveau sac orange**), obligeant de nombreuses familles à vivre avec leurs déchets une semaine au minimum ou à se mettre en défaut de la loi sous peine d'amende faute de solution adaptée, notamment pour celles et ceux qui vivent en appartement. Ce changement a également introduit de nouvelles disparités. Un citoyen en fonction de la rue où il habite n'aura pas le même service que son voisin.

La collecte d'un seul sac blanc et un seul sac orange par semaine doit être évaluée au regard des besoins, de même que la qualité du tri. En effet, les chiffres montrent déjà que la Région bruxelloise doit mieux faire en matière de tri pour le nouveau sac bleu. Il y a donc une marge de progression en matière de tri qui nécessite une meilleure information et un meilleur accompagnement des habitants. **Sur base de cette évaluation, le MR propose d'introduire de nouveaux modes de collecte intelligente en fonction de la densité de population et des caractéristiques urbanistiques tout en y intégrant les nouvelles technologies.** Les collectes de nuit doivent pouvoir aussi être réintroduites en concertation avec les syndicats.

Le MR souhaite également étudier la possibilité de décentralisation à l'échelle d'un quartier de la collecte et du traitement des déchets (composts de quartier, unités de micro-biométhanisation, composts communaux) et permettre de réinjecter directement au niveau local la valorisation réalisée (ressource-déchet) dans une optique d'économie circulaire.

APPLIQUER UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ AVEC DES OPÉRATIONS COUPS DE POING ET UNE POLITIQUE DE SANCTION DES POLLUEURS EFFECTIVE

Si les politiques de prévention et de sensibilisation sont un pilier important de la stratégie à adopter en matière de propreté urbaine, il est indispensable, face aux comportements sales et inciviques beaucoup trop nombreux, de doter la Région d'une politique de répression effective. La ville de New-York a appliqué dans les années une méthode de sanction forte à l'égard de toutes les incivilités et petites infractions (en suivant la « broken windows theory ») avec d'excellents résultats à la clé pour lutter contre l'insécurité et la dégradation de biens publics ou privés dans l'espace public.

Il existe aujourd'hui à Bruxelles des amendes élevées mais elles ne sont pas suffisamment (voire pas du tout) appliquées. La cellule « Recherche et Verbalisation » de l'ABP ne compte actuellement que 39 agents, toutes fonctions confondues, pour dresser à peine 3.000 procès-verbaux par an, soit une moyenne de 75 PV par agent par an. **Le MR**

souhaite augmenter considérablement les moyens des services de verbalisation afin qu'il n'y ait plus d'impunité.

Les flagrants délits de pollution (crachats, urine, jets de déchets en rue, tags, dépôts clandestins) doivent pouvoir être sanctionnés immédiatement. **Le MR souhaite étudier toutes les possibilités de perception immédiate des amendes en cas de flagrants délits.** Chaque pollueur doit passer à la caisse.

AMÉLIORER LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les dépôts clandestins sont en constante augmentation. Si ces comportements sont répréhensibles, certains dépôts pourraient être évités en offrant aux habitants de nouveaux services de collecte des encombrants. L'ABP peut procéder à l'enlèvement d'encombrants à domicile sur rendez-vous. Chaque ménage a droit à 3 m³ gratuits une fois par an. Au-delà de cette quantité, un montant de presque 30 euros est facturé par m³ supplémentaire. La moitié des ménages bruxellois n'ont pas non plus de voiture, ce qui rend difficile le trajet jusqu'au recypark.

Il y a également lieu de renforcer substantiellement la présence des caméras de surveillance dans les lieux où les dépôts clandestins sont fréquents.

D'autres solutions collectives doivent pouvoir être envisagées par la Région en partenariat avec les communes comme la mise en place de collectes itinérantes quartier par quartier via un ou plusieurs conteneurs placés à un endroit du quartier à une fréquence déterminée en fonction des besoins. Il faut en déterminer la fréquence optimale en fonction de la densité de population et des besoins spécifiques de chaque quartier. Mais également communiquer clairement les dates et lieux de passage des recyparks itinérants via différents canaux (site web, application mobile, flyers, etc.).

Il existe déjà depuis quelques années une initiative de Recypark mobiles mis en place par l'ABP avec des conteneurs itinérants qui prennent place deux fois par an, au printemps et à l'automne avec pour but de collecter les déchets au plus près des citoyens et de les débarrasser de leurs encombrants. Presque 1.800 tonnes de déchets ont ainsi été collectés en 2023. **La fréquence de ces opérations doit être augmentée.**

Les agressions dans les recyparks sont malheureusement de plus en plus fréquentes et c'est inacceptable. Nous devons soutenir le personnel. Pour garantir la sécurité dans les recyparks, des solutions peuvent être mises en place comme installer des caméras de surveillance dans les recyparks fixes et itinérants, augmenter la présence de gardiens de sécurité, notamment aux heures d'affluence, mettre en place des formations pour le personnel sur la gestion des conflits et enfin collaborer avec la police pour une intervention rapide en cas d'agression.

En augmentant la fréquence des recyparks itinérants, en améliorant la sécurité des recyparks et en sensibilisant aux alternatives aux dépôts clandestins, il est possible de réduire significativement le nombre de dépôts clandestins et d'améliorer la gestion des déchets encombrants à Bruxelles.

VALORISER LES DÉCHETS ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION

Le gouvernement bruxellois échoue depuis presque deux décennies à implanter une usine de biométhanisation à Bruxelles. Dans l'attente, nous sommes contraints de transporter la plus grande partie des déchets organiques collectés vers l'usine de biométhanisation d'Ypres, pour un coût estimé à 3 millions d'euros par an : un réel non-sens écologique.

Les blocages politiques et autres lenteurs administratives n'ont pas permis à Bruxelles d'innover, contrairement à Copenhague qui utilise l'énergie produite par la transformation des déchets des habitants et des entreprises pour chauffer les bâtiments de la ville. L'usine de CopenHill est un exemple en la matière puisqu'elle a permis de valoriser les déchets tout en diminuant l'empreinte carbone de la ville dont les émissions de CO₂ ont diminué de 80% depuis l'amorce de leur transition « zéro carbone ». Elle abrite en plus de surcroît un centre de loisirs pour joindre l'utile à l'agréable.

Actuellement, seulement une partie des déchets organiques de la Région sont acheminés jusqu'à Ypres en Flandre où ils sont valorisés après avoir parcouru en camions plusieurs centaines de kilomètres. Le MR souhaite enfin remédier à ce non-sens écologique en érigeant la première usine de biométhanisation de la Région. La mise en place de plus petites unités à l'échelle des quartiers doit également pouvoir être étudiée pour atteindre les objectifs écologiques de la Région en matière de production d'énergie verte.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- **Réformer en profondeur la gouvernance de l'ABP en y intégrant la culture du résultat à tous les échelons comme dans le privé :** définir un contrat de gestion, moderniser les structures dirigeantes en y intégrant des top managers expérimentés avec une rémunération liée aux résultats, améliorer l'encadrement de l'Agence en la liant à un contrat de gestion et par la mise en place d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale chargés de contrôler la gestion journalière ;
- **Renforcer l'action de l'ABP grâce aux partenariats intelligents avec le secteur privé** partout où c'est nécessaire et en priorité pour le nettoyage des lieux stratégiques comme les lieux de passage très fréquentés ou touristiques et un meilleur traitement et recyclage des déchets et faire du secteur privé un partenaire pour les nécessaires projets d'investissement et de modernisation de la collecte et du traitement des déchets ;
- **Simplifier la répartition des compétences et améliorer la gouvernance opérationnelle de l'ABP dans sa relation avec les communes** pour plus d'efficacité et de résultats en matière de propreté urbaine ;
- **Moderniser le ramassage des déchets en s'inspirant d'autres villes internationales qui ont réussi avec succès en développant avec le privé des solutions intelligentes :** containers à puces, compacteurs enterrés avec au préalable la réalisation d'un cadastre du sous-sol bruxellois, généralisation des poubelles publiques intelligentes à l'énergie solaire...);
- **Imposer aux nouvelles constructions des solutions collectives pour le ramassage et le triage des déchets** (local à poubelles, compost commun...);

- **Doter (enfin !) la Région d'un centre de biométhanisation** afin de valoriser les **déchets organiques en énergie verte** avec la création de petites unités de biométhanisation complémentaires pour accélérer la transition énergétique de la Région et atteindre les objectifs fixés en matière de production d'énergie renouvelable ;
- **Développer avec l'investissement du secteur privé des solutions de valorisation des déchets à l'échelle régionale, communale, des quartiers et des particuliers ;**
- **Aider les ménages à prendre en charge de manière adéquate les déchets organiques** (composteurs, bio-seaux, bacs de vermicompostage...);
- **Intensifier le contrôle qualité du tri et instaurer une plus grande transparence sur les filiales de tri pour renforcer la confiance des citoyens ;**
- **Revoir les rythmes de collecte des sacs-poubelles et imposer une méthode de collecte intelligente sur base des besoins** en fonction notamment de la densité de population et autres particularités urbanistiques ;
- **Réintroduire les collectes de nuit** et étudier les possibilités de décaler les tournées qui débutent à 20h dans certaines zones pour éviter de générer davantage d'embouteillages, en concertation avec les syndicats ;
- **Mener une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements inciviques** (malpropreté, vandalisme, incivilités, dépôts clandestins...) **avec des opérations « coup de poing »** alliant les forces des agents sanctionneurs, des agents de la police locale ;
- **Multiplier les actions conjointes entre les forces de police locale, les agents sanctionneurs et des accompagnateurs sociaux** sur le modèle de la brigade Herscham rattachée à la zone de police de Bruxelles-Ixelles ;
- **Augmenter le personnel du service de verbalisation de l'ABP ;**
- **Envisager de nouveaux régimes de sanctions** : perception immédiate en cas de flagrant délit, services d'intérêt général en lien avec le nettoyage des espaces publics...
- **Diminuer le nombre de dépôts clandestins en augmentant la fréquence des recyparks itinérants en partenariat avec les communes**, soit une collecte des encombrants qui se déplace de quartier en quartier, ainsi qu'en installant des **caméras de surveillance** aux lieux où ces dépôts clandestins sont fréquents ;
- **Garantir la sécurité dans les recyparks** en installant des caméras de surveillance dans les recyparks fixes et itinérants, et en augmentant la présence de gardiens de sécurité ;

ÉCONOMIE

PME, Indépendants, Emploi, Formation, Commerces, HoReCa & Agriculture urbaine

DÉPLOYER UNE VILLE DONT L'ÉCONOMIE EST EN ACTION ET LE FUTUR EN EXPANSION

Pour nous libéraux, le développement économique est l'épine dorsale de notre société. Sans développement, pas de croissance, pas de protection, pas de redistribution des richesses, pas de politique sociale ou de santé ambitieuse. Ces dernières années, sous l'effet des nouvelles technologies, notre monde, notre manière de consommer et nos modes de vie ont fortement évolués. Il faut accompagner le changement et non le subir.

Notre Région fait face à un exode de ses entreprises. En effet, depuis 2017, c'est environ 3.000 entreprises qui quittent chaque année Bruxelles. En 2021, 3119 entreprises ont quitté la région bruxelloise. À l'inverse, 2103 entreprises ont quitté une autre Région pour s'installer en RBC. Le solde pour 2021 est de – 1016 entreprises. Ce solde est aussi en constante augmentation : il était de – 442 entreprises dix ans auparavant, en 2011.

Il est impératif que nous mettions un terme à l'exode des entreprises à Bruxelles. La fuite des entreprises nuit non seulement à l'économie locale, mais elle impacte également l'emploi, les revenus et le développement régional dans son ensemble. Nous devons agir de manière proactive pour garder et attirer les entreprises, en créant un environnement propice à leur épanouissement, en offrant des infrastructures modernes, une main-d'œuvre qualifiée et des opportunités de croissance. Le MR souhaite, en étroite collaboration avec les acteurs économiques et en développant des partenariats public-privé, construire un écosystème dynamique qui encourage l'innovation, la compétitivité et la prospérité économique à long terme.

Jusqu'en 2019, le taux de création d'entreprises était plus élevé de manière proportionnelle en Région de Bruxelles-Capitale par rapport aux deux autres régions. Cependant, après cette année, cette dynamique a changé. En effet, Entre 2008 et 2016, la croissance du nombre de créations d'entreprises en Région bruxelloise était du même ordre que celle observée en Flandre et supérieure à celle observée en Wallonie. Ce constat n'est plus valable aujourd'hui. **Parmi les nombreuses pistes expliquant cette divergence entre les régions, l'une d'elles correspond à l'assouplissement des règles d'accès à certaines professions, plus ancien et plus important en Flandre qu'en Wallonie.** À Bruxelles, l'assouplissement a été décidé fin 2023, dont l'effet ne sera visible qu'en 2024. Notre Groupe était pourtant le premier à vouloir assouplir ces règles d'accès à la profession, c'est en ce sens que nous avons déposé un texte pour demander la suppression des connaissances de gestion de base pour pouvoir devenir indépendant.

Notre groupe veut que Bruxelles renoue avec la vigueur qui caractérisait autrefois sa scène entrepreneuriale. À travers cette ambition, nous aspirons à raviver la dynamique de création d'entreprises qui prévalait dans notre région par le passé. Nous croyons fermement en le potentiel économique et innovant de Bruxelles et sommes convaincus que la revitalisation de son écosystème entrepreneurial contribuera non seulement à stimuler la croissance économique locale, mais également à renforcer la réputation de

la région en tant que centre dynamique d'activités commerciales et innovantes.

Nous aspirons à devenir une région qui favorise et soutient non seulement les start-ups, mais également les moyennes et les grandes entreprises. Nous reconnaissons que chaque catégorie d'entreprise joue un rôle essentiel dans notre économie et contribue à la création d'emplois, à l'innovation et à la croissance. Nous faciliterons l'accès au financement, soutiendrons la recherche et le développement, et favoriserons l'esprit entrepreneurial. Notre objectif est de créer une région dynamique où les start-ups peuvent naître et se développer, tout en offrant aux moyennes et grandes entreprises un écosystème favorable à leur croissance et à leur compétitivité.

En soutenant l'ensemble du spectre entrepreneurial, nous construirons une économie équilibrée et prospère, offrant des opportunités pour tous les types d'entreprises et favorisant l'essor économique à long terme de notre région.

BRUXELLES CONNECTÉE : NUMÉRIQUE ACCESSIBLE, AVENIR PARTAGÉ

Les technologies numériques changent notre économie et notre société à un rythme soutenu. **La révolution numérique sera dans les prochaines années l'un des principaux moteurs de croissance, d'emplois et de bien-être. Notre pays doit saisir ces opportunités tout en encadrant cette dynamique.** La révolution numérique se caractérise par un changement de paradigme. On pense la société, le travail et l'économie de façon différente. Cela se traduit par la convergence de nouvelles technologies alliant la robotique, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle. Or, ce changement suscite des réactions très variées. Elle annonce pour certains la fin du travail humain. Pour d'autres, ces innovations offrent précisément de nouvelles opportunités, une diminution des métiers lourds et à la chaîne, une augmentation de la croissance économique et un gain pour le respect de l'environnement.

La numérisation n'est pas une fin en soi, mais doit être développée dans le sens d'un service pour améliorer la collectivité, l'emploi, l'environnement, la santé etc. et donc finalement élever notre qualité de vie. La véritable question à se poser est de se positionner pour savoir comment se réapproprier ce changement pour qu'il soit au bénéfice de tous et au service du citoyen. Pour éviter de prendre du retard, Bruxelles doit investir dans les infrastructures numériques, soutenir la formation aux compétences numériques et encourager la collaboration entre les acteurs publics, privés et académiques.

L'inclusion numérique revêt une importance cruciale dans notre société moderne. Alors que les technologies numériques continuent de transformer nos vies et nos économies, il est essentiel que tous les individus aient la possibilité de participer pleinement à cette révolution numérique. L'inclusion numérique garantit que personne ne soit laissé pour compte en raison de l'absence de compétences ou d'accès aux outils et aux ressources numériques. Elle favorise l'égalité des chances, en permettant aux individus d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière efficace et productive. **Pour promouvoir l'inclusion numérique, il est nécessaire de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation, d'améliorer l'accessibilité aux infrastructures et aux services numériques, ainsi que de favoriser la coopération entre les acteurs publics, privés et la société civile.** L'inclusion numérique ne consiste pas seulement à connecter les individus, mais aussi à leur donner les moyens de tirer pleinement parti des opportunités offertes par le monde

numérique. En investissant dans l'inclusion numérique, nous investissons dans un avenir plus équitable, plus compétitif et plus innovant pour tous.

Le soutien aux **établissements publics numériques (EPN)** est également primordial afin de résorber la fracture numérique touchant de nombreuses personnes au sein de notre Ville-Région. Des formations d'écrivains publics numériques telles que celles lancées par le Secrétaire d'État libéral Mathieu Michel « Connectoo » sont un succès et doivent être poursuivies/encouragées en ce compris au sein des services publics pour les agents en première ligne. Nous ne devons laisser personne au bord du chemin et les services publics bruxellois doivent être accessibles à toutes et tous, que ce soit en présentiel ou en distanciel.

5G

Enfin, la 5G est un élément essentiel pour construire une société connectée et sécurisée, prospère et innovante. Notre capitale doit entrer pleinement dans le 21^{ème} siècle et la modernité. Les technologies jouent un rôle crucial dans la revitalisation du marché du travail.

Il est important d'investir dans le déploiement de la 5G et de la fibre optique, pour connecter les gens entre eux, mais aussi les données, les appareils, les idées et les entreprises. Deux technologies complémentaires. Pour ce faire, il faut mettre en œuvre un cadre normatif stable au sein de notre Région, tout en prenant en compte le respect du principe de précaution en matière de santé publique.

La technologie, tout en offrant des solutions aux défis sociétaux et environnementaux, ne devrait pas être idéalisée comme la panacée de notre société. L'accès à internet et aux services en ligne est un droit fondamental, mais le choix de ne pas y recourir doit être également respecté. La numérisation est complémentaire avec le maintien des interactions humaines, essentielles à une société harmonieuse et inclusive.

ÊTRE PLUS INTELLIGENT QUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Bruxelles dispose d'un centre de l'intelligence artificielle, mais celui-ci n'est pas de taille pour saisir les opportunités en matière d'IA. Au travers de maigres collaborations, les initiatives issues du centre sont insuffisantes et les résultats peu visibles. Entre des programmes de formations qui ne sont plus offerts ou pas assez nombreux, l'absence d'entreprises d'envergure attachées au centre ou une plateforme d'accès aux données de la Région Bruxelles-Capitale qui dispose de peu de contenus, Bruxelles ne sera jamais en pole position pour capter des emplois et des capitaux à cette vitesse. **Il est urgent d'offrir à Bruxelles une meilleure stratégie accompagnée d'investissements pertinents et d'actions concrètes afin de faire prospérer économiquement la capitale et y offrir des services publics optimisés aux citoyens.**

Si Bruxelles veut prospérer au travers d'un tissu d'entreprises spécialisées dans un secteur d'avenir et optimiser ses services publics, ceci ne peut se faire que par la création d'un écosystème solide, à l'instar de ce que font nos voisins. **Concrètement, Bruxelles développera un HUB puissant d'entreprises autour des campus numériques bruxellois (BE Central, Molengeek), géographiquement situés autour des gares avec un pôle à la gare du Midi pour être rapidement relié à d'autres villes à l'international.**

Il y a certainement des opportunités à aller chercher dans le développement de la « Green Tech ». Bruxelles accueillera d'ailleurs en juin 2024 un grand forum de la Green Tech réunissant plus de 700 participants. Cela doit déboucher sur de nouvelles opportunités pour Bruxelles.

FAIRE VIBRER LA VILLE AVEC LE MONDE DE LA NUIT

La vie nocturne bruxelloise a pendant trop longtemps été complètement oubliée des politiques publiques. Pourtant, Bruxelles héberge de nombreuses entreprises culturelles, événementielles et créatives issues du secteur privé. Il y a donc un tissu qui est bien implanté et qui doit être soutenu par les pouvoirs publics.

Nous pensons que la politique pour le secteur festif et culturel de la nuit doit poursuivre un double objectif : d'une part, le développement de l'économie locale et, d'autre part, le respect d'une certaine tranquillité pour les riverains.

La vitalité de ce secteur pose en effet certaines difficultés, en particulier pour les riverains des établissements de nuit, qui subissent parfois de sérieuses nuisances : bruit, malpropreté, sentiment d'insécurité, etc. Ce type de conflit a connu une illustration malheureuse dans le cadre de la fermeture (heureusement temporaire) du célèbre club bruxellois de techno, le Fuse.

C'est pour cette raison que nous avons développé un plan « Brussels by Night », qui vise à adapter la réglementation actuelle afin de protéger les espaces festifs et culturels, en prévoyant notamment des lieux adaptés pour que la vie nocturne puisse continuer à se déployer à Bruxelles.

Concrètement, le MR propose la création de zones de clubbing dans les espaces industriels, une révision des normes de bruit, un élargissement des horaires des transports en commun pendant la nuit, la création d'un « Bourgmestre de la nuit » et le développement de boîtes de nuit souterraines dans les nombreux espaces existants et non valorisés.

BRUXELLES : VOTRE DESTINATION TOURISTIQUE, NOTRE RAYONNEMENT

Le tourisme à Bruxelles revêt une importance cruciale en tant que moteur de développement économique et de rayonnement international pour la ville. En tant que capitale de la Belgique et siège de plusieurs institutions européennes, Bruxelles attire un flux constant de visiteurs du monde entier. Ce secteur dynamique contribue significativement à l'économie locale en générant des emplois dans divers domaines tels que l'hôtellerie, la restauration, le transport et les services touristiques. Ce secteur représente 4,5% de l'emploi régional total. De plus, le tourisme favorise la diversification de l'économie bruxelloise en stimulant le commerce local, les activités culturelles et les initiatives entrepreneuriales. En mettant en avant son riche patrimoine architectural, artistique et gastronomique, Bruxelles renforce sa réputation à l'échelle internationale, attirant l'attention des voyageurs et des investisseurs. **Le MR souhaite créer une identité forte en matière de tourisme régional durable avec une politique de city marketing forte qui tienne mieux compte du premier atout de Bruxelles, à savoir son statut de capitale de l'Europe.**

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

ÉCONOMIE RÉSILIENTE, CROISSANCE PERSISTANTE

- **Développement du tissu économique bruxellois** par le renforcement d'équipements et d'infrastructures de qualité, notamment dans les domaines de la mobilité, de l'environnement et de la propreté. Il est indispensable de premièrement redorer l'image de Bruxelles ;
- **Établir un cadastre du foncier accessible pour aider les entreprises à d'installer à Bruxelles ;**
- **Rendre la fiscalité plus attractive pour les entreprises, notamment en harmonisant la fiscalité au niveau communal** et lever ce frein souvent pointé du doigt par le monde entrepreneurial – dans une logique d'attractivité (et donc de tax down) ;
- **Développement de la zone du canal**
 - Se doter d'un monitoring et des instruments statistiques nécessaires à l'évaluation du Plan Canal. Pour dynamiser économiquement cette zone, on a besoin des instruments statistiques nécessaires ;
- **Soutien aux start-ups**
 - Charger perspective.brussels de s'assurer que l'observatoire du commerce, l'observatoire des bureaux et l'observatoire des activités productives produisent annuellement au minimum un cahier thématique dans leur thème respectif ;
 - Tendre vers l'objectif d'avoir au moins un incubateur d'entreprise pour chaque commune (ou dans un premier temps, mettre en place des incubateurs dans les communes éloignées de ceux qui existent actuellement) ;
- **Maintenir et renforcer les aides à l'exportation pour les entreprises et charger Hub.brussels d'identifier de manière prospective les potentielles futures « success stories » bruxelloises d'exportation de marques et de savoir-faire bruxellois vers l'étranger.** Le MR s'est fortement opposé à la suppression de ces aides comme voulu par le gouvernement bruxellois ;
- **Redéployer des distributeurs de billets sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale avec Batopin :**
 - Mettre en place un cadre réglementaire nécessaire ou un accord sectoriel permettant de garantir un maillage des distributeurs automatiques de billets sur le territoire bruxellois en lien avec les spécificités de chaque commune ;
 - Étudier la possibilité de baisser ou de supprimer la taxe régionale sur les distributeurs de billets, à tout le moins dans les quartiers où la population bénéficie d'un moindre service ;
 - Mettre en place toute mesure qui permettrait la simplification et l'accélération de la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme au moment de

l'installation d'un distributeur dans une façade d'immeuble ;

- Demander à perspective.brussels de réaliser une campagne de prospection visant à identifier des lieux où il serait possible d'accueillir ce type d'appareils dans des lieux publics régionaux, notamment sur tout foncier appartenant au pouvoir public régional, que cela soit en façade ou à l'intérieur.
- Assurer que l'ouverture des distributeurs de billets soit garantie entre 6h et 22h.

- **Glisser vers une administration au service des entreprises**

- Éviter la superposition de normes complexes difficilement applicables : le travail de rédaction de textes législatifs doit être tourné vers la simplicité de mise en place et la lisibilité ;
- Moderniser la fonction publique en priorisant la culture client, en communiquant une information de qualité aux entreprises, en mettant en place une réelle digitalisation, en instaurant un principe de confiance et en adaptant régulièrement les services aux besoins entrepreneuriaux ;
- Mettre en place la traçabilité complète et informatisée des dossiers introduits par le particulier et les entreprises via les outils électroniques ;
- Simplifier l'offre publique aux entreprises et aux candidats créateurs. En mettant un système plus simple, plus transparent, plus professionnel et plus lisible. Chaque entrepreneur/candidat entrepreneur ayant une question, un projet, etc. de quelque nature que ce soit doit pouvoir disposer dans les 48 h maximum de toute l'information nécessaire.

- **Faire d'Actiris un partenaire clé pour les PME qui recrutent**

- Placer les PME au cœur des services d'Actiris en assurant une gamme complète de service aux entreprises qui souhaitent recruter des collaborateurs ou obtenir des conseils sur les aides régionales à l'embauche et à la formation ;
- Garantir la gratuité de tous les services proposés aux entreprises ;
- Mettre en place un système de conseiller-référent pour chaque PME, capable de se déplacer en entreprise sur demande de celle-ci ;
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des services de l'administration afin de garantir une amélioration continue de la qualité des services.

- **Simplification des aides économiques et meilleure communication de celles-ci**

- Simplifier les procédures administratives pour demander les aides économiques. Réduire la paperasserie et mettre en place des formulaires de demande simplifiés afin de faciliter le processus pour les commerçants et les entreprises ;

- Mettre en place une stratégie de communication proactive pour informer les commerçants et les entreprises sur les aides économiques disponibles. Utiliser différents canaux de communication tels que les médias traditionnels, les médias sociaux, les newsletters électroniques, etc., pour diffuser régulièrement des informations sur les aides disponibles et surtout sur les critères d'éligibilité ;
- Mettre en place des services d'accompagnement personnalisés pour aider les commerçants et les entreprises à comprendre les différentes aides économiques et à déterminer celles qui conviennent le mieux à leurs besoins. Cela pourrait inclure des conseillers spécialisés disponibles pour répondre aux questions et fournir des orientations adaptées à chaque entreprise ;
- Organiser des sessions d'information et des événements locaux pour sensibiliser les commerçants et les entreprises aux aides économiques disponibles. Travailler en collaboration avec les chambres de commerce, les associations professionnelles et d'autres acteurs locaux pour diffuser les informations et fournir un soutien supplémentaire ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer l'impact des aides et apporter les ajustements nécessaires pour améliorer leur efficacité ;
- Mettre à disposition des ressources en ligne, telles que des guides et des tutoriels, pour aider les commerçants et les entreprises à comprendre les différentes aides économiques et les étapes à suivre pour les obtenir.

- **Faciliter la transmission d'entreprise**

- Mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation destinés aux chefs d'entreprise sur les enjeux et les processus liés à la transmission d'entreprise. Cela pourrait inclure des séminaires, des ateliers et des ressources en ligne pour informer les entrepreneurs sur les différentes étapes et les aspects juridiques, financiers et fiscaux de la transmission ;
- Mettre en place des services d'accompagnement personnalisés pour aider les chefs d'entreprise à préparer et à réaliser la transmission. Cela pourrait impliquer l'affectation d'un conseiller spécialisé qui peut fournir des conseils, une assistance technique et un soutien tout au long du processus de transmission ;
- Mettre en place des mesures fiscales incitatives pour encourager les transmissions d'entreprise. Cela pourrait inclure des exonérations fiscales ou des réductions d'impôts ;
- Simplifier les procédures administratives et réglementaires liées à la transmission d'entreprise ;
- Faciliter l'accès au financement pour les repreneurs d'entreprise en mettant en place des programmes de prêts spécifiques ou en encourageant les institutions financières à proposer des solutions de financement adaptées aux besoins des repreneurs ;

- Encourager la mise en place de mesures visant à assurer la continuité des activités après la transmission, telles que des accords de formation ou de mentorat entre les anciens propriétaires et les nouveaux repreneurs
- **Soutenir les Entreprises de Travail Adapté (ETA) en promouvant l'attribution de marchés publics aux ETA pour la sous-traitance, en mesurant les ETA en équivalents temps plein (ETP) et en allouant des ressources supplémentaires pour stimuler le secteur**
- **Aider les personnes en situation d'handicap à lancer leur propre activité**
 - Une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de handicap qui souhaitent entreprendre dans notre région. Il faut proposer des subventions publiques régionales pour que les personnes en situation d'handicap osent se lancer sans perte de revenus ou d'allocations. La région, en collaboration avec les chambres de commerces ou ASBL ad hoc, doit définir une stratégie à une législature pour augmenter le nombre d'entrepreneurs porteurs d'un handicap.
- **Développer et établir une stratégie d'expansion de l'économie circulaire**
 - Notre société n'a pas toujours été pensée pour optimiser les ressources dans le cadre de son développement technique et économique. Il est pourtant possible de faire beaucoup mieux avec les mêmes ressources, voire avec moins de ressources. Cela concerne autant les infrastructures que nous utilisons que les biens et services que nous créons. Le MR soutient donc le développement de l'économie circulaire, le recyclage et la réparabilité des objets.
 - Le mouvement réformateur est particulièrement attentif à ce que les progrès en matière environnementale puissent être traduits en possibilités de développement économique. Si nous reconnaissons l'utilité des structures associatives au sein de cette problématique, nous souhaitons encourager le développement de solutions orientées business faisant partie intégrante du tissu économique bruxellois ;
 - Parmi les secteurs les plus porteurs figurent le plastique, les batteries et les métaux, ainsi que les déchets de la construction (plâtre, béton, etc.). Nous voulons mettre en place des filières complètes dans ces trois secteurs, par intérêt environnemental et géopolitique, à travers l'accès aux ressources pour notre économie. Ainsi, l'accès aux métaux sera incontournable pour la transition énergétique et numérique, et des minerais comme le sable pourraient devenir de plus en plus rares dans les prochaines décennies, alors que la demande mondiale va considérablement augmenter. Le MR n'a d'ailleurs aucun tabou à ce qu'une réflexion minière puisse se faire au niveau européen. Nous devons en finir avec la sous-traitance de la pollution environnementale.
 - Nous souhaitons faire de la législation bruxelloise un rôle modèle européen en la matière en adaptant au mieux la législation aux réalités nouvelles imposées par l'économie circulaire et permettre ainsi le développement de nouveaux modèles économiques, de favoriser le développement de l'économie circulaire par le biais de partenariats publics-privés (PPP) ou encore d'analyser

les obstacles existants (normes, réglementation économique) entravant le développement d'initiatives dans ce secteur, en partenariat avec les acteurs socio-économiques et l'administration ;

- Nous proposons de développer des initiatives visant à encourager et à soutenir des projets spécifiques dans le secteur de l'industrie manufacturière, axés principalement sur l'allongement de la durée de vie des produits. Pour y parvenir, nous souhaitons adopter des stratégies diversifiées et innovantes. Ces stratégies comprennent la réutilisation, la réparation, le reconditionnement, et le remanufacturing (refabrication) des produits.
- Cette revalorisation des produits ultérieure permet également une réflexion sur la propriété des objets, qui peuvent être mis en location au consommateur plutôt que vendus puis recyclés à charge de la société. Responsabiliser le producteur sur son propre produit sera plus efficace que des normes générales. Une réflexion doit avoir lieu sur les incitants plutôt que seulement la contrainte légale et la cotisation obligatoire.
- Ces mesures, en plus de favoriser une économie plus durable et respectueuse de l'environnement, pourraient avoir des retombées économiques significatives pour la Belgique. Elles offrent le potentiel de créer de la valeur ajoutée, de générer de nouveaux emplois, et d'améliorer de manière globale l'économie des régions comme celles de l'État fédéral. L'accent mis sur l'économie circulaire représente ainsi une opportunité de transformer et de moderniser les tissus économiques wallon et bruxellois, en le rendant à la fois plus résilient et plus compétitif sur le marché international, tout en contribuant à la protection de l'environnement ;
- Il est également important de développer une filière de formation au sein des organismes spécialisés comme dans l'enseignement technique et professionnel qui puisse former efficacement les futurs profils nécessaires au développement de ce secteur ;

- **Accorder une attention primordiale aux commerces**

- Le secteur commercial bruxellois est fragilisé non seulement par la délocalisation du commerce de gros, mais aussi par la fermeture des commerces de détails et de proximité, entraînant inévitablement la perte d'emploi en Région bruxelloise. Plusieurs leviers doivent être activés d'urgence pour maintenir et redéployer l'activité des commerces de proximité :
- Des leviers réglementaires : révision de la loi sur les baux commerciaux, révision du PRAS, révision des procédures d'octroi de permis...
- Des leviers de communication : mieux indiquer les noyaux commerçants, notamment par un fléchage adapté aux voitures, mais aussi aux piétons ;
- Des leviers financiers comme la création de primes et aides pour les artisans et producteurs locaux ou la création d'un fonds d'investissement permettant de renforcer les noyaux commerçants par la collaboration de partenaires privés et publics ;

- Des leviers de participation : mutualisation de certains services pour les commerçants d'un même quartier : comptabilité, site internet, livraisons ;
 - Des leviers urbanistiques : valorisation des quartiers par leur réfection, embellissement, verdurisation.
- **Révision de l'ordonnance relative aux chantiers en voirie publique**
 - Diminuer le nombre de jours minimum consécutifs pour pouvoir bénéficier d'une aide (actuellement 29 jours consécutifs minimum, réduire ce seuil à 20 jours consécutifs minimum comme en Wallonie) ;
 - En ce qui concerne le montant de l'indemnisation, supprimer la variation du montant forfaitaire en fonction du nombre d'ETP de l'entreprise et la remplacer par un montant de 100€ par jour pendant un maximum de 70 jours ;
 - Remplacer le fait d'obtenir plusieurs indemnisations pour le même chantier (maximum 2 fois pour un même chantier à Bruxelles) par une notion d'annualité de la prime par entreprise et plus spécifiquement par unité d'établissement ;
 - Supprimer la modalité qui empêche les commerçants dans des zones piétonnes de pouvoir bénéficier d'indemnités en cas de travaux sur la voirie publique.
- **Améliorer l'accessibilité des aides pour le financement des PME**
 - Sur le terrain, énormément de gérants de PME ne sont même pas au courant qu'ils ont droit à toute une série d'instruments leur permettant de les aider dans le financement de leur activité. Pour optimiser le financement des PME, il est impératif de simplifier et rendre plus accessible la lisibilité des aides disponibles. En simplifiant les procédures et en clarifiant les critères d'éligibilité, les petites et moyennes entreprises seront mieux équipées pour naviguer à travers le paysage complexe des financements.
- **Promouvoir l'économie collaborative**
 - Le MR s'engage à soutenir l'économie collaborative, avec pour objectif de dynamiser ce secteur tout en protégeant les travailleurs contre les comportements abusifs et en veillant à une fiscalité équitable. Il est également essentiel de définir, pour chaque secteur, un cadre réglementaire avec des règles non dérogoires, notamment pour assurer la sécurité, la santé, la protection de l'environnement et du consommateur. Enfin, nous proposons de favoriser l'assurabilité des plateformes collaboratives et de promouvoir la création d'assurances privées pour les prestataires des plateformes, couvrant les périodes d'inactivité ;
- **Faire évoluer l'économie sociale en interaction avec l'économie traditionnelle et non en concurrence**
 - Les projets d'économie sociale permettent à certaines catégories de personnes d'accéder à un emploi ou à des services qu'ils n'auraient parfois pas pu obtenir

via l'économie traditionnelle. Cependant, il faut éviter les situations de mise en concurrence entre des structures subventionnées et des acteurs privés. Les structures d'économie sociale doivent avoir un cadre adapté, mais restrictif qui empêche des situations de concurrence déloyale et par là le développement de structures privées « classiques ». L'économie sociale doit être un marchepied vers l'économie traditionnelle et non un acteur alternatif.

- 1 emploi sur 8 provient de l'économie sociale et c'est un des secteurs où l'emploi a le plus fortement augmenté ces dernières années. Les acteurs de ce secteur jouent un rôle socio-économique clé à Bruxelles compte tenu des nombreux défis à relever en matière d'insertion socioprofessionnelle. Il faut que l'on puisse inviter ce secteur autour de la table des négociations lorsque des réformes relevant de leurs compétences sont en préparation ;
- Maintenir les financements de Coopcity qui aide les porteurs de projets à mettre sur pied leurs idées et soutient les entreprises sociales existantes dans le développement de leurs activités.

- **Développer l'économie des plateformes**

- L'économie des plateformes revêt une importance cruciale pour les jeunes, tant en termes d'opportunités professionnelles que de flexibilité dans le monde du travail. Elles offrent une flexibilité dans les horaires de travail, ce qui est particulièrement attrayant pour une génération qui valorise l'autonomie et la conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

- **Encourager le développement du secteur du gaming/jeux vidéo**

- L'univers du gaming génère un revenu annuel de 270 millions € en Belgique et pèse plus de 100 milliards \$ dans l'économie mondiale. C'est un secteur économique jeune mais en forte croissance qui recèle énormément d'opportunités économiques pour la Région. Nous devons poursuivre l'investissement dans ce secteur et proposer l'instauration d'un fonds public/privé permettant d'apporter les moyens financiers nécessaires au développement du secteur. La possibilité d'élargir le tax shelter fédéral au gaming doit aussi pouvoir être étudiée.

- **Maraîcher entrepreneur :**

- Le MR bruxellois est clairement en faveur du soutien aux maraîchers entrepreneurs à Bruxelles. Nous croyons en l'importance de l'agriculture urbaine et souhaitons encourager les initiatives maraîchères, en les considérant comme une partie essentielle de l'écosystème entrepreneurial. Cela s'aligne sur notre vision d'une économie dynamique et d'une ville durable ;
- Proposer des prêts à taux d'intérêt réduits pour l'achat de matériel et d'infrastructures ;
- Simplifier les démarches administratives pour la création et l'exploitation d'un maraîchage ;

- Organiser des formations techniques et entrepreneuriales pour les maraîchers ;
- Favoriser la mise en place de plateformes de vente directe et de circuits courts de distribution ;
- Soutenir des projets de recherche et d'innovation en matière d'agriculture urbaine ;
- Favoriser le développement de technologies adaptées aux besoins des maraîchers urbains.

- **Port de Bruxelles :**

Avec 130 entreprises actives, le **Port de Bruxelles est un opérateur économique et un pourvoyeur d'emplois important**, mais aussi un acteur de la transition écologique et climatique de la Région bruxelloise. Son développement et ses activités doivent être soutenus par les pouvoirs publics, qui doivent notamment veiller à une meilleure fluidité de la mobilité et des accès autour de la zone portuaire. Il faudra notamment consolider l'exploitation des deux Centres de Transbordement Urbain, créer des points de transbordement le long du canal et transformer le Centre de Transport International Routier unimodal (TIR) en un Centre de Distribution Urbaine zéro émission carbone bimodal (route/eau). Il sera également essentiel d'étudier la possibilité de créer une plateforme logistique zéro émission carbone eau/rail/route aux portes de la Région sur le site de Schaerbeek Formation. Le MR souhaite également améliorer l'intégration urbaine du Port avec des quais abaissés, aménagés en promenades piétonnes ou encore en aménageant des pôles nautiques régionaux accessibles aux citoyens.

Il sera essentiel pour le MR de soutenir l'attractivité de la zone portuaire afin que de nouvelles entreprises vertueuses pour l'économie et l'emploi de la Région s'y implantent.

- **Contribuer à la transition énergétique en y associant le secteur de la construction**

- Dans le secteur de la construction, l'adoption de nouvelles techniques en vue de participer activement à la transition écologique est impérative. Il est crucial de reconnaître que le domaine de la construction joue un rôle central dans la promotion de pratiques durables et respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer les compétences des travailleurs du secteur en matière d'écoconstruction. Cela implique non seulement de les sensibiliser aux dernières avancées technologiques et aux méthodes de construction respectueuses de l'environnement, mais aussi de les former aux normes et certifications écologiques. Ce changement vers des techniques de construction plus écologiques est essentiel pour créer un secteur du bâtiment résolument tourné vers l'avenir, contribuant ainsi de manière significative à la lutte contre le changement climatique. **Le Plan Renovation promettait de créer 8.000 emplois dans le secteur de la rénovation énergétique. Cela est loin d'avoir été réalisé. Il faut accélérer la formation d'une nouvelle main d'œuvre pour répondre plus rapidement aux besoins et aux enjeux climatiques de la Région.**

- **Intensifier l'attractivité de Bruxelles pour les congrès, conférences, salons et grandes expositions internationales (secteur MICE).** Alors que Bruxelles était en 2014 seconde ville hôte de congrès au monde, elle n'est plus que 10e.

NUMÉRIQUE ACCESSIBLE, AVENIR PARTAGÉ

- **Renforcer et accompagner les initiatives dans le domaine de la greentech**
 - Mettre en place un incubateur public spécialisé dans le domaine de la Greentech sur le site de la Gare du Nord ;
 - Booster la recherche « R&D » dans le domaine de la Greentech et prendre des mesures pour attirer les experts en boostant la recherche (manque d'experts en la matière en Belgique), ce qui permettra par la suite de booster davantage les investissements dans ce domaine ;
- **Faire de Bruxelles un centre national et européen majeur de l'économie digitale.**
 - Analyser l'ensemble des obstacles réglementaires, fiscaux et/ou législatifs empêchant ou retardant l'apparition d'entreprises actrices de l'économie digitale et/ou dépendant largement de la robotisation ;
 - S'assurer de la qualité de la formation de base dispensée dans les écoles, qu'elles soient issues de la filière générale, professionnelle ou technique. Il ne faut pas uniquement se focaliser sur les compétences techniques « dures » mais également sur les soft skills (empathie, imagination, conceptualiser une idée, analyse des flux d'information, collaboration, etc.) qui resteront demain des compétences hors de portée d'un robot ou d'un ordinateur ;
 - Sortir d'une logique de diplôme pour se baser sur une logique de compétences. Les compétences liées à l'informatique ne passent pas toute par l'obtention d'un diplôme. La main d'œuvre bruxelloise est traditionnellement peu formée. Actiris doit pouvoir correctement valider ce type de compétences et des solutions de formation non liées à des conditions de diplôme préalable doivent être développées (type école BeCode).
- **Renforcer l'inclusion numérique des citoyens bruxellois**
 - Poursuivre le soutien public à la mise en place de projets privés favorisant cette inclusion ;
 - Réduire les disparités entre les communes bruxelloises en termes d'offre de services d'inclusion numérique ;
 - Accompagner l'ensemble des usagers, et plus particulièrement les publics cibles, dans le processus de digitalisation des services publics souhaités ;
 - Féminiser et diversifier le secteur du numérique : soutenir l'équilibre de genre et les profils issus de la diversité dans les formations.

- Garantir un accompagnement humain vers le numérique visant le développement de l'autonomie des citoyens ;
 - Maintenir des contacts hors-ligne avec les administrations pour les indépendants, les petites entreprises et les associations ;
 - Rendre toutes les alternatives aux processus digitaux accessibles de manière équitable aux populations qui s'expriment en français et en néerlandais ;
 - Maintenir des guichets physiques en suffisance et accessible, avec du personnel formé aux difficultés des publics vulnérables.
- **Soutien à l'audiovisuel privé**
 - C'est via la publicité essentiellement que les médias audiovisuels privés assurent leur financement et leur projet d'entreprise. Trouver le bon équilibre entre la régulation nécessaire pour assurer la diversité et la qualité des médias et la promotion de la concurrence dans un marché publicitaire dynamique est un défi continu. Il nécessite une approche nuancée qui prend en compte les spécificités de chaque marché tout en respectant les principes fondamentaux de la libre concurrence et de la liberté de la presse.

ÊTRE PLUS INTELLIGENT QUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

- **Doter la Région d'une vraie stratégie en matière d'intelligence artificielle en impliquant davantage le tissu entrepreneurial ;**
- **Maintenir les financements à destination de l'institut Fari** pour le développement de projets innovateurs avec des retombées positives pour notre Région. Renforcer les projets pilotes dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'économie afin que ces projets profitent pleinement aux politiques régionales, aux citoyens et aux entreprises ;
- **Maintenir** la collaboration et les synergies entre l'Institut Fari et le European Digital Innovation Hub (EDIH) afin de former ensemble un pôle d'excellence bruxellois en intelligence artificielle.

MONDE DE LA NUIT – POUR FAIRE VIBRER LA VILLE

- Créer des **Zones Industrielles Festives (ZIF)**, à savoir des zones spécifiques dédiées au clubbing pour que les fêtards puissent célébrer sans risque de nuisances sonores. Dans ces ZIF, les normes de bruit pourraient être dépassées sans risque de nuisance puisqu'elles ne sont pas habitées. Ce modèle existe notamment à Genève ;
- Réviser les **normes de bruit** pour les clubs, actuellement inadaptées, et examiner la faisabilité du principe d' « Agent of Change », qui stipule que c'est au dernier arrivant installé à proximité d'un club d'atténuer les impacts des activités génératrices de bruit ;
- Élargir les horaires des **transports en commun nocturnes** : augmenter les fréquences

des bus Noctis à partir du jeudi nuit et faire fonctionner le métro jusqu'à 3h du matin.

- Créer la fonction du **Bourgmestre de la Nuit**, chargé de régler en amont les conflits entre un club et le voisinage ; cette fonction existe déjà à Amsterdam ;
- Réaliser un cadastre complet du sous-sol, permettant d'envisager l'ouverture de **boîtes de nuit souterraine**, comme à Paris, Vienne ou Prague ;
- Créer le « **Temple de la techno** » dans un des palais du Heysel.

TOURISME - BRUXELLES : VOTRE DESTINATION, NOTRE RAYONNEMENT

- **Visit.brussels**

- Permettre aux structures de promotion touristique de Flandre et Wallonie de pouvoir continuer à utiliser l'image de Bruxelles comme produit d'appel sur base d'un accord de coopération précisant que l'image et le concept bruxellois sont fixés par « Visit Brussels » ;
- Organiser l'élaboration de l'image de Bruxelles et sa promotion sur les marchés intérieurs et extérieurs. « Visit Brussels » doit en devenir l'opérateur unique et régional dont le financement devra être directement lié à la perception régionale des taxes hôtelières sur l'ensemble des 19 communes dans le cadre d'un système de financement compensatoire. L'organisation et la coordination des grands événements ainsi que la promotion des grandes institutions culturelles fédérales devront faire l'objet de collaborations étroites entre tous les niveaux de responsabilité concernés ;
- Doter la Région d'une politique de city marketing forte, notamment autour de la promotion d'une nouvelle forme de tourisme durable pour répondre aux préoccupations environnementales de plus en plus au cœur des demandes des consommateurs aussi ;

- **Valoriser le tourisme dans notre Région**

- Développer une communication particulière pour le tourisme spécifique et diversifié : tourisme d'affaire, de congrès, de luxe, jeune, familial, patrimonial, événementiel, artisanal, sportif, gastronomique, scientifique, créatif, etc.
- Bruxelles a des attraits pour chacun, mais il faut les vanter et en faire la promotion. La Région bruxelloise doit développer une communication structurée et mise à jour de l'offre particulière. On peut par exemple penser à la promotion de l'utilisation de lieux historiques publics ou privés pour l'organisation de séminaires (Château du Karreveld, Abbaye de Dielghem, Château des Rivieren, etc) ;
- o Lancer un appel à candidature pour une identité visuelle touristique dynamique de la Région. La Région a besoin d'un logo touristique et d'un slogan, une carte de visite identifiable. Faisons appel aux Bruxellois pour le développer par l'investissement citoyen de la promotion de la Région via des

concours : organiser des campagnes de concours photos et vidéo proposés aux Bruxellois. Les Bruxellois ont des talents et connaissent parfois très bien leur ville et ses côtés insolites. Développons également les collaborations avec les entreprises « pro-Belgique » pour développer un sentiment d'appartenance à la Région ;

- Viser à rapprocher les secteurs des musées, du patrimoine et du tourisme en Région bruxelloise ;
- Participer à la valorisation des hauts lieux touristiques : de la présence européenne à Bruxelles, de la Bande Dessinée (Hergé), les axes touristiques majeurs, envisager des modalités d'accès du public au Palais Stoclet.
- **Garantir l'attractivité des hôtels**, secteur économique très important à Bruxelles, tant pour le tourisme de loisir que d'affaire, en s'assurant d'une juste concurrence entre le secteur hôtelier et le secteur des résidences de tourisme de courte durée ;
- Réaliser une **régulation des résidences de tourisme** (de type Airbnb), pour que cette activité économique puisse se réaliser dans un cadre clair et respectueux des normes de sécurité, de salubrité et de confort, en renforçant les contrôles et en prévoyant une limitation de l'offre dans les quartiers à trop grande concentration (afin de protéger le logement résidentiel) ainsi que de nouveaux mécanismes pour protéger la qualité de vie des riverains (dont des sonomètres intelligents pour lutter contre les nuisances sonores) ;
- Reconnaître l'importance des **auberges de jeunesse** dans l'infrastructure touristique, en promouvant le tourisme social à Bruxelles et en soutenant les investissements pour la mise en conformité des auberges.

UNE VILLE QUI OFFRE UN EMPLOI DURABLE ET DIGNE POUR TOU(TE)S LES BRUXELLOIS(ES)

En tant que libéraux convaincus, nous croyons fermement que l'augmentation du taux d'emploi à Bruxelles profitera à l'ensemble de la société. Bruxelles est une ville dynamique et multiculturelle qui abrite de nombreuses opportunités économiques. En favorisant la création d'emplois, nous stimulons la croissance économique, attirons les investissements et renforçons la compétitivité de la région. De plus, l'augmentation du taux d'emploi réduit la dépendance aux prestations sociales, offrant aux personnes une plus grande autonomie financière et une meilleure qualité de vie. Cela contribue également à réduire les inégalités sociales et favorise l'inclusion économique. **En mettant l'accent sur l'emploi, nous voulons stimuler l'innovation, favoriser l'entrepreneuriat et créer un cercle vertueux qui profite à tous les habitants de Bruxelles, quelle que soit leur origine ou leur situation socio-économique.**

L'emploi doit aussi constituer la voie centrale vers davantage de pouvoir d'achat et de confort économique. Le MR défend à cet égard une augmentation du différentiel entre les revenus du travail et les revenus d'allocations sociales d'au moins 500 € nets par mois.

Le travail doit être mieux récompensé !

Malgré les efforts du Gouvernement pour augmenter le taux d'emploi et diminuer le chômage, Bruxelles reste la Région qui présente le taux d'emploi et le taux de chômage les plus élevés du pays.

Ce mauvais bilan se reflète aussi à l'échelle européenne. En 2022, sur 253 régions d'Europe présélectionnées disposant de données relatives au niveau taux de chômage, la Région de Bruxelles-Capitale est classée 223^{ème} dans le classement des régions européennes présentant le plus faible taux de chômage.

Nous devons rattraper le retard accumulé depuis 20 ans, les efforts à mener sont colossaux en matière d'activation et de taux d'emploi pour atteindre l'objectif fixé de 80% de taux d'emploi d'ici à 2030.

Nous le rappelons, alors que le coût de la vie, notamment le logement, est plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale, les Bruxelloises et les Bruxellois ont des revenus en moyenne largement inférieurs aux habitants des deux autres régions de notre pays. La RBC est aussi dans le top 3 des régions européennes qui produisent le plus de richesses (PIB) mais sa population en profite peu. À peine la moitié (50,5%) des emplois en RBC sont occupés par des Bruxellois, c'est ce qu'on appelle le paradoxe bruxellois. En découle, un taux de pauvreté record.

Les partis de gauche en majorité à Bruxelles depuis 20 ans ont pris suffisamment de retard avec des conséquences catastrophiques pour le bien-être de la population. Au MR, nous ne voulons plus perdre de temps et prendre, dès aujourd'hui, de l'avance sur demain.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- **Booster l'insertion sur le marché du travail grâce à l'apprentissage obligatoire des langues nationales.**
 - Rendre obligatoire un test linguistique pour toute personne qui s'inscrit comme demandeur d'emploi auprès d'Actiris et rendre obligatoires les cours de langue pour les demandeurs d'emploi qui ont échoué au test linguistique initial (qui ont un niveau inférieur à B1 en français ou néerlandais, selon le cadre européen commun de référence pour les langues) et qui, après 6 mois de chômage, ne suivent pas de formation et n'ont pas de certificat médical ;
 - Favoriser et encourager l'inscription des demandeurs d'emploi sur l'application Brulingua, notamment en renforçant la sensibilisation et le travail de communication autour de cette application par les équipes d'Actiris ;
 - Veiller à ce que le contrôle de la disponibilité des chercheurs d'emploi soit axé sur la formation, et surtout sur la formation linguistique ;
 - Renforcer l'offre de chèques-langue ;
 - Prévoir l'ouverture d'une Cité des langues en un lieu physique.
- **Taxer moins le travail des travailleurs et diminuer le coût du travail pour les employeurs**
 - Créer un différentiel entre les revenus du travail et les revenus d'allocations

sociales d'au moins 500 € nets par mois pour les travailleurs ;

- Revoir les barèmes d'imposition à l'impôt des personnes physiques et augmenter la quotité exonérée d'impôt à, au moins, 13.000 € pour que le travailleur belge ne soit plus le plus taxé au monde ;
- Instaurer un bonus à l'emploi de 1.500€ par an pour les métiers pénibles et/ou en pénurie dont le salaire est inférieur au salaire moyen. Il s'agirait pour eux d'un véritable 13^{ème} mois. Les travailleuses et travailleurs doivent être remerciés pour leur travail et pas pénalisés par rapport aux inactifs. Le travail, ça doit rapporter tout de suite ;
- Augmenter la valeur maximum du chèque-repas de 8€ à 15€ pour préserver le pouvoir d'achat des travailleurs et s'aligner sur l'inflation.

- **Révision du contrôle de disponibilité d'Actiris pour accroître son efficacité**

- Supprimer le collège d'évaluation composé de trois évaluateurs, étape supplémentaire qui accroît mécaniquement la durée du processus de contrôle et de sanction ;
- Réduire les délais avant une première évaluation (de 9 mois à 5 mois) et après une évaluation négative (de 5 mois à 3 mois).
- Réduire le délai d'une nouvelle évaluation après une évaluation positive (actuellement fixé à 12 mois, le réduire à 6 mois) ;
- Pour les aider dans leur recherche, proposer aux chercheurs d'emploi bénéficiant d'allocations de chômage des missions obligatoires qui doivent être terminées avant une certaine date sous peine d'être sanctionnés

- **Des allocations de chômage limitées à deux ans mais revues à la hausse pour les 6 premiers mois**

- **Nous souhaitons que les allocations de chômage et le RIS ne puissent plus être perçus que durant deux ans au plus.** Cela correspond à la durée d'indemnisation en France (24 mois avant 53 ans) et aux Pays-Bas, et cela reste supérieur à l'Allemagne (12 mois maximum avant 50 ans).

Durant ce laps de temps, si le bénéficiaire des allocations de chômage refuse deux emplois ou formations dans un métier en pénurie, il bascule automatiquement au RIS. Toutefois, **connaissant les difficultés de retrouver un emploi à partir d'un certain âge, nous proposons que cette mesure ne s'applique plus à partir de 55 ans.**

- **Majoration de l'allocation de chômage pour les travailleurs qui perdent leur emploi**

- **En contrepartie, le MR veut renforcer le montant de l'allocation de chômage durant les 6 premiers mois, ainsi que l'accompagnement par les organismes régionaux.** Ceci permet d'atténuer le choc de la perte de l'emploi et donne

toutes ses chances à l'intéressé pour se concentrer sur la recherche rapide d'un nouvel emploi.

- Nous proposons qu'un travailleur qui perd son emploi puisse percevoir 65% de son dernier salaire perçu pendant les 6 premiers mois, limité au plafond salarial supérieur.

- **L'instauration après deux ans d'inactivité d'un travail communautaire ou d'intérêt général après**

- Une fois les deux ans d'inactivité atteints (RIS compris), il serait possible pour la personne sans emploi de prolonger le versement des allocations en prenant part à des travaux d'intérêt général, afin que cette dernière puisse garder un pied dans le monde du travail. **À nouveau, à l'instar de ce qui existe en Allemagne et en France, connaissant les difficultés de retrouver un emploi à partir d'un certain âge, nous proposons que cette mesure ne s'applique plus à partir de 55 ans.**

- **Encourager et faciliter la création de sa propre activité**

- L'emploi salarié n'est pas le seul débouché. Nous souhaitons faire en sorte que la formation des chômeurs soit mise à profit afin de faire découvrir la possibilité de créer sa propre activité. Les organismes régionaux doivent systématiquement proposer un module de formation obligatoire visant à présenter les étapes indispensables au développement d'une activité d'indépendant ;
- Nous souhaitons doubler de 12 à 24 mois la possibilité de cumuler l'allocation de chômage et le revenu d'une activité indépendante, via la mesure fédérale « tremplin-indépendant » ;
- Mettre en place un groupe de travail spécial sur les indépendants afin de les écouter. Les travaux de ce groupe doivent déboucher rapidement sur des propositions concrètes pour soutenir les entrepreneurs, que ce soit sur le plan fiscal, de la formation ou de la simplification administrative.

- **Susciter l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes**

- Il n'est pas normal que la plupart des élèves de 18 ans quittent l'enseignement secondaire sans avoir la moindre idée de ce qu'est réellement une entreprise ;
- Informer les élèves de manière critique sur le monde des entreprises et les enjeux qui le traversent, ce n'est pas leur inculquer le néolibéralisme, c'est une question d'apprentissage et de citoyenneté ;
- Nous voulons sensibiliser les élèves dès le secondaire à l'esprit d'entreprise, notamment en encourageant les initiatives des associations comme « 100 000 entrepreneurs ».

- **Remplacer le dispositif de la prime Activa.brussels par un incitant financier SESAM bruxellois (actuellement : montant global d'Activa : 15.900€ et SESAM wallon : 22.500€)**

- Création d'un incitatif financier à l'embauche dans les PME du secteur marchand (un SESAM bruxellois) : En engageant du personnel, l'entreprise bénéficie d'une subvention dégressive pour un temps plein ;
 - Amplification de l'aide financière pour les micro-entreprises : Booster le dispositif auprès des micro-entreprises (-10 ETP) permettrait d'améliorer le taux de pénétration du dispositif, mais également d'augmenter le taux d'emploi régional ;
 - Simplification administrative de SESAM bruxellois : les formalités liées à cette nouvelle aide bruxelloise SESAM devront être substantiellement simples à utiliser.
- **Renforcer la prime régionale indépendant**
 - Doubler le montant maximum actuel de la prime, nous souhaitons l'augmenter à 8.000€ ;
 - Elargir les bénéficiaires de cette prime aux indépendants complémentaires qui souhaitent se lancer à titre principal et aux citoyens qui souhaitent se lancer pour la première fois en tant qu'indépendant à titre principal.
- **Promouvoir l'entrepreneuriat féminin**
 - Organiser, en collaboration avec les opérateurs économiques, sociaux et culturels, une campagne d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes ;
 - Soutenir le gouvernement fédéral dans la promotion des différents statuts d'indépendants, tel que le statut d'indépendant partiel, afin d'adapter les offres de l'entrepreneuriat aux difficultés rencontrées par les femmes ;
 - Travailler en collaboration avec tous les niveaux de pouvoir de façon à œuvrer auprès des écoles dans le cadre d'un programme de déconstruction des clichés liés à l'entrepreneuriat ;
 - Renforcer, au sein des différentes plateformes régionales, l'accompagnement ciblé pour les femmes aspirant à l'entrepreneuriat ;
 - Stimuler les aptitudes entrepreneuriales par le biais de programmes, de formations et d'accompagnements adaptés de type « mentorat » ;
 - Accroître les formations à l'outil numérique, accessibles à toutes les Bruxelloises, comme instrument d'outil de gestion entrepreneuriale ;
 - Renforcer les services de garderie au sein des plateformes d'offre de formation et d'Actiris afin d'offrir la possibilité aux femmes de participer aux formations ;
 - Soutenir les associations proposant des ateliers de coaching ouverts au plus grand nombre ainsi que les initiatives de networking ;

- Mettre en place un fonds d'investissement régional bruxellois pour les start-ups lancées par les femmes, palliant ainsi les difficultés liées aux financements bancaires ;
 - Analyser l'ensemble de la communication relative à l'entrepreneuriat au regard du prisme du genre et d'y apporter les corrections nécessaires, notamment en ce qui concerne sa communication visuelle, afin de déconstruire les clichés liés à l'entrepreneuriat ;
 - Favoriser l'émergence de rôles modèles d'entrepreneures femmes, notamment au travers d'ambassadrices, en raison du besoin d'identification, avec une attention particulière pour les filières STEAM au sein desquelles les femmes sont particulièrement sous-représentées.
- **Favoriser la remise à l'emploi des personnes reconnues en incapacité de travail en leur proposant des solutions de travail à temps partiel adaptées**
 - On sait qu'à politique inchangée, le Bureau du Plan prévoit que le nombre d'invalides atteindra 580.000 personnes d'ici à 2035 ;
 - Toute personne étant reconnue comme invalide et qui souhaite se réinsérer sur le marché du travail doit pouvoir se voir offrir des emplois adaptés à leur situation et notamment au regard de leur pathologie ;
 - Le retour au travail à temps partiel après une longue période d'absence devrait être mieux promu si l'on veut ramener les malades à l'emploi ;
 - Nous devons permettre aux personnes invalides de pouvoir reprendre progressivement le travail tout en leur laissant assez de temps pour se reposer et se rétablir.
- **Encourager la (re)mise à l'emploi des personnes de plus de 55 ans**
 - **Nous voulons instaurer un nouveau type de contrat : le contrat senior (CS) ;**
 - Le contrat senior que nous proposons : réservé aux plus de 55 ans, demandeurs d'emplois depuis plus de 3 mois. Ce CS permettrait d'embaucher des personnes de plus de 55 ans jusqu'à 5 ans pour les contrats à durée déterminée ou en travail temporaire (intérim). Il serait renouvelable une fois pour 5 ans de plus au maximum. Il pourrait également être conclu via un CDI intérimaire ou bien évidemment en CDI. Le motif de recours (pour les CDD et contrats intérimaires) serait l'emploi des seniors et les dispositions relatives à la carence ne seraient pas applicables ;
 - Ce CS devrait s'accompagner d'une aide spécifique pour maximiser son emploi et donc son efficacité : rendre possible le cumul du CS avec : une réduction ONSS trimestriel pour l'employeur ;
 - Faire de la sensibilisation auprès des employeurs et sur les bénéfices que ce public peut apporter au sein d'une entreprise (expertise + expérience, transmission du savoir aux plus jeunes, etc.).

- **Augmenter l'attractivité des métiers en pénurie en instaurant un nouveau programme : le programme PMPE (Programme de Mobilité Professionnelle et d'Emploi)**
 - **Ce nouveau programme a pour objectif d'encourager la formation et l'emploi dans les métiers en pénurie, tout en facilitant la mobilité professionnelle grâce à l'obtention du permis de conduire ;**
 - Nous proposons une aide financière forfaitaire de 1200€ pour les frais liés à l'obtention du permis de conduire pour les personnes qui souhaitent suivre une formation dans un métier en pénurie de main-d'œuvre et qui nécessite une mobilité géographique ou l'utilisation d'un véhicule professionnel ;
 - Les bénéficiaires du programme PMPE recevront une formation professionnelle adaptée au métier qu'ils vont exercer. Cette formation sera financée en totalité par le gouvernement et dispensée par des organismes de formation agréés. Ces mêmes personnes bénéficieront également du revenu de formation ;
 - Les participants au programme PMPE bénéficieront d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur formation et de leur insertion professionnelle par les équipes de conseillers d'Actiris.
- **Garantir l'application des recommandations à destination d'Actiris à la suite de l'audit réalisé par la Cour des Comptes**
 - Améliorer l'évaluation et le pilotage de l'accompagnement en fixant dans le contrat de gestion des indicateurs clés de performance et des cibles réalistes ;
 - Évaluer l'adéquation des effectifs consacrés à l'accompagnement au regard des effectifs totaux d'Actiris et des besoins en matière d'accompagnement ;
 - Veiller au respect des procédures reprises dans le manuel d'accompagnement, en particulier pour ce qui concerne la complétude des dossiers et l'intensité de l'accompagnement ;
 - Disposer d'un système d'informations documenté et améliorer la base de données par des encodages uniformes ;
 - Intégrer le contrôle de la disponibilité à l'accompagnement des chercheurs d'emploi en établissant des modalités de collaboration renforcée entre contrôleurs et conseillers référents pour que les actions menées par le contrôle de la disponibilité soutiennent la démarche des conseillers référents
- **Évaluer la collaboration entre Actiris et ses partenaires**
 - Actiris coordonne plus de 200 acteurs externes, qui contribuent également à l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Dans son rapport d'audit, la Cour des Comptes constatait une redondance entre l'action d'Actiris et celles des partenaires garants, dont les objectifs et les principes méthodologiques ont été alignés sur les siens. De plus, la diversité des partenariats, reflétant la variété des besoins des chercheurs d'emploi, entraîne une fragmentation de la

vision d'ensemble.

- o Nous réaliserons une évaluation de chacun de ces partenariats et privilégierons ceux qui enregistrent un taux de sortie positif, à l'instar de projet de mentorat comme Team4Job.
- **Développer des projets de mentorat afin d'améliorer l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi bruxellois**
 - Mettre en place des programmes de mentorat ciblés, adaptés aux besoins spécifiques des chercheurs d'emploi bruxellois, en collaboration avec les organismes locaux spécialisés dans l'emploi et la formation ;
 - Encourager la participation active des entreprises de la région en incitant leurs employés expérimentés à devenir des mentors, créant ainsi un réseau solide de soutien et de partage de connaissances au service de l'employabilité des chercheurs d'emploi à Bruxelles.
- **Faire d'Actiris le régisseur incontesté des parcours d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et assurer une approche uniforme et globale en termes d'accompagnement et de médiation vers l'emploi par les consultants d'Actiris (et les organisations partenaires) ... ;**
- **Intégrer le fonctionnement des missions locales/PWA dans l'antenne d'Actiris ;**
 - La Cour des comptes souligne la grande différence dans l'orientation des demandeurs d'emploi bruxellois vers le travail. Aujourd'hui, c'est bien connu que **l'orientation dans les missions locales est moins contraignante que dans les antennes d'Actiris. Mais l'accompagnement des demandeurs d'emploi bruxellois par Actiris reste un accompagnement, alors qu'en Flandre, l'accent est mis sur la médiation vers l'emploi ! ;**
- **Élaborer un service unifié avec des droits et des obligations clairs pour tous les demandeurs d'emploi, axé sur l'activation et avec un suivi cohérent de la disponibilité comme pierre angulaire ;**
 - Si la loi fédérale sur l'emploi convenable était appliquée, les possibilités d'emploi pour les Bruxellois augmenteraient considérablement. Les pôles d'emploi situés dans le Brabant flamand et le Brabant wallon, tous deux en manque de main-d'œuvre, seraient alors mis en évidence. En outre, **c'est faire preuve de loyauté fédérale que de se contenter d'appliquer cette loi telle qu'elle est prévue !**
 - La définition d'un emploi convenable est basée sur plusieurs critères tels que : l'âge du chercheur d'emploi et la durée de sa période au chômage, la rémunération et les conditions de l'emploi ou encore la distance entre son domicile et son travail.
- **Les conseillers d'Actiris devraient inclure la mobilité interrégionale comme une option standard dans leurs missions de conseil (application de la loi fédérale sur l'emploi convenable) ;**

permettre aux parents de se regrouper pour engager une personne pour garder leurs enfants à leur domicile. **L'extension des titres-services à d'autres services comme la garde d'enfants ou l'aide aux personnes âgées répondrait directement aux besoins de nombreuses familles**, tout en restant vigilant à ne pas créer une distorsion de concurrence envers des secteurs et entreprises existants ;

- De plus, nous voulons élargir le droit d'utilisation des titres-services à certaines structures qui en sont aujourd'hui exclues, comme les copropriétés. Les habitants de ces dernières pourraient donc en faire usage afin d'entretenir et de nettoyer les parties communes de leur immeuble ;
- Enfin, il s'agit également d'améliorer les perspectives de carrière au sein d'un secteur particulièrement touché par l'absentéisme en raison d'un taux élevé de maladies musculosquelettiques. Il s'agit dès lors, aussi, moyennant le suivi d'une formation, de développer des perspectives d'évolution de carrière pour les personnes actuellement actives dans le secteur des titres-services ménagers.

- **Soutenir le secteur HORECA**

- Développer un partenariat renforcé entre le secteur de l'HoReCa et les pouvoirs publics. Le secteur HoReCa représente 35.000 emplois à Bruxelles et près de 6.900 entreprises. Tout aussi dynamique qu'il soit, le secteur de l'HoReCa est en proie à une pénurie de main d'œuvre. L'HoReCa étant spécifiquement pourvoyeur d'emploi peu qualifié qui sont le cœur de la problématique de l'emploi bruxellois, ce dernier peut représenter un partenaire de premier choix des pouvoirs publics afin de mettre sur pied des formations dans un secteur porteur et au taux d'insertion élevé.

FORMATION PROFESSIONNELLE : FORMER AUJOURD'HUI POUR PERFORMER DEMAIN

Les efforts déployés pour relever les défis de la formation professionnelle à Bruxelles se sont révélés être un échec. Malgré les ressources considérables investies dans ce domaine, les résultats sont loin d'être satisfaisants. Le système de formation professionnelle souffre d'un manque d'adaptabilité face aux évolutions technologiques et aux changements économiques rapides. Les programmes de formation sont souvent dépassés, ne fournissant pas les compétences nécessaires aux demandes du marché du travail moderne.

En 2022, ce sont seulement 14.645 demandeurs d'emploi qui ont été formés par Bruxelles Formation. Cela représente seulement 1/6 des demandeurs d'emploi. Cela reste insuffisant au regard du nombre élevé de demandeurs d'emploi inoccupés et des nombreux métiers en pénurie dans notre Région.

Pour réellement relever les défis de la formation professionnelle, il est nécessaire de mettre en place une approche intégrée, basée sur une collaboration étroite entre les parties prenantes, tendre la main au secteur privé, proposer une adaptation rapide des formations aux évolutions du marché du travail et valoriser la formation professionnelle pour qu'elle ne soit plus perçue comme une filière de relégation.

Au MR, nous pensons que la formation continue des travailleurs est indispensable, quel que soit leur domaine d'activité. Dans un monde en constante évolution, les compétences et les connaissances deviennent rapidement obsolètes. La formation continue permet aux travailleurs de rester compétitifs sur le marché du travail en ayant connaissance des dernières tendances, des avancées technologiques et des meilleures pratiques de leur secteur. La formation continue permet d'acquérir de nouvelles compétences, d'améliorer les compétences existantes et de maintenir une expertise pertinente dans un environnement professionnel en constante mutation. Elle favorise également l'innovation, la créativité et l'efficacité au sein des entreprises. En investissant dans la formation continue, nous investissons dans le développement et la réussite des travailleurs, tout en renforçant la compétitivité et la productivité de notre économie dans son ensemble.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- **Développer la formation en alternance en partenariat avec le monde des entreprises**
 - Permettre aux entreprises bruxelloises, réunies (en fédération ou groupement sectoriel) ou seules, de créer des centres de formation en alternance ;
 - Les entreprises doivent être beaucoup plus directement impliquées dans la définition des profils métiers, mais aussi des profils formations ;
 - Les formateurs doivent être également déterminés par le monde des entreprises et rémunérés par les CFA ;
 - Renforcer la place de l'entreprise au sein des pôles formation emploi (PFE) ;
 - Communiquer intensivement auprès des chercheurs d'emploi sur les CFA existants, les formations qu'ils proposent et leur succès.
 - Créer un accord institutionnel avec Actiris pour développer une stratégie de recrutement d'alternants parmi les demandeurs d'emploi ;
 - Développer la préformation pour les jeunes (en décrochage scolaire par exemple) qui n'ont pas les compétences requises avant de commencer un parcours en alternance. Fournir un soutien sous forme de mentorat aux jeunes participant à des programmes d'apprentissage en alternance.
- **L'alternance comme modèle de référence pour le qualifiant**
 - Il convient de sortir le qualifiant de son statut de filière de relégation afin d'en faire une filière d'excellence pour tous les élèves. Le MR veut mieux préparer les élèves au monde du travail au moyen d'une alliance renforcée entre l'enseignement et la formation en alternance, d'une part et les entreprises, d'autre part, en privilégiant, notamment, les métiers en pénurie et les secteurs porteurs d'avenir, y compris dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale ;
 - Le MR soutient le développement des années préparatoires et la création d'une section en entrepreneuriat, en partenariat avec les Fédérations de

Pouvoirs Organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement et les opérateurs régionaux concernés comme hub.brussels ;

- **Soutenir le développement du statut de l'étudiant entrepreneur**, initié par le MR, qui permet au bénéficiaire de concilier études et entrepreneuriat dès l'âge de 18 ans durant le cursus supérieur.
- **Financer les structures actives dans la formation professionnelle au prorata de la mise à l'emploi**
 - Le secteur de la formation doit sortir d'une logique de « formation pour la formation » pour se concentrer sur les meilleures filières et méthodes de remise à l'emploi. Nous devons stimuler la performance du secteur en liant de manière plus franche le financement à la mise à l'emploi effective ;
 - Fusionner les outils, spécialiser les opérateurs pour éviter une concurrence entre eux, cartographier l'offre pour la faire répondre aux besoins du marché du travail : la formation doit être le meilleur levier de remise à l'emploi et non un écosystème économique en tant que tel.
- **Convergence emploi et enseignement**
 - Développer les synergies entre les écoles et les entreprises, en particulier dans le domaine des métiers en pénurie. Les secteurs professionnels doivent être plus impliqués dans le contenu des formations ;
 - Développer les formations dans les écoles en partenariat avec les entreprises, en ce compris avec les opérateurs publics (Stib, SNCB, etc) ;
 - Rationaliser les outils de formation pour une meilleure lisibilité de l'offre ;
 - Réévaluation des formations proposées afin qu'elles soient en adéquation avec l'évolution des demandes des entreprises et des métiers en pénurie.
- **Généraliser les stages en entreprise dans l'ensemble des cursus**
 - Le MR veut renforcer les collaborations entre le monde de l'enseignement et le monde du travail via des incitants pour l'accueil des jeunes au sein des entreprises et la présence d'entrepreneurs au sein des écoles. Des incitants à l'engagement de jeunes en formation doivent permettre à l'entreprise d'ouvrir plus encore la porte aux stagiaires, qu'ils soient issus de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur ou de promotion sociale. Une part des budgets de formation peut être directement affectée aux entreprises qui s'engagent dans cette voie.
- **Renforcement de la prime « tuteur »**
 - Doubler le montant actuel de la prime « tuteur » (actuellement 1.750€) pour la porter à 3.500€ ;

- Rendre accessible cette prime aux PME qui forment en alternance les individus de plus de 25 ans ;
 - Rendre possible une majoration de cette prime dans le cas où le tuteur prend à sa charge plus d'un apprenant simultanément.
- **Créer un parcours unifié pour les demandeurs d'emploi au sein des services d'emploi et de formation professionnelle**
 - Adopter une approche intégrée des services de l'emploi et de la formation des chercheurs d'emploi. Cela impliquerait une collaboration encore plus étroite entre Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel afin de créer un parcours unique pour les chercheurs d'emploi à travers les différents services ;
 - Évaluer le recours accru à la sous-traitance pour la formation des chercheurs d'emploi. Évaluer les coûts et les avantages de l'externalisation d'une plus grande partie de la formation proposée aux chercheurs d'emploi. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les SPE externalisent la formation des chercheurs d'emploi auprès d'organismes publics et privés.
- **Proposer des formations linguistiques jumelées aux formations métiers**
 - **Introduire des cours de langue professionnalisants adaptés à des métiers spécifiques à forte demande**, des cours de langue axés sur des situations professionnelles ou des entretiens d'embauche, des cours de langue sur le lieu de travail en partenariat avec des employeurs spécifiques et des formations linguistiques plus étroitement liées aux politiques actives afin de soutenir l'intégration des migrants sur le marché du travail.
- **Prévoir une prime régionale à la formation pour les demandeurs d'emploi bruxellois suivant une formation de longue durée (tant pour les cours de néerlandais/français que pour la formation professionnelle) ;**
 - Privilégier les cours de néerlandais proposés par la Communauté flamande via le VDAB, les Centres d'éducation des adultes et Ligo Brusselleer. La capacité de formation et de placement du VDAB et de ses partenaires est gravement sous-utilisée. **Plus de 1 500 places de formation restent inoccupées chaque année. Ce sont 1 500 opportunités qui restent inutilisées pour les demandeurs d'emploi bruxellois.** Dans le même temps, Actiris finance des formations linguistiques chez des partenaires privés et des CVO flamands. **Il s'agit d'une dépense inutile car la Communauté flamande met suffisamment de moyens à disposition ;**
 - Le VDAB offre des formations intensives pour l'apprentissage du néerlandais. Le chercheur d'emploi peut commencer sans aucune connaissance et arriver au top niveau. Les temps d'apprentissage sont de 5 semaines par niveau.
- **Rendre obligatoire l'apprentissage du néerlandais, pour les demandeurs d'emploi bruxellois, si cela améliore leurs perspectives d'emploi ;**
 - Le VDAB constate que le nombre de demandeurs d'emploi bruxellois orientés

par Actiris vers des parcours de médiation obligatoires, des cours de néerlandais et des formations professionnelles a fortement diminué au cours des deux dernières années. **L'introduction du bilan de compétences pour les demandeurs d'emploi nouvellement inscrits n'entraîne pas d'augmentation du nombre de participants aux cours intensifs de néerlandais ou aux cours de compétences numériques ;**

- **Améliorer l'attractivité de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant**

- Encourager les employeurs à mieux reconnaître les qualifications de formation professionnelle et encourager les conseillers employeurs d'Actiris, de Bruxelles Formation et du VDAB Brussel à fournir davantage d'informations sur les compétences fournies par les qualifications de la formation professionnelle aux recruteurs ;
- Assurer les mêmes indemnités (2 euros par heure) et les remboursements offerts par les différentes formations qualifiantes en Région, notamment entre l'enseignement de promotion sociale (EPS) et la formation professionnelle.

- **Une certification de compétence professionnelle unique**

- Le MR souhaite remettre de l'ordre dans les différentes formes de certification professionnelle en instaurant une certification externe commune organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La certification et l'évaluation sont aujourd'hui morcelées puisque organisées par les différentes entités fédérées, soit à l'issue d'un parcours scolaire, soit après une formation organisée par un opérateur régional ;
- Des différences existent entre ces nombreuses certifications, ne fût-ce qu'en termes d'accès au CESS (certificat d'études secondaires supérieur) et aux études supérieures correspondantes. Quelle que soit la filière choisie, une certification externe commune organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles permettra de faire un pas vers la nécessaire simplification administrative, de clarifier les attentes et niveaux de maîtrise des apprenants et de leur offrir les mêmes chances en matière de poursuite de leur parcours, d'accès à la profession et de barème.

- **Une adaptation des formations aux besoins des familles monoparentales**

- Adapter les formations aux besoins des familles monoparentales est crucial. En effet, si le taux d'emploi des femmes est globalement insuffisant, il diminue encore chez les mères seules, en fonction du nombre d'enfants et de leur âge. Le profil sociologique des parents élevant seuls leurs enfants met en lumière leur faible niveau d'éducation et de formation ;
- Favoriser l'intégration des parents célibataires sur le marché de l'emploi passera par une offre de formation accessible et adaptée aux obligations familiales. Ces besoins doivent être intégrés dans la mise en place d'une réforme de l'apprentissage. Cela nécessite également un renforcement de l'information sur les filières dès l'enseignement secondaire. Une concertation avec les organismes de formation et les institutions publiques doit être mise en place afin de définir un plan d'actions visant à favoriser le suivi de familles pour les familles monoparentales.

ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIE

Doter la Région d'une politique énergétique qui protège le pouvoir d'achat et l'environnement

RENDRE AU MARCHÉ BRUXELLOIS DE L'ÉNERGIE SON ATTRACTIVE

Les fournisseurs d'énergie ont déserté le marché bruxellois. Pour fournir les ménages, ils ne sont plus qu'au nombre de 3. Ce manque de concurrence entre opérateurs favorise naturellement des prix plus élevés pour les consommateurs, c'est-à-dire pour les ménages et les entreprises, en particulier les PME qui ont vu leurs coûts énergétiques, après la pandémie de la Covid-19, exploser.

De manière générale, les consommateurs bruxellois paient un prix pour la partie « commodity » de leur facture relativement plus élevé que les consommateurs wallons et flamands. Selon Brugel, un consommateur bruxellois qui consomme 3500 kWh d'électricité annuellement paie entre 37,49€ TVAC et 91,33€ TVAC plus cher par an sur la partie soumise à concurrence de sa facture qu'un consommateur résidant en Wallonie ou en Flandre. Les Bruxellois(es) paient donc leur gaz et/ou électricité plus cher que dans les deux autres Régions.

Le MR veut faire baisser les factures d'énergie et préserver le pouvoir d'achat des consommateurs en rendant au marché, devenu quasi monopolistique, son attractivité.

Pour attirer de nouveaux opérateurs et ramener de la concurrence, le MR défend une réforme du cadre de la politique énergétique qui devra alléger la charge opérationnelle des opérateurs actuellement trop élevée d'une part, tout en améliorant la protection des consommateurs, d'autre part.

Actuellement, il n'est pas possible pour un opérateur de résilier un contrat ou d'ordonner une coupure sans passer devant le juge de paix. Cette procédure est longue, complexe et pénalisante pour les consommateurs. Selon les données de Brugel, la procédure dure en moyenne 289 jours pour une citation à 439 jours pour une requête. Des délais extrêmement longs qui ont pour conséquence de provoquer pendant cette période une forte augmentation de la dette des ménages concernés. À noter que ce cadre ne fait pas non plus la distinction entre les personnes précarisées et les mauvais payeurs.

Pour les fournisseurs, il résulte de ce cadre inadéquat une charge opérationnelle élevée et donc un risque financier, d'autant plus qu'ils supportent l'ensemble des coûts pour toutes les composantes de la facture.

Pour les ménages en difficulté, la procédure en justice de paix n'est pas perçue comme une mesure de protection mais comme une sanction des plus démunis. Elle favorise le surendettement et ne permet nullement d'enrayer la précarité énergétique. Les juges de paix sont aussi demandeurs d'un changement et de la mise sur pied d'un système leur permettant de jouer un rôle actif et positif dans la protection des citoyens.

Partant de ces constats, le MR veut modifier le cadre de la politique énergétique en supprimant le passage obligé par la justice de paix, en travaillant à un allègement des

charges pour les fournisseurs et en instaurant un nouveau cadre de protection pour les citoyens en difficultés beaucoup plus efficace. Ce cadre doit permettre une prise en charge beaucoup plus rapide des clients en difficulté pour empêcher un surendettement.

Concomitamment à la réforme du cadre de la politique énergétique, le MR souhaite également revoir le statut de client protégé. Ce statut octroyé par la Région permet aux clients en difficulté de suspendre la procédure de recouvrement de leurs dettes, d'être protégés d'une coupure et de bénéficier d'une fourniture d'énergie au tarif social. Une fois le statut octroyé, le bénéficiaire est facturé par Sibelga, qui devient fournisseur social au tarif social, et il doit convenir d'un plan de paiement avec le fournisseur commercial. Cette protection dure le temps du remboursement. Le coût de ces missions publiques est actuellement entièrement supportées par les tarifs de réseau. Tant que le client bénéficie de ce statut, le fournisseur commercial ne peut pas introduire de coupure devant le juge de paix. Cela illustre bien toute la complexité du système et les charges supportées par les fournisseurs pour un tout petit marché régional.

Par ailleurs, le statut de clients protégés tel qu'il existe actuellement ne protège qu'une très petite minorité des personnes précarisées. Bien que l'automatisation de cette mesure pour les bénéficiaires du tarif social - introduite dans le cadre de la réforme des ordonnances de 2022 - ait permis de voir les chiffres de bénéficiaires du statut dépasser les 7.000 ménages (pour l'électricité) et 5.000 ménages (pour le gaz) en avril 2023, le nombre de clients protégés demeure largement inférieur au nombre de ménages touchés par la précarité énergétique mesurée. Selon le baromètre de la Fondation Roi Baudouin, entre 11,9% et 14,4% des ménages bruxellois, soit environ 75.000 ménages souffrent de précarité énergétique alors que les clients protégés ne représentent que 1,2 % des ménages bruxellois. Ce statut produit donc une forme d'injustice. **Le MR veut améliorer l'accès à ce droit en simplifiant les démarches et en appliquant dès le départ des mesures préventives au sein du CPAS et non curatives pour lutter contre la spirale de l'endettement.**

Très concrètement, le MR propose d'instaurer un meilleur équilibre entre protection des consommateurs et attractivité du marché pour les fournisseurs en simplifiant la procédure de résiliation des contrats et en améliorant l'accès au statut de client protégé via une simplification des démarches administratives, voire une forme d'automatisme, en privilégiant un seul canal d'octroi par Brugel sur base d'un critère revenu. En plus d'être plus juste et plus clair, cette réforme permettra de ne plus surcharger les CPAS et les justices de paix.

Les gains de cette réforme pourraient également, en concertation avec les fournisseurs, être orientés par la suite vers des mesures d'amélioration énergétique.

UN PLAN RÉGIONAL AMBITIEUX POUR LE CLIMAT

Le 1^{er} septembre 2015, au terme des accords de Paris les parties ont accepté de contenir l'élévation de température largement sous les 2°C (par rapport à l'ère préindustrielle) et même viser à limiter cette élévation de température à 1,5°C. **Les objectifs climatiques se différencient en 3 objectifs :**

1. L'objectif de **réduction des émissions** de gaz à effet de serre ;
2. L'objectif de production d'**énergies renouvelables** ;
3. L'objectif de l'**efficacité énergétique**.

Le Conseil européen de décembre 2020 a relevé les objectifs climatiques pour 2030 comme suit :

1. Un **objectif de réduction** contraignant pour l'UE d'au moins 55% (par rapport à 1990) en ce qui concerne les émissions de GAS sur le territoire de l'UE ,
2. Un **objectif** contraignant pour l'**UE d'au moins 40% en ce qui concerne la part des énergies renouvelables** dans la consommation énergétique finale d'ici à 2030, qui doit être atteint collectivement et n'est pas réparti entre les États membres ;
3. Un **objectif de réduction pour l'UE d'au moins 36% en ce qui concerne la consommation finale d'énergie** pour 2030 (par rapport au niveau de référence) et de 39 % pour la consommation d'énergie primaire d'ici à 2030.

Pour respecter ces nouveaux objectifs européens, la Région bruxelloise s'est engagée d'ici à 2030 à :

1. Réduire les émissions régionales directes de GAS d'au moins 47% par rapport à 2005 ;
2. Atteindre le seuil de 1.250 GWh de production d'énergie à partir de sources renouvelables, dont 470 GWh de production locale d'énergie et 780 GWh produits en dehors du territoire bruxellois = (+/- 6% de l'énergie totale disponible (en 2020) dont 2,3% produits localement et 3,8% importés).

« ISOLER, ISOLER, ISOLER »

En Région de Bruxelles-Capitale, la principale source d'émission de CO2 est le chauffage des bâtiments (70% des émissions directes de CO2 et 84% des émissions de SOX), et le transport (30% des émissions directes de CO2). Le patrimoine bâti occupe une superficie de près de 64 millions de m², et comporte pas moins de 220.000 bâtiments, dont 94.4% ont été construits avant 1981, époque où la réglementation thermique et les préoccupations environnementales faisaient défaut. **C'est donc le secteur des bâtiments mal isolés (déperdition thermique) qui est le premier responsable des émissions de CO2 dans notre Région.**

Afin d'atteindre les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, la Région bruxelloise ambitionne d'atteindre un taux de rénovation énergétique des bâtiments de 3 à 5%. **Cela représente en moyenne 50 immeubles à rénover par jour. Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés sont estimés à 28,7 milliards d'euros d'ici à 2050, soit 956 millions d'euros par an.**

Pour répondre à ces enjeux, le plan « Renolution » adopté par le Ministre bruxellois du **Climat Alain Maron (Ecolo) s'est révélé être largement maigre. Au-delà de l'absence de**

priorités clairement identifiées, la stratégie de financement fait aussi cruellement défaut.

Pour preuve, il n'a pas fallu longtemps avant que l'administration Urban tombe à court de budget pour l'octroi des nouvelles primes à la rénovation. La promesse de création de 8.000 emplois dans le secteur du bâtiment (rénovation, performance énergétique) n'a elle non plus pas été tenue. **Malgré le manque de soutien criant aux particuliers et la pénurie de main d'œuvre formée, les nombreux retards en matière de délivrance des permis d'urbanisme, l'absence de révision à ce stade du PEB, le Ministre écologiste a pris la décision d'imposer l'obligation de rénovation aux propriétaires** (10 ans pour passer de la classe énergétique G ou F à E). Cela représente 45% des habitations individuelles, soit plus de 250.000 logements à rénover en l'espace de 10 ans. Cette décision formalisée par le vote d'un projet d'ordonnance est un nouvel exemple de politique punitive qui risque de ne pas atteindre les résultats souhaités. Le MR a fortement critiqué non pas les objectifs, mais le manque d'anticipation, de préparation et de moyens concrets. Sans aide supplémentaire des pouvoirs publics (pérennisation des primes, simplification administrative, garantir la main d'œuvre) ou mieux encore d'autres modèles de financement en alliance avec le secteur privé (prêts taux zéro, prêts bullet, système de tier-payant, conventionnement, etc.), cet objectif est tout simplement irréalisable et accélérera encore la fuite de la classe moyenne, très contributrice à Bruxelles pour une qualité de vie ou de services malheureusement souvent inférieurs.

Dans ce contexte, le MR propose d'adopter une véritable stratégie de rénovation du bâti bruxellois, c'est-à-dire un plan d'actions coordonnées, concrètes, cohérentes et chiffrées qui permet d'atteindre une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette stratégie doit être construite autour de 4 axes interdépendants :

1. Établir un cadastre énergétique des bâtiments permettant de fixer les priorités d'intervention et d'actions ;
2. Améliorer la facilitation, simplifier les démarches administratives, former les professionnels du secteur de la rénovation ;
3. Développer des mécanismes financiers incitants à agir ;
4. Définir les sources de financement des investissements dans la performance énergétique du bâtiment.

LANCER UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS PUBLICS EN SE BASANT SUR LE MODÈLE DU PROGRAMME NÉERLANDAIS « ENERGIESPRONG »

Contrairement à la Région bruxelloise, les Pays-Bas n'ont pas imposé de réglementation concernant la rénovation énergétique, mais ils se sont concentrés sur des dispositifs permettant de favoriser et multiplier la rénovation à moindre coût grâce à un effet volume permettant à la fois une rapidité impressionnante des chantiers et des économies d'échelles importantes. **Ce programme, baptisé « Energiesprong », lancé en 2012, a déjà permis de rénover environ 5.000 logements locatifs sociaux.**

Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier des bâtiments d'habitation à rénover ayant, à peu près, les mêmes caractéristiques et besoins pour atteindre un standard de consommation basse énergie. Ensuite, les travaux de rénovation sont industrialisés et

massifiés en agissant par quartier, complexe d'immeuble, etc.

L'idée principale d'EnergieSprong consiste à « rhabiller » complètement les bâtiments par l'extérieur pour les isoler, avec des matériaux préfabriqués et standardisés hors sites (« off site building »), pour faire baisser les coûts d'intervention. Le travail peut donc être réalisé en grande partie à l'usine, l'installation prenant moins d'une semaine. La préfabrication en usine d'éléments et leur assemblage sur site permet de raccourcir les délais des chantiers, de réduire les nuisances et d'améliorer la sécurité de travail.

La méthode a la particularité d'être très rapide. En fonction des situations, **quelques semaines – voire une seule** – suffisent à mener l'opération au lieu de huit mois pour une rénovation classique.

Chaque opération est alors fondée sur un cahier des charges identiques, axé sur des objectifs de résultat de performance énergétique. En un mot, il s'agit de passer du «sur mesure» long et couteux au «prêt-à-porter». L'idée est aussi de pouvoir s'appuyer sur un système de commande massif et pluriannuel des maîtrises d'ouvrage de manière à avoir une visibilité suffisante pour que les entreprises puissent développer leurs solutions techniques en faisant diminuer les coûts.

Ainsi, les coûts de rénovation ont baissé de 50 % en 5 ans sur le marché néerlandais : partant de 145 000 €, l'addition par logement est descendue à 70 000 € aux Pays-Bas, ce qui équilibre le bilan financier des opérations en coût global sans besoin de subvention publique, plus évidemment l'évolution positive du logement plus vert et plus confortable.

En somme, sur le plan financier, l'équation est basée d'une part sur la diminution des coûts de rénovation et d'autre part sur la mobilisation des économies d'énergie, la perception de charges et la revente d'énergies renouvelables pour financer le coût des travaux : les occupants des logements, dont la consommation d'énergie est nulle après rénovation, règlent une contribution à l'organisme financeur dont le montant correspond peu ou prou au total initial de la facture d'énergie.

METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT ALTERNATIFS

Le MR défend, pour l'ensemble des gros investissements régionaux futurs, la mise en place de modèles de financement alternatifs qui ne reposent pas que sur des financements publics (et donc pas uniquement sur le portefeuille des Bruxelles). **Concrètement, nous voulons nous inspirer de la Société du Grand Paris** qui gère le développement du Grand Express Paris et qui a développé un modèle financier unique constitué de : un financement public de l'Etat dans le cadre du programme d'investissements d'avenir et européens, **des recettes fiscales régionales, un recours à l'emprunt auprès d'investisseurs publics et des levées de fonds sur les marchés financiers, sécurisant le financement du projet sur le long terme. Des recettes propres sont également prévues une fois** la mise en service du réseau (redevances d'usage).

Un modèle similaire (mobilisation de l'épargne privée via le Fédéral pour Bruxelles via Beliris, émission d'obligations vertes, PPP avec un système de redevance) doit être mis en place pour financer les projets suivants :

- Financement du métro ;
- Entretien et rénovation des tunnels ;
- Modernisation du réseau d'égouttage ;
- **Financement de la stratégie de rénovation du bâti.**

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- **Établir un cadastre énergétique des bâtiments permettant de fixer les priorités d'intervention et d'actions** : les investissements étant considérables, il faut dans un premier temps cibler les priorités et orienter les investissements vers les bâtiments les plus gros contributeurs d'émissions et définir les scénarios d'investissements les plus efficaces en termes de réduction de CO₂ ;
- **Harmoniser le certificat PEB entre Régions et procéder à son amélioration qualitative pour en faire un vrai « kit PEB »** : le MR propose de faire du Certificat PEB un véritable outil comparatif, d'évaluation et de diagnostic de la qualité énergétique des bâtiments. Cet outil amélioré deviendrait ainsi une boîte à outil complète indiquant non seulement les mesures à prendre pour améliorer la PEB, les mécanismes d'aides et autres incitants existants, la marche à suivre pour mettre en œuvre les recommandations, etc. au travers d'un accompagnement personnalisé des ménages par le certificateur ;
- **Transformer Homegrade en un guichet unique renforcé** : il est nécessaire mieux informer, aider, accompagner les Bruxellois(es) dans leur parcours de rénovation. Homegrade doit jouer ce rôle de facilitateur ;
- **Améliorer le soutien des pouvoirs publics** : le MR propose de financer les travaux de rénovation **pour moitié sous forme d'aides directes** (qui permettent d'augmenter la mise de départ, de réduire le coût initial et le temps de retour sur investissement) et pour **l'autre moitié sous forme de prêt** (qui permet d'étaler dans le temps le remboursement des investissements avec les gains financiers générés par les économies d'énergie réalisées) :

1. **Les aides directes** sous forme de primes énergie augmentée, réduction du précompte immobilier, modulation des droits d'enregistrement, de succession et de donation en fonction de la PEB.

Le montant de ces aides doit être corrélé à **la diminution des émissions de CO₂ générée par l'investissement**. L'objectif est de favoriser les mesures qui permettent le plus de réduire les rejets de gaz à effet de serre et d'éviter les effets d'aubaines. Ce mécanisme doit s'adresser aux ménages qu'il convient d'inciter à agir parce qu'ils occupent une passoire énergétique (Classe G, F, E) et qu'ils rentrent dans des catégories de revenus qui limitent leur capacité à entreprendre les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique nécessaires.

2. **Les mécanismes de financement par des prêts** : En complément au système d'aide directe, il faut renforcer et simplifier les systèmes de prêts pour lever la barrière à l'investissement initial et faciliter le financement de la partie non aidée des travaux :
- * **Booster les prêts « énergie » bruxellois en partenariat avec le secteur bancaire de manière à créer un outil commun** qui promotionne, centralise et soutient les initiatives (privées et publiques) de financement à taux très bas. Il s'agit d'apporter des garanties aux prêts et de **généraliser le prêt à taux zéro pour la rénovation énergétique** ;
 - * Rendre (fiscalement) attractif les « fonds d'investissement dans les actifs CO2 » (qui matérialisent des réductions d'émissions) pour **mobiliser l'épargne citoyenne** ;
 - * Favoriser le développement des « **fournisseurs de services énergétiques** » (Esco), du **tiers-investissements** et faciliter l'usage du mécanisme d'**on-bill financing** (remboursement des investissements PEB transite au travers de la facture d'énergie : le **marché des ESCOs reste encore émergent et, compte tenu des contraintes légales qui organisent les crédits, le financement des emprunts par la facture n'est pas toujours possible**. Dans ce contexte, **il est proposé de favoriser le développement des ESCOs et d'en faire la promotion** ;
- **Inciter les propriétaires bailleurs à investir dans la PEB de leurs immeubles** : le MR propose de mettre en place les **mécanismes permettant de transférer une partie des gains réalisés par le locataire au travers de la diminution de sa consommation d'énergie vers le bailleur et, par là, d'inciter le propriétaire à réaliser ces mesures d'économie d'énergie**. Concrètement, il est proposé d'instaurer une **charge locative** par laquelle le propriétaire pourra partiellement répercuter auprès de son locataire le coût de rénovation thermique. Grâce à ce mécanisme de répercussion, le locataire, qui bénéficie d'une amélioration du confort thermique de son logement, verrait sa facture d'énergie diminuer et le propriétaire récupérer une partie de son investissement ;
 - **Inciter les copropriétés** : la multiplicité des acteurs entrave souvent l'entame de projets de rénovation des copropriétés. Par ailleurs, les exigences PEB applicables aux bâtiments (dont les copropriétés) concernent uniquement les éléments de manière distincte et ne permettent pas d'intégrer les travaux de rénovation dans un plan global de rénovation. Cet aspect est pourtant d'autant plus important pour les copropriétés que ce type de bâtiment comprend des parties privatives et des parties communes. **Le MR propose un coaching sur mesure des copropriétaires, une cartographie des entrepreneurs locaux spécialisés dans la rénovation énergétique des copropriétés, des prêts bancaires attractifs pour les propriétés, adapter les services d'accompagnement aux demandes des copropriétés et proposer des services de financement (par ex. via le tiers-investissement), qui sert d'intermédiaire avec les institutions financières et qui accompagne les copropriétaires dans leur dossier de demande de primes, de crédit à taux faibles (etc.)** ;
 - **Identifier les sources de financement des investissements dans la PEB** : Financer le programme d'investissement prédéfini pour le secteur résidentiel, nécessite de disposer, selon les scénarios, de 400 à 900 millions d'euros par an : recettes fiscales et

parafiscales, les économies d'énergie...Il conviendra parmi les pistes de réorienter une partie des moyens de financement du mécanisme des certificats verts initialement destinés à soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques vers les mesures les plus efficaces en termes de réduction de CO2. En révisant le système CV dans sa forme actuelle, tout en assurant le financement du mécanisme en place pendant la durée de vie des certificats octroyés aux installations actuelles, il est possible de réallouer près de 15 millions d'euros par an. La Région devra également se tourner vers les possibilités de financement, levée de fonds avec le privé, mobilisation de l'épargne privée ou encore les financements européens, crédits ETS et BEI ;

- **Agir sur les logements sociaux** : la rénovation étant un levier de politique sociale, il faut agir sur les logements occupés par les personnes aux revenus modestes afin de lutter contre la précarité énergétique. La réussite de la politique de rénovation des logements sociaux passe par la mise en place de Partenariat Public-Privé de grande ampleur ;
- **Lancer un programme de rénovation des logements sur le modèle néerlandais « Energiesprong »** ;
- Mettre en place de **nouveaux modes de financement alternatifs** pour la rénovation énergétique du bâti, en passant par la **mobilisation de l'épargne privée via le Fédéral pour Bruxelles via Beliris, émission d'obligations vertes, PPP avec un système de redevance**, en s'inspirant du modèle de la Société du Grand Paris qui gère le développement du Grand Express Paris.

INVESTIR DANS LA PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE

À l'heure actuelle, et ce, malgré la montée des écologistes dans la majorité bruxelloise, la Région n'atteint toujours pas les objectifs qu'elle s'est fixé en matière de production d'énergie verte à partir de sources renouvelables.

Dans le cadre de l'accord « Burden-Sharing 2013 – 2020 », la Région bruxelloise devait atteindre une production d'énergie renouvelable de 849 GWh en 2020. Le déficit de la Région par rapport à cet objectif est estimé entre 150 et 200 GWh. Pour compenser, le gouvernement bruxellois continue à avoir recours à des mécanismes de flexibilité. Avec les objectifs revus à la hausse et une Région qui ne parvient déjà pas à honorer ses engagements actuels, atteindre 1.250 GWh (40% d'ici à 2030) ne sera pas possible si les pouvoirs publics régionaux ne s'en donnent pas les moyens.

Le MR pour répondre aux enjeux veut donner un coup d'accélérateur au développement de nouvelles sources d'énergie vertes, parmi celles-ci la biomasse, la géothermie ou encore la riothermie. La Région bruxelloise attend depuis presque 20 ans l'installation d'une usine de biométhanisation permettant de valoriser les déchets en énergie verte, là où Copenhague a commencé à investir dans la biomasse, il y a plusieurs décennies. La capitale danoise possède, en effet, le plus grand réseau de chauffage urbain au monde, qui dessert la quasi-totalité des bâtiments de Copenhague. Bruxelles qui a déjà pris trop de retard doit se rattraper. On peut aussi saluer la commune d'Uccle qui a misé sur le développement de la riothermie qui fournit ¼ des calories nécessaires à la climatisation en été ou au chauffage en hiver de la nouvelle maison communale.

La Région doit consacrer plus des moyens dont elle dispose au financement de projet de recherche, de développement et d'innovation dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables avec lorsque cela s'y prête une décentralisation partielle de la politique de recherche et développement à l'échelle d'une maille ou d'un quartier pour stimuler le potentiel local.

L'exploitation des ressources locales peut réduire la facture énergétique du territoire : exploitation des gisements géothermiques, développement de systèmes de cogénération ou de réseaux de chaleur, nanobiométhanisation valorisation des déchets, des effluents ou de la chaleur fatale, riothermie, etc.

L'intégration progressive de pompes à chaleur, qui sont des sources de chauffage plus économes en énergie et en émissions, permet de réduire les émissions de CO₂ à un tel point qu'il devient possible de diminuer le rythme de rénovation nécessaire pour répondre aux exigences. En utilisant une pompe à chaleur, on peut obtenir 5 kWh d'énergie de chauffage pour chaque 1 kWh d'énergie électrique consommée, ce qui signifie qu'il y a 4 kWh d'énergie gratuite. Comparée à une chaudière à condensation au gaz, une pompe à chaleur consomme jusqu'à 4 fois moins d'énergie et émet donc moins de CO₂ tout en produisant la même quantité de chaleur. En somme, pour atteindre la neutralité carbone, l'électrification des usages est essentielle.

Le passage à l'électricité permet des économies d'énergie grâce à des rendements plus élevés, car l'électricité est le vecteur énergétique pour lequel les technologies de décarbonation à grande échelle sont avancées.

Par ailleurs, afin de diminuer notre dépendance énergétique, il convient également d'encourager le développement de communautés d'énergie. Les communautés d'énergie qui fonctionnent sur le principe de l'autoconsommation collective entre les producteurs d'énergie verte et locale et les consommateurs permettent précisément de partager une production locale d'électricité – par exemple une école équipée de panneaux photovoltaïques – avec des consommateurs à proximité (ménages, entreprises, administration, ...), à un tarif avantageux et ce en ayant de vraies garanties sur l'origine renouvelable et locale de l'énergie.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Évaluer le potentiel de la Région en matière de cogénération, géothermie et biomasse** pour en assurer un développement optimal et respectueux de l'environnement ;
- **Soutenir plus intensément le développement des gisements de ressources locales non encore suffisamment ou pleinement exploités** (nanobiométhanisation, exploitation des gisements géothermiques, développement de systèmes de cogénération ou de réseaux de chaleur, valorisation des déchets, de la chaleur fatale, riothermie, etc.) au sein de la Région ;
- **Soutenir plus intensément la R&D** : les investissements, aides et subventions publiques doivent être orientés en faveur du financement de projet de recherche, de développement et d'innovation dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;

- **Faciliter et amplifier le développement de communautés d'énergie, notamment dans les copropriétés ;**
- **Soutenir le développement de micro-réseau et des compteurs intelligents :** la transition énergétique va mener à un accroissement des productions décentralisées intermittentes et l'usage croissant des véhicules électriques implique une transformation drastique de la manière de gérer les réseaux de transport et de distribution d'électricité.

SAUVEGARDONS NOS ESPACES VERTS

Comme nous l'avons étayé dans la partie de notre programme dédiée au projet de ville que nous souhaitons porter, bien que Bruxelles soit régulièrement citée comme l'une des capitales les plus vertes d'Europe, il reste de nombreux quartiers déficitaires en matière d'espaces verts et d'espaces publics de qualité. Il s'agit en particulier des quartiers centraux, denses et habités par des populations socialement plus défavorisées. Il convient par conséquent de poursuivre et d'encourager la végétalisation de nouveaux espaces verts (tiny forests, pocket parcs). La préservation des espaces verts et leur développement sont des enjeux majeurs pour assurer un environnement sain, durable et agréable en Région de Bruxelles-Capitale.

Les villes sont de plus en plus bétonnées et densifiées alors que la végétalisation des espaces urbains présente de nombreux avantages :

1. **Amélioration de la qualité de l'air :** Les arbres et les plantes jouent un rôle essentiel dans l'assainissement de l'air en fournissant de l'ombre et en évapotranspirant. Ils contribuent à réduire la pollution atmosphérique et à rafraîchir l'air ambiant.
2. **Régulation de la température :** La végétation permet de diminuer la température dans les zones urbaines, ce qui est particulièrement important lors des périodes de fortes chaleurs. Les espaces verts agissent comme des îlots de fraîcheur et offrent un répit aux citoyens.
3. **Gestion des eaux de pluie :** La végétalisation aide à freiner le ruissellement des eaux de pluie, ce qui contribue à limiter les risques d'inondations. Les végétaux absorbent l'eau et permettent une meilleure infiltration dans le sol.
4. **Amélioration de l'esthétique :** La présence de végétation réduit la quantité de béton et contribue à l'amélioration visuelle des espaces urbains. Les espaces verts offrent un environnement plus agréable et attractif pour les résidents et les visiteurs.
5. **Protection de l'environnement et de la biodiversité :** La végétalisation favorise la restauration de la biodiversité urbaine en offrant des habitats et des corridors écologiques pour la faune et la flore. Elle contribue également à la préservation des espèces indigènes et à la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Dans ce contexte, le MR plaide pour la végétalisation des toitures et des façades qui comporte de nombreux avantages, que ce soit sur le plan environnemental, sur le plan technique ou en ce qui concerne la qualité de vie des habitants. Un texte à l'initiative du MR a d'ailleurs été déposé et adopté par le parlement bruxellois pour végétaliser les bâtiments publics.

Outre la végétalisation urbaine, il est également nécessaire de mettre l'accent sur la valorisation des grands parcs communaux et des espaces ruraux présents en Région bruxelloise. Ces espaces offrent des opportunités uniques de sensibilisation aux enjeux environnementaux et de préservation de la biodiversité. Cependant, il est important de noter que certains parcs communaux rencontrent des difficultés en termes d'entretien et de gestion, entravant leur plein potentiel.

Le MR propose de soutenir les communes dans leurs efforts pour améliorer la qualité et la gestion de ces parcs, en allégeant les charges administratives et en renforçant les compétences des gardiens de parc. Il est essentiel de doter ces gardiens de pouvoirs sanctionnateurs pour garantir la légitimité de leur action et favoriser un environnement sûr et agréable pour les visiteurs des parcs.

Enfin, notre Région compte encore de grands espaces ruraux (Scheutbos et Neerpede) qui ont besoin d'un développement cohérent et durable. Ces espaces ruraux à forte identité recèlent de paysages remarquables et abritent une flore et une faune encore nombreuses et diversifiées. Ils constituent des espaces récréatifs dans le respect de la nature et des lieux de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Un espace où le public peut prendre connaissance et conscience des bienfaits du maintien et de la protection des espaces verts dans la ville.

Ces zones disposent aussi de ressources propres issues de l'agriculture et du maraîchage local. Ces espaces recèlent une activité économique florissante. Pour le MR, il serait intéressant d'y développer de l'éco-tourisme et de l'agri-tourisme et de revaloriser ainsi la culture des maraîchers, la consommation de produits frais, arrivés en ligne directe vers les consommateurs en organisant la mise en place de paniers bio. Il est grand temps d'agir et de doter ces sites d'un statut particulier.

Le MR propose également de définir un nouveau statut de parcs urbains l'impératif de préservation des espaces ruraux en Région bruxelloise. Une réflexion doit aussi impérativement être entamée pour davantage protéger les arbres à haute tige qui font partie du patrimoine naturel de la Région en commençant par un cadastre clair et précis.

Le MR s'est opposé fermement sous cette législature à la destruction et à la bétonisation des derniers espaces verts bruxellois. Ce point est largement détaillé dans notre vision de la ville au chapitre premier de ce programme. Nous avons déposé de nombreux textes au Parlement bruxellois pour préserver de nombreux sites importants à très haute valeur biologique menacés par des projets de logements (Friche Josaphat, Marais Wiels, Bois Georgin, Meylemeersch...) alors qu'il existe – et nous les avons identifiés – d'autres espaces propices à la construction de nouveaux habitats sur le territoire de la Région.

Enfin, en plus des politiques environnementales que nous proposons dans le cadre de la politique de l'eau, le MR souhaite accélérer la dépollution du Canal Bruxelles-Charleroi et la végétalisation des berges pour encourager le retour de la biodiversité. Nous proposons également l'installation d'îlots végétalisés. Un projet pilote a été lancé. Nous voulons continuer en ce sens.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Lutter contre l'inégalité dans l'accès aux espaces verts avec la création de nouveaux espaces dans les quartiers déficitaires** de la Région en privilégiant les projets de pocket parcs et de tiny forests ;
- **Introduire dans la législation bruxelloise un nouvel statut de parc naturel urbain** pour réserver les derniers espaces ruraux de la Région. Un texte complet a été déposé en ce sens au Parlement bruxellois sous cette législature ;
- **Accélérer la végétalisation des toitures et des façades des bâtiments**, en faisant du secteur public un exemple en la matière ;
- **Protéger les derniers espaces verts à très haute valeur biologique de la bétonisation en les classant comme zone naturelle ;**
- **Développer l'agro-tourisme et l'éco-tourisme** pour mettre en valeur les espaces ruraux de la Région et sa biodiversité ;
- **Valoriser les grands parcs communaux déjà présents ;**
- **Soutenir les communes dans leurs efforts pour améliorer la qualité et la gestion de ces parcs, en allégeant les charges administratives et en renforçant les compétences des gardiens de parc.**
- **S'opposer à la bétonisation des derniers espaces verts bruxellois à très haute densité biologique en les classant comme zone naturelle ;**
- **Faire du Canal une zone agréable, propre et verdurisée**, en installant un bras de collecte des déchets, en installant de nouveaux îlots flottants et en verdurant les berges pour encourager le retour de la biodiversité.

PRÉSERVONS L'OR BLEU : UNE POLITIQUE DE L'EAU POUR UN AVENIR MEILLEUR

L'eau – l'or bleu – est un élément vital pour la planète et pour sa population. Si l'eau fait partie de notre quotidien, elle est aussi une denrée de plus en plus rare qu'il convient de protéger contre toute forme de pollution et de gaspillage.

L'eau fait aussi partie intégrante de l'histoire de Bruxelles, qui prit naissance dans un environnement marécageux situé sur le lit de la Senne. Le réseau hydrographique bruxellois plus de 100 km de cours d'eau et 158 étangs. Le Canal Bruxelles-Charleroi qui traverse sur 14km notre capitale, constitue une voie navigable importante pour la Région constitue un atout logistique majeur avec le Port de Bruxelles qui est un moteur de développement économique et industriel crucial pour la Région avec une valeur ajoutée de près d'un milliard d'euros.

Garantir le principe d'accessibilité tarifaire et déterminer le coût vérité de l'eau

Pour le MR l'accès à l'eau est un droit fondamental et une ressource à gérer parcimonieusement, qui doit bénéficier d'un traitement équitable, écologique et social.

L'approvisionnement en eau constitue un service d'intérêt général qui doit répondre à un certain nombre principes tels que notamment le service universel, la continuité, la qualité du service, l'accessibilité tarifaire ainsi que la protection des utilisateurs et des consommateurs.

Respectant ces principes, le MR s'engage à donner accès à une eau de qualité à des tarifs justes. Pour cela, la maîtrise du coût-vérité de l'eau doit se poursuivre en même temps que l'application ferme du principe du pollueur-payeur. **Il faut donc se doter des outils nécessaires pour déterminer le coût-vérité de l'eau, c'est-à-dire le coût qui englobe la totalité des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.**

La politique de tarification de l'eau aussi doit inciter les usagers de l'eau à une utilisation rationnelle et efficace de l'eau en reflétant les coûts de fourniture, les coûts environnementaux ou encore les coûts d'exploitation et d'entretien. **Ce coût-vérité de l'eau doit être couvert totalement par deux sources de financement : d'une part le prix de l'eau facturé aux consommateurs finaux et d'autre part une intervention financière des pouvoirs publics.** La fixation du coût-vérité est donc primordiale pour définir la juste part d'intervention régionale dans le coût de l'eau et le juste prix facturés aux consommateurs finaux tout en appliquant le principe du pollueur/payeur.

Lutter contre la précarité hydrique par le déploiement de compteurs individuels

En Région bruxelloise, la précarité hydrique touche un ménage sur cinq. Il y a donc un enjeu majeur de prévention face à l'endettement et de responsabilisation des consommateurs.

Le MR préconise de mettre en place des mesures préventives qui consistent à conseiller les ménages pour tenter de diminuer leur consommation d'eau, afin d'éviter qu'ils se retrouvent en situation de précarité hydrique.

Nous proposons aussi de revoir la procédure de recouvrement des créances impayées devant le juge de paix et de renforcer le statut de client protégé afin qu'il soit utilisé rapidement et avant l'emballlement de la dette, identifiant le client précarisé de manière précoce et facilitant la procédure de recours à ce statut.

Ensuite, le MR souhaite améliorer l'efficacité de la tarification progressive et solidaire de l'eau en renforçant la pose d'un compteur individuel par logement et, là où cette obligation est techniquement impossible, en veillant à fixer des règles équitables pour la facturation de la consommation d'eau (compteurs de passage, suivi de la consommation, etc.).

Parachever la rationalisation du secteur de l'eau

Jusqu'à présent, la politique de l'eau met en présence une multitude d'acteurs dépendant tantôt des communes (Vivaqua), tantôt de la Région (Hydria, Bruxelles-Environnement) et ayant de compétences **qui, parfois, se superposent.** Dans ce contexte, il est difficile d'identifier qui fait quoi, les responsabilités de chacun et l'origine des moyens qui financent les politiques.

Le MR souhaite poursuivre une rationalisation du paysage qui doit permettre d'une part plus de transparence (responsabilité et source de financement) **et d'autre part de réaliser des économies et d'assainir financièrement les opérateurs**, en particulier, l'intercommunale Vivaqua qui agit sur toute la chaîne d'approvisionnement de l'eau, a pour missions de produire, transporter, distribuer de l'eau potable, mais également de collecter les eaux usées (égouttage) pour assainissement et de lutter contre les inondations. Les frais de gestion et les coûts d'investissement liés à l'entretien, la rénovation et l'extension des infrastructures d'égouttage, en ce compris les bassins d'orage, sont pour l'instant couverts par la facture d'eau bruxelloise.

Or, la situation financière de VIVAQUA est préoccupante et risque de perpétuer une augmentation exponentielle du prix de l'eau pour compenser les déficits. L'augmentation de la dette n'a cessé d'augmenter chaque année depuis 20 ans sans réelle réflexion sur le sous-financement et le sous-investissement chronique. Aujourd'hui, la dette de Vivaqua a dépassé le milliard d'euros, dont 63% trouve son origine dans les missions d'assainissement, rend à terme les dépenses d'investissement difficile, voire impossible à tenir. Le prix de l'eau a, en outre, été gelé entre 2014 et 2019 tandis que les coûts que Vivaqua devait assumer pour mener à bien ses missions augmentaient. En somme, seules deux indexations ont eu lieu depuis 2014 : en 2020 et 2021. Cela fait des années que les recettes de l'entreprise ne couvraient pas ses coûts, l'obligeant à s'endetter. Depuis 2010, Vivaqua emprunte notamment auprès de la Banque européenne d'investissement avec une garantie régionale mais cela ne règle toujours pas le problème de fond.

Il est donc urgent de non seulement de résoudre les problèmes de sous-financement et de sous-investissement chronique auxquels VIVAQUA est confronté mais également, in fine, d'œuvrer une rationalisation du secteur de l'eau.

Hydria reçoit une dotation en augmentation de 632 000 euros par rapport à 2023 pour ses missions de collecte, épuration des eaux usées et lutte contre les inondations. Contrairement à Hydria, Vivaqua ne reçoit pas de dotation de la Région pour ses investissements, même ceux visant à prévenir des inondations. Cette mission est financée par le prix de l'eau. Le projet de budget 2024 ne fixe toujours pas de dotation. **Les normes strictes en matière de concentration des PFAS dans l'eau potable, Vivaqua va être amenée à devoir faire encore plus d'investissements dans les technologies d'assainissement de l'eau distribuée aux Bruxellois(es).** Le fait que jusqu'ici le gouvernement bruxellois n'ait pas solutionné le problème de sous-financement de VIVAQUA, qui relève pourtant bien pour partie de sa responsabilité, risque de porter préjudice aux consommateurs.

Le MR souhaite mener au plus vite, comme le prône le régulateur BRUGEL, une réflexion en profondeur sur le financement et la structure de coûts de VIVAQUA, sur l'étendue de ses missions de service public sur sa recapitalisation (par exemple, pour ce qui concerne l'assainissement). Une contribution régionale supplémentaire pourrait être une piste de réflexion **visant à répartir les coûts des investissements** (bassins d'orage, égouttage, assainissement, modernisation du réseau...) **entre l'opérateur et les pouvoirs publics. D'autres options de financement (PPP, grand plan d'investissement pour financer des travaux d'infrastructures comme la Société du Grand Paris) doivent aussi pouvoir être étudiées pour moderniser le réseau d'égouttage.**

Ces dernières années, de gros investissements ont été consentis pour renforcer le réseau de distribution d'eau et pour épurer les eaux usées. Le MR veut poursuivre ces

investissements importants pour l'approvisionnement en eau des Bruxellois(es) et l'environnement.

De la confiance dans l'eau du robinet

Pour le MR, la question des taux de concentration de polluants dans l'eau destinée à la consommation est un enjeu sanitaire majeur.

Le récent scandale des PFAS dans l'eau du robinet nous montre qu'il faut rester vigilant. Le MR veut améliorer l'analyse de risques et revoir les processus d'alerte. Nous plaillons pour une politique de gestion du risque intégrée au niveau des pouvoirs publics avec des investissements et l'application du principe de pollueur-payeur. Notre engagement constant envers la qualité de l'eau vise à assurer un approvisionnement sain et sûr.

De manière générale, nous devons sanctuariser nos ressources en eau et poursuivre la mise en place des normes strictes, des technologies de pointe, et d'une surveillance permanente pour préserver la qualité et la disponibilité de nos précieuses ressources.

Plus précisément, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a considéré que **4 PFAS devaient faire l'objet d'une attention particulière** car ils contribuent le plus à l'exposition et au risque potentiel pour la santé (**PFOA, PFNA, PFHxS, PFOS**). En plus d'une législation forte, la Région doit se donner la capacité technique, humaine et financière pour garantir que les eaux destinées à la consommation humaine respectent les normes pour le bisphénol A, les chlorates, les chlorites, les acides haloacétiques, la microcystine-LR, le total des PFAS, la somme des PFAS et l'uranium. Il est en effet indispensable de **s'assurer de l'applicabilité des normes fixées et de l'effectivité du respect des normes compte tenu des limites techniques et financières.**

En parallèle, nous voulons développer une stratégie de gestion des micropolluants, préparée en collaboration avec les acteurs responsables du cycle de vie de ces molécules.

Enfin, le MR défend une information claire et transparente sur la qualité de l'eau jointe à la facture d'eau afin d'être facilement accessible à chaque citoyen. Les normes européennes sont toujours plus sévères – à raison – et nous plaillons pour maintenir un haut niveau d'investissements qui garantisse une meilleure potabilisation de l'eau. De manière croissante, le secteur de l'eau est confronté à la présence de multiples polluants. Il est nécessaire de responsabiliser les producteurs et les utilisateurs de polluants en leur faisant supporter les coûts de dépollution causés par leurs activités. Cette responsabilité étendue des producteurs s'applique déjà dans le cas de déchets solides et doit être étendue au secteur stratégique de l'eau.

Pour réintroduire l'eau dans l'espace public et amplifier la gestion alternative des eaux pluviales

L'urbanisation croissante a contribué à transformer notre paysage naturel à coup d'asphaltage, de pavage, de voûtement, etc. Cette artificialisation du territoire modifie considérablement les équilibres naturels, perturbe le cycle naturel de l'eau et contraint à complexifier la gestion des eaux.

Ainsi, l'imperméabilisation des sols entraîne des risques de fissuration du sous-sol et son instabilité. Elle augmente les volumes et débits ruisselés et les pollutions lessivées. Elle empêche la réalimentation naturelle de nos ressources souterraines et de surface.

À partir du XIXe siècle « le tout à l'égout » est devenu prépondérant sur tout autre mode de gestion des eaux de ruissellement. Les volumes d'eau sont acheminés dans des réseaux d'égout unitaires mélangeant eaux pluviales et eaux usées et traités dans des stations d'épurations aux capacités parfois saturées.

De manière générale, les conséquences du développement urbain sur le cycle de l'eau sont :

- La diminution de l'infiltration causant l'appauvrissement des nappes ;
- La diminution de l'évapotranspiration / évaporation desséchant le climat ;
- L'augmentation des volumes de ruissellement entraînant inondations, crues des cours d'eau et saturation des réseaux et stations d'épuration ;
- L'augmentation des volumes d'eau pollués ;
- L'augmentation de la consommation d'énergie et de produits chimiques pour traitement ;

Le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 3 grands environnements (Plateau – Pentes – Zones de vallée) ayant une géologie fondamentalement différente. Cette diversité se manifeste également au sein de chacun de ces environnements.

Par conséquent, ces environnements sont différemment affectés par les problèmes causés par les eaux pluviales et il convient d'apporter une solution de gestion des eaux adéquate à chaque type de milieu.

Traditionnellement, pour gérer les problèmes d'inondation on se concentrait principalement sur la mise en place des mesures dites classiques. Le programme de gestion se concentrait principalement sur la maintenance du réseau d'assainissement et la construction de bassin d'orage (maillage gris) qui collecte l'eau en aval et se concentre sur les événements pluviaux les plus extrêmes. Ces zones de rétention ne participent par ailleurs pas à l'aménagement du territoire. Or, par exemple, les pluies courantes ne créent pas d'inondation mais nécessitent d'être traitée en station d'épuration. Le ruissellement des eaux sur des surfaces imperméables polluées augmente les charges polluantes et rend les objectifs des directives européennes sur la qualité des eaux plus difficile à atteindre.

Par conséquent, la démarche dite de gestion alternative des eaux pluviales consiste à stocker les précipitations au plus près de leur point de chute et favoriser leur infiltration.

- Elle implique le retour des ouvrages à ciel ouvert : les noues, bassin de rétention, zones humides et autres espaces publics inondables.
- Elle vise à rapprocher la gestion des eaux pluviales du cycle naturel de l'eau.

- Elle ne se limite pas simplement à compléter le fonctionnement des réseaux en place et à assurer leur bon fonctionnement, elle transforme l'aménagement du territoire en multipliant les typologies d'espaces verts et tisse peu à peu de véritables trames vertes structurant le paysage urbain et modifiant nos modes d'habiter en ville.

Ces mesures sont complémentaires des mesures classiques (type bassin d'orage en aval) parce qu'elles permettent de gérer les eaux pluviales à la source (avant le mélange avec les eaux polluées). Elles traitent le volume d'eau de ruissellement dès le début de l'événement pluvial.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Garantir à tous les Bruxellois(es) un accès à une eau de qualité à un prix abordable en établissant avec BRUGEL le coût vérité de l'eau ;**
- **Mettre un terme au sous-financement chronique de la politique de l'eau en soutenant davantage l'opérateur Vivaqua** dont les recettes ne suffisent pas à couvrir les investissements futurs dans des infrastructures vitales pour la Région pour lutter contre les inondations et continuer à fournir un service universel de qualité pour les consommateurs et l'environnement ;
- **Poursuivre la rationalisation du secteur de l'eau** pour mettre en œuvre une gestion optimale des ressources et des investissements en
- **Améliorer l'analyse de risques et revoir les processus d'alerte en matière de qualité de l'eau** pour garantir une eau potable de qualité ;
- **Assurer une meilleure transparence et une meilleure information du public sur la qualité de l'eau au travers de la facture ;**
- **Appliquer le principe du pollueur/payeur** pour à la fois responsabiliser les producteurs et les utilisateurs de polluants en leur faisant supporter les coûts de dépollution causés par leurs activités, mais aussi lutter contre le gaspillage ;
- **Poursuivre le déploiement des compteurs intelligents afin de mieux lutter contre la précarité hydrique** grâce notamment à une maîtrise intelligente de la consommation d'eau ;
- **Mettre en place une gestion alternative des eaux pluviales consistant à stocker les précipitations au plus près de leur point de chute et à favoriser leur infiltration ;**
- **Poursuivre la rénovation de notre réseau d'égouts**, de plus en plus vieillissant.

RÉDUIRE LES NUISANCES CAUSÉES PAR LE TRAFIC AÉRIEN (SURVOL DE BRUXELLES)

Pour le MR, il est impératif de trouver des solutions rapides pour réduire de manière structurelle et significative les nuisances causées par le survol de Bruxelles et de sa périphérie, sans reporter le problème d'une commune vers une autre. Réduire les nuisances est un enjeu majeur pour la qualité de vie de ces habitants.

Premièrement, dans les mesures générales à appliquer, le MR est favorable à **l'accélération de la transition vers des avions moins polluants et moins bruyants.**

Deuxièmement, le MR plaide pour **une véritable autorité de contrôle indépendante qui assure le respect des procédures établies**, notamment en ce qui concerne le système préférentiel des pistes – vu le recours abusif de la piste 01 sanctionné judiciairement à de multiples reprises – eu égard aux normes de vent.

A rebours des initiatives qui n'ont amené aucun résultat ces dernières années, nous défendons également **la création d'un réel comité d'accompagnement** constitué, du gouvernement fédéral, des trois Régions, des représentants des bourgmestres, des riverains, des compagnies aériennes, des organisations économiques et le gestionnaire de l'aéroport. Malgré un alignement politique entre le Fédéral et la Région bruxelloise, avec deux Ministres écologistes, l'un fédéral en charge du dossier du survol et l'autre bruxellois en charge de la protection de l'environnement et de la santé, **on ne peut pas dire que le dossier ait beaucoup progressé ces dernières années, malgré encore une nouvelle condamnation de l'État belge en décembre 2023 par le tribunal de première instance de Bruxelles** donnant gain de cause aux familles plaignantes.

Nous plaidons également **pour des mesures immédiates ainsi qu'un contrôle strict des réglementations sur les vols de nuit pour améliorer significativement la situation des riverains. Le MR est prêt à étudier et mettre en œuvre toutes les mesures, sans aucun tabou, visant à protéger la qualité de vie des riverains.** Il existe déjà des points de consensus et des « quick wins » qui peuvent et doivent être pris à court terme pour améliorer la qualité de vie des riverains, notamment :

- l'application correcte des normes de vent ;
- une généralisation de l'utilisation du système de guidage satellite exigé dans tous les aéroports européens permettant des courbes de décollage et d'atterrissage mieux maîtrisées avec un impact positif sur la diminution des nuisances sonores ;
- la suppression des vols de nuit ;
- la mise en place d'un quota count et l'interdiction progressive des avions cargo anciens trop bruyants ;

UN AÉROPORT MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CAPITALE, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RIVERAINS

Le MR souhaite faire continuer à faire évoluer l'aéroport de Bruxelles-National en conciliant le respect de l'environnement et de leurs riverains et le développement économique et social. L'aéroport de Zaventem représente près de 64 000 emplois directs et indirects. Il s'agit donc d'un formidable vivier d'emplois pour Bruxelles, mais aussi un outil précieux afin de relier les gens. La disparition de l'aéroport bruxellois représenterait à titre d'exemple la perte d'un emploi privé sur 50 en Belgique.

Sur le plan environnemental, le MR soutiendra les mesures participant à la décarbonation du secteur au niveau européen. Nous devons continuer à développer le secteur aérien dans le respect du climat. L'aviation représente aujourd'hui environ 2% des émissions

mondiales de CO2 (même si cela est quatre fois moins qu'Internet et cinq fois moins que le textile), nous devons agir à tous les niveaux face à l'urgence climatique.

Nous souhaitons aussi à cet égard des aéroports à la pointe de la transition énergétique et de la neutralité carbone au niveau des infrastructures d'ici 2030. Ils développent actuellement un savoir-faire dans la production et la gestion de l'hydrogène. Il nous faut amplifier cette tendance. Les aéroports les mieux préparés seront les premiers à accueillir les avions du futur et les nouveaux carburants neutres en carbone. Nous proposons d'accélérer la production et l'implémentation sur le terrain des SAF (Sustainable Aviation Fuels) en Belgique et en Europe, et de faire de la Belgique un centre d'excellence en matière de développement des technologies réduisant la consommation des aéronefs (SAF, hydrogène, motorisation électrique etc.). **Les pouvoirs publics doivent permettre aux acteurs aéroportuaires d'accélérer leurs investissements en vue de tourner nos aéroports vers la durabilité.**

En matière de mobilité, il faudra continuer de mettre l'accent sur la multimodalité en assurant une vraie liaison entre le rail et l'aérien. Là où nous avons un aéroport fort, nous devons disposer d'un rail fort. A ce titre, il convient de renforcer l'ensemble des liaisons de et vers l'aéroport de Bruxelles.

Enfin, le MR veut aussi promouvoir une vraie diversification des revenus des aéroports, renforcer la Belgique comme plaque tournante logistique, favoriser l'exportation de nos PME belges et enfin renforcer la filière belge de l'aéronautique et les formations relatives à ces métiers. Le MR est également favorable à une « pax belgica » au niveau de nos acteurs aéroportuaires grâce à une collaboration élargie entre nos principaux aéroports (Bruxelles, Liège et Charleroi), sans que ceux-ci renient leur spécificité.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En Belgique, le gaspillage alimentaire à tous les stades de la production atteint **345 kilos par an et par Belge**. En Région de **Bruxelles-Capitale**, ce problème se traduit par **l'élimination de près de 25.000 tonnes de produits alimentaires chaque année**. Les conséquences environnementales, sociales et économiques de ce gaspillage sont considérables.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité de la stratégie Good Food, qui comprend deux actions principales. Tout d'abord, l'objectif est de réduire le gaspillage à la source, à tous les maillons de la chaîne alimentaire, en mettant l'accent sur la prévention. Ensuite, lorsque la réduction n'est pas possible, l'objectif est de valoriser les aliments non consommés grâce à des initiatives de transformation et de récupération.

Le MR souscrit à un **système de collecte de données précises**, d'amélioration du suivi et de signalement du gaspillage alimentaire, en collaboration avec les régions flamande et wallonne afin d'établir un rapport national sur le gaspillage alimentaire dans tous les secteurs.

Par ailleurs, dans l'ensemble, les **grandes surfaces de distribution** prennent déjà des mesures contre le gaspillage alimentaire. De plus en plus de commerçants font don de leurs invendus alimentaires en collaboration avec les **banques alimentaires** et les associations caritatives, de manière volontaire et coopérative. Le MR soutient ces initiatives.

Pour aller encore plus loin, le **MR propose d'élaborer une stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire** en concertation avec tous les acteurs concernés, stratégie qui doit commencer par la **mise en place d'un système de collecte de données précises et complètes sur le gaspillage alimentaire** à Bruxelles afin d'avoir une meilleure compréhension de la situation et de cibler les actions de manière plus efficace.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Encourager tous les acteurs de la chaîne alimentaire à prendre des mesures préventives pour limiter le gaspillage, en mettant l'accent sur l'éducation et la sensibilisation ;
- Renforcer les politiques d'information et de sensibilisation auprès des particuliers et des professionnels concernés ;
- Promouvoir les dons alimentaires, en encourageant davantage les grandes surfaces de distribution, les producteurs et les commerçants du secteur alimentaire à faire don de leurs invendus alimentaires ;
- Renforcer la collaboration entre les acteurs du secteur et les banques alimentaires, les associations caritatives et les organismes à finalité sociale ;
- Sensibiliser les commerçants sur les directives claires pour le don d'excédents alimentaires, contenues dans la brochure de Comeos, Fevia et des Banques alimentaires ;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour encourager les comportements responsables, tels que la planification des repas, la conservation appropriée des aliments et l'utilisation des restes ;
- Fournir des ressources éducatives et des outils pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison et dans les établissements alimentaires.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Une Ville dans laquelle plus aucune concession ne sera faite sur le respect de la sensibilité animale

Durant cette législature, le MR a ardemment défendu l'introduction du bien-être animal à l'article 7bis de la Constitution. Cet article doit permettre désormais que, dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les Communautés et les Régions veillent à la protection et au bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles. **Il existe encore trop de disparités régionales en matière de protection des animaux. Un code du bien-être animal, l'un des plus ambitieux au monde, a ainsi été adopté en Wallonie durant la précédente législature, tandis que Bruxelles accuse un retard de plusieurs années par rapport à la Wallonie sur l'adoption et la mise en œuvre d'un Code similaire.** Il est grand temps de pouvoir avancer.

En premier lieu, le **MR souhaite, en priorité, que la lutte contre les maltraitances animales soit renforcée, complémentarément à l'introduction d'un permis de détention pour animaux.** Concrètement, le MR veut amplifier les contrôles pour punir sévèrement les personnes cruelles envers les animaux. À cette fin, un service spécialement dédié à cette tâche, **une police du bien-être animal**, permettrait d'atteindre ces objectifs. Les auteurs de cruauté animale doivent écoper de **peines effectives** et de sanctions rapides sur base d'une hiérarchie d'infractions à renforcer. Nous devons absolument lutter contre l'impunité. De même, **un listing négatif** des personnes désormais incapables de détenir des animaux doit pouvoir être établi, mis à jour et accessible aux professionnels du secteur.

Les refuges accueillent trop d'animaux qui proviennent d'achats compulsifs. Il faut prévoir des mécanismes de responsabilisation efficaces à l'égard des maîtres, via une traçabilité des animaux, de manière à les identifier. Une responsabilisation financière doit être prévue. Ces amendes doivent être reversées notamment aux refuges qui doivent s'occuper de ces animaux. Il n'y a aucune raison pour que la collectivité paie pour la démission de maîtres indécents. L'adoption d'animaux abandonnés doit aussi être soutenue au niveau régional par le financement des refuges et la mise en place d'une plateforme régionale d'adoption des animaux.

Compte tenu de la nette augmentation des nouveaux animaux de compagnie (NAC), nous proposons également de renforcer la réglementation pour éviter des soins inappropriés ou des abandons avec des conséquences parfois négatives sur la protection de la biodiversité. Nous proposons une procédure d'identification et d'enregistrement obligatoire, afin de lier les animaux à leurs propriétaires, le renforcement de la procédure d'agrément ainsi qu'une réglementation accrue de la commercialisation et de la publicité sur les NAC. Une proposition dans ce sens a déjà été adoptée au Sénat.

Nous voulons également généraliser la prévention, en particulier à l'égard des personnes qui souhaitent acquérir un animal. Les animaux ont des besoins spécifiques et cela nécessite que leurs propriétaires soient correctement informés et éduqués. Cette sensibilisation commence dès le plus jeune âge, par exemple dans le cadre scolaire, sur la meilleure manière de traiter les animaux lors d'ateliers ou de visites de fermes urbaines. Nous prendrons exemple sur la ferme du parc Maximilien, où un projet de ferme urbaine a été initié avec succès.

La Région bruxelloise doit également s'investir davantage dans la protection des insectes et des abeilles, essentiels à la biodiversité et à la pollinisation, en soutenant les ruches urbaines, le placement d'hôtels à insectes, l'aménagement écologique des talus ou encore la verdurisation des toits des bâtiments.

Le MR a également défendu au Parlement bruxellois une adaptation de la législation pour permettre aux ambulances vétérinaires de se déplacer efficacement à Bruxelles.

Actuellement, les ambulances vétérinaires, qui sont des services spécifiquement équipés pour venir en aide aux animaux la nuit, le week-end et les jours fériés en cas d'urgence, se retrouvent très fréquemment coincées dans les embouteillages bruxellois. En conséquence, chaque année, plus d'une centaine d'animaux qui auraient pu être sauvés ont perdu la vie en raison d'un temps d'attente trop long et la situation s'est encore compliquée avec la généralisation de la zone 30km/h dans la capitale. **Le MR propose de permettre à ces ambulances vétérinaires d'utiliser les sites spéciaux et les bandes bus en cas de nécessité tout comme leur permettre de déroger à la zone 30.** Une proposition en ce sens a été déposée par le MR au Parlement bruxellois et adoptée, mais malheureusement n'a pas été saisie par l'exécutif bruxellois.

Il existe aussi des différences importantes entre Bruxelles et la Wallonie, notamment en matière de conditions d'abattage. Pour le MR, le bien-être animal ne connaît pourtant pas de frontières.

En 2023, le MR est le parti francophone qui a apporté le plus de voix au Parlement bruxellois en faveur de l'étourdissement obligatoire des animaux avant leur abattage. La Wallonie et la Flandre ont voté la fin de l'abattage sans étourdissement qui est en revanche toujours en vigueur à Bruxelles. Ceci constitue une incohérence à laquelle il convient de mettre fin : les principes ne peuvent pas être à géométrie variable en fonction des régions concernées. **Le MR se réjouit que des avancées technologiques modernes puissent réconcilier les valeurs traditionnelles des religions avec le bien-être animal.** Nous sommes à l'écoute des aspirations sociétales et nous n'avons pas peur de les traduire en réglementations concrètes. Le MR estime donc que, en cohérence avec le respect du bien-être animal et le refus des accommodements raisonnables, l'étourdissement devrait être imposé à Bruxelles, comme il l'est en Flandre et en Wallonie.

Enfin, nous plaçons pour un étiquetage de la viande qui donne une information complète au consommateur. Les préoccupations légitimes des consommateurs pour le bien-être animal vont au-delà de la méthode d'abattage. Par ailleurs, certains souhaitent encourager la production locale et les circuits courts.

Le MR estime pour cette raison que les consommateurs sont en droit de connaître la provenance et le type de viande qu'ils achètent, afin d'être en mesure d'opter pour le produit qui correspond le mieux à leurs attentes. Pour ce faire, le MR souhaite adapter la réglementation européenne afin de mettre en place un étiquetage précis, qui mentionnerait également la manière dont l'animal a été tué.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- Introduction définitive du bien-être animal dans la Constitution ;
- Appliquer le plus rapidement possible un Code du bien-être animal, à l'instar de la Wallonie ;
- Renforcer les contrôles et les sanctions à l'égard des personnes cruelles ou négligentes à l'égard des animaux ;

- Mettre en place une police du bien-être animal composée d'équipes pluridisciplinaires ;
- Créer une banque de données sur les propriétaires maltraitants ;
- Responsabiliser davantage les propriétaires d'animaux, notamment en cas d'abandon ;
- Renforcer le soutien financier aux refuges ;
- Promouvoir l'adoption au travers d'une plateforme digitale régionale ;
- Établir un listing négatif des personnes désormais incapes à détenir des animaux ;
- Renforcer la sensibilisation au monde du vivant et l'éducation au bien-être animal dès le plus jeune âge, notamment en soutenant les projets de fermes urbaines ;
- Renforcer les visites de fermes pédagogiques et de refuges, singulièrement dans le cadre scolaire ;
- Prendre des mesures concrètes pour protéger la biodiversité en ville : protection des terrains à très haute valeur biologique, végétalisation des toits et autres espaces publics pour permettre la présence des insectes et des abeilles, installation de ruches et d'hôtels à insectes, aménagement écologique des talus, etc. ;
- Veiller à une bonne intégration des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) dans le cadre législatif ;
- Permettre aux ambulances vétérinaires d'utiliser les sites spéciaux et les bandes bus et de déroger à la zone 30 en cas d'urgence ;
- Uniformiser la législation belge en imposant à Bruxelles, comme en Wallonie et en Flandre, l'étourdissement préalable des animaux pour limiter leur souffrance lors de l'abattage ;
- Améliorer la transparence de l'étiquetage de la viande, notamment pour promouvoir le circuit court.

MOBILITÉ

Une Ville à la mobilité intelligente, pragmatique et à l'écoute des citoyen(ne)s

POUR LE RETOUR D'UNE MOBILITÉ POSITIVE

La mobilité est une faculté extraordinaire et une des premières libertés. Elle devrait donc être naturellement vécue comme un élément positif du quotidien. Toutefois, de plus en plus de contraintes s'imposent aux citoyens. Si la transition écologique en matière de mobilité est indispensable pour notre planète et notre santé, elle doit se faire de manière collective et avec une offre de mobilité alternative qui soit à la hauteur des enjeux environnementaux et des besoins des habitants dans leur vie privée et professionnelle.

Si ces principes de base semblent simples, tellement ils relèvent du bon sens, on constate à Bruxelles que sur des aspects de mobilité, le classe politique n'a jamais été aussi clivante et aussi peu à l'écoute des citoyens. Le plan « Good Move » a été imposé sans concertation et sans pragmatisme. Le MR a dénoncé à de multiples reprises ce problème de méthode forcée par Ecolo-Groen et largement soutenue par leurs partenaires socialistes et amaranthes au gouvernement bruxellois, avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui : augmentation des embouteillages sur certains axes, augmentation des kilomètres parcourus dans les mailles, absence de réflexion économique et mort des commerces, fuite de la classe moyenne et des indépendants, fausses concertations et diminution de la confiance des citoyens dans le politique... **Plus que d'inviter à la transition, « Good Move » a plongé la capitale dans le chaos sans offrir de réelles alternatives et préparer au mieux l'avenir. Le MR a dénoncé avec force le manque de méthode et de concertation des riverains et des commerçants.** La mobilité a été caricaturée et réduite pendant 5 ans à une vision très binaire opposant automobilistes et cyclistes, cyclistes et piétons, trottinettistes et piétons, de manière irresponsable. **On peut difficilement parler de mobilité apaisée.**

Contrairement aux écologistes, l'avenir pour le MR ce n'est pas « Bouger Moins » mais « Bouger Mieux » avec une mobilité plus écologique, plus fluide et plus rapide, sans impacts négatifs sur le pouvoir d'achat. Réaliser cette politique de mobilité nécessite d'une part une vision en matière d'offres de mobilité partagée (transports en commun, voitures partagées, transports rémunérés de personnes, covoiturage) et, d'autre part, une vision en matière de mobilité douce (marche à pied, vélo, etc).

La philosophie de notre politique de mobilité n'exclut aucun mode de déplacement, mais repose sur le **principe STOP**, selon lequel les aménagements de voiries doivent être priorités pour différentes catégories d'usagers, dans l'ordre :

1. Les piétons, d'où notre priorité accordée à la marche à pied ;
2. Les cyclistes ;
3. Les transports en commun ;
4. Les voitures

Il est essentiel de tenir compte du fait que les usages de certains modes de transports au détriment d'autres varient en fonction de l'âge, de la santé, des besoins familiaux et professionnels. Un indépendant qui transporte du matériel ou des livraisons ne pourra pas nécessairement se passer d'un véhicule. L'enjeu est aussi de continuer à investir dans la recherche et les nouvelles technologies pour développer des véhicules moins polluants. La mobilité est une part importante de la qualité de vie, du pouvoir d'achat et de la vie économique d'une ville. **Le MR a ainsi déposé ces dernières années plus d'une quarantaine de propositions pour améliorer la mobilité dans notre capitale, sans sacrifier le pouvoir d'achat des Bruxellois(es)**, déjà impacté ces dernières années par la crise sanitaire, l'inflation et la hausse des prix énergétique.

FAIRE DE LA CONCERTATION UN PILIER DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ POUR NE JAMAIS REPRODUIRE LE CHAOS DE GOOD MOVE

Tous les partis politiques souhaitent une ville moins polluée et moins congestionnée. Ce défi a été relevé par de nombreuses villes européennes. Toutefois, nous constatons que le plan bruxellois « **Good Move** » a généré plus de chaos que d'apaisement.

L'introduction du plan "Good Move" à Bruxelles qui allait à l'encontre des réalités vécues par les citoyens, a clairement eu des répercussions négatives sur la qualité de vie et le commerce dans certains quartiers. Lorsque de telles politiques sont perçues comme imposées, elles rencontrent inévitablement la désapprobation d'une partie non négligeable la population.

Le MR est fermement opposé aux mesures qui, en se focalisant uniquement sur un mode de transport au détriment des autres, auraient pour conséquence d'allonger inutilement la durée et la distance des trajets. Il en va de même des mesures qui visent à compliquer l'accès à Bruxelles et l'isoler progressivement de sa périphérie et des autres régions.

Good Move a créé plus de congestion dans certaines rues avec pour conséquence de provoquer des départs en série dans certains quartiers, notamment dans le Pentagone. Bruxelles reste à la 10^{ème} place des villes les plus embouteillées du monde. Ces embouteillages ont des conséquences économiques, environnementales et sanitaires importantes, notamment en matière de qualité de l'air.

Le MR défend de vraies études d'impact sur la vie économique des quartiers, sur la qualité de l'air et de vrais processus participatifs qui permettent d'aller chercher l'adhésion d'au moins une majorité de riverains (50/50).

Le MR n'est pas un parti pro-voiture, mais un parti qui promeut la multimodalité ainsi qu'une transition écologique correctement accompagnée. Actuellement, les alternatives restent insuffisantes. Pour donner quelques exemples : le réseau de la STIB est encore loin d'être entièrement accessible aux PMR qui représentent 30% de la population bruxelloise, un vélo-cargo avec une capacité de transport de maximum 200 kg ne remplace pas encore une camionnette, les nombreuses ruptures de charge ne permettent pas encore à une famille ou à une infirmière à domicile de réaliser tous ses déplacements de la journée dans les délais impartis. Le développement du vélo, s'il doit être encouragé, ne convient pas à toutes les situations familiales et professionnelles.

Si le MR revient au pouvoir en Région bruxelloise, nous transformerons Good Move pour doter la Ville d'un plan qui promeut la fluidité pour tous les modes et le renforcement de la qualité de vie des habitants et des commerçants.

REFAIRE DE LA MARCHÉ À PIED, QUI EST LA GRANDE OUBLIÉE DE LA MOBILITÉ, LA PREMIÈRE PRIORITÉ

Une ville où il fait bon vivre est une ville où l'on peut flâner à pied et se balader à la découverte de lieux nouveaux, de nouvelles expériences humaines, culturelles ou gustatives. La capacité d'une ville à permettre à tout un chacun, jeune ou senior, valide ou invalide, touriste ou non, de se déplacer à pied de manière intuitive, inclusive, sécurisée et confortable revêt dès lors une importance majeure. La marche est aussi un mode de déplacement actif et propre.

Augmenter la possibilité pour les citoyens de se déplacer à pied aisément répond donc pour partie aux impératifs écologiques et de santé puisque la marche à pied participe à une activité physique régulière et saine, ce qui représente des avantages évidents en termes de santé publique, que l'on parle de santé physique ou mentale. La marche à pied, en particulier à l'échelle des quartiers, participe enfin à la création de lien social mais aussi au développement du commerce local (artisans, commerçants, marché hebdomadaire, ...).

A Bruxelles, la part modale de la marche (jour moyen) pour les déplacements internes à la Région est passée de 32.6% en 1999 (enquête MOBEL) à 37% en 2010, tendance qui s'est par ailleurs inversée depuis quelques années. En effet, d'après la grande enquête décennale sur les comportements de déplacement, la part de la marche a baissé de 37 à 35,9 %, ce qui s'avère être assez éloigné de l'ambition initiale de Good Move qui souhaite atteindre les 50 % de part modale d'ici 2030. Rappelons qu'à Bruxelles 60% des déplacements sont inférieurs à 5 kms, ce qui illustre le fort potentiel des déplacements pédestres. Les résultats du dernier baromètre de Walk.brussels tendent aussi à démontrer une baisse de la satisfaction des piétons.

Les piétons déplorent surtout les trottoirs encombrés et leur manque d'entretien, le manque de toilettes publiques et de bancs. D'autres aspects problématiques sont soulevés, notamment la sécurité, ou encore l'état de l'espace public pour les jeunes enfants à pied ou en poussette, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, ainsi que le manque d'aménagement garantissant le confort.

Le MR souhaite faire de la marche la première de ses priorités en mobilité avec des trottoirs correctement entretenus et adaptés aux personnes à mobilité réduite, aux jeunes enfants et aux poussettes. Rappelons que les personnes à mobilité réduite représentent environ 30% de la population bruxelloise.

Le MR demande également de mettre en place un plan régional « bancs publics », afin de doter la Région d'un réseau de bancs sur l'ensemble des itinéraires piétons majeurs, dans les parcs, sur les places et à proximité des lieux culturels, scolaires ou sportifs.

Le MR a également insisté pour mieux sécuriser les traversées piétonnes en y installant un éclairage adéquat et en généralisant des infrastructures réfléchissantes. L'espace

public doit être sûr pour toutes et tous.

Le MR a également défendu le développement des feux à décompte numérique ou encore proposé aux habitants et aux autorités communales des marches exploratoires dans le but d'identifier des interventions rapides réalisables facilement.

Enfin, il apparaît également que les très mauvais résultats du dernier baromètre de Walk.brussels sont également explicables par les budgets insuffisants alloués à l'entretien des voiries. Le MR plaide pour un renforcement conséquent du budget consacré à l'entretien et la rénovation des trottoirs régionaux ainsi que les moyens y dévolus pour les pouvoirs locaux.

PROMOUVOIR L'USAGE DU VELO EN TRAVAILLANT SUR LES FACTEURS DISSUASIFS

À l'heure où les pouvoirs publics entendent, à juste titre, encourager les citoyens à utiliser des formes de mobilité alternatives, le vélo s'impose naturellement comme l'un des principaux modes de déplacements de la ville d'aujourd'hui et, encore plus, de demain. Celui-ci trouve en milieu urbain toute son utilité et l'on observe son développement rapide dans la plupart des grandes villes du monde. La promotion du vélo et de son utilisation participe à décongestionner la ville, à la lutte contre la pollution de l'air, à une pratique sportive régulière et, enfin, à une meilleure répartition de l'espace public. En septembre 2020, on constatait à Bruxelles une augmentation de 75% du trafic cycliste par rapport au même mois de l'année précédente.

Pourtant, l'un des principaux freins à la pratique du vélo est le manque de parkings sécurisés, d'autant plus que les vols explosent. Lors d'une enquête de 2013 réalisée par ProVélo sur un échantillon conséquent de cyclistes bruxellois, 54% des participants à l'enquête ont déclaré avoir été victimes du vol d'un ou plusieurs de leur(s) vélo(s). 72% des vols enregistrés par les répondants ont eu lieu dans l'espace public et dans plus de 90% des cas les vélos étaient cadenassés.

4.474 vols de vélo ont été déclarés en 2020. Le nombre de vols de vélos sur le territoire de la Région a augmenté de 68 % par rapport à 2010 et a quadruplé entre 2000 et 2022. Malgré ce constat, les solutions restent largement insuffisantes. Au 1er février 2022, il y avait 7968 personnes en liste d'attente pour une demande de place de parking sécurisée autour de leur domicile dans une box vélo. Nous développons dans nos propositions concrètes des mesures novatrices pour lutter contre ce fléau qu'est le vol de vélo.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTE ET SUFFISANTE

La Région bruxelloise investit des budgets colossaux dans le développement de la mobilité à l'échelle régionale. Le budget mobilité représente à lui seul ¼ du budget régional, soit 1,448 milliards d'euros en 2023.

En matière de transports en commun, le MR est le seul parti bruxellois à soutenir le développement du métro sans ambiguïté avec une solution de financement qui ne repose pas que sur le portefeuille des Bruxellois(es). Les écologistes prônent l'abandon de la voiture individuelle mais s'opposent de manière historique et aberrante au métro. Ils

s'opposaient à l'extension de la ligne vers Erasme. Ils s'opposaient à la Gare de l'Ouest. Ces deux projets ont rencontré un grand succès.

Ainsi pour achever la ligne de Métro 3, nous voulons notamment nous inspirer de la Société du Grand Paris (Sgp) qui a mis au point une solution de financement mixte pour étendre le réseau de métro et réaliser le Grand Paris Express (200 km de voiries et 68 nouvelles gares). La SGP est ainsi arrivée à lever 25 milliards d'euros en obligations vertes via 470 investisseurs internationaux. Ces obligations s'inscrivent, en outre, dans le cadre des GBP (Green Bonds Principles 2018) et sont certifiées par la Climate Bond Initiative, certification délivrée par Sustainalytics. Ils sont également partie prenante de l'initiative Finance for Tomorrow et du Corporate Forum on Sustainable Finance. **Cela démontre que la mobilisation de financement privé peut jouer un rôle positif dans le développement de la mobilité du futur.**

Pour achever le Métro 3, nous voulons nous inspirer du modèle de financement alternatif unique comme celui mis en place par la SGP composé de fonds publics, de recettes régionales, de la mobilisation de l'épargne privée, comme par exemple l'émission de bons par le Fédéral pour Beliris).

Le MR soutient également tout type de partenariat public-privé, bénéfique pour le portefeuille de la Région mais aussi pour celui des ménages. Le public ne doit pas assumer seul ce type d'investissement. D'autres villes sont également inspirantes ; Barcelone a bénéficié de fonds européens pour son métro et Madrid a construit près de 100 km de lignes en 10 ans grâce à un PPP. La BEI a octroyé un premier prêt à la Région bruxelloise de 475 millions d'euros.

Le MR soutient donc l'achèvement de la ligne 3, moyennant un financement alternatif si besoin. Le Métro reste un projet structurant pour la mobilité du futur. Si des économies devaient être réalisées, nous sommes favorables à revoir la taille des stations de métros. Bruxelles n'a pas besoin d'une nouvelle Gare de Mons à chaque arrêt !

Le MR s'oppose également à la destruction du Palais du Midi tant que toute la transparence n'a pas pu être faite sur les solutions techniques existantes. Les retards pris dans le chantier et les désagréments encourus pour la vie du quartier sont inadmissibles ! Face à cette mauvaise gestion, nous insistons pour que toute la clarté soit faite dans ce dossier, depuis le choix du tracé jusqu'aux différentes options techniques réalisables. **Le MR propose concrètement, sur base des auditions qui ont eu lieu au Parlement bruxellois, de mettre sur pied un collège arbitral, composé d'experts indépendants (et non plus une énième plateforme opaque et politique) afin d'examiner en toute objectivité l'ensemble des scénarios sur la table.** Nous plaidons aussi pour que le dialogue se poursuive avec les habitants et les commerçants du quartier et que les indemnités soient à la hauteur du préjudice encouru.

Rappelons que le développement du métro reste plébiscité par 3/4 des Bruxellois(es) en raison de sa rapidité et de sa capacité. Le métro permet aussi de répondre aux enjeux démographiques sur le long terme dans des quartiers de ville denses ou amenés à être densifiés. Schaerbeek est par exemple une des communes les plus denses de Bruxelles et ne bénéficie pas actuellement de transports en commun de haute capacité, le tram 55 étant déjà largement saturé. La plupart des villes européennes, petites et grandes, poursuivent le développement de leur métro. À Bruxelles, la dernière ligne de métro

vers Erasme inaugurée dans les années 90 rencontre un large succès. Le métro est également un transport peu polluant en termes d'émissions de CO2 par passager.

En plus de l'achèvement du tronçon Albert – Bordet du Métro 3, le MR souhaite poursuivre les études (faisabilité et financement) et lancer les projets relatifs au prolongement du métro 2/6 de Simonis jusqu'à la Gare de Berchem ainsi que poursuivre les études relatives à l'extension du métro vers le Sud de Bruxelles.

Parallèlement à l'achèvement de la ligne de Métro 3, le MR souhaite poursuivre la modernisation du réseau de métro à Bruxelles grâce à l'automatisation des lignes. Notre priorité est aussi d'augmenter la fréquence des passages aux heures creuses, en soirée et le week-end. Nous plaçons aussi de manière générale pour une offre ambitieuse de transports en commun la nuit. Si l'ambition est de diminuer progressivement l'empreinte de la voiture, il faut donner à notre Région les moyens d'y arriver.

L'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) doit aussi être amélioré, en particulier l'accès au métro. Toutes les stations ne disposent pas encore d'ascenseur d'une part et d'autre part les escalators tombent trop fréquemment en panne en raison d'actes de vandalisme. Ces actes de vandalisme doivent être appréhendés et sévèrement punis (caméras, équipes de la STIB mobilisées dans les stations problématiques, campagne de sensibilisation).

En matière de réseau en surface, notre priorité sera d'améliorer la vitesse commerciale des trams et des bus qui stagne ou qui même parfois diminue ces 15 dernières années malgré les investissements importants alloués au programme AVANTI. Un tram à Strasbourg circule à une vitesse commerciale moyenne de 21 km/h contre 16 km/h à Bruxelles. Le MR veut aussi lancer une étude sur le développement de nouvelles lignes de tram.

La possibilité d'ouvrir de nouvelles lignes de bus selon un mécanisme de gestion déléguée au privé comme à Bordeaux doit aussi être étudiée pour accélérer le développement des transports en commun.

Le MR veut également mieux adresser les plaintes des riverains qui subissent d'importantes nuisances en raison d'un matériel roulant trop lourd. Des solutions techniques et des compensations doivent être rapidement trouvées.

Un autre point d'attention majeur pour les libéraux est de veiller à l'équilibre financier de la STIB profondément mis à mal sous cette législature. La nouvelle politique de gratuité a déséquilibré de manière historique le rapport dépenses/recettes. Entre 2019 et 2022, le taux de couverture des dépenses par les recettes de la STIB est passé de 45% à 25%, en raison notamment de la nouvelle politique de gratuité. Cela illustre bien qu'il n'y a rien de gratuit... Ce manque à gagner au niveau des recettes se traduit aussi par des investissements futurs qui ne pourront pas être réalisés.

Un service public de transports en commun de qualité passe aussi par l'instauration d'un service garanti, comme les libéraux l'ont réalisé pour la SNCB sous le Gouvernement de Charles Michel. L'objectif est qu'une offre minimale soit maintenue sur base du nombre d'agents disposés à travailler.

Enfin, le MR entend veiller à la protection du personnel de la STIB face au prosélytisme

religieux de plus en plus présent. Selon une enquête récente, une large majorité des travailleurs (3/4) demandent à être mieux protégés sur leur lieu de travail. La neutralité des services publics doit être respectée.

SÉCURISER EN URGENCE LES STATIONS DE MÉTRO, PROTÉGER LES USAGERS ET LE PERSONNEL DE LA STIB CONTRE LES AGRESSIONS PHYSIQUES ET VERBALES

L'un des enjeux de la prochaine législature sera de ramener de la sécurité et de la sérénité dans certaines stations de métro et sur certaines lignes face à l'explosion des personnes en errance et de la consommation de drogues (le crack en particulier) dans la capitale.

Les usagers et le personnel de la STIB sont de plus en plus victimes d'agressions. Cette situation est inacceptable. En 2020 et 2021, la STIB a enregistré une moyenne de deux agressions par jour envers les membres de son personnel. 66% des usagers considèrent l'insécurité dans les transports en commun comme un problème au moins « important » voire « très important selon la dernière enquête régionale de sécurité réalisée en 2020 par safe.brussels auprès des résidents de navetteurs et touristes. **S'agissant du sentiment de sécurité en soirée, la note moyenne baisse est d'à peine 6,1/10. Cette note chute même à 5,8 pour les femmes d'après les baromètres de satisfaction de la STIB.** Cette situation se répercute sur la fréquentation du réseau : en journée, 55 % des usagers des transports en commun sont des femmes, et ce chiffre chute à 35 % en soirée. Le harcèlement est encore beaucoup trop fréquent dans les transports en commun.

Une première **proposition de résolution visant à lutter contre le harcèlement dans les transports en commun** a été déposée par le MR dès 2018 et a abouti à l'adoption unanime d'un texte par le Parlement bruxellois. Malgré cela, ce texte n'a toujours pas été mis en œuvre ; le gouvernement bruxellois n'en ayant pas fait une priorité. Il est crucial que le personnel de la STIB ainsi que les témoins de ces actes de violence reçoivent une formation adéquate pour lutter contre le harcèlement. Le MR avait proposé des mesures complémentaires, telles que l'étude de la possibilité d'arrêts à la demande pour les bus NOCTIS, ainsi que la révision de l'aménagement de certains espaces, incluant des quais dotés d'un contrôle social renforcé, des abri-bus mieux éclairés, l'utilisation en temps réel des caméras de surveillance, ainsi que l'installation de miroirs d'angle pour accroître la sécurité. La résolution appelait également à l'instauration d'une politique d'exclusion temporaire pour les récidivistes condamnés pour harcèlement dans les transports en commun. De plus, il était demandé à la STIB d'intensifier, en collaboration avec les communes, une campagne de sensibilisation forte sur le harcèlement, rappelant les peines prévues par le code. Cette résolution doit être mise en œuvre de manière intégrale et sans délai.

Une deuxième proposition visant à renforcer les politiques de sécurité de la STIB a été déposée en 2023 et également forcé l'adoption d'un texte qui adresse cette problématique.

Le MR exige aussi une approche plus rapide et plus coordonnée en matière d'usage de drogues dans les stations. Le gouvernement bruxellois a tardé à agir. Les statistiques et la dernière enquête régionale de sécurité réalisée par BPS mettaient en lumière dès 2018 l'augmentation de l'insécurité dans les transports publics et en particulier aux alentours de la gare du Midi ainsi que des problèmes de drogues. Ce laxisme doit cesser.

Pour remédier à cette situation, le MR propose la **création d'un nouveau poste de "réfèrent station"** pour les stations les plus fréquentées et les plus dangereuses, telles que la gare du Midi et la gare du Nord. Il est impératif de réaffecter les équipes de la STIB à des missions prioritaires de sécurité. De plus, il est nécessaire de mettre en place, au sein de la division sécurité de la STIB, des missions spécifiques dédiées à des problématiques telles que le harcèlement sexiste, le vol à la tire, les incivilités et la mendicité agressive. Le MR plaide également en faveur de la création d'une équipe d'enquêteurs spécialisés, sur le modèle de la Sûreté régionale des transports d'Ile-de-France depuis 2015, chargée de lutter contre le harcèlement et les agressions sexuelles, sous la forme d'une brigade d'intervention rapide.

FAIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE UNE PRIORITÉ ABSOLUE

La politique régionale de ces cinq dernières années a opposé les usagers entre eux, créant de nombreuses tensions sur nos routes. En conséquence, en 2022, la Région bruxelloise a enregistré le pire bilan de ces 10 dernières années en matière de sécurité routière.

Cela démontre aussi que malgré de grandes communications de la Ministre bruxelloise de la Mobilité (Groen), **la généralisation de la zone 30 n'a pas produit les effets attendus en matière de sécurité routière.** En 2022, 21 personnes ont perdu la vie, soit 15 de plus par rapport à 2021, dont 5 piétons et 4 cyclistes. 4.141 accidents corporels ont été enregistrés avec un total de 4.829 victimes, soit une hausse de +18% en un an. L'objectif zéro mort est donc très loin aussi d'être atteint et les usagers faibles sont les plus victimes d'accidents. **Ce qui prouve que la simple imposition d'une baisse de la vitesse autorisée ne suffit pas.**

Si le MR soutient la limitation de la vitesse dans les quartiers résidentiels, ce qui était déjà largement le cas, l'extension de la zone 30 km/h sur certains axes plus structurants doit pouvoir être analysée et objectivée. La STIB s'est plainte à plusieurs reprises de la mise à 30 km/h de certaines voies initialement à 50 km/h sans justification, avec un impact négatif sur la vitesse commerciale de certains bus.

Le MR plaide d'une part pour plus de contrôles et d'autre part pour le réaménagement prioritaire des ZACA (les zones accidentogènes) en plaçant plutôt des radars à ces endroits, mais aussi en travaillant sur une meilleure signalétique et une meilleure synchronisation des feux de signalisation souvent mis en cause lors d'accidents.

Il est également inadmissible que certaines parts du budget prévu pour des travaux dans le cadre de la sécurité routière aient baissé de 20% en 2023 par rapport à 2022. Pour le MR c'est très clair, la sécurité routière est la priorité dans la capitale. Bruxelles-Mobilité (BM) pointe également du doigt des moyens humains et financiers insuffisants. Le MR plaide pour un renforcement des budgets et une augmentation du cadre du personnel chez BM, notamment au regard de l'audit de 2016, des remarques de la Cour des comptes et aux constats du Plan 2021- 2030 pour la sécurité routière.

On constate également une hausse spectaculaire des accidents impliquant des utilisateurs de trottinettes (+ 70% en un an). Le gouvernement bruxellois a tellement manqué d'anticipation et de pris de retard pour légiférer que le développement des trottinettes s'est opéré de manière chaotique, entraînant de nombreux accidents ou désagréments pour les autres usagers de la route. **La limite d'âge, le port du casque obligatoire sont autant de points qui doivent pouvoir être abordés au regard des mauvais chiffres de la**

sécurité routière à Bruxelles. De manière générale, le MR est favorable au port du casque obligatoire pour les mineurs de moins de 15 ans.

Le fonctionnement et l'efficacité des zones partagées doit aussi être évaluée. Le piétonnier du centre-ville, boulevard Anspach, est un bon exemple où les vélos, trottinettes et piétons ne cohabitent pas de manière sereine et où la vitesse maximale n'est que trop peu respectée. Les règles doivent être claires comme aux Pays-Bas avec soit une piste aménagée lorsqu'il y a de la place, soit l'interdiction de rouler dans un espace piéton trop réduit.

De manière générale, le MR préfère les aménagements privilégiant la séparation des modes de transport. La cohabitation ne doit pas être le principe directeur, mais plutôt la fluidité et la sécurité.

Enfin, la sécurité des pistes cyclables doit également être une priorité. S'il faut reconnaître que le gouvernement bruxellois a enfin avancé sous cette législature sur le développement d'un réseau de pistes cyclables, beaucoup de pistes provisoires ont été installées pendant la crise sanitaire. **Si ces aménagements temporaires étaient une belle opportunité d'avancer, ces pistes doivent aujourd'hui être davantage sécurisées avec des aménagements correctement étudiés.** La Région gagnerait aussi à harmoniser la signalétique et les différents marquages au sol. Plus de clarté c'est aussi un enjeu en matière de sécurité routière ! À terme, il faut aussi revenir progressivement à des aménagements aussi efficaces qu'esthétiques. Ce sont **presque 3.000 blocs de béton** qui ont été installés en quelques années sur les voiries régionales, défigurant les paysages urbains, sans parler du coût de location important.

Le mauvais état de la voirie est une également une cause majeure d'accidents, surtout pour les deux roues. Ce constat doit déboucher sur des réponses adaptées et les investissements assortis. Le MR a notamment proposé d'étendre l'application « Fix My Street » en y ajoutant un nouvel onglet « Make Me Safe » afin que les usagers puissent de manière générale renseigner aux pouvoirs publics les zones de « presque'accidents ».

RENFORCER L'OFFRE DE TRAIN A BRUXELLES ET RELIANT BRUXELLES A LA PÉRIPHÉRIE (L'OFFRE S)

Bruxelles compte 35 gare de chemin de fer pour un territoire de 162 km², ce qui dote notre Région d'une densité ferroviaire cinq fois plus importante que celle du pays. Pourtant, le train reste encore largement sous-utilisé à Bruxelles : pour un jour moyen, le train ne représente que 1,6% des déplacements des Bruxellois(es) (enquête des comportements de déplacements 2023). **De manière générale, le réseau ferré bruxellois est utilisé de manière très inégale tant spatialement (concentration sur jonction Nord-Midi), temporellement (heure de pointe), qu'en termes de provenance des usagers (peu de Bruxellois(es), beaucoup de navetteurs).**

L'offre S, mise en place depuis 2015, propose pourtant plus de 700 trains par jour et 144 gares desservies par 12 relations commerciales. L'objectif est d'arriver, à termes, à 4 trains par heure sur chacune de ces lignes qui relient Bruxelles à la périphérie, mais qui permettent aussi aux Bruxellois(es) de se déplacer rapidement entre les 35 gares régionales. L'ancien ministre fédéral libéral de la Mobilité, François Bellot, avait d'ailleurs fortement renforcé l'offre S en 2016 en ajoutant 72 trains et 14 trains par jour en 2017.

Malheureusement, l'utilisation de l'offre S reste encore aujourd'hui largement insuffisante pour les trajets intra-bruxellois. Certaines gares régionales ne sont fréquentées que par une septantaine de voyageurs par jour.

Pour le MR, les freins à un véritable essor de l'offre S sont encore trop nombreux : difficulté à repérer les gares dans l'espace public, correspondances peu intuitives et mal indiquées, manque d'accessibilité des gares et des trains, manque de compétitivité en termes de fréquences avec la STIB, ...

Face à ces nombreux obstacles, le MR effectuait déjà en 2017 une grande enquête sur le terrain afin de réaliser une analyse et évaluation des correspondances STIB / SNCB, de la signalétique et de l'offre intermodale aux gares et haltes situées en Région bruxelloise. Les constats étaient déjà très décevants : sur la base de 4 indicateurs testés (les annonces visuelles et vocales à l'intérieur des véhicules de la STIB / les plans, fléchages et indications externes / l'assistance PMR et personnes aveugles / l'existence et la proximité de l'offre intermodale) : la moyenne générale pour Bruxelles est de 4,66 sur un total de 10. Concernant la médiane, 50 % des correspondances analysées obtiennent une cote inférieure à 4,5 sur 10.

Il est donc urgent de proposer des mesures pour améliorer l'information, la fréquence, l'accessibilité et la multimodalité des usagers.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ PARTAGÉE ET DE LA MICROMOBILITÉ

La **mobilité partagée** constitue **l'un des piliers fondamentaux de la politique de mobilité**. Chacun doit pouvoir trouver la solution qui lui est adaptée au sein d'un véritable écosystème de mobilité. Qu'il s'agisse d'une trottinette, d'un vélo, d'une voiture partagée, la multi et l'intermodalité reposent nécessairement sur le développement d'une offre partagée en ville. Rappelons qu'une voiture partagée permet de prélever entre 10 et 15 voitures individuelles de l'espace public, ce qui peut constituer une solution parfaite pour une série de profils.

Il faut tout d'abord rappeler que la Ministre Groen de la Mobilité a énormément tardé à se saisir de la problématique des trottinettes alors que dans le même temps se développait une situation d'anarchie au niveau de la circulation comme du stationnement des engins de micro-mobilité. Cette situation est d'ailleurs particulièrement problématique pour les personnes à mobilité réduite (qui représentent près d'un tiers de la population bruxelloise) mais aussi pour les poussettes et les piétons en général.

Depuis 2 ans, le déploiement des dropzones se poursuit peu à peu, mais de manière assez inégale entre les communes. Actuellement, environ 950 dropzones seulement sont situées en voirie régionale. L'une des principales raisons est que la Région exige des communes qu'elles suppriment des emplacements de stationnement pour voiture sur la voie publique pour installer la dropzone, sans quoi la commune ne reçoit pas les subsides régionaux. Cela ralentit inutilement le déploiement et cela crée des discriminations entre les communes. **Le MR demande la suppression de cette obligation, tout comme celle qui oblige les communes à supprimer un emplacement pour installer une box vélo.**

Face au retard de la Ministre de la Mobilité pour légiférer, le MR a déposé une stratégie. Dans le même temps, le manque d'encadrement couplé à l'explosion de l'usage entraînait à une explosion des accidents : En 2022, le nombre de victimes de la circulation a augmenté de 18%. Des statistiques influencées par l'arrivée des trottinettes électriques. Cette année-là, on comptait 700 blessés en trottinettes, soit 300 de plus en un an.

Heureusement, le fédéral a pris ses responsabilités : le code de la route a été adapté afin d'interdire la circulation sur les trottoirs, le fait de rouler à deux sur une trottinette ou encore de rouler avant l'âge de 16 ans. La police a également lancé une série de contrôles afin de faire respecter ces nouvelles règles et d'en avertir la population.

Pour le MR, ce n'est pas encore assez. Les nouvelles habitudes de déplacement nécessitent une série de mesures plus précises émergeant d'une stratégie claire (cfr nos propositions concrètes et synthétisées ci-dessous).

RÉPONDRE À LA DEMANDE EN MATIÈRE DE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES

Comme dans toute grande ville, la demande en matière de transport de personnes rémunéré quel que soit l'opérateur (taxi, Uber, Heetch, Bolt,...) est en forte progression. Pour le MR, il est donc fondamental que le cadre législatif et normatif permette de répondre enfin à la demande après des années de tergiversations du gouvernement bruxellois sous la pression des lobbies. Le secteur a d'ailleurs un rôle important à jouer en matière de transition écologique puisqu'il permet de se passer plus aisément de la voiture individuelle.

Le gouvernement bruxellois aura enfin abouti après une décennie de réflexion à une réforme du secteur qui intègre les évolutions technologiques et l'arrivée des services de plateformes. Ce ne fût toutefois pas sans difficultés. Après une interdiction provisoire des chauffeurs proposant leurs services via les différentes plateformes et la destruction de plusieurs milliers d'emplois, créant une véritable pénurie de chauffeurs, le secteur reprend peu à peu. **Le MR s'est toujours tenu au côté, non pas des multinationales, mais des travailleurs dans ce dossier et défendu le droit de tous les chauffeurs à travailler côte à côte sous un statut harmonisé pour éviter les différences de traitement.**

Si la réforme a réglé certains problèmes, des difficultés persistent. Les Libéraux demanderont d'évaluer la réforme actuelle pour répondre au mieux à la demande, lutter contre les discriminations entre les taxis historiques et les LVC et ainsi favoriser l'essor d'un secteur de qualité au service des client(e)s.

L'objectif est de faire du secteur un des piliers de la mobilité à Bruxelles.

Le MR veut soutenir le secteur pour qu'il soit davantage sécurisé, les chauffeurs étant exposés à de nombreuses violences. Il faudra également veiller à embrasser les dernières évolutions technologiques, notamment en matière de transition énergétique.

Le MR veut aussi conclure un accord à l'échelle de la Communauté métropolitaine pour permettre aux chauffeurs bruxellois d'opérer dans les autres Régions et éviter qu'ils ne repartent à vide par exemple, comme à l'aéroport national de Zaventem, ce qui crée des situations absurdes sur le plan écologique notamment.

MODERNISER LA FISCALITÉ AUTOMOBILE À L'ÉCHELLE NATIONALE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX SANS AUGMENTATION DE LA PRESSION FISCALE GLOBALE

Bruxelles n'est pas une île ! Le MR s'est fermement opposé au projet de taxe kilométrique portée par le gouvernement bruxellois, qui aurait d'une part isoler encore davantage Bruxelles des deux autres Régions du pays avec un impact économique négatif dans une Région déjà fragilisée et qui aurait pénalisé d'autre part un grand nombre de Bruxellois(es), qui auraient vu leur taxe significativement augmentée dans un contexte déjà très compliqué pour le pouvoir d'achat.

De surcroît, ce projet de taxe n'intégrait pas positivement dans sa première mouture la mobilité électrique ou les carburants alternatifs plus propres – un non-sens sur le plan écologique – et ne prévoyait aucune dérogation pour les personnes qui utilisent leur voiture comme un outil de travail ou encore la situation des familles qui ont des gardes partagées par exemple. Une situation inacceptable pour le MR.

Le MR défend toutefois une refonte de la fiscalité à l'échelle nationale, à condition que cela ne se traduise pas par une hausse de la pression fiscale déjà trop élevée en Belgique. Vu la transformation graduelle du parc de véhicules thermiques vers l'électrique ou les solutions hybrides et la congestion routière actuelle, une révision moderne de la fiscalité automobile est nécessaire.

Pour beaucoup, le passage à un véhicule zéro émission représente encore un défi majeur. Certains préfèrent continuer à utiliser leur véhicule thermique actuel. Un peu plus d'un ménage bruxellois sur deux possède une voiture. **Le MR est pour la liberté de choix du citoyen et la neutralité technologique pour autant que la technologie choisie soit respectueuse de l'environnement** (véhicule électrique, e-carburants etc.). **Le recours aux carburants verts doit donc être rendu fiscalement intéressant.** Il est également important de réduire les barrières pour les particuliers et d'encourager l'échange de véhicules anciens et plus polluants contre des technologies plus récentes et propres. Le MR plaide par exemple pour la mise en place d'une prime à l'achat d'un véhicule électrique (comme ce fût le cas à Rotterdam) dans le cadre des véhicules exclus par la LEZ. **Des incitations financières et fiscales doivent être mises en place pour les particuliers et les entreprises qui optent pour des véhicules zéro émission, tant pour le transport de personnes que de marchandises.** Ces incitations devraient concerner non seulement l'achat des véhicules eux-mêmes, **mais aussi le développement des infrastructures de recharge qui répondent à la demande croissante.** Ces mesures encourageraient une transition plus rapide et plus large vers une mobilité zéro émission.

Il va de soi que pour Bruxelles, ces mesures de soutien au développement d'une mobilité propre « zéro émission » doit aller de pair avec le développement d'alternatives crédibles et solides pour diminuer le nombre de véhicules qui entrent dans la ville : parkings de délestage (P+R), développement de l'offre de train à Bruxelles et en périphérie (l'offre S), extension du métro, etc.

ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DE LA MOBILITÉ ET LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE

Actuellement, avec l'état de la technologie disponible, la transition vers une mobilité zéro

émission, que ce soit pour le transport de biens ou de personnes, passe inévitablement par l'électrification.

Pour faciliter cette transition, il est nécessaire de supprimer les obstacles rencontrés par les installateurs, les propriétaires, les gestionnaires de parkings et de bâtiments, ainsi que les opérateurs d'infrastructures de recharge. Les moyens d'action incluent la politique fiscale, la délivrance de permis et la réglementation dans son ensemble. De plus, il est essentiel de garantir une fourniture d'électricité faible en CO2 de manière constante et fiable.

Le MR plaide pour déployer très largement les bornes de recharge. Il est urgent de prévoir un vrai maillage du territoire. Les Régions et autorités communales doivent lever tous les obstacles législatifs et urbanistiques possibles afin de favoriser le développement d'un réseau de recharge par les acteurs privés. Il importe également de trouver des solutions pour les citoyens habitant bruxellois qui en milieu urbain n'ont pas la même capacité à se raccorder à leur logement que les personnes en milieux péri-urbains ou ruraux. **Le MR souhaite également utiliser le réseau électrique ferroviaire afin d'y connecter des points de consommation permettant une alimentation des véhicules électriques via le raccordement de stations de recharges pour les véhicules électriques tant privés** (via par exemple les parkings des gares) que d'autres opérateurs de mobilité (De Lijn, TEC et STIB pour les bus électrique).

RENFORCER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE BASSES ÉMISSIONS (LEZ) POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR

Augmenter la qualité de l'air est un réel enjeu. Le MR a d'ailleurs été le premier parti bruxellois dès 2011 à défendre la mise en œuvre d'une LEZ à Bruxelles sur le modèle de Rotterdam. Toutefois, nous devons constater que la mise en place de la LEZ à Bruxelles est en partie un échec. En l'absence de mesures d'accompagnement adaptées, **la LEZ n'a pas convaincu les Bruxellois(es) de se détourner des moteurs thermiques.**

Les primes Bruxell'Air qu'elles soient adressées aux citoyens ou aux professionnels n'ont été que très faiblement plébiscitées. Il en résulte pour les particuliers qu'au final très peu d'entre eux ont abandonné leur voiture pour changer de moyen de mobilité. **L'objectif de la transition écologique n'est donc pas atteint.** Beaucoup de personnes âgées avec des véhicules de petites tailles ont également été pénalisées par la mesure.

Ici, la LEZ a fait mal aux petits entrepreneurs : en 2022, 6.700 entreprises ont dû se séparer de camionnettes considérées comme trop polluantes mais **seulement 11 primes ont été accordées en 2022.**

Pour les particuliers, la situation est aussi préoccupante: 25.000 véhicules supplémentaires bruxellois (et 76.000 véhicules pour la Belgique) ont été exclus de la zone de basses émissions (LEZ) en 2022 mais seulement 2.089 personnes ont demandé une prime Bruxell'air. **À peine 8% des Bruxellois(es) visés ont donc trouvé la prime intéressante.**

Ceux qui avaient les moyens ont acheté un nouveau véhicule un peu moins polluant, les autres n'ont tout simplement pas pu racheter de voiture. On ne peut pas parler de réel incitant en faveur de la transition vers une mobilité plus durable mais plutôt d'une

mesure punitive.

À Rotterdam, la LEZ a atteint ses objectifs grâce à des primes plus intéressantes allant de 1.000 à 2.000 euros pour les usagers qui se débarrassaient de véhicules polluants. Rotterdam a également encouragé l'achat de voitures électriques en proposant une prime allant jusqu'à 6.500 euros, pourquoi une approche similaire ne pourrait être adoptée à Bruxelles ?

Face à la sous-utilisation budgétaire, les montants de la prime Bruxell'Air ont été augmentés mais l'engouement reste globalement très faible. Le budget global a d'ailleurs été récemment diminué alors qu'une nouvelle phase d'interdiction entrera prochainement en vigueur. En 2022, à peine 11 primes avaient été octroyées aux entreprises ! Ce manque de soutien a impacté négativement beaucoup de citoyens bruxellois (des personnes âgées qui n'ont pas remplacé leur voiture mais qui ont perdu leur autonomie). Certaines entreprises flamandes ou wallonnes ont stoppé leurs activités à Bruxelles. Certains patients de grands hôpitaux bruxellois ont renoncé à poursuivre leur traitement à Bruxelles. Les trajets jusqu'à certains parkings de délestage font déjà partie de la zone et ne sont donc pas exonérés, laissant peu de possibilités aux navetteurs exclus de la LEZ. Les véhicules étrangers échappent par ailleurs encore aux contrôles.

Au regard des nombreux dysfonctionnements de la zone de basses émissions et de la révision du calendrier en Flandre et en Wallonie, le MR a dès lors proposé de mettre en place un moratoire sur la zone de basses émissions bruxelloise. Ce moratoire serait installé le temps de réduire les différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la LEZ et de la faiblesse de ses mesures d'accompagnement. Elle permettrait aussi de revoir en profondeur la stratégie bruxelloise de sortie des moteurs thermiques afin d'y inclure à l'avenir le principe de neutralité technologique. Ce principe, défendu depuis de nombreuses années par le MR, implique de ne pas promouvoir, dans un cadre réglementaire, une seule technologie alternative aux véhicules thermique, comme Bruxelles l'a fait avec les moteurs électriques, mais de permettre à l'ensemble des solutions alternatives d'être examinées (e-fuels, biocarburants, CNG, hybrides, etc.).

CONTINUER À OFFRIR DES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT QUI RÉPONDENT A LA DEMANDE

Sous cette législature, le gouvernement bruxellois a quasi doublé les tarifs de stationnement malgré les difficultés déjà rencontrées par les Bruxellois(es) à la sortie de la crise sanitaire. Cette hausse rapporte de nouvelles recettes pour la Région et les communes (+ 30 millions/an) mais détériore le pouvoir d'achat des automobilistes qui n'ont pas toujours le choix de changer de mode de transport.

Les Bruxellois(es) paient donc plus cher pour des places de plus en plus rares et donc difficiles à trouver (ce qui n'est pas sans conséquence en matière de pollution dans certains quartiers). **Aucune réflexion n'a en outre été menée autour des noyaux commerciaux.** Une situation que le MR n'a pas cessé de dénoncer. Le MR avait par exemple proposé la création dans le cadre réglementaire de places « Shop N' Go » permettant de stationner gratuitement pour une courte durée au-delà des 15 minutes pouvant être offertes.

En parallèle, les places de stationnement ont été considérablement diminuées via une politique de suppression systématique par la Région de places sans compensation.

En effet, le plan Good Move prévoit de supprimer 60.000 places en voirie et le Code Bruxellois de l'Air et de l'Énergie prévoit d'en supprimer 40.000 hors-voirie. Pourtant, le Gouvernement bruxellois a l'obligation depuis 2013 de créer une clef de compensation pour déterminer la manière dont les emplacements supprimés en voirie sont compensés hors voirie. Malgré les demandes répétées du MR, cette clef n'a jamais été ni définie, ni appliquée. Ceci témoigne encore une fois d'une gestion plus teintée d'idéologie que de pragmatisme. Pour le MR, il ne s'agit pas de compenser systématiquement chaque place supprimée, mais il est primordial d'analyser objectivement l'offre en stationnement dans la zone, la présence à proximité de personnes à mobilité réduite, de personnes âgées, de commerces et de la confronter avec l'offre existante en hors-voirie. Seulement alors est-il possible de déterminer une compensation qui permette de recréer la bonne place au bon endroit, lorsque c'est nécessaire.

L'explosion des tarifs et la suppression massive de places sans compensation touche particulièrement les personnes les plus démunies et les professionnels, mais elle touche aussi à ceux qui offrent leur temps gratuitement pour aider les autres, comme les aidants-proches. **Pour répondre à leurs difficultés, le MR a notamment proposé de revoir le cadre réglementaire pour permettre aux communes de créer des cartes de dérogation pour les « Aidants-proches » qui ne seraient pas limitées en nombre, qui seraient à un tarif réduit et qui permettraient de stationner dans un ou des secteurs où ils sont aidants-proches.**

POUR SUIVRE L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES TUNNELS

Le MR défend sans tabou le fait de continuer à entretenir les tunnels. Beaucoup de villes continuent à enterrer une partie du trafic pour retrouver de l'espace public en surface, limiter la congestion et la pollution sur des axes structurants. Londres, Munich, Madrid, Paris ou Hambourg ont toutes fait ce choix.

Parmi les exemples récents, le « Big Dig » de Boston a placé en sous-terrain l'autoroute aérienne ultra-embouteillée de la ville. Cela a permis de libérer plus de 121 hectares de nouveau terrain. Cela inclut le parc Rose Kennedy (7 hectares) qui abrite des fontaines, des expositions d'art et des festivals de musique. Le projet a fait passer quelques 12 kms de route en sous-terrain. Il a pris 15 ans pour être complété et pour un coût estimé à 24 milliards d'euros.

Au-delà des aspects de mobilité, les tunnels constituent donc une vraie opportunité de réaménager les espaces en surface là où cela s'y prête. Ainsi, le MR défend le projet « Louise 2030 », visant à améliorer la qualité de vie dans le quartier Louise depuis la place Stéphanie jusqu'au Bois de la Cambre. Pour renforcer la convivialité, il s'agit de créer, à la place d'une autoroute urbaine, un espace public sécurisé pour les riverains, clients et promeneurs, pour les modes actifs, pour les transports en commun et le trafic automobile local. Cela implique :

- La réorientation du trafic de transit dans un tunnel continu sur base des tunnels existants ;
- Les voiries latérales sont maintenues pour le trafic local et inter-quartiers, avec

quelques traversées reconnectant les rives, mais traitées en véritables places et non plus en carrefours ;

- La création de jardins et d'une promenade piétonne au centre de l'avenue (traduisant la « Magistrale Louise » du plan régional de mobilité), ainsi parfaitement sécurisée ;
- La création d'une piste cyclable en site propre de part et d'autre de la Magistrale dont elle est séparée par des haies pour une sécurisation mutuelle ;
- La relocalisation des sites propres du tram en voie unique de part et d'autre de l'avenue ne croisant plus ainsi, sauf aux carrefours traversants, les autres modes de circulation.

Nous plaidons également pour la création **d'un tunnel de qualité de vie**, c'est-à-dire deux bretelles **en dessous du rond-point Louise** qui permettraient de relier l'avenue Louise à la Porte de Hal sans passer par le goulet Louise. Les premières études montraient la possibilité **d'enlever 30% du trafic de surface**. Tout bénéfique pour les piétons et les commerces qui retrouvent un espace public agréable et sûr.

La suppression de certains tunnels doit elle aussi pouvoir s'envisager. Elle doit cependant se faire au regard des millions parfois déjà investis pour les sécuriser et les rénover.

Pour rappel, le sous-investissement chronique dans l'entretien des tunnels, mettant gravement en danger la sécurité des automobilistes, avait plongé la Région dans une situation de crise début 2016. À la demande du MR, le Parlement bruxellois a mis sur pied une commission d'enquête parlementaire visant à faire toute la clarté. Il avait, en effet, été révélé que des documents attestaient dès la fin des années 90 du mauvais état des tunnels bruxellois.

Une série de recommandations ont ensuite été adoptées ainsi qu'un Master Plan d'investissements établissant un calendrier en matière d'entretien et de rénovation. **Sous cette législature, alors que la situation reste très tendue, plusieurs investissements qui avaient été présentés comme prioritaires (tunnels Belliard et Loi notamment) ont été reportés afin de lisser davantage les investissements dans le temps.**

Il y est vrai que ces investissements nécessitent des budgets énormes. **Le MR propose d'examiner les mécanismes de financement alternatifs qui ne reposent pas que des fonds publics, comme les PPP en s'inspirant du modèle de financement élaboré pour financer le réaménagement et l'entretien du ring de Gand**, l'un des plus importants PPP en Belgique de ces 10 dernières années ou encore, comme pour le métro, en s'inspirant du modèle de financement unique mis sur pied par la SGP pour financer les Grand Paris Express.

FLUIDIFIER L'ACCÈS À LA CAPITALE AUX ENTRÉES DE VILLE GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES TOUT EN DÉVELOPPANT UNE VRAIE OFFRE P + R

Sur la législature écoulée, le Gouvernement a sciemment mis en place une politique d'isolement de Bruxelles.

En transformant l'ensemble des entrées de ville en « boulevard urbain », le gouvernement

bruxellois a réduit systématiquement la capacité automobile sur l'ensemble des axes d'entrées dans notre capitale : E40, A12, Avenue Charles Quint, Avenue de Tervueren, Bois de la Cambre, ... les exemples se suivent et se ressemblent.

Mais où sont les mesures permettant d'offrir des solutions alternatives ? Le MR a lourdement insisté pour que ces réductions ne soient pas systématiques, mais étudiées au cas par cas. Chacune aurait à tout le moins dû être accompagnée de **la création d'un parking de dissuasion à la frontière régionale, en lien avec une ligne de métro**. Des petits parkings, de l'ordre de 500 places, affichés en temps réel depuis le Ring suffisent pour désengorger en partie ces entrées de ville saturées.

La Région bruxelloise visait la réalisation de 25.000 places de parking de dissuasion (P+R) dans la zone métropolitaine d'ici à 2030. Cet objectif est très loin d'être atteint : il n'existe actuellement que 2.877 places dans les 9 P+R régionaux alors que 200.000 navetteurs se rendent chaque jour à Bruxelles en voiture. Sous cette législature, ce sont **à peine 150 places supplémentaires qui ont été créées**.

Le MR milite pour que des petits parkings de délestage soient installés sur chacun des principaux axes d'entrées de ville et que l'objectif de 10.000 places soit atteint. Ces parkings de dissuasion installés sur le territoire régional doivent systématiquement être reliés à une ligne de métro.

Dans le cadre de la politique des parkings de dissuasion mais aussi d'accès à Bruxelles, le MR s'est opposé au projet de PAD Delta/Herrmann-Debroux, validé en 2022 par le Gouvernement, car il ne prévoit pas les alternatives en amont de **la destruction du viaduc Herrmann-Debroux et prévoit la suppression des parkings P+R Delta et Herrmann-Debroux actuellement très utilisés**. La seule alternative prévue est mauvaise car elle a pour seule connexion un prolongement du tram 8, avec une nouvelle boucle allongeant son trajet, ainsi qu'une rupture de charge à Herrmann-Debroux pour prendre le métro. **Le MR souhaite mettre en place la bonne alternative, à savoir l'étude de la prolongation du métro en aérien, soit jusqu'à l'ADEPS, soit jusqu'à Jesus-Heik** où le P+R pourrait être érigé à proximité du Ring.

Bruxelles n'est pas une île. Il arrive que certaines compétences débordent largement les frontières administratives du territoire sur lequel elles s'exercent. C'est le cas, par exemple, de la mobilité dans et autour de la Région bruxelloise. Dans un souci d'efficacité et de bonne coordination des politiques, le MR plaide pour **la concrétisation rapide de la communauté métropolitaine, essentielle pour Bruxelles et sa périphérie**. Le MR a également déposé une série de propositions visant à mieux relier Bruxelles et sa périphérie, notamment l'extension des services de mobilité partagée à la proche périphérie (trottinettes et vélos partagés, Cambio,...) et l'extension des horaires de transports en commun la nuit et le week-end.

L'intégration tarifaire et billettique des transports à l'échelle métropolitaine est une priorité pour le MR. Si l'extension de la zone Brupass XL (ancienne MTB) est une excellente chose, **il convient de réduire significativement la différence de prix entre les différentes formules Brupass et Brupass XL, de mettre en place un tarif étudiant pour les jeunes de la périphérie** et de s'assurer que tous les produits soient disponibles chez l'ensemble des opérateurs. **Le MR plaide également pour la création d'un abonnement BRUPASS XL à destination des seniors.**

La technologie offre aujourd’hui la possibilité d’adapter la ville à nos besoins. Le MR souhaite par exemple implémenter à Bruxelles une gestion dynamique de ses voies de circulation. Certains flux sont très prévisibles, comme ceux des navetteurs sur les entrées de ville. Pourquoi ne pas imaginer des voiries modulables avec 2 bandes dans un sens le matin puis deux bandes dans l’autre sens le soir, comme sur l’Avenue Charles Quint, l’A12 ou la chaussée de Ninove ? Cette solution aurait pu être testée par la Ministre bruxelloise de la Mobilité sur l’Avenue Van Praet, comme le demandait le Port de Bruxelles, mais elle a préféré commencer les aménagements en remettant le test à plus tard, résultat c’est le chaos aujourd’hui.

Ce type de dispositif existe et fonctionne pourtant bien, notamment aux Etats-Unis mais aussi plus proche de chez nous, à Saint Nazaire ou à Nice. Concrètement, parfois c’est une machine qui fait coulisser la bande centrale en fonction des heures ou du trafic, parfois ce sont des plots ou bollards qui sortent du sol, parfois il s’agit uniquement de panneaux lumineux qui annoncent le changement. La ville peut aussi s’adapter pour la STIB avec des systèmes comme l’Intermittent Bus Lane. Grâce à des panneaux, le bus a priorité à son passage sur une bande de circulation, qui redevient partagée une fois qu’il est passé. Les études montrent que ces bandes adaptatives permettent une amélioration de la vitesse de 15 à 25%. Pourquoi ne pas les tester à Bruxelles ?

Le MR propose également d’étudier la possibilité d’installer sur les axes d’entrée de ville des bandes réservées au covoiturage. Une étude commandée par la FEBIAC et menée en 2011 par Transport et Mobility Leuven, estimait que si on arrivait à convaincre 10 % des automobilistes de se tourner vers des deux-roues, on pourrait observer une baisse de 40% des embouteillages. Il est donc facilement déductible que si seulement 10 % des autosolistes se tournaient vers le covoiturage, on assisterait à une baisse drastique des embouteillages. En Région bruxelloise, la voiture (en autosolisme) représentait en 2018 une part modale de 33 % des déplacements dans et en lien avec la Région. Cette part modale varie selon que l’on considère les déplacements internes (24 %) ou les déplacements entrants/sortants de la Région (48 %). On se rend compte très vite du potentiel jusqu’ici trop peu exploité du covoiturage pour les déplacements en lien avec notre Bruxelles.

À l’échelle régionale, 6 entrées de villes seraient potentiellement très intéressantes pour l’installation d’un tel dispositif : L’E19-boulevard Industriel, l’E40-Charles Quint, l’E40-Reyers, l’E411-Herrmann-Debroux, l’A12 et le boulevard de la Woluwe. Le MR rappelle qu’une bande de covoiturage existe déjà en Wallonie aux abords de Bruxelles mais qu’elle s’arrête... à Overijse. La mise en place d’une infrastructure réservée devrait donc s’opérer idéalement en concertation étroite avec les deux autres Régions pour proposer des itinéraires où l’option est intéressante.

MIEUX COORDONNER LES CHANTIERS

Une ville en bonne santé grandit, se transforme et a sans cesse besoin de se réinventer et les chantiers à l’œuvre dans une ville sont l’un des indicateurs de sa santé économique. Il est donc tout à fait normal de voir fleurir à Bruxelles une série de chantiers de plus ou moins grande importance. **Il est pourtant plus inquiétant de constater que ceux-ci ne sont pas toujours coordonnés de manière réfléchie. On retrouve souvent dans une même zone une série de chantiers concomitants qui mettent sérieusement à mal la circulation de l’ensemble des modes de déplacement.** Les chantiers, notamment les plus importants,

ne sont pas annoncés en amont des principaux itinéraires régionaux, ce qui empêche les automobilistes de choisir des itinéraires alternatifs. Ces grands chantiers ne sont pas non plus assez coordonnés avec les événements majeurs qui ont régulièrement lieu dans la capitale, comme des sommets européens, de grands concerts ou événements sportifs et engendrent alors une fois de plus des embouteillages inutiles.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

TRANSFORMATION EN PROFONDEUR DE GOOD MOVE

- **La stratégie des mailles sera revue** en privilégiant des quartiers calmes et des axes régionaux fluides ;
- **Nous maintiendrons la zone 30, là où c'est nécessaire** pour la sécurité de toutes et tous **mais la réévaluerons pour certains axes structurants**, comme le prône la STIB ;
- Nous nous concentrerons sur les **ZACA**, ces zones très accidentogènes pour réduire les accidents de la route. La stratégie « Zéro Mort » n'a pas fonctionné. Il faut être plus ambitieux ;
- **Nous aurons la qualité de vie et la qualité de l'air comme boussole pour les quartiers mais en concertation avec tous les riverains ;**
- **Nous améliorerons l'offre de transport en commun** : La vitesse commerciale du réseau de surface stagne ou baisse depuis 15 ans malgré les 20 millions par an alloués au programme AVANTI.

REFAIRE DE LA MARCHE À PIED, LA GRANDE OUBLIÉE DES POLITIQUES, LA PREMIÈRE PRIORITÉ

- Augmenter les budgets consacrés à l'entretien et la rénovation des trottoirs régionaux ainsi que les moyens y dévolus pour les pouvoirs locaux ;
- Étudier la possibilité de soutenir financièrement les communes dans l'organisation de « marches exploratoires » et maximiser la collecte de données relatives à la marche en assurant le croisement des données d'accidents de la police et des hôpitaux pour mieux identifier les points noirs et agir rapidement ;
- Mieux sécuriser les traversées piétonnes en y installant un éclairage adéquat et en généralisant des infrastructures réfléchissantes ;
- Prendre les mesures nécessaires pour développer les feux à décompte numérique à destination des piétons pour améliorer la sécurité routière ;
- Incorporer les considérations relatives à l'inclusion des femmes, des familles, des seniors et des PMR dans les politiques piétonnes, afin d'adapter l'espace public de manière inclusive pour toutes et tous ;
- Mettre sur pied des espaces mobilité (EM), afin de proposer un accompagnement avec une approche spécifique pour les seniors et les PMR sur les itinéraires les plus adaptés à leurs besoins et ceux qui évitent les coupures pénalisantes ;

- Confier à l'administration pertinente la création d'un Plan bancs publics afin d'accroître le nombre de bancs accessibles sur les itinéraires piétons les plus fréquentés, notamment sur les places, squares et dans les parcs ainsi qu'aux abords des centres culturels, maisons de repos et hôpitaux ;
- Incorporer des équipements de jeux et des installations sportives le long des itinéraires piétons, dans le but d'attirer davantage de piétons ;
- Étudier, avec les partenaires fédéraux, l'opportunité de réformer le mécanisme de la prime « piéton » afin de la rendre plus attractive pour les employeurs, ceux-ci ne la proposant encore que trop rarement ;
- Confier à un organisme régional la responsabilité de réaliser un atlas des chemins vicinaux à l'échelle régionale, en collaboration avec les communes, et d'en assurer la promotion ;
- Développer en collaboration avec Paradigm.brussels deux nouvelles fonctionnalités dans l'application Fix My Street, l'une appelée Make Me Safe et l'autre appelée Mobility Box afin de permettre aux pouvoirs publics d'enrichir leur action grâce à l'intelligence collective des piétons.

PROMOUVOIR L'USAGE DU VÉLO EN TRAVAILLANT SUR LES FACTEURS DISSUASIFS LUTTE CONTRE LE VOL DE VÉLO

- Procéder à l'installation de stationnement sécurisé de type box ou de racks à vélos intelligents sur toute voirie régionale où le nombre de vols est particulièrement important, en particulier aux endroits qui comprendraient un nœud intermodal important, un grand centre commercial ou des infrastructures sportives importantes, tout en l'équipant systématiquement d'une caméra reliée à la zone de police ;
- Développer des solutions innovantes en matière de stationnement vélo actuellement développées et proposées par le secteur privé : stations équipées de capteurs, alarmes haut-parleur, dispositifs équipés de caméras, envoi d'un signal de détresse, stations connectées à internet, stations fonctionnant à l'énergie solaire, possibilité de collection des données d'utilisation, connexion avec des téléphones et des badges d'accès, sont autant de solutions qui existent... Les possibilités qui sont désormais offertes par la technologie permettent non seulement de mieux sécuriser les vélos mais elles permettent également d'offrir aux cyclistes ou aspirants cyclistes une expérience plaisante, ludique, connectée qui participent pleinement à réaliser le shift modal qui est ambitionné par le nouveau Plan Régional de Mobilité ;
- Ne plus lier la politique de soutien régional à l'installation de box vélos sécurisés à la suppression imposées de places de parkings en voirie. Cela décourage parfois des communes qui aimeraient installer un box et être aidé financièrement par la Région mais ne peuvent pas, au regard de l'offre en stationnement automobile dans une rue

ou un quartier spécifique, supprimer de nouveaux emplacements de stationnement pour voitures ;

- Assurer une meilleure publicité des différents plans établis au niveau fédéral, régional et/ou local contre le vol de vélo, conformément aux recommandations établies par le ByPad de 2018, afin d'assurer la meilleure compréhension et la meilleure collaboration entre niveaux de pouvoir autour de la problématique du vol de vélos ;
- Assurer la mise en place d'une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des cyclistes bruxellois quant à l'importance de posséder un matériel de protection satisfaisant (cadenas) ;
- Étudier la possibilité de financer une prime pour l'achat de cadenas adaptés ;
- Cibler les points noirs pour les vols de vélo.

ENCOURAGEMENT DE LA PRATIQUE DU VÉLO

- Bénéficier d'une véritable culture du vélo dans le cadre des aménagements urbains et suburbains (c'est-à-dire dans les alentours de la ville) ;
- Renforcer la sécurisation des pistes cyclables aux endroits identifiés dangereux ;
- Arrêter de conditionner l'obtention de subsides par les communes désireuses d'installer un box vélo sur leur territoire à l'obligation de supprimer des emplacements de stationnement automobiles ;
- Donner à BPS un calendrier précis de réalisation et les moyens nécessaires à l'établissement d'une cartographie précise des lieux les plus concernés par le vol de vélo **[les points noirs pour les vols de vélos]**, en collaboration avec les zones de police, la police fédérale, les communes et ProVélo ;
- Prévoir, avec Bruxelles Mobilité, l'ajout de racks à vélo équipés de bras englobant le cadre des vélos, de panneaux solaires et, le cas échéant, de caméras, au sein des options proposées via la centrale d'achat mise à disposition des communes ;
- Réaliser de manière urgente l'ensemble du Masterplan Stationnement Vélo et assurer la présentation de sa première évaluation devant le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Offrir du stationnement sécurisé pour les courtes et moyennes durées.

SÉCURISER EN URGENCE LES STATIONS DE MÉTRO CONTRE LES AGRESSIONS

- Prévoir le plus rapidement possible le **retour des rondes ITS la nuit dans les stations de métro (entre 22h et 6h) ;**

- **Augmenter les interventions STIB & Police** et les axer notamment sur les incivilités ;
- **Travailler à la création, au sein de la division sécurité de la STIB, de missions ponctuelles dédiées à des problématiques spécifiques**, comme : le harcèlement sexiste, le vol à la tire, les incivilités, la mendicité agressive ;
- **Élaborer une approche plus rapide et plus coordonnée en matière d'usage de drogues dans les stations** pour mettre fin au laxisme actuel ;

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE TRAINS

- Mettre tout en œuvre pour **réduire les retards sur les lignes dont le passage à 4 voies n'est pas encore effectué**, empêchant l'augmentation des fréquences des trains et une réelle compétitivité avec le réseau de la STIB ;
- Procéder, dans tous les véhicules desservant des correspondances avec une gare/ halte SNCB, à des **annonces vocales, mais aussi des annonces visuelles sur les afficheurs numériques embarqués signifiant clairement la correspondance directe ou la proximité de celle-ci ainsi que les horaires en temps réel des trains** en approche de la correspondance. Ces annonces visuelles doivent comprendre le logo S ;
- **Veiller à ce que tous les arrêts de la STIB à proximité d'une gare/halte SNCB soient dotés d'un plan** signalant la présence de celle-ci et d'harmoniser les différents plans de quartiers présents aux arrêts de la STIB – qu'ils soient de surface ou station de métro – et ce, tant au niveau des informations, légendes, taille des caractères ;
- S'assurer que toutes les bornes Braille présentes dans une station de métro ayant un accès à une gare/halte SNCB indiquent la présence et la direction de la gare/halte ;
- Veiller à ce que tous les ascenseurs des stations de métro qui ont une jonction avec une gare/halte de la SNCB, soient équipés d'une annonce visuelle interne et externe et d'une annonce vocale signalant la localisation de la gare sur le site ;
- **Développer aux gares/haltes qui n'en sont pas encore dotées une offre de stationnement vélo sécurisée** - qui ne consiste pas en des arceaux - directement visible depuis la gare ;
- Plaider auprès du fédéral, dans le cadre de l'intégration billettique et tarifaire, pour la possibilité d'achats de titres de transports STIB et SNCB sur un même automate ;
- Réfléchir à la mise en place d'un système permettant l'accessibilité des vélos dans les métros en heures de pointe uniquement dans des rames dédiées et à partir d'une zone d'embarquement délimitée sur les quais de la station ;
- Étudier la création avec la STIB d'un abonnement Brupass XL pour les seniors.

MOBILITÉ PARTAGÉE ET MICROMOBILITE

- **Réalisation d'études et évaluations scientifiques des victimes de traumatismes à Bruxelles** pour proposer des recommandations visant à limiter les traumatismes

graves. Ce travail constitue une première étape vers un monitoring tant en termes de recommandations que d'évolution ;

- **Exigence de la carte d'identité au moment de l'inscription.** Cela afin d'éviter que les mineurs puissent utiliser les trottinettes. Cela permet aussi de mieux identifier les auteurs d'infraction ou d'incivilités et cela pourrait également permettre un meilleur contrôle des usagers à deux sur un seul véhicule ;
- **Immatriculation des trottinettes :** Cela permet à la police ou aux secours d'identifier plus vite un client impliqué dans un accident. Et de lutter plus efficacement contre les comportements dangereux sur la route ;
- **Renforcer le contrôle de la qualité des trottinettes.** Certaines études, dans d'autres villes, montrent qu'il y a parfois plusieurs accidents sur la même trottinette ;
- **Exclusion des contrevenants :** grâce à l'immatriculation les auteurs d'infractions pourront être bannis du service ;
- **Détection automatique des trottinettes sur les trottoirs** pour empêcher d'y rouler et de stationner ;
- **Campagne de prévention afin de sensibiliser sur le code de la route ;**
- **Création d'un algorithme de désaturation :** pour éviter les zones où l'offre est trop importante et surcharge inutilement l'espace public ;
- **Incitation à la marche :** proposition d'une offre tarifaire plus intéressante pour les trajets longs que les trajets courts ;
- **Financement des trottinettes accessibles aux PMR :** certains opérateurs entendent proposer des locations longue durée pour les adaptateurs développés par certaines sociétés pour coupler leur chaise roulante à une trottinette ;
- **Casque intégré dans les trottinettes ;**
- **Assurer des redevances permettant aux opérateurs** de financer la création des zones de stationnement et la mise en place d'une politique plus forte de sécurité routière.

ACCOMPAGNEMENT DE LA ZONE DE BASSES ÉMISSIONS (LEZ)

- **Réformer la prime Bruxell'Air** en intégrant dans le package mobilité, le choix des nouveaux types de mobilité partagée disponibles sur le marché ;
- Opter pour une subvention allant jusqu'à 500 euros par ménage pour la remise d'une plaque d'immatriculation ;
- Offrir la possibilité d'opter pour **une prime à la casse de 1.500 euros** en cas de destruction de véhicules ;
- Offrir la possibilité pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et à faibles

revenus qui décident de se débarrasser de leur véhicule de **bénéficiaire de chèques taxi gratuits ou moins chers en nombres suffisants** ;

- **Étudier les avantages d'une prime à l'achat d'une voiture électrique ou roulant au CNG** et d'aboutir, le cas échéant, à la mise en œuvre d'une telle mesure ;
- Mieux informer les automobilistes sur la LEZ en amont de Bruxelles et de permettre l'accès aux voitures venant de l'extérieur de la Région à tous les parkings de dissuasion sans pénalité ;
- **Améliorer le système de primes LEZ** aux micros et petites entreprises au regard des besoins réels ;
- Prévoir un **système de dérogation pour les patients des hôpitaux bruxellois** souffrant d'une maladie grave ou d'une maladie chronique ;
- Prévoir un **système de dérogation pour les véhicules adaptés qui sont utilisés dans le cadre du travail associatif**, comme les ASBL actives dans l'aide aux sans-abris, qui ont consenti à des investissements conséquents pour adapter leur véhicule à leur mission.

FLUIDIFIER L'ACCÈS A LA CAPITALE AUX ENTRÉES DE VILLES GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES TOUT EN DÉVELOPPANT UNE VRAIE OFFRE P+R

- **Création de parkings de délestage** sur chacune des principales entrées de Bruxelles, toutes accessibles dans le cadre de la LEZ et reliées à un métro ;
- **Étude du prolongement du métro Herrmann-Debroux** en aérien jusqu'aux frontières régionales ;
- **Concrétisation rapide de la communauté métropolitaine** ;
- **Extension du réseau de métro jusqu'aux frontières régionales** ;
- **Extension des services de mobilité partagée à la proche périphérie** (trottinettes et vélos partagés, Cambio, ...) ;
- **Extension des horaires de transport en commun la nuit le week-end** ;
- Signature d'un accord de coopération pour permettre aux taxis de travailler dans chaque région ;
- **Réduction significative de la différence de prix entre les différentes formules Brupass et Brupass XL** ;
- Mise en place un **tarif étudiant pour les abonnements BRUPASS XL** à destination des jeunes de la périphérie ;
- Création d'un **abonnement BRUPASS XL à destination des seniors**.

SYNCHRONISATION DES CHANTIERS

- Assurer une **meilleure information des automobilistes en amont des chantiers** avec des panneaux digitaux proposant une information en temps réel sur les temps de parcours de l'itinéraire affecté ainsi que des itinéraires alternatifs ;
- Assurer la **coordination des chantiers avec les grands évènements** affectant une zone spécifique et/ou des axes majeurs qui la traverse ;
- Mettre en place une réelle **co-construction des projets**, notamment avec les riverains, en ouvrant enfin la plateforme OSIRIS de coordination des chantiers au public ;
- Assurer un renforcement des équipes affectées au programme Osiris chez Bruxelles-Mobilité.

LOGEMENT

Vivre à Bruxelles avec un logement décent garanti et un accès à la propriété activement soutenu

UNE VILLE QUI GARANTIT L'ACCÈS A UN LOGEMENT DÉCENT

Cela fait déjà trente ans que les Ministres socialistes, écologistes et centristes se relaient aux responsabilités en matière de logement en Région bruxelloise. **Le constat, notamment posé par les différents acteurs du secteur et même l'OCDE, est sans appel : la crise du logement n'a jamais été aussi aigüe !**

La cause de cette dégradation est double. D'une part, on constate **une paupérisation galopante** des habitants de la Région avec un taux de chômage administratif qui est beaucoup plus élevé à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie. Désormais, près d'un(e) Bruxellois(e) sur deux entre dans les conditions requises pour être éligible à un logement social. D'autre part, **les mesures poursuivies jusqu'ici ont livré un résultat très décevant par rapport aux moyens investis et aux objectifs initialement fixés.** Cet échec laisse derrière lui une lourde facture sociale en matière de précarité liée au logement.

Les conclusions d'une récente analyse indépendante des dépenses liées au logement (spending review), réceptionnée par le gouvernement bruxellois en 2021, **sont extrêmement claires : la construction de nouveaux logements sociaux par les pouvoirs publics prend trop de temps et coûte trop cher. Il faut mettre la priorité sur des politiques qui offrent des solutions plus rapidement à un plus grand nombre de personnes.**

Ces vingt dernières années (entre 2001 et 2022) ce sont à peine 65 nouveaux logements sociaux, en moyenne chaque année, qui ont été ajoutés au parc existant, très loin derrière les ambitions du Plan régional du logement (PRL) de 2004 qui prévoyait la construction de 5.000 logements. À ce rythme, il faudrait encore plusieurs siècles au gouvernement bruxellois pour répondre à la demande des 56.000 ménages qui actuellement attendent en moyenne presque 12 ans avant de bénéficier d'une solution adéquate.

Il faut donc réaliser un virage à 180 degrés en matière de logement. D'autres solutions

existent et ont fait leur preuve sur le terrain. De surcroît, elles peuvent être facilement implémentées et amplifiées car elles reposent sur le parc locatif déjà existant mais aussi parce qu'elles coûtent proportionnellement moins cher à la collectivité.

Premièrement, le MR défend une généralisation progressive de l'allocation-loyer à tous les bénéficiaires qui répondent aux critères. Cette aide au loyer, d'un montant de 180,99 € par mois, majorée de 22,61 € par enfant ou de 45,22 € par enfant pour les familles monoparentales, permet aux ménages qui n'ont pas trouvé de logement social de louer un bien sur le marché locatif privé.

Cette aide a l'avantage de soutenir tant les locataires que les propriétaires qui auront aussi besoin de moyens supplémentaires pour répondre aux nouvelles obligations en matière d'isolation et de performance énergétique des logements.

Il s'agit donc d'une mesure « win-win » par rapport aux enjeux globaux du logement. Réclamée depuis 20 ans par le MR et mise en œuvre depuis peu, l'allocation-loyer vient en aide à 11.000 ménages. Si la mesure avait été activée quand le MR le demandait, la précarité au logement ne serait certainement pas aussi forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

De plus, cette mesure est bien plus efficace, plus rapide à mettre en œuvre et donc bien plus performante que la seule optique du logement social public. **Lorsqu'on compare le cout moyen de l'acquisition d'un logement social sur le mécanisme du clé-sur-porte (302.000€), on constate qu'avec les mêmes montants, on peut donner une allocation-loyer à 14 ménages pour une période de 9 ans !**

Deuxièmement, le MR souhaite miser davantage sur les Agences Immobilières Sociales (AIS) comme partenaires privilégiés de la politique du logement à Bruxelles. Les AIS reposent sur un conventionnement volontaire entre propriétaire et locataire. Le premier accepte de louer son bien à un prix en dessous du marché en échange d'une gestion déléguée à l'AIS, d'un revenu locatif garanti et d'avantage fiscaux, comme une exonération du précompte immobilier. **L'ambition est de doubler le nombre de logements disponibles en AIS.** Cela nécessite toutefois, en première instance, de sortir des caricatures de la gauche qui divisent la société avec d'un côté les « gentils locataires abusés » et les « méchants propriétaires rentiers » de l'autre. La Région doit, au contraire, s'employer à renouer la confiance avec les propriétaires qui ne sont pas des ennemis, mais des partenaires de la politique du logement à Bruxelles. **Concrètement, nous proposons d'augmenter l'attractivité des AIS pour parvenir aux objectifs fixés, grâce à de nouveaux avantages fiscaux tels qu'une diminution des droits de succession et/ou une majoration des primes à la rénovation pour allier les objectifs sociaux aux objectifs climatiques.** Mutualiser un certain nombre d'AIS pourrait permettre aussi de donner à cette politique plus de poids.

Il convient également de souligner que, contrairement à la socialisation massive des logements publics et à la ghettoïsation telle que pratiquée dans certains quartiers populaires où la mixité sociale a entièrement disparu, **les AIS sont un meilleur outil pour créer une vraie mixité sociale dans les quartiers ayant un pourcentage plus faible de logements sociaux.** Une réflexion doit également être menée afin de revoir les plafonds de revenus pour permettre à une petite classe moyenne d'accéder à du logement moyen dans les quartiers où le prix de l'immobilier est très élevé.

À elles seules, **ces deux mesures (allocation-loyer et AIS) permettent déjà de soulager**

plus de 18.000 familles pour à peine un peu plus de 12% des dépenses totales en matière de logement de la Région. Il est donc possible d'apporter des solutions concrètes plus rapidement aux familles mal logées qui attendent une solution de manière urgente.

Troisièmement, dans les réformes à mener pour l'accès au logement, il sera également prioritaire pour le MR de renforcer la lutte contre les injustices dans les mécanismes d'attribution des logements sociaux. Aujourd'hui, les familles les plus précaires ne sont pas nécessairement prioritaires à cause d'une surpondération d'autres critères comme le temps d'attente.

Au MR, nous voulons réviser les critères d'attribution pour que les logements sociaux aillent en priorité aux familles les plus précaires et les plus vulnérables, comme les familles victimes de violences intrafamiliales ou les familles monoparentales.

Parallèlement, le MR veut aussi intensifier la lutte contre la fraude pour débusquer les tricheurs et mettre un terme aux abus. Seront visés les locataires sociaux qui sous-louent ou qui n'occupent pas leur logement ou encore les occupants d'un logement social également propriétaires d'un logement à l'étranger alors que cela est formellement interdit.

Les marchands de sommeil qui tirent leur profit de la détresse humaine doivent également être sévèrement punis grâce à des contrôles des autorités régionales plus intensifs.

Quatrièmement, le MR souhaite maximiser le taux d'occupation des logements sociaux gérés par les sociétés immobilières de service public (SISP). Sur 40.090 logements sociaux, 4.802 étaient inoccupés, soit presque 12%. Les pouvoirs publics doivent améliorer leur gestion. En matière de bonne gestion, il conviendra également de poursuivre une politique d'intégration des services d'appui aux SISP (services techniques, juridiques ou énergétiques) afin de réaliser des économies d'échelle.

De manière générale, la politique d'acquisition de logements sociaux ou moyens en partenariat avec le secteur privé doit être davantage mobilisée.

Cinquièmement, pour faire face à l'augmentation des loyers qui représente pour un ménage environ un tiers de ses dépenses et protéger le pouvoir d'achat des Bruxellois(es), le MR souhaite favoriser toutes les solutions reposant comme les AIS sur la base d'un conventionnement volontaire en échange d'incitants pour les propriétaires qui s'inscrivent dans cette démarche plutôt qu'un blocage des prix. En effet, il a été démontré que le blocage des loyers, éprouvé dans d'autres pays, avait de nombreux effets pervers tant pour les locataires (aggravation de la pénurie de logements sur le marché locatif entraînant une nouvelle hausse des prix, des situations de sous-location abusive, etc.) que pour les propriétaires de la petite classe moyenne qui pourraient ne plus savoir rembourser leur prêt bancaire ou financer les nouvelles obligations à 10 ans en matière d'isolation du bâti, prévues pour diminuer les émissions de CO2 et l'impact sur le climat avec un effet retour positif sur la facture énergétique des locataires qui devraient progressivement diminuer.

Enfin, face à l'explosion du sans-abrisme, nous voulons augmenter de manière significative les logements du programme « Housing First ». Née aux Etats-Unis et adoptée avec succès par de nombreux pays européens, cette méthode travaille sur la réinsertion des sans-

abris par le logement d'abord et se complète d'un accompagnement psycho-social, parfois aussi médical, pour une prise en charge holistique des bénéficiaires qui cumulent souvent des problèmes de santé mentale et/ou d'addictions. Ce programme est celui qui obtient les meilleurs résultats dans la lutte contre l'errance et le sans-abrisme.

Or, bien que le nombre personnes recensées comme sans-abris ait quadruplé à Bruxelles entre 2008 et 2022 et augmenté de 20% en à peine deux ans entre 2020 et 2022 pour atteindre un total de plus de 7.100 personnes, à peine 300 d'entre elles ont pu bénéficier de ce programme en dix ans. Les moyens alloués à ce type de prise en charge structurelle doivent être considérablement augmentés. À l'heure actuelle, seulement 4,5% du budget dédié à la lutte contre le sans-abrisme est alloué au Housing First. Le MR veut revoir ce financement à la hausse pour répondre aux besoins.

En résumé, pour le MR et c'est ce que démontrent les derniers rapports (spending review et rapport de l'OCDE), la construction de nouveaux logements sociaux ne résoudra pas la crise du logement. Il faut au contraire s'appuyer sur le parc locatif privé existant pour développer des solutions bien plus immédiates pour les bénéficiaires dans le besoin et moins coûteuses pour les pouvoirs publics, comme l'allocation-loyer, les AIS, le conventionnement volontaire ou encore l'acquisitif (« clé sur porte ») même si cette dernière mesure présente tout de même encore un coût important.

Le MR n'est donc pas favorable à la construction de nouveaux logements sociaux, mais veut préconiser l'ensemble des solutions précitées pour enfin enrayer la crise du logement. Il est, par contre, nécessaire, en parallèle, pour enrayer la hausse des prix, d'accélérer la construction de logements moyens abordables pour répondre à l'importante demande et ainsi diminuer la pression sur les prix en forte augmentation.

FREINER DE MANIÈRE INTELLIGENTE LA HAUSSE DES LOYERS EN RÉPONDANT A LA DEMANDE

Face à la hausse importante des loyers ces dernières années dans la capitale, **certaines formations politiques de gauche veulent imposer un blocage des loyers par le biais d'une grille des loyers contraignante malgré les nombreux effets pervers** constatés dans d'autres villes et qui démontrent qu'il s'agit d'une mauvaise idée en pratique. Par exemple, à Stockholm, où un tel dispositif est en vigueur, les délais d'attente pour obtenir un logement à loyer modéré s'étendent en moyenne sur 11 ans. De nombreuses personnes se tournent alors vers le marché noir, la sous-location, souvent à des prix plus élevés. L'exemple de Paris et d'autres villes françaises ayant adopté un plafonnement des loyers illustrent aussi très bien les effets négatifs d'une telle mesure, vu que ces villes ont vu une réduction de 75 % de l'offre de logements disponibles à la location entre 2021 et 2023, principalement en raison d'un ralentissement des investissements.

limiter les loyers aura donc pour effet, à Bruxelles comme ce fût le cas ailleurs, de ralentir les investissements et d'aggraver encore davantage la pénurie de logements disponibles pour répondre à la demande. Il manque déjà aujourd'hui plus de 50.000 logements sur le marché pour répondre à la demande en hausse. Si on aggrave encore cette situation, la pression sur les prix continuera d'augmenter.

Au MR, nous plaidons, au contraire, pour accélérer d'urgence la délivrance des permis d'urbanisme pour la construction et la rénovation de nouveaux logements moyens

abordables. Le secteur privé doit assumer sa part, mais pour cela, il faut un cadre propice à l'investissement en commençant par lever les différents freins. Actuellement, à Bruxelles, **le délai moyen pour l'obtention d'un permis s'étend sur 30 mois**, en grande partie à cause d'un ensemble de règles trop complexes. Cette lenteur est exacerbée par le fait **que 80 % des demandes de permis reçoivent des notifications de dossier incomplet** de la part des autorités, souvent sans justification valable. Cette situation est inacceptable et nécessite une réforme urgente pour réduire ces délais dans le but de stimuler les investissements dans la création de nouveaux logements qui soient abordables et de qualité.

Les recommandations de l'OCDE pointent dans la même direction, soulignant la nécessité d'augmenter l'offre de logements abordables. Cela passera nécessairement par une révision et une simplification des procédures de délivrance des permis, un assouplissement des règles de planification et d'urbanisme, l'octroi d'avantages fiscaux pour les investisseurs et les promoteurs immobiliers, ainsi que l'octroi de plus de flexibilité aux communes pour permettre une construction plus dense et plus élevée, là où c'est possible et à condition d'y apporter les infrastructures essentielles à la vie d'un quartier, comme une offre de mobilité ou de crèches suffisante.

Les chiffres actuels sont éloquentes : **seulement 3.400 logements par an ont été autorisés** entre 2018 et 2020, alors que les projections indiquent un **besoin de 40.000 unités supplémentaires d'ici à 2030** pour faire face aux besoins démographiques.

À noter aussi que les dispositifs de contrôle des loyers, malgré leurs intentions louables, peuvent créer des distorsions sur le marché, comme des listes d'attente interminables pour un logement à loyer modéré et le développement d'un marché noir avec des loyers exorbitants. Sans oublier les coûts administratifs considérables liés à la mise en œuvre et au suivi de ces mesures, qui pourraient être utilisés de manière plus efficace dans d'autres domaines.

Enfin, le MR privilégie toutes les solutions de conventionnement au gel des loyers, car elles ne présentent pas ces effets pervers et qu'elles soutiennent à la fois les locataires et les propriétaires, par exemple dans les efforts à fournir en matière de rénovation.

Le principe du conventionnement sur base volontaire est d'encourager les bailleurs à proposer des loyers modérés en échange de certains avantages fiscaux (allègement du précompte immobilier) ou de primes à la rénovation majorées.

En conclusion, contrer l'augmentation excessive des loyers exige une stratégie globale, intelligente, sans tomber dans les travers des « fausses bonnes » solutions populistes comme le gel des loyers.

LUTTER CONTRE LES POLITIQUES DE DÉPENDANCE AU LOGEMENT SOCIAL À VIE

Le MR souhaite également mener une réflexion globale sur les critères d'attribution des aides au logement pour qu'ils ne pénalisent plus la mise à l'emploi des personnes inactives ou qu'ils n'excluent plus les bas ou les petits moyens salaires.

En effet, les aides telles qu'octroyées actuellement (allocation-loyer, SISP) favorisent,

pour une large majorité, les bénéficiaires qui n'ont aucun revenu du travail et se muent de facto en piège à l'emploi, entretenant une forme de dépendance à vie.

Il convient de revoir d'une part certains critères d'attribution comme le plafond lié au RIS qui pourrait être revu à la hausse (RIS +30%) mais aussi d'introduire des mesures transitoires permettant, au moins pour une période déterminée, aux ménages qui travaillent de se maintenir dans leur logement social tant que leurs revenus n'excèdent pas les plafonds d'admission du logement moyen. En plus de lutter contre les pièges à l'emploi, cette mesure permet d'introduire plus de mixité sociale au sein souvent des mêmes immeubles de logement public.

Le MR souhaite que la politique d'aide au logement soit vue comme un tremplin et non un piège qui enferme les locataires dans des logements à vie. Le système actuel est rempli d'incitants négatifs qui pousse les locataires sociaux à éviter d'améliorer leurs revenus du travail afin d'éviter de perdre des avantages perçus. Le système doit être revu pour favoriser une rotation qui permette d'une part d'activer les locataires sociaux vers leur épanouissement personnel et de ne plus devoir bénéficier d'aide ce qui permettra, d'autre part, de libérer des logements sociaux pour les candidats-locataires qui en ont le plus besoin.

UNE VILLE QUI FAIT ENFIN DU LOGEMENT MOYEN UNE PRIORITÉ

Face à l'inflation et au nombre insuffisant de logements moyens, la classe moyenne, et singulièrement les jeunes, rencontrent, eux aussi, de plus en plus de difficultés pour trouver un logement décent ou pour accéder à la propriété à Bruxelles. Il est pourtant vital de garder et de renforcer la classe moyenne pour faire tourner l'économie locale, mais aussi pour éviter un déséquilibre financier de la Région bruxelloise qui lui serait ultimement fatal. L'exode de la classe moyenne est une préoccupation majeure puisqu'en 2021, près de 45.000 Bruxellois ont quitté la capitale, naturellement attirés par des conditions de vie plus favorables en Flandre et en Wallonie : un marché de l'immobilier plus accessible, plus d'espaces verts, moins de taxes, moins de charges administratives...

Pour répondre aux attentes de la classe moyenne et des jeunes ménages, **le MR veut mobiliser tous les outils régionaux à disposition comme les partenariats publics-privés (PPP), Citydev ou encore les SISP et les AIS pour refaire du logement moyen une priorité.**

Depuis 2019, ce sont à peine 400 nouveaux logements moyens qui ont été mis sur le marché par les pouvoirs publics, prouvant le désintérêt et le sous-investissement des partis de la majorité dans cette politique, ce manque de logements étant pourtant responsable d'une hausse sur les prix, plus importante à Bruxelles que l'inflation. Il est donc capital d'augmenter l'offre de logements moyens neufs ou abordables et ainsi faire jouer la concurrence sur les prix.

La société a beaucoup changé ces dernières années et de plus en plus de personnes vivent seules. Pourtant, la famille classique composée de deux parents et de deux enfants reste la norme aux yeux des décideurs politiques et souvent des médias. Cela mène à des mesures désavantageuses pour les personnes seules.

Vivre seul est très coûteux. Dans le contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat, il est encore plus difficile pour les personnes seules de joindre les deux bouts. Ces mêmes

personnes ont plus de difficultés à obtenir un prêt hypothécaire, à acheter une maison, ont moins de pouvoir d'achat,...

Au total, 1,8 million de personnes vivent seules en Belgique et leur nombre va encore croître dans les années à venir. Dans notre pays, un ménage sur trois est actuellement composé d'une seule personne, et dans les grandes villes, notamment notre capitale Bruxelles, le rapport est même de 1 à 2.

Une modernisation et une vision différente de la société d'aujourd'hui s'imposent. La famille traditionnelle ne peut plus être la norme pour élaborer de nouvelles lois (en ce compris en matière de logement) surtout quand on se revendique comme une région inclusive.

Il est nécessaire de mettre en place une série de mesures pour lutter contre les désavantages des personnes vivant seules. Ces mesures doivent viser à améliorer l'accès au logement, à la fiscalité et à d'autres services essentiels.

UN VRAI RENFORCEMENT DE L'ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ

Le Gouvernement bruxellois composé du PS, Ecolo et Défi côté francophone a fourni peu d'efforts pour soutenir l'accès à la propriété, hormis une légère baisse de la fiscalité impulsée par l'Open Vld comme le relèvement de la première tranche pour l'abattement fiscal de 175.000 à 200.000 euros et la possibilité d'un abattement supplémentaire de 25.000 euros si l'acquéreur améliore le PEB de son bien avec au moins deux sauts de classe.

Le MR veut aller plus loin dans la réduction des droits d'enregistrement, qui sont un frein à la fois à l'acquisition de son logement, mais aussi à l'attractivité de Bruxelles tout court.

Actuellement, les droits d'enregistrement s'élèvent à 12,5% à Bruxelles contre 3% en Flandre (et même 1% en cas de rénovation énergétique).

Concrètement, nous voulons progressivement baisser les droits d'enregistrement à 3% pour l'acquisition d'une habitation propre et unique. Les mécanismes de lien entre cette baisse des droits et rénovation énergétique doivent être poursuivis comme levier pour accélérer la rénovation du bâti et la lutte contre le réchauffement climatique. Parallèlement à cette baisse, nous voulons encore **relever la première tranche à 220.000 euros** pour coller davantage aux prix du marché bruxellois. Nous proposons de permettre à l'employeur d'intervenir dans le paiement des intérêts hypothécaires de ses employés, et ce, sans taxation dans le chef de ce dernier.

Deuxièmement, nous voulons **soutenir les jeunes candidats propriétaires, qui ont des revenus suffisants pour rembourser un prêt bancaire, mais qui n'ont pas encore l'apport suffisant exigé par les banques** (souvent 20% de la valeur du bien + les frais annexes).

Afin de remédier à cette situation, le MR entend mettre en place un mécanisme de prêt en second rang qui pourrait être mis en place via le Fonds du logement ou bien un mécanisme de garantie bancaire comme celui qui sera prochainement mis en place par la Région flamande. Le MR entend également veiller à ce qu'une partie minimale des prêts octroyés par le Fonds du logement soit réservée à la petite classe moyenne.

Troisièmement, nous voulons étendre les conditions de l'abattement fiscal accordé aux primo-acquéreur aux acquéreurs d'un deuxième bien immobilier à condition qu'ils mettent un de leurs deux biens en location auprès d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) pour une durée minimale de 12 ans. Il s'agit d'une mesure « win-win » qui permet aux jeunes couples d'acquérir un logement familial plus grand aux mêmes conditions fiscales que leur premier achat, tout en mettant sur le marché un logement conventionné AIS.

Nous poursuivrons, en parallèle, **la politique du Fonds du logement** qui permet aux personnes aux revenus modestes d'acheter un logement, notamment grâce à des taux plus réduits que ceux pratiqués par les Banques. Nous veillerons à ce qu'une partie de ces crédits soient aussi dirigés vers la petite classe moyenne.

Le MR est également favorable aux mécanismes qui permettent aux locataires-occupants d'un logement social depuis un certain nombre d'années de pouvoir devenir propriétaires de leur logement.

Enfin, le MR veut protéger les propriétaires contre les abus en publiant une liste des mauvais locataires.

UNE MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION POUR LES NOUVEAUX MODES D'HABITAT ET DE COHABITATION AINSI QU'UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE POUR LE LOGEMENT COOPÉRATIF

De nouveaux modes d'habitat voient progressivement le jour : tiny house, coliving, community landtrust. Le MR veut pouvoir prendre le train en marche et proposer des modifications de la législation qui permettent une intégration responsable de ces nouveaux modes d'habitats.

Nous souhaitons en outre accorder une attention toute particulière au développement du modèle coopératif, en s'inspirant notamment du modèle suisse, qui permet de rendre le logement abordable tout en stimulant la coopération et la cohésion sociale entre habitants.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- **Généraliser progressivement l'allocation-loyer** à tous les bénéficiaires répondant aux conditions d'octroi ;
- **Réviser les critères d'octroi du logement social** (les titres de priorité) pour qu'ils soient socialement plus justes ;
- **Doubler le nombre de logements AIS** disponibles pour apporter une réponse plus rapide à la crise du logement ;
- **Rendre le conventionnement AIS plus attractif pour les propriétaires avec de nouveaux incitants** : diminution des droits de succession pour les biens mis à disposition d'une AIS pour une durée de minimum 12 ans, primes à la rénovation énergétique majorées ou encore baisse des droits d'enregistrement sur l'achat d'un deuxième bien à condition de confier la gestion d'un des deux biens à une AIS ;

- **Mutualiser un certain nombre de services au sein des SISP et rationaliser les AIS pour une politique plus efficace ;**
- Améliorer la gestion publique pour lutter contre les logements inoccupés dans les SISP alors que la demande pour des logements sociaux est aigüe ;
- **Prévoir des mesures transitoires pour éviter que le logement social ne soit un frein à la (re)mise à l'emploi ;**
- Renforcer la lutte contre les abus et autres fraudes au logement social ainsi que les marchands de sommeil en augmentant les moyens de la DURL ;
- Mieux protéger les propriétaires en publiant une liste des locataires abusifs ;
- **Lutter contre le sans-abrisme en renforçant considérablement les moyens budgétaires alloués au programme Housing First ;**
- **Refaire du logement moyen une priorité politique** en veillant par tous les outils régionaux à mettre en place une offre qui réponde à la demande (PPP, acquisitif social, Citydev, AIS, SISP, etc.) ;
- Privilégier les projets qui favorisent de la mixité sociale au détriment des projets qui concentrent les difficultés sociales dans une logique de ghettoïsation ;
- **Renforcer l'accès à la propriété** en relevant la première tranche d'abattement à 220.000 euros et en abaissant progressivement les droits d'enregistrement à 3% ;
- **Encourager les mécanismes qui permettent aux locataires-occupants d'un logement social depuis un certain nombre d'années d'en acquérir la propriété ;**
- **Renforcer l'accès aux crédits hypothécaires à taux réduits pour la petite classe moyenne via le Fonds du logement ;**
- **Introduire un nouveau « prêt apport »** soutenu par la Région **pour les jeunes ménages** qui disposent de revenus suffisants pour rembourser un crédit hypothécaire, mais qui n'ont pas l'apport suffisant pour contracter un prêt bancaire ;
- Moderniser la législation pour offrir un cadre de développement propice et responsable aux **nouveaux modes d'habitat ou de propriété : coliving, community landtrust, tiny house ;**
- Encourager financièrement et structurellement la collaboration entre les citoyens pour créer des **coopératives de logement**, favorisant ainsi la propriété collective, la durabilité environnementale et la cohésion sociale.

FINANCES ET FISCALITÉ

Droits de Succession, Droits d'Enregistrement, Incitants fiscaux & Fraude sociale et fiscale

LAISSONS LES BRUXELLOIS(ES) RESPIRER FISCALEMENT POUR QU'ILS REPRENENT LEUR SOUFFLE

La fiscalité qui touche les citoyens, les ménages, les travailleurs et les entreprises à Bruxelles est face à un carrefour. **Quand plus de la moitié des revenus des individus sont récupérés fiscalement par l'administration fiscale, on peut comprendre le mécontentement exprimé par la population.** Quand l'inventivité fiscale de certains partis est sans borne, qu'il ne s'écoule pas un budget sans qu'un impôt ou une taxe nouvelle soit créé ou rehaussé, on peut comprendre l'insatisfaction marquée des Bruxellois(es), qui se trouvent dès lors plus encouragé(e)s à l'inactivité ou à l'exode en périphérie qu'au travail.

Tout peut être taxé et surtout surtaxé. Les recettes de la gauche, c'est la taxation du berceau au cercueil (et avant le berceau même, puisque les futurs enfants devront régler les intérêts d'une dette qui ne cesse de grandir).

La fiscalité actuelle décourage le travail et l'initiative personnelle. Elle ampute et paralyse les libertés des personnes. On comprend donc que les Bruxellois(es) soient si pessimistes et désillusionnés.

Ce sont ces recettes de la gauche qu'il faut réformer pour développer une véritable société des libertés dans laquelle chaque individu pourra se développer et s'épanouir. **Il faut passer d'une société qui impose à une société qui libère, où la solidarité a sa place en se concentrant sur l'aide aux plus démunis. Une aide réelle, celle qui ne consiste pas à maintenir les personnes dans un assistantat paralysant, mais à aider les personnes à s'épanouir et à se réaliser au travers de leur propre liberté.**

Cette réforme de la fiscalité nécessite un changement de vision de la part de l'Etat envers la société et les individus qui la composent. La gauche considère que la société est sous les ordres de l'Etat et que tout ce que gagnent les membres de la société doit être autorisé et régulé par l'administration. A l'inverse, une société libérale se fonde sur le respect des droits naturels et des libertés fondamentales et donc sur la primauté des individus face à l'Etat.

Pour retrouver notre liberté, c'est l'ensemble de la fiscalité qu'il faut reprendre pour en faire un instrument au service de tous les Bruxellois(es), et pas l'inverse.

Les constats sur la pression fiscale à Bruxelles sont imparables : lorsque l'on compare les recettes des impôts et taxes régionales des trois Régions du pays, on constate qu'en moyenne **chaque Bruxellois(es) paye 65% d'impôts régionaux de plus qu'un Wallon et 32% de plus qu'un Flamand.**

Le dernier rapport de l'OCDE révélait déjà que la Belgique imposait le plus lourd fardeau fiscal sur les salaires parmi les pays industrialisés, avec une ponction de 53% pour les célibataires percevant un salaire moyen. Ce « coin fiscal » (mesure l'écart entre le coût du

travail pour l'employeur et le net perçu par le salarié après impôts et cotisations), place la Belgique bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE, qui est de 34,2%. La situation est similaire pour les familles, où un ménage avec deux enfants et un seul revenu en Belgique est taxé à 37,8%, comparé à la moyenne de l'OCDE de 25,6%, tandis qu'un ménage avec deux salariés et des enfants voit 45,5% de son salaire taxé, le taux le plus élevé de l'OCDE.

Cependant, la réalité budgétaire de notre Région impose de faire des choix. Avec un déficit qui atteint 25%, il est impératif d'opérer des arbitrages stratégiques pour identifier les dépenses publiques les plus efficaces et celles qui, malheureusement, pèsent trop lourdement sur nos finances. **Cette approche ne signifie pas réduire la qualité ou l'accessibilité des services, mais plutôt optimiser l'utilisation de chaque euro dépensé pour maximiser l'impact positif sur la vie des Bruxellois(es).**

Au-delà des chiffres et des bilans, notre engagement vise à refaire de Bruxelles une Région où chaque citoyen se sent soutenu et valorisé.

Les classes moyennes – véritable moteur de notre société – et les entreprises innovantes méritent de bénéficier d'un environnement propice à leur épanouissement et à leur succès.

La pression fiscale actuelle, lourde et parfois étouffante, freine l'initiative personnelle et décourage l'investissement. Dans cette optique, notre programme propose de réviser en profondeur le système fiscal pour insuffler de l'oxygène dans l'économie bruxelloise. Alléger les impôts pour les classes moyennes n'est pas seulement une question d'équité ; c'est aussi un puissant levier de croissance qui stimulera l'emploi, soutiendra la consommation et encouragera l'entrepreneuriat.

Les entreprises, grandes et petites, sont le cœur battant de notre économie. Elles créent des emplois, innovent et dynamisent notre Région. Cependant, une fiscalité lourde les empêche souvent de réaliser leur plein potentiel. En réduisant les charges fiscales, nous leur offrons la possibilité de se développer, d'investir dans de nouveaux projets et d'embaucher davantage. Cette approche crée un cercle vertueux de croissance économique, bénéfique pour tous les Bruxellois(es).

Or, au cours de cette législature, l'évolution du PIB par habitant à Bruxelles révèle une croissance moins vigoureuse que celle observée dans les deux autres régions du pays. Entre 2017 et 2022, le taux de hausse annuelle moyenne du PIB par habitant s'est établi à environ 14% pour Bruxelles, tandis qu'il a été d'environ 24% en Flandre et d'environ 23% en Wallonie. Cette observation souligne la nécessité de retrouver une économie bruxelloise prospère et dynamique pour s'acquitter des missions fondamentales de partager la richesse de notre région et de mettre fin à la paupérisation qui la menace.

La réforme de notre structure fiscale joue un rôle clé dans ce processus. En allégeant la charge fiscale, nous libérons des ressources pour les individus et les entreprises, favorisant ainsi l'investissement et la consommation. Ce cercle vertueux de croissance économique génère à son tour des revenus supplémentaires pour la Région, qui peuvent être réinvestis dans les services publics. C'est une stratégie gagnant-gagnant qui renforce notre tissu social et économique tout en assurant la pérennité de nos services essentiels.

L'invitation à investir dans Bruxelles est une invitation à devenir partenaires de ce projet de

prospérité partagée. Chaque entrepreneur, chaque entreprise, grande ou petite, qui choisit d'investir ici, contribue non seulement à son succès personnel, mais aussi au bien-être collectif. En encourageant l'investissement, nous stimulons la croissance économique, ce qui, à son tour, génère des ressources supplémentaires qui peuvent être réinvesties dans l'amélioration des services publics et dans le renforcement de la cohésion sociale.

DROITS DE SUCCESSION : EN FINIR AVEC LE RECORD MONDIAL

En finir avec le record mondial : 70 % pour l'héritage d'une tante au-delà de 175.000 euros, c'est trop !

Ces taux de succession remontent à 1977, sans que les tranches de bases taxables sur lesquelles cette taxation est perçue n'aient été adaptées à l'évolution des prix entre 1977 et 2023. Le taux de 80% pratiqué à Bruxelles est probablement le plus élevé de la planète. Ces taux confiscatoires n'offrent aux Bruxellois(es) que très peu d'options : dépenser tout ou déménager vers la Flandre, la Wallonie ou partir à l'étranger.

L'absence d'indexation des tranches progressives de taxation fait que les petits patrimoines sont taxés comme des grosses fortunes.

DROITS D'ENREGISTREMENT : DEVENIR PROPRIÉTAIRE NE DOIT PLUS ÊTRE UN RÊVE

Les droits d'enregistrement représentent la principale source de revenus propres de la Région bruxelloise (673 millions en 2023). Leur taux élevé limite fortement l'accès à la propriété à Bruxelles et sont un obstacle majeur pour les Bruxellois(es) désirant devenir propriétaires.

Le MR souhaite changer cette tendance en proposant une série de réformes visant à alléger ces contraintes financières et à faciliter l'accès à la propriété pour un plus large éventail de Bruxellois. Parmi les mesures phares envisagées, la révision des taux de droits d'enregistrement (baisser progressivement de 12,5% à 3%) et la modification de divers dispositifs de soutien, tels que l'abattement, la portabilité des droits et les incitations à l'apport personnel, sont au cœur de cette initiative.

L'objectif est clair : renforcer l'accès à la propriété à Bruxelles.

FISCALITÉ ÉCONOMIQUE : INCITONS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES PORTEURS

Notre vision repose sur un changement de paradigme en Région bruxelloise, avec une série de dispositifs et d'incitatifs fiscaux pour aider les secteurs économiques porteurs : commerçants, entreprises créatives et innovantes et entreprises engageant des demandeurs d'emploi.

UN ENGAGEMENT CLAIR : PLUS DE NOUVELLES TAXES SANS ALLEGEMENT FISCAL

Avec le MR, aucun nouvel impôt ou nouvelle taxe ne sera prévue sans un allègement

significatif de la pression fiscale qui repose sur les Bruxellois(es).

Plus encore, nous baisserons la pression fiscale partout où c'est possible dès le début de la législature, en s'appuyant sur une objectivisation des dépenses de l'administration régionale et une politique d'activation de l'emploi apportant un élargissement des personnes contributives à la fiscalité.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

RÉDUCTION PROGRESSIVE DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER

- Le MR veut geler le montant du précompte immobilier pour qu'il cesse d'augmenter et tendre progressivement vers sa suppression pour le logement d'habitation principal, en particulier pour les logements moyens et modestes. Cette mesure vise à alléger la charge financière des ménages et à favoriser l'accèsion à la propriété, contribuant ainsi à renforcer la stabilité économique des familles tout en stimulant le marché immobilier dans les segments les plus vulnérables.

DROITS DE SUCCESSION

- **Simplifier le nombre de tranches des droits de succession** et revoir à la baisse les tarifs en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Les tarifs applicables aux successions peuvent aller jusqu'à 65% entre frères et sœurs, 70% entre oncles/tantes et neveux/nièces et même jusqu'à 80% entre toutes autres personnes. Il convient non seulement de réduire pour certaines catégories le nombre de tranches, fusionner les catégories « entre frères et sœurs » et « entre oncles/tantes et neveux/nièces », renforcer les faibles taux sur les petites successions et revoir tous les taux à la baisse sur base de l'évolution des prix à la consommation : suppression des taux de 65%, 70% et 80% ;
- Tenir compte de la renonciation faite en faveur de ses descendants pour l'établissement des droits de succession ;
- Permettre la déduction des dettes du défunt après le dépôt de la déclaration de succession qui doit intervenir endéans les 4 mois du décès ;
- Reconnaître les cohabitations légales étrangères ;
- Suppression des taux dépassant 20 % pour les successions en ligne directe ;
- Suppression des taux dépassant 40 % dans d'autres situations ;
- Le maintien de la suppression totale des droits de succession sur la résidence conjugale héritée par le conjoint survivant ;
- Prolongation du délai pour le dépôt de la déclaration de succession, actuellement de 4 mois après le décès, et du délai pour le paiement des droits de succession, actuellement de 6 mois à compter du décès, ainsi que réduction des intérêts de retard, actuellement fixés à 7 %, et révision des positions abusives de l'administration fiscale.

DROITS D'ENREGISTREMENT

- **Baisser progressivement les droits d'enregistrement de 12,5 % à 3 %** sur l'habitation unique propre pour faciliter l'accès à la propriété de tous les Bruxellois(es). Cette mesure devrait stimuler le marché immobilier en réduisant la charge financière de l'achat d'un logement. Par ailleurs, pour promouvoir la transition énergétique, ces nouveaux taux réduits doivent être conditionnés à des travaux de rénovation énergétique le bien pour améliorer son efficacité énergétique. Cette initiative, au-delà d'encourager l'accès à la propriété, s'inscrit dans une démarche environnementale en incitant à la rénovation énergétique des logements. En plus de contribuer à la réduction des émissions de CO2, cette proposition devrait générer des économies d'énergie pour les propriétaires à long terme et stimuler l'activité dans le secteur de la rénovation et de la construction. Cette proposition est donc doublement bénéfique, en favorisant l'accessibilité à la propriété et en soutenant la transition vers une ville plus durable ;
- **Suppression des droits d'enregistrement sur les prêts hypothécaires.** L'actuel droit d'enregistrement de 1 % appliqué aux prêts hypothécaires s'ajoute au droit de vente de 12,5 %, ajoutant une charge supplémentaire sur les futurs propriétaires. Il est injuste que ceux qui remplissent les conditions pour bénéficier d'un abattement se voient imposer une taxe additionnelle. Cette mesure est particulièrement pertinente pour les familles aux revenus faibles ou moyens ;
- **Portabilité des droits d'enregistrement** : cette mesure veut que les ménages bruxellois puissent éviter de devoir repayer les droits d'enregistrement lors de la revente et l'achat de leur résidence principale ;
- **Révision du modèle de l'abattement** : la version actuelle de l'abattement comporte des lacunes, inexistantes en Flandre ou avec l'ancien système du bonus logement. Contrairement à ce dernier, qui était réservé aux ménages bruxellois contribuant aux recettes fiscales, l'abattement s'applique aussi aux ressortissants étrangers travaillant pour les institutions européennes, qui ne contribuent pas à la fiscalité régionale. De plus, si un ménage envisage d'acheter un logement et que l'un des deux partenaires a déjà bénéficié de l'abattement, ils ne peuvent pas l'obtenir une deuxième fois. Cela est préjudiciable pour l'autre partenaire qui n'a pas pu bénéficier personnellement de l'abattement ;
- **L'exonération des arbres sur pied et des sites Natura 2000 lorsque le propriétaire réside à Bruxelles**, comme c'est le cas pour les Wallons ;
- Limitation du délai de justification de l'achat en démembrement (usufruit et nue-propriété) à trois ans.

FISCALITÉ ÉCONOMIQUE

- **Prime type « BE HOME » pour les commerçants** : il s'agirait d'une prime régionale, calquée sur la prime BE HOME qui offre une réduction sur le précompte immobilier des résidences bruxelloises. Cette nouvelle prime serait appliquée sur le précompte immobilier payé par les locataires de commerces. Cela constituerait une aide directe pour encourager l'établissement de petits commerces locaux. Puisqu'il s'agit d'une prime fixe, elle profiterait davantage aux petites entreprises qu'aux grandes surfaces commerciales ;

- **Tax shelter pour les entreprises créatives et innovantes** : cette mesure vise à encourager l'investissement dans les secteurs de haute technologie, de l'innovation et de la création, considérés comme essentiels pour le développement économique de notre région. Ce tax shelter offrirait des avantages fiscaux aux entreprises qui investissent dans ces secteurs, favorisant ainsi leur croissance et leur développement. C'est une manière concrète de soutenir nos entrepreneurs locaux, de promouvoir l'innovation et de créer des emplois de qualité dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Les secteurs ciblés seront notamment :

- **L'Économie créative** : Cela comprend les industries du design, de la mode, des arts, de la musique, du cinéma et de la télévision, du jeu vidéo, etc. Bruxelles a un grand potentiel en tant que centre culturel et créatif ;
 - Les **technologies de l'information et de la communication (TIC)**, qui sont une composante essentielle de presque toutes les industries modernes et englobent les entreprises dans le domaine de l'intelligence artificielle, du développement de logiciels, des services cloud, de la cybersécurité, etc.
 - Les **biotechnologies et soins de santé** : les entreprises de biotechnologie, les startups de technologie médicale, les entreprises de thérapie génique, etc. Il est en constante évolution grâce aux avancées en génétique et en biotechnologie.
 - Les **énergies renouvelables et technologies propres** : les entreprises travaillant sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la technologie de capture du carbone, etc. Il a un rôle crucial à jouer pour aider à atteindre les objectifs environnementaux et climatiques.
- **Mécanisme d'allègement fiscal pour les entreprises engageant des demandeurs d'emploi.** L'objectif de cette initiative est de stimuler l'emploi en réduisant le coût pour les entreprises d'embaucher de nouveaux travailleurs, tout en aidant les demandeurs d'emploi à trouver un travail. Cet allègement fiscal permettrait aux entreprises de déduire une partie des coûts associés à l'embauche de demandeurs d'emploi, encourageant ainsi la création d'emplois. Cela aurait un impact positif sur le taux de chômage, tout en soutenant le développement économique dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de trouver sur quels leviers régionaux cet allègement fiscal peut s'appuyer ou s'il doit plutôt opter pour le mécanisme de la prime.

FRAUDE FISCALE ET FRAUDE SOCIALE

- Augmenter le nombre d'agents et d'inspecteurs pour améliorer la détection de la fraude et de l'évasion fiscales ;
- Création d'une entité régionale autonome spécialisée dans la lutte contre la fraude sérieuse ou organisée, qui serait directement supervisée par le Ministre-Président et dirigée par un magistrat spécialisé ;
- L'uniformisation de la définition de paradis fiscal dans la législation fiscale régionale ;
- La sanction des entités facilitant la fraude, avec des mesures pouvant aller jusqu'à

des sanctions contre les établissements bancaires ;

- Le renforcement de la collaboration entre le CTIF (Cellule de Traitement des Informations Financières), le parquet et l'administration fiscale régionale pour une lutte plus efficace contre la fraude fiscale.

BUDGET

Pour inverser enfin l'évolution de la dette, retourner à l'équilibre et la transparence budgétaire

METTRE UN TERME A L'EXPLOSION DES DEPENSES

La dette consolidée 2022 (dette SEC c'est-à-dire dette directe et dettes des OIP consolidés) a augmenté de 29% par rapport à 2020, pour s'établir à 11.5 milliards d'euros. Selon les prévisions, cet emballement n'est pas près de s'arrêter : la dette directe pourrait atteindre 11.4 milliards d'euros au terme de l'année 2024 et 14 milliards fin 2027 (en suivant la trajectoire pluriannuelle de l'Agence régionale de la dette). **Constat : la dette de la Région aura presque triplé en moins de 10 ans. Il est urgent que les dépenses soient rapidement maîtrisées.** Les dépenses liées à la crise sanitaire n'expliquent pas à elles seules ce dérapage budgétaire.

Ces dernières années, l'inflation des dépenses s'est généralisée sans qu'il n'y ait plus aucun contrôle sur les résultats. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la dotation régionale à l'Agence Bruxelles Propreté (ABP) est passée de 137 millions en 2019 à 203 millions d'euros en 2024. Pourtant, malgré ces moyens supplémentaires, Bruxelles n'a jamais été aussi sale. Cela démontre qu'il n'y a pas un défaut de moyens, mais que les politiques menées ne sont pas les bonnes. Le MR souhaite évaluer l'ensemble des politiques régionales selon une analyse coût/résultats via des spending reviews et sur base de leurs résultats, réformer en profondeur les politiques menées. Le MR s'engage donc en matière de propreté, pour reprendre l'exemple précité, à investir chaque euro public dans la propreté régionale avec une exigence de résultat. Rappelons quand même que le coût de l'ABP s'élève actuellement en moyenne à 360 euros par ménage par an. Les Bruxellois(es) méritent des résultats.

Au-delà de l'inflation des dépenses, la Cour des comptes pointe aussi une corrélation entre l'augmentation de la dette et les déficits budgétaires accumulés par la Région, mais aussi un manque de fiabilité dans l'estimation des besoins de financement de la Région. C'est le constat fait pour les années passées (par exemple : en 2023, la Région a dû aller chercher 600 millions complémentaires pour répondre aux besoins de financement réels, ce qui représente tout de même 40% des besoins de financement initialement prévus). À cela s'ajoute une surestimation chronique des recettes.

À ces éléments, s'ajoute le coût moyen de financement de la dette directe qui va croître, selon les prévisions, passant de 2.24% en 2023 à 2.45% en 2024. Le MR préconise donc un monitoring accru de l'évolution de la dette, mais aussi au coût de celle-ci (avec la hausse des taux d'intérêt).

UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE REPORTÉ À 2026

Malgré l'application de ces différents « trucs et astuces », **le retour à l'équilibre ne sera pas prévu avant 2026, alors qu'il avait été annoncé en début de législature pour 2024. Rien que pour l'année 2024.**

Le différentiel estimé entre ce qui a été annoncé par le gouvernement bruxellois lors de la précédente trajectoire (2022-2024) et pour l'actuelle trajectoire (2024-2026) porte sur quelque 669 millions d'euros. La trajectoire budgétaire de la Région et l'équilibre à atteindre sont en quelque sorte biaisés ou a minima exagérés, puisqu'ils se fondent sur une série d'hypothèses que la Cour des comptes décrit, elle-même, comme « contestables » ou « critiquables ». Par ailleurs, BruGov continue de surestimer certaines recettes.

INVERSER LES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LE ROUGE EN RÉGION BRUXELLOISE

Le budget de la Région dépend aussi en partie de ses résultats sur le plan socioéconomique.

En la matière, les résultats enregistrés pour 2022 et les projections de l'activité économique et de la dimension sociale pour la période 2024-2028 laissent entrevoir des années difficiles à venir pour les Bruxellois(es). On note non seulement pour Bruxelles une détérioration de plusieurs indicateurs essentiels (emploi, croissance, précarité, risque de pauvreté, etc.), mais aussi des performances plus faibles que celles des deux autres Régions du pays.

La croissance du PIB bruxellois (1.1% en moyenne/an) devrait aussi accuser un différentiel défavorable vis-à-vis de la Flandre et la Wallonie. En bref, ces éléments témoignent non seulement d'un manque d'efficacité des politiques socio-économiques menées depuis un certain nombre d'années à Bruxelles (alors que le budget des dépenses et la dette bruxelloise n'ont cessé d'augmenter), mais aussi des faiblesses de la Région à pouvoir faire face aux défis actuels et à venir (crise migratoire, accroissement de la population, précarisation attendue, fragilité du pouvoir d'achat, etc.).

Sur le plan économique, comparativement aux deux autres Régions, moins d'entreprises ont été créées à Bruxelles (leur nombre recule même entre 2021 et 2022) et le nombre d'entreprises ayant cessé leur activité est en augmentation +8% par rapport à l'année 2021. Ce phénomène de délocalisation d'entreprises depuis Bruxelles vers les autres Régions continue d'évoluer au détriment de Bruxelles, de sorte que le nombre d'entreprises qui quittent surpasse celles qui s'installent (solde négatif de 3 contre 2 pour Bruxelles).

Sur le plan social, la situation n'est guère plus rassurante. Le nombre de bénéficiaires d'un revenu octroyé par le CPAS atteint les 51.000 personnes en Région bruxelloise, ce qui représente 29% du total des bénéficiaires en Belgique pour une Région qui ne compte que 11% de la population du pays. À cela s'ajoute le fait que le nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS augmente chaque année à Bruxelles témoignant de la précarisation d'une partie de la population comme les familles monoparentales, les personnes peu qualifiées ou encore les ménages avec une faible intensité de travail.

Les indicateurs macro révèlent aussi les limites structurelles de la Région, puisqu'il est estimé pour la période 2024-2028 que la création d'emplois devrait ralentir à Bruxelles, alors qu'elle se maintiendrait dans le reste du pays.

Le MR à cet égard plaide pour une meilleure responsabilisation des Régions en matière de mise ou de remise à l'emploi. En effet, la manière dont le financement des Régions est calculé notamment au travers de la LSF récompensent davantage le niveau Fédéral lorsque des personnes sont (re)mises à l'emploi. Le MR plaide pour un meilleur incitant financier des Régions à cet égard et à une plus grande responsabilisation par ce biais

ASSURER ENFIN DE LA TRANSPARENCE ET DE LA RIGUEUR BUDGÉTAIRES

La Cour des comptes a aussi fait état, lors à l'examen du budget 2024, d'observations inédites qui questionnent directement la rigueur budgétaire du gouvernement bruxellois (informations et documents manquants, erronés ou non actualisés). Par exemple, la consolidation des organismes administratifs autonomes n'est que partielle : seules 23 des 59 unités actives ont été reprises dans le périmètre de consolidation, faussant ainsi certains résultats présentés ! La transparence budgétaire est aussi mise mal dans les présents projets d'ordonnance pour le budget 2024. On peut ainsi lire dans le rapport de la Cour que le gouvernement bruxellois utilise fréquemment le mécanisme des provisions pour fixer certaines dépenses, ce qui ne donne pas une présentation claire et détaillée des moyens prévus pour les politiques publiques.

REFORMER EN PROFONDEUR POUR ENFIN REVENIR A UNE POLITIQUE DE RESULTATS

Vous l'aurez compris, le gouvernement bruxellois a dépensé sans compter ces dernières années. En raison d'un ratio d'endettement trop important et d'une fiabilité comme emprunteur plus faible, l'agence de notation Standard & Poor's a dégradé fin mars la note de Région bruxelloise passant de AA- (avec une perspective de solvabilité négative) à A+ (avec une perspective stable). Afin de remettre le budget sur les rails et de diminuer progressivement le taux d'endettement de la Région, le MR propose :

1. Un volet de réformes purement budgétaires
2. Un volet de réformes structurelles

Sur le plan purement budgétaire :

Premièrement, pour le MR il est plus que temps que la Région bruxelloise applique la règle d'or budgétaire fondée sur le principe de l'équilibre budgétaire avec une limitation du déficit en pourcentage du PIB. Il faut une norme de croissance des dépenses primaires qui garantissent une politique budgétaire responsable, en plus d'une corrélation forte entre recours à l'emprunt et investissements vertueux pour la Région.

Deuxièmement, il faut imposer par voie légale l'équilibre budgétaire des administrations publiques avec une limite inférieure de déficit structurel de 0,5 % du produit intérieur brut. On en est loin aujourd'hui.

Troisièmement, vérifier le respect des nouveaux impératifs légaux nécessitera **l'organisation de contrôles budgétaires plus réguliers**, qui vérifie aussi les sous-utilisations.

Quatrièmement, le MR veut **appliquer la méthode du « budget base zéro » (BBZ)**. Cette

technique budgétaire, appliquée dans les grandes entreprises, consiste à allouer les ressources de la manière la plus efficace possible en repensant chaque dépense. Chaque dépense doit être justifiée – ligne par ligne – et le budget n’est augmenté que sur base des résultats. Cette méthode a pour but d’améliorer la gestion publique et s’oppose à la méthode actuelle qui considère le budget de l’année précédente déjà pour acquis sans analyse des résultats.

Cinquièmement, le MR défend, pour l’ensemble des gros investissements régionaux futurs, la mise en place de modèles de financement alternatifs qui ne reposent pas que sur des financements publics (et donc pas uniquement sur le portefeuille des Bruxelles). **Concrètement, nous voulons nous inspirer de la Société du Grand Paris** qui gère le développement du **Grand Express Paris** et qui a développé un modèle financier unique constitué de : un financement public de l’État dans le cadre du programme d’investissements d’avenir et européens, des **recettes fiscales régionales, un recours à l’emprunt auprès d’investisseurs publics et des levées de fonds sur les marchés financiers, sécurisant le financement du projet sur le long terme. Des recettes propres sont également prévues une fois** la mise en service du réseau (redevances d’usage).

Un modèle similaire (mobilisation de l’épargne privée via le Fédéral pour Bruxelles via Beliris, émission d’obligations vertes, PPP avec un système de redevance) doit être mis en place pour financer les projets suivants :

- **Financement du métro ;**
- **Entretien et rénovation des tunnels ;**
- **Modernisation du réseau d’égouttage ;**
- **Financement de la stratégie de rénovation du bâti.**

Sur le plan des réformes structurelles :

Premièrement, nous voulons rationaliser le mammoth institutionnel, administratif et associatif qu’est devenu Bruxelles. Les politiques publiques menées par la Région de Bruxelles-Capitale ont besoin d’un choc de productivité et de compétitivité. Des nombreuses structures supplémentaires ont été créées multipliant les coûts et en créant de la complexité pour les citoyens. Les missions des OIP ne cessent de grandir empiétant de plus en plus sur le secteur privé, en parallèle l’administration ou les cabinets recourent de manière exponentielle à des bureaux de consultance privés onéreux, sans parler de l’armée d’ASBL (dont certaines sont clairement politisées) qui touchent aussi d’importants subsides publics pour mener les politiques que l’administration devait être en mesure de mener. Il est temps de dégraisser ce mammoth pour davantage d’efficacité.

Deuxièmement, au-delà de la réforme de l’ABP déjà précitée, le MR souhaite simplifier le paysage en matière de délivrance de permis et autres organismes consultatifs en matière d’urbanisme. Il faut beaucoup plus de temps à Bruxelles pour obtenir un permis. Ce sont des entreprises et de l’emploi en moins, et donc des recettes fiscales en moins.

Troisièmement, Actiris et Bruxelles-Formation reçoivent un budget gigantesque mais les

résultats ne sont pas là, au contraire. Le contrat d’insertion pour ne citer qu’un exemple a fait un flop, idem pour la prime Phoenix qui a généré beaucoup d’effets d’aubaine. Ces deux organismes doivent faire l’objet de spending reviews détaillés pour réorienter les moyens vers des politiques qui fonctionnent. La Cour des comptes a déjà mis en lumière lors de son audit d’Actiris que trop peu de moyens étaient consacrés à l’accompagnement des demandeurs d’emploi, qui est la première mission de l’organisme.

Quatrièmement, il est indispensable que les membres du gouvernement puissent exercer leur pouvoir de tutelle sur les OIP dont ils ont la charge. Le gouvernement doit pouvoir donner de nouvelles orientations politiques. C’est une question de bonne gouvernance liée aussi à la question de l’évolution dans la fonction publique des Top Managers publics.

Cinquièmement, pour le MR il est important de pouvoir questionner certains choix budgétaires. La Région a besoin de priorités claires pour améliorer la qualité de vie de ses habitants avant toute chose (sécurité, propreté, mobilité...). Le Musée Kanal va coûter un pont (un projet à 400 millions d’euros) dont même Pompidou n’aurait pas osé rêver. À côté de cela, la Région ne parvient plus à financer l’entretien et la rénovation de ses tunnels ou encore la finalisation de sa nouvelle ligne de métro alors que le Fédéral a déjà financé via Beliris sa part.

Sixièmement, l’augmentation du taux d’emploi (plus de recettes, moins de dépenses) est une absolue nécessité. Pas uniquement budgétaire mais surtout sociale. Pour cela, la Région a besoin des indépendants et des entreprises qui créent des emplois. L’ambition doit être non seulement de garder la classe moyenne à Bruxelles en offrant un niveau suffisant de qualité de vie mais aussi de créer une nouvelle classe moyenne en réparant l’ascenseur social.

Enfin, l’image de Bruxelles a été salie et doit être redorée : de la gare du Midi aux embouteillages, des sacs-poubelles en rue à l’augmentation fulgurante de l’insécurité, notamment liée au trafic de drogues, de nouvelles priorités politiques devront être financées, car elles sont indispensables pour retenir ou attirer des habitants, des investisseurs, de l’activité économique, des institutions internationales... Bruxelles doit se repositionner positivement sur l’échiquier face aux autres grandes villes. Le travail à réaliser sera gigantesque.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- **Appliquer la règle d’or budgétaire** fondée sur le principe de l’équilibre budgétaire avec une limitation du déficit en pourcentage du PIB ;
- **Corréler le recours à l’emprunt à des investissements vertueux pour la Région ;**
- **Faire respecter la règle d’or dans les administrations et dans les OIP en organisant des contrôles budgétaires plus réguliers ;**
- **Réaliser un « Budget Base Zéro » (BBZ)** avec une justification ligne par ligne des dépenses avec une approche orientée sur les résultats ;
- **Mettre en place de modèles de financement alternatifs qui ne reposent pas que sur l’apport des autorités publiques** en s’inspirant de la Société du Grand Paris (levée de fonds via le Fédéral et Beliris) pour financer les grands projets d’investissements :

tunnel, égouts, isolation du bâti, extension du métro) ;

- **Généraliser la pratique des spending reviews** et implémenter les recommandations assorties ;
- **Améliorer et harmoniser la comptabilité des administrations et des organismes publics autonomes ;**
- **Mener une politique de monitoring des engagements dans la fonction publique ;**
- **Poursuivre le programme de rationalisation de la fonction publique Optiris ;**
- **Diminuer le nombre d'OIP et d'acteurs publics pour plus de lisibilité et d'efficacité ;**
- **Restreindre les budgets alloués aux subsides en tout genre et coûteux** (en commençant par les subsides facultatifs) **et réinvestir dans des politiques structurelles et structurées ayant un réel effet de levier.** Conditionner ces subsides à des missions clairement définies et à des résultats ;
- **Instaurer davantage de transparence budgétaire au Parlement bruxellois**, notamment en matière de dépenses liées à des consultants externes, aux subsides ;
- **Veiller à ce que le site Open Budget publie l'intégralité des informations** liées aux subsides et autres financements régionaux pour davantage de transparence ;
- **Mener des réformes structurelles d'envergure sur base des spending reviews menés dans des OIP clés en termes de masse budgétaire et d'impact : ABP, Actiris, Bruxelles-Formation ;**
- **(Ré)investir dans des postes de dépenses clés** pour redorer l'image de la Région et augmenter la qualité de vie des habitants : réinvestir dans la sécurité, innover en matière de propreté, moderniser la mobilité...
- **Responsabiliser financièrement les Régions en matière de (re)mise à l'emploi.**

NEUTRALITÉ

Une Ville dans laquelle la tolérance et l'égalité des chances sont assurées pour toutes les Bruxellois(es) par la consécration d'une neutralité stricte de l'État

Les valeurs fondamentales de l'État de droit, telles que la liberté de conscience et celle de croire ou de ne pas croire, la protection contre le prosélytisme religieux et la lutte contre le communautarisme se doivent d'être assurées par une neutralité stricte dans l'ensemble des services publics bruxellois.

Un cadre commun pour une société ouverte, tolérante et pluraliste

Dans une ville aussi multiculturelle que Bruxelles, qui compte plus de 180 nationalités, la

diversité est à la fois une grande richesse et un défi pour le vivre-ensemble, puisque ces personnes ont légitimement des croyances et des sensibilités différentes. Afin d'assurer la cohésion sociale et l'égalité stricte de traitement des Bruxellois(es) devant la loi et auprès des administrations publiques, il est indispensable de fixer certaines balises auxquelles l'ensemble des citoyens doivent se conformer, quelles que soient leurs convictions philosophiques, politiques ou religieuses.

Une politique de neutralité stricte dans les administrations qui protège le vivre-ensemble

La jurisprudence récente (Cour européenne des droits de l'homme, Cour de Justice de l'Union européenne, Cour constitutionnelle) a confirmé qu'une administration publique pouvait interdire le port visible, sur le lieu de travail, de tout signe révélant des convictions philosophiques ou religieuses, dans le but d'instaurer un environnement administratif totalement neutre. Cette interdiction n'est pas jugée discriminatoire si elle est appliquée de façon générale et indifférenciée à l'ensemble du personnel de l'administration concernée.

On rappellera d'ailleurs que cette interdiction ne vise pas uniquement les signes religieux, mais également tout signe philosophique ou politique. Voudrait-on demain qu'un agent communal porte un tee-shirt « pro good-move » ou un pin's du Vlaams Belang ?

Un retour du religieux pour des raisons électoralistes et communautaristes

Différents partis de la majorité bruxelloise actuelle, ECOLO et PS en premier, ont tenté, à plusieurs reprises ces dernières années, de faire passer en force des règlements visant à déroger à la neutralité des services publics (STIB, commune d'Anderlecht, etc.). De même, ils se sont opposés à des réformes progressistes en voulant pratiquer une politique d'aménagement raisonnable, en rejetant l'obligation d'étourdissement des animaux avant leur abattage.

L'instrumentalisation de ces principes porte atteinte aux fondements de notre démocratie et tente d'affaiblir la nécessaire et saine séparation entre les affaires de l'État et les religions, créant de nombreuses tensions sociales et communautaires. Le MR dénonce ce jeu politique irresponsable et dangereux.

Le MR se pose en résistant et en garant de la neutralité de l'État. Afin de mettre un terme aux recours en justice et d'inscrire ce principe dans la législation une fois pour toutes, le MR a déposé une proposition visant l'obligation de neutralité de la fonction publique et de ses agents en Région bruxelloise – un texte qui fut rejeté par les partis de la majorité bruxelloise à quelques très rares exceptions individuelles.

Le MR continuera de défendre la neutralité de l'État et des services publics en transcendant les particularismes et en défendant une vision universaliste de la neutralité de l'État, respectueuse de tous les Bruxellois(es), sans aucune discrimination basée sur l'origine, la couleur de peau, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- Respect par tous les agents des services publics bruxellois (administrations, cabinets ministériels, organismes d'intérêt public), régionaux ou communaux, d'une neutralité

stricte, qui implique de ne pas exprimer de conviction ou d'identité politique, philosophique ou religieuse, tant dans les actes posés que dans leur apparence ;

- Défense du principe d'interculturalité, où la diversité est source de rencontres et de métissages, plutôt que celui de multiculturalité, où les communautés vivent les unes à côté des autres sans qu'il y ait de brassage entre elles ;
- Interdiction des horaires distincts pour les hommes et les femmes dans les piscines ;
- Préservation de toute intrusion du religieux à l'école, qui dissuaderait les professeurs d'enseigner des sujets d'intérêt général (l'évolution, la Shoah, l'esclavage, la colonisation, la décolonisation, les migrations, l'EVRAS, la théorie de l'évolution, etc.) ou qui dispenserait certaines élèves, pour des raisons religieuses, d'assister à certains cours (natation, visites culturelles, classes vertes, etc.). Les élèves mineurs doivent pouvoir s'épanouir dans un environnement neutre, sans pression sociale.

ÉGALITÉ DES SEXES

Une égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines

Aujourd'hui encore, les femmes subissent des inégalités dans tous les domaines de la vie professionnelle, économique, sociale, politique ou culturelle. La pauvreté, le temps partiel, les familles monoparentales se déclinent plus souvent au féminin avec des conséquences directes sur la santé.

En outre, la question de la place de la femme dans l'espace public fait toujours débat dans notre société. Nombre d'entre elles continuent à éviter de sortir seules à des heures trop tardives et vont même jusqu'à éviter certains quartiers.

Il en va de même pour le monde de l'entreprise : nombre d'entre elles continuent à être confrontées au plafond de verre, au plancher collant ou à la falaise de verre dans de trop nombreuses entreprises. En matière d'entrepreneuriat, les femmes sont encore trop sous-représentées. À Bruxelles, seule 1 femme sur 10 est indépendante.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Placer l'égalité femme/homme au cœur de toutes les politiques bruxelloises ;
- Dans le cadre de l'implémentation du budget sensible au genre, poursuivre la mise en place d'une approche genrée comme condition d'octroi de tout soutien régional ;
- Mettre en place des formations pour les assistant.e.s sociaux sur les violences post séparation et le syndrome dit d'aliénation parentale ;
- Soutenir les actions menées par le secteur associatif via l'octroi de subsides et soutenir les ONG belges dans la lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre ;
- Développer l'accès au numérique et aux technologies innovantes comme outil d'émancipation économique pour les femmes ;

- Mettre en place des guichets où les personnes ayant été victimes ou témoins de harcèlement ou d'agression sexuelle peuvent se réfugier ou dénoncer les faits ;
- Renforcer les formations sur le harcèlement/agressions sexuel(les) dans toutes les zones de police de la Région ;
- Lutter contre le harcèlement ou les agressions sexuelles dans le sport en sensibilisant et formant les clubs et Fédérations à ces thématiques ;
- Favoriser la féminisation et la masculinisation de certains métiers trop genrés, notamment via les formations, le tutorat, les liens avec le monde de l'entreprise ;
- Réaliser un cadastre de l'emploi féminin et sensibiliser les PME à promouvoir l'emploi féminin dans les secteurs où il y a carence en femmes ;
- Poursuivre la mise en valeur de l'entrepreneuriat féminin, notamment via la mise en place d'une semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE RACISME

Une Ville d'Égalité des chances et qui lutte contre toutes les discriminations

Les discriminations sont encore très prégnantes à Bruxelles, comme le démontre UNIA : en 2022, 1.163 signalements ont été enregistrés sur le territoire bruxellois, sur un total de 7.310 signalements à l'échelle nationale. C'est le secteur de l'emploi qui est le plus concerné.

La lutte contre toutes les formes de discrimination est un impératif pour notre État de droit et ses valeurs libérales : discriminations racistes, antisémites, homophobes, fondées sur base d'une identité, d'une religion, d'une philosophie, d'une orientation sexuelle ou de genre.

Dénoncer et éliminer toutes les formes de racisme doit être un combat permanent, qui doit se retrouver de manière transversale dans toutes les politiques publiques entreprises.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Lutter contre toutes les formes de discrimination selon une approche universaliste ;
- Combattre sans relâche toutes les formes de racisme ;
- Cartographier la situation de l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangères afin de déterminer la place des travailleurs.euses selon leur nationalité ;
- Lutter contre l'antisémitisme comme angle mort de l'antiracisme, en cartographiant les faits d'antisémitisme pour mener des politiques adéquates ;
- Mettre en place des outils avec UNIA permettant aux musulman.ne.s laïques de

dénoncer les discriminations à leur rencontre ;

- Clarifier des notions pour ne pas confondre orientation sexuelle et identité de genre, afin de mieux lutter contre les discriminations à l'encontre des LGBTQIA+ ;
- Actualiser l'étude de l'IEFH portant sur les discriminations des personnes transgenres et renforcer la lutte contre la transphobie à travers des campagnes de sensibilisation.

UNE VILLE QUI DIT STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Beaucoup trop nombreuses sont encore les femmes qui subissent des violences inacceptables comme des viols ou des violences conjugales.

Il est essentiel d'aborder la problématique des violences conjugales de façon plus transversale, en prenant en compte l'impact sur les enfants, notamment concernant leur scolarité, comme le demande le CPVCF (Centre de prévention violences conjugales et familiales).

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Accompagner davantage les victimes de violences conjugales vers le relogement afin d'éviter qu'elles soient contraintes de retourner auprès de leur conjoint violent ;
- Instaurer un quota de 3% de logements Housing First pour les femmes victimes de violences, à l'instar de ce que prévoit le Code bruxellois du logement pour les SISF ;
- Garantir la sécurité des mères victimes de violences conjugales relogées en Housing First et dont la garde des enfants est partagée, en leur permettant de ne pas divulguer leur adresse à l'ex-conjoint et en créant un système où les travailleurs sociaux sont chargés de déposer et récupérer les enfants auprès de l'ex-conjoint violent.

CRÈCHES

Une Ville où l'accueil de la petite enfance devient enfin une priorité

La **saturation des crèches** est un problème majeur à Bruxelles : 39% des parents n'ont pas trouvé de place au moment où ils en avaient besoin, selon les derniers chiffres de la Ligue des familles. Les communes où la pénurie est la plus grande sont Anderlecht et Koekelberg.

Or, l'accès à un milieu d'accueil de qualité est un élément essentiel pour soutenir les familles qui travaillent et pour favoriser le développement des enfants dès le plus jeune âge.

Si la plus grande partie des compétences demeure à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise et la COCOF sont compétentes pour financer des places ou du matériel.

Le MR propose plusieurs solutions concrètes, dont une mesure-phare : la priorité pour

les parents qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Donner la **priorité aux parents qui travaillent** ou qui sont en recherche active d'emploi dans l'attribution de places en crèche ;
- Créer une **liste unique** et digitalisée des demandes de places, afin que les parents ne remplissent qu'un seul dossier pour les crèches de la zone géographique souhaitée ;
- Proposer un modèle de **collaboration entre les crèches et les entreprises** ;
- Inciter à la création de crèches lors de l'établissement des **charges d'urbanisme** ;
- **Revaloriser et promouvoir les métiers** de l'enfance pour résorber la pénurie ;
- Intensifier la **construction** (Région) et financer la **rénovation** (COCOF) des crèches.

SANTÉ

Une Ville qui prépare une avenir sain pour les Bruxellois(es)

La santé est un droit fondamental, qui a été bafoué ces dernières années, notamment dans la gestion calamiteuse de la crise Covid par le Gouvernement bruxellois. Ces chiffres témoignent de la situation :

- 32,6 % des Bruxellois(es) n'ont pas de médecin généraliste (chiffres de l'IBSA, 2021) ;
- 1 senior bruxellois sur 3 déclare ne pas être en bonne santé ;
- 1/3 des Bruxellois(es) a de très faibles connaissances en matière de santé.

Pour financer nos mesures, nous proposons :

1. De **conditionner les subsides à une évaluation des performances**. Le Gouvernement ne peut plus subsidier à tout-va, sans le moindre retour sur investissement ;
2. De permettre des **mutualisations volontaires entre associations**, afin d'engendrer des économies importantes pour financer nos priorités en santé ;
3. D'investir dans la **silver économie** (enjeux économiques liés aux personnes âgées), en pleine croissance à l'échelle mondiale, pour que Bruxelles en devienne un pôle : santé connectée, soins intégrés, robotique, tourisme et mobilité des seniors, etc. ;
4. **D'investir massivement dans la prévention** en amont, notamment pour la détection précoce des cancers, afin d'éviter d'innombrables frais pour la sécurité sociale.

Sur le plan institutionnel, le partage des compétences en matière de santé publique et de programmes de prévention ne permet pas une collaboration étroite entre les différents niveaux de pouvoir et conduit à avoir 9 ministres en charge de la Santé en Belgique.

Ce n'est pas le protocole d'accord relatif à la prévention signé entre l'État fédéral et les entités fédérées en 2016 qui a permis de pallier cet éclatement des responsabilités.

Pour le MR, la prévention doit être refédéralisée afin de définir des objectifs de santé communs. L'un des objectifs prioritaires sera le renforcement des programmes de dépistages afin de renforcer la surveillance et la prévention des maladies. Une attention particulière devra notamment être portée aux maladies liées à l'alcool, au tabac et à l'obésité.

Enfin, le Covid a montré comme la Région bruxelloise était mal équipée pour gérer une crise majeure, avec tous les patinages liés à la vaccination et au tracing. Près de 34 000 personnes sont décédées du Covid en Belgique (Sciensano: epistat.sciensano.be). A Bruxelles, ce chiffre est de 4500, représentant ainsi 13% des décès. (Sciensano: epistat.sciensano.be)

Sur base des recommandations de la commission spéciale Covid, il s'agira d'anticiper davantage les prochaines pandémies en établissant une capacité de commandement unique et des plans d'urgence adaptés.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Réaliser un cadastre précis des pénuries** en matière de professions médicales de première ligne pour identifier précisément les carences et les besoins ;
- Lutter contre les pénuries de médecins généralistes et de psychiatres dans certains quartiers en incitant ces médecins, via un bonus financier ou un incitant fiscal, à effectuer leur stage ou leur assistantat dans un quartier déficitaire, pendant une période déterminée à la fin de leur étude ;
- Rapprocher les Bruxellois(es) de leur santé en les encourageant à avoir un médecin de référence et en soutenant des initiatives sur le terrain comme le déploiement d'équipes mobiles de prévention et de promotion de la santé, en collaboration avec les autorités locales (sur l'expérience des médibus) ;
- Ouvrir une nouvelle ère en misant sur la **technologie**, mettant en avant les avancées comme la téléconsultation notamment, facilitant l'accès à un médecin (lorsque cela s'y prête) aux Bruxellois(es) ;
- Assortir le nouveau Plan Social-Santé Intégré (PSSI) de priorités claires, budgétées avec un calendrier et des objectifs précis, plutôt que de se contenter comme l'a fait le Gouvernement bruxellois d'un catalogue de mesures ;
- Faire de la **santé mentale** une cause nationale ;
- Protéger le statut d'aidant proche, en instaurant un droit de répit, en créant et en soutenant des lieux existants de répit exclusivement réservés aux aidants proches ;
- Permettre aux pharmaciens de réaliser certains actes ou conseils médicaux ;
- **Œuvrer** pour que les lignes d'écoute redirigent les appelants vers d'autres services ;

- Améliorer l'accessibilité et les prises en charge aux soins psychiatriques ;
- Augmenter le nombre de services de santé mentale agréés, pour répondre à la saturation, avec une attention toute particulière au public jeune, fort fragilisé et aux personnes en errance ;
- Augmenter les canaux de soutien psychologiques auprès des indépendants ;
- Faciliter la prévention des risques psychosociaux au travail pour éviter le stress et le burn-out : analyse de l'environnement de travail, évaluation des risques ;
- Combattre l'insécurité en ayant davantage recours à la procédure Nixon, qui permet une admission forcée de la personne en psychiatrie, en cas de danger pour elle-même ou pour autrui ;
- Anticiper les prochaines pandémies en établissant une capacité de commandement unique et en dotant la Région bruxelloise d'un plan d'urgence « multirisques » ;
- Tirer les leçons de la Crise Covid en suivant les principales recommandations issues de la commission parlementaire spéciale Covid 19. Celles-ci incluent notamment le maintien du fonctionnement des services tout en garantissant l'accès au matériel de protection, de s'assurer que toute mesure de restriction de liberté réponde à une grille d'analyse sur 3 critères (légalité, légitimité, nécessité) ou encore de maintenir l'accès aux services de santé mentale en présentiel ;
- Lutter contre les fake news en matière d'informations sur la santé ;
- Attacher une attention spécifique à la santé des personnes LGBTQIA+, en soutenant et en pérennisant le nouveau projet de Maison médicale Arc-en-Ciel Grands Carmes, en renforçant la sensibilisation contre le sida (VIH) et contre l'hépatite C ;
- Assurer une prise en charge égalitaire des patients, en favorisant la déconstruction des stéréotypes vis-à-vis de l'origine ethnique de la patientèle, en particulier pour les personnes afrodescendantes ;
- Mieux lutter contre les maladies de notre temps, en renforçant le dépistage précoce (ex. : cancer du sein) et en accentuant la sensibilisation (ex. : l'endométriose) ;
- Développer des politiques plus transparentes pour les perturbateurs endocriniens ;
- Prendre en compte la dimension de genre dans toutes les politiques de santé.
- **Poursuivre une politique hospitalière forte et innovante** en favorisant les collaborations fructueuses grâce aux réseaux hospitaliers pour garantir une qualité de soins aux Bruxellois(es) à la pointe des nouvelles technologies. Pour ce faire, nous veillerons à :
 - Simplifier le financement des hôpitaux pour plus d'efficacité, de flexibilité et de transparence ;
 - Monitorer étroitement l'évolution du déficit des structures hospitalières, et en

particulier celles pour lesquelles les communes sont actionnaires ;

- Diminuer la charge financière des services administratifs pour allouer davantage de moyens aux soins et au personnel soignant ;
- Encourager la mise en place de projets pilotes en intelligence artificielle au sein des hôpitaux.

POLITIQUES SOCIALES

Une politique soutenant le secteur non-marchand

Le secteur non-marchand joue un rôle clé pour le bien-être de la population bruxelloise, comme l'aide sociale et l'aide aux familles, la Santé, les Personnes porteuses de handicap et les politiques de cohésion sociale. Il est essentiel d'assurer un soutien et un financement aux organisations du secteur.

Le MR entend poursuivre un soutien au secteur en matière de santé et d'aide aux personnes à la hauteur des enjeux au travers de mission confiées par la Commission communautaire française (COCOF) pour les institutions francophones et par la Commission communautaire commune (COCOM) pour les institutions bilingues.

Notre programme pour le secteur non-marchand se répartit sur les compétences de la **Santé**, de l'aide aux personnes porteuses de **Handicap** et des **Politiques sociales**, qui se déclinent dans la lutte contre le **sans-abrisme** et contre la **pauvreté**, l'égalité des chances et la lutte contre les **discriminations**, **l'égalité entre les femmes et les hommes**, la lutte contre les **violences faites aux femmes**, la politique **familiale**, la réinsertion des **personnes prostituées** dans la société, la **santé sexuelle**, les **Seniors**, la lutte contre la **toxicomanie**, le **Parcours d'intégration obligatoire** et, enfin, la **Cohésion sociale**.

En la matière, nous nous engageons à soutenir la création d'emplois structurels, en mettant l'accent sur les politiques fonctionnelles pour garantir l'efficacité de l'offre de services. Il importe également de valoriser l'image des métiers du non-marchand, en particulier ceux en pénurie, afin d'attirer davantage de talents vers ces secteurs essentiels. Dans l'optique du bien-être au travail, nous souhaitons favoriser un dialogue constant et une écoute active afin de réduire préventivement le nombre d'absences pour maladie de longue durée.

De plus, nous plaçons pour des programmes de remise au travail après une longue maladie, notamment en améliorant les conventions de réintégration professionnelle en Région bruxelloise. Pour assurer un cadre institutionnel plus sécurisant, nous nous engageons à garantir le paiement des subventions suffisamment tôt dans l'année. Enfin, il est primordial d'alléger la charge administrative pesant sur les travailleurs de première ligne. Cela passe par la simplification administrative et le développement de la mutualisation des services de support et la digitalisation des échanges de documents justificatifs entre le secteur et les pouvoirs subsidiaires.

HANDICAP : UNE VILLE ACCUEILLANTE POUR LES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP

De manière générale, le terme **handicap** désigne « l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles ».

En Belgique, 9% des 15-64 ans sont en situation de handicap ou souffrent de problèmes de santé les limitant fortement dans leurs activités ; seulement 23 % d'entre eux ont un emploi. À Bruxelles, nous manquons malheureusement de données chiffrées actualisées.

Malgré ces constats, on estime qu'il y a à Bruxelles entre 200 et 1.400 personnes en attente d'intégrer un Centre de Jour pour Adultes (CJA) et plus de 800 un Centre d'Hébergement pour Adultes (CHA). Concernant les enfants, environ 170 sont en attente d'intégration d'un Centre de Jour pour Enfant Scolarisé (CJES). Les places spécifiques pour les personnes avec un double diagnostic (handicap mental et physique) ou atteintes d'autisme sont quasi inexistantes.

Des efforts substantiels doivent être réalisés au niveau de **l'accessibilité** de la ville. Pour ce qui concerne les **transports en commun**, alors qu'il était prévu que 100 % des métros soient accessibles aux PMR en 2019, de très nombreuses stations restent dépourvues d'ascenseurs et leur nombre n'a pratiquement pas évolué ces dernières années.

Concernant les **piétons**, du travail reste encore à accomplir pour réaliser les objectifs du plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE), afin de résorber les 163.000 non-conformités vis-à-vis du cahier d'accessibilité piétonne, élaboré depuis 2014.

Par ailleurs, sur les 111 **espaces verts** gérés par Brussels Environnement, seuls 42 sont accessibles aux PMR, soit 37%. L'objectif doit être de 100 %, phasé en une législature.

Depuis 2016, une ordonnance introduit la dimension du handicap dans toutes les politiques ainsi qu'au niveau local. Depuis, chaque ministre bruxellois a choisi un projet-pilote à porter en la matière et les actions locales sont aussi en cours. Bien que des brochures et des conseils aient foisonné, il manque toujours un plan d'actions qui concrétise cette ordonnance.

Par ailleurs, alors que dans de nombreux pays, dont la France depuis 2005, il existe de lourdes sanctions pour les institutions qui ne respectent pas les engagements pris en matière d'inclusion, aucune sanction n'est prévue à Bruxelles, que ce soit en matière d'accessibilité, de logement, d'emploi ou d'inclusion scolaire. Nous souhaitons mettre en place un système de sanctions progressif, dans lequel l'argent des amendes alimenterait **un fond intégralement versé au secteur associatif du handicap**.

La problématique du transport scolaire pour les enfants de l'enseignement spécialisé est malheureusement toujours d'actualité, en particulier pour la longueur des trajets : en 2021, 37 % des enfants bruxellois effectuaient un trajet en bus de plus de 2 heures par jour et 7 % de plus de 3 heures par jour. Il est dès lors impératif de mettre en place une **réforme du secteur du transport scolaire** avec toutes les parties prenantes, dont la Ligue des familles.

Les services publics ont un rôle d'exemplarité en matière d'accessibilité : ils doivent garantir que leurs **sites web et applications sont accessibles** à tous les citoyens, y compris les personnes en situation de handicap. Il est urgent de rattraper le temps perdu : aujourd'hui, seules sont prévues de la sensibilisation et de la formation du personnel. Il

faut aller plus loin vis-à-vis de ces administrations dont les sites web et applications ne sont pas accessibles à toutes et tous.

Enfin, le MR estime que l'**intégration socio-professionnelle** des personnes en situation de handicap est absolument fondamentale. Pour cette raison, il est essentiel d'apporter des solutions aux crises vécues par les **Entreprises de Travail Adapté (ETA)**, qui offrent un emploi adapté et personnalisé, incluant un suivi social, des assistants sociaux et des ergothérapeutes.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Augmenter le nombre de places** dans les Centres de Jour pour Adultes (CJA) et pour enfants scolarisés (CJES) ainsi que dans les Centres d'Hébergement pour Adultes (CHA), en prévoyant des places spécifiques pour les personnes à **double diagnostic** (handicap mental et physique) et pour les personnes atteintes **d'autisme** ;
- Mettre en place **une liste d'attente unique et ajuster les normes d'encadrement pour les structures d'accueil**, qu'elles soient financées par la COCOF ou par la COCOM ;
- Baisser le **seuil d'accessibilité aux services d'accompagnement** ;
- Assurer une meilleure qualité dans l'**aide à la recherche et la formation d'emploi** ;
- Créer un **réfèrent « ressources humaines handicap »** au sein de chaque administration locale, véritable lien entre les administrations, les travailleurs handicapés et les associations spécialisées ;
- Rendre les **sites web des administrations publiques** accessibles à toutes les personnes porteuses de handicap ;
- **Aménager l'espace public et l'ensemble des bâtiments publics** régionaux **accessibles** aux personnes porteuses d'un handicap ;
- Imposer dans le contrat de gestion de la STIB l'**accessibilité autonome aux PMR** ;
- Augmenter les subventions régionales aux communes pour accélérer la mise en conformité de **l'accessibilité de l'espace public** ;
- Fixer un objectif de **100 % d'espaces verts accessibles**, phasé en une législature ;
- Faire respecter **l'obligation d'engager** des personnes porteuses de handicap dans les administrations ;
- Créer un **fond intégralement versé au secteur associatif du handicap**, alimenté par l'argent des amendes dressées à l'encontre des institutions qui ne respectent pas les engagements pris en matière d'inclusion ;
- Assurer une **réforme du transport scolaire** : résorption de la pénurie de chauffeurs via la création d'un statut de flexi-job pour renforcer l'attractivité de la profession, augmentation et formation des accompagnateurs, mutualisation des circuits, création de synergies entre Régions, usage de technologies innovantes (plateformes,

applications de tracking) et solutions alternatives, comme les rangs à pied ;

- Soutenir les **Entreprises de Travail Adapté (ETA)** en encourageant les administrations à passer des marchés publics avec sous-traitance en ETA, comptabiliser les ETA en équivalents temps plein (ETP) et augmenter le budget pour promouvoir le secteur ;
- **Généraliser les heures silencieuses dans les magasins** afin de protéger les personnes atteintes d'autisme des bruits extrêmement perturbateurs ;
- Garantir un meilleur accès aux **crèches** pour les enfants en situation de handicap ;
- Maintenir les **aides pour les personnes déficientes visuelles de plus de 65 ans** ;
- Garantir des **logements** de qualité et **adaptés au handicap** ;
- Inciter et sensibiliser à la pratique du **handisport** ;
- Faire de Bruxelles une **ville « handi-friendly »**, via un plan d'actions pour l'accessibilité de l'espace public, des trottoirs, des bâtiments et des transports en commun ;
- Inclure davantage les personnes en situation de handicap dans **l'enseignement ordinaire** ;
- Assurer la bonne mise en place de la **Maison de l'Autisme**.

SENIORS : UNE VILLE QUI CHANGE LE REGARD SUR LE VIEILLISSEMENT

Changer le regard sur le vieillissement !

Malgré l'augmentation constante du nombre de seniors et les projections indiquant une hausse de 20 % des dépenses publiques de santé d'ici à 2060 en raison de l'allongement de l'espérance de vie, la Région bruxelloise ne dispose pas encore d'une stratégie réfléchie sur le vieillissement. **L'énergie des aînés** constitue pourtant un des moteurs de notre société. En Belgique, le bénéfice économique lié à l'activité bénévole des plus de 55 ans représenterait en effet 2,3 milliards d'euros par an.

Les maisons de repos doivent évoluer vers des espaces de vie plus complets, intégrant le bien-être et les besoins des résidents. Nous proposons de recentrer les projets d'accueil des Maisons de Repos (MR) et des Maisons de Repos et de Soins (MRS) autour du concept de "maisons de vie", favorisant un cadre plus chaleureux et moins médicalisé.

Dans cette optique, nous nous opposons fermement à la réforme du secteur enclenché par le Ministre Maron. Nous sommes préoccupés par le rééquilibrage idéologique de cette réforme qui favorise un recul du secteur privé sans évaluer adéquatement la capacité du secteur public et associatif à prendre en charge les lits qui disparaissent au cours des prochaines années. Or, nous le savons, notre Région a été confrontée à l'augmentation de près de 15% des personnes de plus de 80 ans en 2023 (Ibsa). Une tendance qui devrait se confirmer également pour les années à venir.

Les conséquences financières à long terme pour le secteur public et le risque de fuite

du secteur privé hors de Bruxelles, mettent en péril l'offre de soins pour nos aînés. Nous sommes convaincus que la qualité des soins ne devrait pas être compromise par des considérations purement idéologiques.

Nous préconisons également une utilisation polyvalente des espaces institutionnels, permettant d'accueillir d'autres activités telles que des crèches, des espaces de coworking ou des commerces de proximité. La présence des aînés aux côtés des jeunes favorise l'échange intergénérationnel.

En matière de choix de la maison de repos, nous insistons sur l'importance de l'accessibilité géographique et du prix, tout en garantissant la qualité des soins et de l'encadrement. Le type de structure, qu'elle soit publique, associative ou privée, n'est que secondaire pour la personne en perte d'autonomie. La qualité de l'encadrement et des soins doit, quelle que soit la structure, être garantie.

Nous soutenons les initiatives privées et défendons le libre choix de la personne âgée, tout en renforçant les dispositifs de prévention de la maltraitance et en sensibilisant le personnel à l'accueil des personnes âgées LGBTQIA+.

Nous appelons à une intégration des évolutions démographiques dans les normes d'encadrement, avec une simplification administrative pour permettre un meilleur accompagnement des personnes âgées.

Pour respecter le choix de vie des personnes âgées qui souhaitent continuer à vivre dans leur logement, le MR soutient la mise en place d'aides facilitant la réalisation d'aménagements. Le MR souhaite généraliser les aides à l'adaptation du logement quel que soit l'âge et permettre de déduire fiscalement les coûts liés à cet aménagement.

Afin de lutter contre l'isolement, le MR encourage le développement de logements dits « Kangourou » et leur reconnaissance légale.

Finalement, il manque une impulsion politique pour développer la Silver économie (= économie des seniors) : nos aînés sont également des consommateurs, et en croissance dans de nombreux secteurs tels que le logement, l'alimentation, les aides à domicile... et la santé. La Silver économie adresse les défis liés au vieillissement de la population, crée des emplois, soutient l'indépendance et la qualité de vie des personnes âgées et favorise l'innovation. Le MR soutient le développement de solutions technologiques facilitant la vie des seniors, comme les dispositifs de téléaccompagnement liés à l'Intelligence Artificielle.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Renforcer les services d'aides et de soins à domicile afin de retarder au maximum l'entrée en maisons de repos/ maisons de repos et de soins (MR/MRS) ;
- Promouvoir les structures intermédiaires entre le domicile et la maison de repos, comme les centres de court séjour ou les résidences-services (sociales) ;
- Transformer les lieux de vie en s'éloignant du modèle qui ressemble à un hôpital ;
- Poursuivre les efforts contre la maltraitance des aînés ;

- Aller plus loin que la réforme en cours des agréments, en changeant les mentalités :
 - Faire un accompagnement personnalisé (connaissance du résident, de son histoire) ;
 - Augmenter l'autodétermination des aînés au sein des MR, avec une attention particulière aux projets de vie et aux choix thérapeutiques des résidents.
 - Personnaliser les lieux pour que nos aînés se sentent chez eux ;
- Soutenir les MR/MRS ainsi que d'autres institutions d'hébergement en y améliorant l'offre de soutien psychologique, tant pour le personnel que pour les bénéficiaires ;
- Promouvoir le testament de vie ;
- Créer de nouveaux programmes pilotes, à l'instar des « maisons des grands-parents » au Canada, où les aînés aident les jeunes générations ;
- Envisager la création d'un Conseil consultatif régional des aînés ;
- Mener une réflexion sur l'octroi d'une allocation vieillesse aux seniors 65+ ;
- Développer la **silver économie** (enjeux économiques liés aux personnes âgées) en :
 - faisant de Bruxelles le **nouveau pôle de la health-tech**, en poursuivant la révolution numérique dans le secteur de la santé et des soins ;
 - développant l'utilisation des **nouvelles technologies et l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé** : imagerie médicale, pharmacologie, analyse de risques, etc. ;
 - impulsant des partenariats publics-privés avec des entreprises et chercheurs actifs dans les domaines de l'IA, comme des start-up sur la chute des personnes âgées ;
 - mettant en avant la télémédecine, notamment pour réduire les délais d'attente pour obtenir une consultation à l'instar de Tel-Aviv ou Barcelone ;

UNE VILLE AUX SOLUTIONS PERENNES POUR LES PERSONNES SANS-ABRIS

Avec une augmentation de 315% du nombre de personnes en situation de sans-abrisme et de mal logement entre 2008 et 2022, notre Région est de loin la plus touchée du pays. Pourtant, les dépenses allouées dans la lutte contre le sans-abrisme n'ont cessé de croître ces dernières années. Rien que sous cette législature, ce sont plus de 21 millions d'euros supplémentaires qui ont été investis. Des sommes faramineuses pour en fin de compte, très peu de résultats.

Si la situation n'a cessé de s'aggraver, au-delà des crises successives que nous avons connues, c'est en raison de cette approche basée sur l'aide d'urgence, si chère au parti

à la tête de la Région depuis près de 20 ans (le Parti socialiste, pour ne pas le nommer).

Pour les libéraux, c'est bien en développant des solutions pérennes et émancipatrices que l'on parviendra à de réels résultats. Il ne s'agit pas de réduire les dépenses sociales, mais bien d'en assurer une meilleure gestion.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Créer un Conseil bruxellois pour la réduction de la pauvreté, à l'instar du Conseil consultatif national sur la pauvreté au Canada ;
- Intensifier le Housing First, via le développement de logements temporaires, et l'élargir à d'autres publics en proposant un accompagnement spécifiquement pour les personnes vulnérables, telles que les femmes victimes de violences conjugales, les jeunes ou les personnes souhaitant sortir de la prostitution ;
- Accélérer la rénovation du bâti afin de rendre accessible les 300 logements inhabitables pour cause d'insalubrité au sein de notre Région ;
- Ajouter un critère donnant la priorité à tout candidat-locataire en situation de sans-abrisme afin qu'il ait plus facilement accès aux logements sociaux ;
- Activer temporairement des bâtiments et terrains en cours de reconversion pour créer des habitats légers afin de répondre aux situations d'urgence sociale,
- Élargir l'offre de douches sociales et en les rendant accessibles aux personnes en logement, comme à Paris, et développer les douches sociales pour les femmes ;
- Créer des distributeurs pour que les sans-abris puissent se procurer des biens de première nécessité (dentifrice, couverture, etc.), comme au Royaume-Uni ;
- Renforcer la guidance à domicile ;
- Intensifier la formation du personnel des maisons d'accueil, des maisons communautaires et d'abris de nuit aux enjeux d'assuétudes et de santé mentale ;
- Encourager les projets tels que les habitats groupés solidaires ;
- Assurer plus de garanties aux locataires pour dénoncer l'insalubrité de leur logement ;
- Développer des abris de nuits et des logements communautaires d'urgence pour les femmes victimes de violences et renforcer le logement de transit ;
- Prévoir des logements d'urgence pour sans-abris avec leurs animaux domestiques ;
- Mettre en place des casiers solidaires gratuits afin que les personnes aient un espace sécurisé où ranger leurs affaires personnelles.

UNE VILLE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

37,6% des Bruxellois(es) étaient à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2023. C'est

autant qu'en 2019, c'est-à-dire le début de cette législature. Là encore, on constate que c'est au sein de notre Région que la situation est la plus précaire, la moyenne nationale s'élevant à 18,6%. La corrélation entre le niveau d'instruction et le taux de pauvreté est également démontrée.

Notons également que certains groupes de population courent un risque de pauvreté plus élevé que d'autres : les femmes, de plus en plus touchées par la pauvreté. ; les personnes âgées ; les familles monoparentales et les familles à faible intensité de travail.

L'emploi constitue le meilleur rempart contre la pauvreté. Nous aspirons à renforcer considérablement les programmes de réinsertion par l'emploi pour les individus en situation de précarité, en offrant une perspective bien plus enrichissante que celle de la simple survie. Nous devons soutenir activement toutes les structures qui contribuent significativement à la réinsertion professionnelle des individus en situation de vulnérabilité et qui ont démontré des résultats positifs, à l'instar de **Team4job**.

Enfin, les différentes crises qui ont frappé notre pays ces dernières années ont davantage plongé de nombreux ménages dans la précarité. À titre d'exemple, en 2020, 26,5 % des ménages de la Région de Bruxelles-Capitale étaient en précarité énergétique. Cela s'explique notamment par une plus forte proportion de familles monoparentales et de locataires. La précarité hydrique concernait 21% des ménages bruxellois, le taux le plus élevé du pays.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Renforcer la sensibilisation au surendettement et du règlement collectif de dettes afin de réduire le nombre de personnes ayant recours aux services de médiation de dette ;
- Réaliser un Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté infantile ;
- Offrir aux associations les moyens humains et financiers pour remplir leurs missions ;
- Mettre l'accent sur les jeunes adultes en matière d'emploi et de formation ;
- Renforcer la politique de rénovation et prêter une attention pour les petits logements ;
- Renforcer les soutiens visant à améliorer la qualité du logement et/ou sa performance énergétique et augmenter l'offre en matière de prêts hypothécaires sociaux ;
- Proposer aux personnes aux revenus faibles et aux jeunes un accompagnement dans la gestion de leur budget (par exemple via les CPAS) afin d'éviter les problématiques telles que le surendettement, la perte de logement, etc. ;
- Lutter contre le non-recours aux droits par la mise en place du « revenu universel d'activité », comme cela a été mis en œuvre en France récemment ;
- Renforcer le soutien des CPAS aux personnes précaires et assurer une communication complète et claire sur les droits et aides sociales auxquels ils peuvent prétendre.

UNE POLITIQUE DES FAMILLES EN PHASE AVEC LA RÉALITÉ

Depuis 2019, les allocations familiales ont été régionalisées. À Bruxelles, c'est la Commission communautaire commune (COCOM) qui est compétente pour cette matière, qui a suscité des difficultés de mise en œuvre par le passé. Il est essentiel d'assurer le financement des allocations en tant qu'outil d'aide à la parentalité et de lutte contre la pauvreté des enfants.

Une attention particulière portée aux familles monoparentales

En 2022, la Région de Bruxelles-Capitale enregistrait un total de 65.482 familles monoparentales, avec une proportion de 80 % gérées par des femmes.

Les difficultés encourues par ces familles, et plus particulièrement par les mères monoparentales, sont nombreuses : charge mentale accrue (car elles supportent à elles seules toutes les charges du quotidien) et un risque de pauvreté plus élevé. Par ailleurs, dans de nombreux cas, ces femmes sont confrontées à la diminution de leurs revenus à la suite d'une séparation, à une répartition inégale des frais liés aux enfants, au coût du logement ou encore en raison du marché de l'emploi causé par un manque de flexibilité ou de disponibilité pour allier l'éducation des enfants et le travail.

Sans oublier que les femmes travaillent souvent dans des secteurs précaires à faible rémunération. Ainsi, il devient difficile d'une part de supporter seule les besoins du ménage, mais aussi d'accéder à certains impératifs tels qu'à une alimentation équilibrée, à la crèche, à un logement, à la culture, aux sports, aux loisirs ou encore aux soins de santé.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Assurer le financement des allocations familiales, qui constitue un outil d'aide à la parentalité et de lutte contre la pauvreté des enfants ;
- Maintenir un droit aux allocations familiales pour tous les enfants, quel que soit leur milieu socio-économique ;
- Développer les activités extrascolaires à prix démocratiques et en horaire atypique ;
- Renforcer la flexibilité au travail en proposant à plusieurs catégories de personnes, dont les parents célibataires, des horaires adaptés et en favorisant le télétravail ;
- Développer des espaces communautaires pour les familles monoparentales en y intégrant également des équipements et des services collectifs, dont les crèches ;
- Généraliser le projet « Miriam » dans tous les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale pour soutenir les familles monoparentales.

UNE VILLE QUI REINSÈRE SOCIO-PROFESSIONNELLEMENT LES PERSONNES PROSTITUÉES

Il y aurait 23.000 personnes prostituées en Belgique, sans tenir compte des personnes qui se prostituent dans leur domicile privé, ni de celles qui se prostituent clandestinement.

Sortir de la prostitution est pour la plupart d'entre elles semé d'embûches : stress post-traumatique, addictions, manque de formation et/ou d'expérience professionnelle, etc. Elles se retrouvent alors contraintes d'exercer des emplois précaires à faible rémunération, ce qui rend primordial la mise en place d'une politique à destination des personnes prostituées.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Réaliser une étude quantitative sur la prostitution en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Élaborer un programme transversal de sortie de la prostitution, mobilisant les compétences de la Santé et de l'Aide aux personnes, du Logement, de l'Emploi, de l'Égalité des chances ;
- Prévoir un accompagnement par Actiris des personnes sortant de la prostitution pour la recherche d'un emploi ou de formations, notamment pour la rédaction d'un CV ;
- Intégrer ces personnes, souvent confrontées à des assuétudes en raison de leur activité prostitutionnelle, dans le programme Housing First ;
- Créer, en partenariat avec les associations de terrain (santé, sociale et d'accompagnement des personnes prostituées), des campagnes de communication au sujet du parcours de sortie de la prostitution et de toutes les aides qui sont proposées ;
- Renforcer les ressources humaines et financières des associations actives en matière de santé et de l'Aide aux personnes accompagnant les personnes prostituées ;
- Former davantage les personnels des CPAS à cette problématique.

DROGUES : UNE VILLE QUI LUTTE INTELLIGEMMENT CONTRE LA TOXICOMANIE

Comme d'autres villes en Europe et dans le monde, Bruxelles connaît malheureusement depuis plusieurs années une explosion de la toxicomanie, qui se traduit entre autres par une augmentation des personnes en errance, notamment dans les stations de métro. Ces usages ont un impact important sur le sentiment général d'insécurité.

La consommation de drogues à Bruxelles a muté vers des nouvelles formes : héroïne, crack, xylazine, (« drogue du zombie ») protoxyde d'azote, etc. Rien qu'au niveau du crack, l'ASBL Transit a vu les demandes augmenter de 10% en 5 ans.

Le MR Bruxelles propose une "stratégie drogues" axée sur la sécurité et le sevrage complet, ainsi qu'un modèle s'inspirant de la politique suisse, qui s'articule autour de 4 axes : prévention, traitement, répression et réduction des risques. Cette politique suisse, dont les mesures font l'objet d'une évaluation régulière, a des effets significatifs, tels que la réduction des décès liés à la consommation de drogue, la baisse de la criminalité, l'amélioration de la santé des personnes dépendantes aux substances et la disparition des consommations à la vue de tous.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Créer un plan ambitieux de lutte contre la toxicomanie avec un volet sur la sécurité, en particulier dans les quartiers avec des salles de consommation à moindre risque ;
- Transformer les actuelles “salles de shoot” en véritables “salles de consommation de drogues à moindres risques”, où chaque usager est accompagné dans un processus socio-médical, où il doit décliner son identité avant d’entrer et où il est inscrit proactivement dans un parcours de sortie d’assuétude ;
- Promouvoir une vision du sevrage complet en cas de traitement, lorsque c’est possible, afin de remettre le patient sur le chemin d’une vie normale ;
- Mieux anticiper la gestion des nouvelles tendances (comme la « drogue du zombie ») ;
- Développer les actions de sensibilisation envers les publics jeunes, notamment en milieu festif ou dans l’enseignement, pour avertir des dangers de la consommation ;
- Lutter contre l’hépatite C, en sensibilisant davantage sur les pratiques de consommation de drogues à risque.

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET PARCOURS D’INTÉGRATION : UNE VILLE QUI OFFRE DES COURS OBLIGATOIRES AU PROFIT DE L’INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

Une gestion mieux coordonnée pour l’accueil des migrants

En tant que capitale et principale ville du pays, Bruxelles est particulièrement confrontée aux migrations internationales, qu’il s’agisse de migrants économiques, de transmigrants (migrants en transit vers d’autres pays) ou encore de réfugiés et de demandeurs d’asile.

Lorsque les politiques d’asile et d’immigration sont correctement gérées, elles constituent un apport positif pour la société bruxelloise. Malheureusement, la situation actuelle amène son lot de personnes en errance, fortement précarisées et parfois toxicomanes. Cette situation n’est plus acceptable.

Les compétences relèvent principalement du niveau fédéral, pour lequel il est notamment essentiel de lutter davantage contre l’immigration illégale, d’accroître le contrôle des règles en vigueur pour les personnes en situation irrégulière et de renforcer les capacités d’accueil pour éviter que des personnes en situation de régularisation ne se retrouvent à la rue.

L’intégration des « primo-arrivants » est en revanche une compétence régionale (bruxelloise).

Un module de cours obligatoires au profit de l’intégration socio-professionnelle des étrangers !

Le parcours d’intégration pour les primo-arrivants revêt une importance fondamentale pour permettre aux étrangers, arrivés récemment sur le territoire belge, de prendre

connaissance des informations fondamentales qui permettront leur meilleure inclusion dans la société bruxelloise : droits et devoirs des citoyens, en Belgique et à Bruxelles, cours de français (ou/et de néerlandais), formation à la citoyenneté belge, valeurs démocratiques, etc.

Ce parcours d'intégration est devenu obligatoire à Bruxelles depuis 2022, soit avec 20 ans de retard sur la Flandre et bien que le MR avait défendu pareille obligation dès 2003. Pendant très longtemps, ce dossier a en effet été géré de manière catastrophique par les gouvernements successifs (essentiellement socialistes), qui refusaient pour des raisons idéologiques d'imposer un parcours obligatoire.

Vingt ans plus tard, le caractère obligatoire du parcours ne fait plus débat dans aucune formation politique. Que de temps perdu !

Si le MR se réjouit d'avoir enfin été entendu, notre vision sur les modalités de mise en œuvre de ce parcours diffère profondément de celle de la majorité PS/Ecolo : aujourd'hui, le parcours est valablement achevé à l'issue d'un simple suivi des cours (« attestation de suivi ») ; or, nous estimons qu'il serait plus efficace, dans l'intérêt de la bonne intégration des personnes concernées, d'imposer une « attestation de réussite », qui nécessiterait de passer certains tests à l'issue du parcours, comme c'est d'ailleurs le cas en Flandre.

Par ailleurs, des études ont démontré que l'insertion socio-professionnelle des personnes ayant suivi le parcours était extrêmement faible. Nous pensons dès lors qu'il est indispensable de renforcer largement la dimension d'orientation professionnelle, de mise à l'emploi ou à la formation dans le cadre du parcours, afin que les personnes bénéficiaires puissent trouver une réelle autonomie sur le long terme.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Se doter d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des différents modules proposés par le parcours (cours de français, cours de citoyenneté, insertion socio-professionnelle, etc.), afin de réorienter si nécessaire le contenu de certains cours ;
- Renforcer les synergies avec les opérateurs de la formation professionnelle et de l'emploi (notamment Actiris et Bruxelles Formation), afin de créer un réel levier vers une formation, un emploi et une stabilité financière pour les personnes étrangères ;
- Privilégier une attestation de réussite à l'issue du parcours, comme c'est le cas en Flandre, afin de s'assurer que le contenu des cours a été dispensé le mieux possible ;
- Envisager une inspection pédagogique des professeurs dans les Bureaux d'Accueil pour les Primo-Arrivants (BAPA) afin de s'assurer de la qualité des cours ;
- Intégrer dans le module « citoyenneté » un chapitre relatif à la neutralité de l'Etat et aux impositions que cette notion implique dans la société belge et bruxelloise.

UNE VILLE DANS LAQUELLE LA COHÉSION SOCIALE PERMET UNE RÉELLE ÉMANCIPATION

L'inclusion sociale d'un public fragilisé doit permettre une réelle émancipation

Le secteur de la cohésion sociale bruxellois regroupe quatre dimensions : l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes, l'apprentissage du français et l'alphabétisation, l'inclusion par la citoyenneté interculturelle et le vivre et le faire ensemble.

Concrètement, plus de 300 associations sont actives dans ces matières et sont à ce titre agréées et subsidiées par la COCOF.

Un décret réformant le secteur a été adopté en 2018 afin de sortir des carcans d'une répartition budgétaire par commune pour privilégier une approche par quartier et par projet.

Si les missions poursuivies par ce secteur sont évidemment essentielles car elles permettent l'insertion sociale et le développement socioculturel d'un public fragilisé, la vision du MR Bruxelles diffère profondément de celle des partis PS et ECOLO : nous estimons en effet que ces politiques, largement financées par le contribuable bruxellois, ne peuvent plus se réaliser en « vase clos », sans lien avec le secteur de la formation professionnelle et de l'emploi qui, rappelons-le, constitue selon nous le principal levier d'émancipation des personnes fragilisées sur le moyen et le long terme.

Nous proposons dès lors que ces politiques de cohésion sociale deviennent étroitement liées à des politiques de sensibilisation et d'information vers les filières professionnelles porteuses, afin qu'elles deviennent un tremplin pour l'accès de ce public au marché de l'emploi.

Concrètement, nous proposons un partenariat structurel entre Bruxelles Formation et le secteur de la cohésion sociale, afin de profiter de l'étendue de ce réseau associatif et de la proximité de terrain qu'entretiennent les travailleurs sociaux avec les jeunes des quartiers fragilisés pour qu'ils puissent les orienter vers des métiers et des formations adaptées.

Cette démarche novatrice entend enclencher une nouvelle dynamique de mobilisation générale pour la formation professionnelle en Région bruxelloise.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Centraliser les activités de certaines associations afin de maximiser leur efficacité ;
- Développer davantage le **Service citoyen sur base volontaire** afin de favoriser l'engagement civique des Bruxellois(es), en y consacrant davantage de moyens et en vue de former une génération de jeunes citoyens engagés et responsables ;
- Soutenir le travail réalisé par le CRAcs, le CRÉDAF et le CRÉDASC en misant prioritairement sur l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française ;
- Créer un partenariat structurel entre Bruxelles Formation et le secteur de la cohésion sociale afin que les travailleurs des associations sensibilisent, informent et orientent leur public fragilisé sur les caractéristiques actualisées du marché de l'emploi et sur le large panel de formations existantes.

UNE VILLE DANS LAQUELLE LA SANTÉ SEXUELLE EST ASSURÉE PAR L'EVTRAS

Bien que la santé sexuelle soit un droit humain fondamental, l'accès à ce droit est loin d'être atteint : de nombreuses femmes en situation de pauvreté ont des difficultés pour accéder à la contraception, aux protections hygiéniques ainsi qu'à des installations sanitaires sûres et préservant leur intimité.

Sans oublier les nombreuses femmes qui, encore aujourd'hui, sont victimes de violences génitales (excision du clitoris). À Bruxelles, près de 10.000 femmes sont victimes de cette terrible pratique.

C'est pour toutes ces raisons que les cours EVRAS demeurent absolument fondamentaux.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Sensibiliser aux différents moyens de contraception, tant féminine que masculine, pour réduire le risque de grossesses non désirées et d'infections sexuellement transmissibles ;
- Veiller à une bonne application du guide EVRAS et à sa généralisation dans tous les quartiers ;
- Assurer une communication transparente à l'intention des parents d'élèves quant au contenu du guide EVRAS afin d'endiguer le phénomène des fake news ;
- Sensibiliser aux mutilations génitales féminines en informant sur les aides proposées aux femmes, comme le remboursement des aides médicales aux femmes excisées ;
- Réaliser une étude quantitative sur la précarité menstruelle afin d'estimer les besoins et faire de Bruzelle un partenaire clé dans la lutte contre la précarité menstruelle ;
- Sensibiliser à la problématique de l'inceste : EVRAS, campagnes dans les maisons de jeunes et les clubs sportifs, maisons médicales, administrations, etc. ;
- Renforcer le nombre de plannings familiaux sur les campus universitaires bruxellois car à ce jour, il n'existe qu'un centre (« Aimer » à l'ULB).

CULTURE, SPORT, JEUNESSE, AUDIO-VISUEL ET EDUCATION PERMANENTE

UNE VILLE DANS LAQUELLE LA CULTURE ET SON RAYONNEMENT PERMET LA RENCONTRE ET L'ÉCHANGE ENTRE TOU(TE)S LES BRUXELLOIS(ES)

Le paysage culturel bruxellois est extrêmement riche, multiculturel et varié. Certaines institutions culturelles ont un rayonnement international, qui contribue à l'attractivité et au charme de notre ville. Il est essentiel de trouver un juste équilibre entre l'appui aux grandes institutions culturelles, qui attirent un public international, et le soutien aux plus petits acteurs, qui permettent la diffusion de la culture de proximité aux Bruxellois(es).

Le fonctionnement institutionnel de la culture est particulièrement éclaté en Région

bruxelloise, la majeure partie des compétences relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Commission communautaire française est néanmoins compétente pour assurer une aide financière et structurelle aux **institutions culturelles de proximité**, qu'il est essentiel de soutenir pour assurer que la culture puisse se déployer **dans tous les quartiers** de notre ville.

Par ailleurs, depuis la dernière réforme de l'État, la Région bruxelloise a reçu de nouvelles compétences culturelles, qui lui permettent de créer et de subventionner de nouvelles institutions culturelles, dont des musées.

Le Gouvernement s'en est saisi, notamment pour créer la Fondation **Kanal**, le futur musée d'art contemporain bruxellois.

La création de ce musée est une excellente initiative, qui pourrait permettre de créer un nouveau grand pôle culturel d'ampleur internationale, en offrant une magnifique vitrine à l'art contemporain tout en transformant positivement la zone du Canal.

En revanche, la manière dont la création de ce musée a été conçue par les socialistes est extrêmement contestable et critiquée à juste titre par de nombreux acteurs culturels : **politisation** de la Fondation Kanal, **coûts exorbitants, manque de transparence** dans le budget présenté au Parlement, manque de collaboration avec les autres entités fédérées (dont la Fédération Wallonie-Bruxelles) et **absence de partenariat** tant avec les nombreux acteurs culturels bruxellois qu'avec les collectionneurs privés d'art contemporain belges.

De manière plus générale, la gouvernance culturelle bruxelloise pose problème, comme cela a également pu être observé avec le futur Musée du Chat, pour lequel la procédure de sélection du projet a manqué de transparence et d'impartialité.

Le MR souhaite mettre de l'ordre en créant une véritable **politique culturelle bruxelloise**, reposant sur des critères objectifs de sélection des projets et exigeant la collaboration directe avec les artistes bruxellois(es) ainsi qu'avec les principales associations concernées, comme l'ASBL « Quartier des Arts ».

Nous ferons évoluer le musée Kanal vers un projet dépolitisé, pour qu'il devienne fédérateur et représentatif du monde culturel bruxellois et pour qu'il rayonne à l'international.

Nous devons aussi assurer une meilleure mise en avant de notre magnifique patrimoine culturel immatériel, comme la Zinneke Parade, emblématique de la culture bruxelloise.

Enfin, la candidature de Bruxelles comme **Capitale européenne de la Culture en 2030** est un enjeu majeur pour le rayonnement de notre capitale à l'échelle internationale. Il s'agira de mener une politique volontariste pour porter cette candidature.

UNE VILLE DANS LAQUELLE LA CULTURE NE SE TRANSMET PAS QUE PAR L'ÉCOLE

Les activités parascolaires bruxelloises, qui sont en partie financées par la COCOF, doivent représenter un atout pour permettre aux enfants et aux jeunes adultes de découvrir d'autres horizons. Elles représentent donc un levier d'égalité des opportunités pour les Bruxellois(es).

UNE VILLE DANS LAQUELLE LE SPORT EST LE VECTEUR DE LIEN SOCIAL ET DE VALEURS UNIVERSELLES

Outre qu'il soit bénéfique pour la santé, tant mentale que physique, et qu'il constitue un puissant vecteur d'inclusion sociale, le sport véhicule des valeurs universelles qui doivent être davantage soutenues par les pouvoirs publics.

Le MR Bruxelles souhaite maintenir les efforts budgétaires visant à améliorer l'accès au sport, en particulier pour les plus jeunes, les femmes les personnes âgées et les personnes porteuses d'un handicap.

L'accès aux infrastructures sportives est encore trop contrasté, certains quartiers bruxellois étant moins fournis que d'autres. Cette fracture doit être résorbée afin de favoriser la pratique sportive de proximité dans tous les quartiers bruxellois.

Il est en outre essentiel de faire rayonner notre capitale autour des pratiques sportives à succès croissant à Bruxelles, en soutenant des projets d'ampleur nationale pour favoriser l'excellence, comme avec la création d'un stade national de Hockey.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

UNE VILLE DE CULTURE, POUR SES HABITANTS ET POUR SON RAYONNEMENT

- Soutenir les **institutions culturelles de proximité** qui dépendent de la COCOF, en s'assurant d'une diffusion culturelle qui touche un public varié **dans tous les quartiers** ;
- Créer une véritable **politique culturelle** en Région bruxelloise, avec des débats autour des projets prioritaires à porter et l'établissement de critères clairs pour leur sélection ;
- Réfléchir à la création d'une **instance impartiale** devant orienter les choix de politique culturelle, notamment en matière de muséographie ;
- Transformer la gouvernance du futur **musée d'art contemporain Kanal**, pour en faire un véritable projet fédérateur et transparent, en parfaite collaboration avec les autres entités fédérées, les artistes, les associations et les collectionneurs d'œuvres belges ;
- Assurer une meilleure promotion du **CIVA**, le Centre d'Information et d'exposition de la Ville, de l'Architecture, du Paysage et de l'Urbanisme ;
- Renforcer l'attrait du **patrimoine culturel immatériel**, comme la **Zinneke Parade** ;
- Réorienter les réflexions autour de la création d'un **Musée des Migrations**, pour en faire un lieu sur l'histoire et la mémoire, abordant sans tabou les défis d'intégration ;
- Porter politiquement la candidature de Bruxelles comme **Capitale européenne de la**

Culture en 2030 (BRUXELLES 2030) ;

UNE VILLE DANS LAQUELLE LA CULTURE NE SE TRANSMET PAS QUE PAR L'ECOLE

- Renforcer l'articulation entre le scolaire et l'extra-scolaire dans les écoles bruxelloises, en mutualisant les locaux disponibles en dehors des heures d'écoles ;
- Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire via la remédiation ;
- Soutenir la parentalité pour les parents moins impliqués dans l'éducation de leurs enfants ;
- Soutenir les organisations de jeunesse bruxelloises (scouts, etc.) ;
- Soutenir BX1, notre principal média audio-visuel francophone bruxellois, en assurant que son futur contrat de gestion permette la diffusion d'informations de qualité.

UNE VILLE OÙ LE SPORT EST UN VECTEUR DE VALEURS UNIVERSELLES

- Encourager les pratiques sportives en soutenant les créations, rénovations et extensions des clubs sportifs bruxellois ;
- Se baser sur le nouveau cadastre des sports bruxellois pour orienter les investissements vers les quartiers les moins fournis ;
- Défendre la création d'un nouveau stade de football pour l'Union Saint-Gilloise (USG), pour que ce club de première division puisse rester à Bruxelles, aux côtés du RSCA (Anderlecht) ;
- Soutenir spécifiquement la création d'un stade national de Hockey en Région bruxelloise ;
- Rendre accessible les salles de sports des écoles en dehors des heures scolaires ;
- Créer des piscines accessibles, en étant créatif (miser par ex. sur le partenariat public-privé) ;
- Reconnaître et encadrer l'e-sport, en donnant notamment un statut aux e-sportifs ;
- Renforcer la pratique du sport féminin, du sport pour les seniors et du handisport (sport pour personnes porteuses de handicap) dans les clubs bruxellois.

ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT

Une Ville qui valorise son réseau d'écoles (COCOF) et qui fait des principales universités et hautes écoles bruxelloises ses premiers partenaires pour le rayonnement de l'enseignement

Les principales compétences en matière d'enseignement relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En Région bruxelloise, la **COCOF** constitue cependant un **pouvoir organisateur** pour quelques écoles ordinaires, d'enseignement spécialisé ou d'enseignement supérieur. Le campus du CERIA compte notamment différents enseignements autour de l'HoReCA.

Étant donné les spécificités bruxelloises, nous plaidons tout particulièrement pour une **harmonisation des rythmes scolaires**. Un travail de concertation, de conciliation et de persuasion sera mené auprès de la Communauté flamande et de la Communauté germanophone afin que celles-ci harmonisent leurs calendriers et rythmes scolaires annuels à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À défaut d'une telle harmonisation, le calendrier scolaire sera alors modifié pour permettre plus de flexibilité afin de dégager un maximum de congés communs avec la Flandre et la Communauté germanophone, sans pour autant contrevenir aux bienfaits que représente ce changement pour les élèves.

Il est par ailleurs essentiel que le Gouvernement régional améliore sa **collaboration avec les universités** et hautes écoles bruxelloises, dont l'ULB et l'Université Saint-Louis (USL), afin de faire rayonner la vie étudiante de l'enseignement supérieur en Belgique et dans le monde.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Harmoniser les rythmes scolaires** pour une meilleure coordination entre les Communautés française, flamande et germanophone ;
- **Rénover les bâtiments scolaires** et s'assurer que chaque élève puisse poursuivre les cours dans des classes en adéquations aux objectifs poursuivis ;
- **Permettre la mutualisation des salles de classes** du campus du CERIA (laboratoires de chimie en particulier) ;
- **Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire** en Région-Bruxelloise ;
- **Continuer à fournir gratuitement des protections périodiques** à l'ensemble des élèves et étudiantes des écoles de la COCOF ;
- **Poursuivre le travail de la Cellule de la Vie Étudiante**, logée chez Perspective, en vue d'améliorer le bien-être des étudiant(e)s qui contribuent à la vitalité bruxelloise ;
- **Faire des principales universités et hautes écoles bruxelloises les premiers partenaires gouvernementaux** pour le rayonnement de l'enseignement supérieur bruxellois.

RÉINVENTER DE NOUVELLES FORMES DE DÉMOCRATIE

Un renforcement du rôle des citoyens dans la fabrication de la Ville

Dans un contexte marqué par une méfiance de plus en plus grande des citoyens envers les politiques, il est indispensable d'approfondir de nouvelles formes de démocratie.

UNE DÉPOLITISATION DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES MIXTES DE CITOYENS ET DÉPUTÉS

Sous cette législature, des **commissions délibératives mixtes**, composées de députés et de citoyens tirés au sort, ont été mises en place en Région bruxelloise. Si le MR soutient ces nouvelles formes de démocratie, leur mise en œuvre par la majorité PS/ECOLO/Défi s'est parfois révélée chaotique et l'**immixtion des politiques** dans le processus est beaucoup trop importante : certaines recommandations des commissions mixtes sont « téléguidées » par les partis politiques. Le MR Bruxelles souhaite donc poursuivre l'organisation de ces commissions mixtes, en renforçant le rôle délibératif des citoyens, en dépolitisant les modalités organisationnelles et en améliorant le suivi des recommandations par le Gouvernement bruxellois.

UNE MISE EN PLACE DU RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE ET DE LA CONSULTATION POPULAIRE

Nous défendons par ailleurs l'organisation de **référendums et de consultations populaires** en Région bruxelloise, en s'inspirant du modèle suisse.

En outre, nous souhaitons maintenir le **droit de pétition** ainsi que renforcer l'**information des citoyens**, tant à l'échelle locale que régionale.

UNE VÉRITABLE PARTICIPATION LOCALE DES RIVERAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LEUR CADRE DE VIE

La **participation locale** aux décisions politiques demeure enfin notre **première priorité**. Le manque de réelle concertation dans la mise en œuvre du plan de mobilité **Good Move** a été emblématique de l'échec du Gouvernement bruxellois dans sa politique de participation.

Or, s'il y a bien un secteur dans lequel on peut **concrètement** développer une « démocratie participative », c'est dans le **cadre de vie** des gens et dans les **quartiers**, l'endroit le plus tangible dans lequel les pouvoirs publics peuvent avoir une influence concrète et directe sur la vie de tous les jours des Bruxellois(es).

La véritable **démocratie urbaine** doit commencer là où le citoyen habite.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- **Modifier l'organisation des commissions délibératives** (citoyens et députés) : réduire l'immixtion du politique en veillant à ne pas dénaturer la formulation initiale de

la suggestion citoyenne et en balisant l'interventionnisme des députés lors des débats, renforcer les moyens de communication autour de cette possibilité offerte aux Bruxellois(es) et s'assurer d'un réel suivi des recommandations finales par le Gouvernement bruxellois ;

- Organiser des **référendums** et des **consultations populaires** (avec participation facultative) sur des sujets importants, en les balisant pour qu'ils ne puissent pas concerner une question contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme, aux Traités européens ou à la Constitution belge et en veillant à ce que la campagne autour du « oui » ou du « non » soit équilibrée et indépendante des partis politiques ;
- Maintenir le **droit de pétition**, pour que les citoyens puissent être entendus devant le Parlement ;
- Augmenter les **budgets participatifs communaux**, pour permettre aux citoyens de créer un projet collectif dans leur quartier ;
- Créer des mécanismes de participation pour les **projets urbains** (cfr partie « projet de ville ») ;
- Améliorer l'**information des citoyens** via les sites Internet et la retransmission des travaux des Conseils communaux et du Parlement bruxellois ;
- Renforcer les dispositifs faisant participer les jeunes à la chose publique, notamment via la généralisation du **Service Citoyen** (non-obligatoire).

GOVERNANCE ET INSTITUTIONNEL

Des structures institutionnelles enfin simplifiées et une gouvernance efficace

UNE OUVERTURE VERS DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DU PAYSAGE BRUXELLOIS

L'environnement institutionnel bruxellois est devenu tellement **complexe, entremêlé et confus** qu'il est aujourd'hui **illisible**, tant pour les citoyens que pour les décideurs politiques.

Sont par exemple compétents pour les compétences communautaires à Bruxelles :

- La communauté flamande (monocommunautaire)
- La communauté française (monocommunautaire)
- La COCOF pour certaines matières personnalisables qui relèvent exclusivement de la Communauté française
- La Vlaams Gemeenschap Commisie (VGC) pour des compétences déléguées par la communauté flamande)

- La COCOM pour des matières bipersonnalisables (bilingue)
- Le fédéral pour le biéducatif et le biculturel
- La Région bruxelloises pour certaines matières biculturelles

Cette situation d'**hyper-fragmentation** des compétences bruxelloises induit un manque d'efficacité évident, nécessitant la conclusion de très nombreux **accords de coopération**, alourdissant largement la tâche des **cabinets ministériels** eux-mêmes qui consacrent énormément de temps à identifier exactement la **circonscription de leurs compétences** et doivent parfois faire appel à des expertises externes et induisant une perte d'efficacité objective dans le déploiement concret des politiques.

La complexité actuelle rend le régime politique à tel point illisible qu'il **contribue à creuser le fossé démocratique entre le monde politique et les citoyens** : le système institutionnel contribue à augmenter la défiance citoyenne envers un monde politique auquel on ne comprend plus rien.

Dès lors, le MR Bruxelles se montre ouvert pour négocier une **réforme permettant une lecture démocratique des institutions en Région de Bruxelles-Capitale** : le **citoyen doit pouvoir identifier clairement le Ministre compétent et responsable** pour une politique publique déterminée. Ça n'est plus le cas aujourd'hui.

UNE VILLE-RÉGION ENFIN SIMPLIFIÉE AUTOUR DE SES NOMBREUSES ADMINISTRATIONS

Il est indéniable que l'évolution récente de la structure des services régionaux bruxellois, même si elle a été argumentée par la rationalisation et l'efficacité, n'a pas été globalement dans le sens d'une simplification, mais dans celui d'une plus grande complexité.

Selon l'analyse réalisée par certains députés sous cette législature, le nombre d'entités publiques à Bruxelles (Région et communes) serait supérieur à 670 entités, comprenant plus de 20 formes juridiques différentes (ASBL, SA, intercommunale, OIP au sens strict, etc.), ce qui représenterait environ un organisme pour 1.600 habitants.

Il est consternant de constater que les autorités régionales elles-mêmes ne semblent pas en mesure de lister avec précision l'ensemble des organismes qui ont été créés par elle ou par les communes : elles listeraient une soixantaine d'entités sous sa tutelle, tandis qu'en questionnant chaque ministre, on arriverait à 145 entités. Dans le même temps, l'ICN (Institut des comptes nationaux) placerait sous la responsabilité de la Région 334 organismes publics.

Cette complexification croissante rend plus difficile la compréhension du paysage administratif par les citoyen(ne)s bruxellois(es), de même que par les acteurs privés et publics amenés à interagir auprès de ces différents services.

Nous formulons dès lors une série de propositions visant à simplifier le paysage administratif, qu'il s'agisse de rationalisations, de fusions ou de créations de blocs de compétences homogènes pour les répartitions ministérielles.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

RÉFORMER LES INSTITUTIONS POUR IDENTIFIER CLAIREMENT LES POLITIQUES RESPONSABLES

- Faire en sorte que chaque compétence soit exercée par l'**entité la plus efficace** et la plus adaptée ;
- Renforcer la **responsabilisation financière** de la Région bruxelloise, notamment en matière d'emploi et de paiement des allocations de chômage ;
- **Simplifier institutionnellement le paysage bruxellois**, en envisageant de confier à la Région les compétences de la COCOM que sont l'aide aux personnes, une partie de la santé et les allocations familiales, voire de confier à la Région les compétences de la COCOF et de la Communauté flamande, pour éviter les politiques asymétriques ;
- **Réduire de moitié le nombre de députés au Parlement bruxellois** : de 89 actuellement à 45 demain ;
- Envisager de **régionaliser certaines compétences des Communautés**, en faisant en sorte que la Fédération Wallonie-Bruxelles conserve ses compétences essentielles (enseignement obligatoire, enseignement supérieur, culture, audiovisuel et sports) et pour autant que le transfert de ces compétences assure un fonctionnement plus homogène permettant de réaliser des synergies en évitant les doublons, de clarifier les responsabilités et d'alléger les administrations ; le transfert de compétences à Bruxelles suppose naturellement qu'un mouvement symétrique soit opéré par la Région flamande, impliquant une négociation avec la Flandre ;
- Plaider pour une **concrétisation rapide de la Communauté métropolitaine**, essentielle pour Bruxelles et sa périphérie, afin de gérer intelligemment certaines compétences qui débordent les frontières administratives du territoire sur lequel elles s'exercent, comme pour la mobilité dans et autour de la Région bruxelloise ;
- **Réduire le nombre de conseillers** communaux dans les dix-neuf communes, sur base d'une nouvelle clé « conseillers par habitant », qui réduirait leur nombre de 222 ;

LA SIMPLIFICATION DES ADMINISTRATIONS BRUXELLOISES

- **Envisager de regrouper ensemble les institutions qui fournissent des services identiques ou similaires**, comme par exemple :
 - Regroupement des acteurs de la formation professionnelle qui sont actuellement divisés à Bruxelles entre Bruxelles-Formation (COCOF), le VDAB (Communauté flamande) et Actiris (Région bruxelloise) qui chapeaute la politique d'emploi ;
 - Fusion de Bruxelles Formation et du SFPME (chargé de l'organisation de la formation en alternance) ;
 - Intégrer Horeca Be Pro et l'ensemble des acteurs de l'Horeca au sein d'un même PFE (Pôle Formation-Emploi)

- Regroupement possible des acteurs de la santé qui comptent actuellement, d'une part les Services du Collège réuni (SCR – administration COCOM), qui s'occupent de la dispensation de soins dans et en dehors de l'hôpital, de l'éducation sanitaire et de la médecine préventive et, d'autre part, l'OIP Iriscare (créée en 2019 notamment pour reprendre les compétences transférées par l'INAMI) qui est responsable de la reconnaissance et du financement des maisons de repos, des structures pour personnes porteuses de handicap, des maisons de soins psychiatriques, du financement des mutualités et des allocations familiales ;
 - Réflexion à entamer sur l'intégration de Screen.brussels au sein de Finance & Invest ;
 - Fusion possible des acteurs de l'eau, que sont Hydria, responsable de la collecte et du traitement des eaux usées, et Vivaqua, qui s'occupe de la distribution d'eau potable et du réseau d'égouttage ;
 - Simplification possible du paysage de l'accueil de la petite enfance (crèches), aujourd'hui éclaté entre la COCOM, la COCOF et la Région ;
 - Possibilité de fusionner/rationaliser les services informatiques, tels que Paradigm, ConnectIT et I-City (Ville de Bruxelles) ;
 - Possibilité de fusionner la Société d'Aménagement Urbain (SAU) et Citydev, qui sont tous deux des développeurs urbains publics ;
 - Possibilité de rationaliser les acteurs du logement social, en réduisant les coûts des différents opérateurs immobiliers publics (Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), AIS, Régies foncières, etc.), qui sont près de 50 sur l'ensemble de la Région bruxelloise et en regroupant les marchés publics pour la rénovation et l'entretien, comme cela se fait dans d'autres domaines.
- **Concentrer certaines administrations et OIP dans un même espace de bureaux**, en prolongeant le programme Optiris qui vise à regrouper différents services, notamment dans la nouvelle Iris Tower ;
 - **Centraliser les achats régionaux** pour l'ensemble de la fonction publique, afin de réaliser des économies d'échelle ;
 - **Créer des Services d'appui transversaux**, afin de réaliser des services communs pour l'ensemble des administrations, comme le traitement budgétaire et comptable, la gestion des bâtiments et des achats, le développement IT, etc. ;
 - **Maîtriser la masse salariale** en envisageant de réinternaliser des contrats externes et en encadrant les dépenses en matière de personnel.
 - **Ne plus scinder les compétences « Urbanisme » et « Aménagement du territoire »** entre différents ministres, comme c'est le cas actuellement, afin de rendre leur exercice plus rationnel et efficace en limitant la fragmentation, afin de réduire les membres dans les cabinets et afin d'éviter les divergences de vues entre membres de l'exécutif sur

des dossiers connexes.

ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE

L'innovation à la recherche de l'efficacité pour les usager(e)s bruxellois(es)

Tant pour la fonction publique régionale (Service public régional de Bruxelles – SPRB) que pour l'administration de la COCOF (Service public francophone bruxellois – SPFB), la législature actuelle (2019-2024) a été marquée par des tentatives de modernisation de la gestion du personnel pour plus de responsabilité et d'autonomie, d'encouragement de la mobilité des fonctionnaires au sein de l'administration et de simplification du recrutement des statutaires et des contractuels.

Le SPRB a en particulier connu un déménagement d'ampleur de ses services vers la nouvelle tour Iris (quartier Nord), dans un objectif de rationalisation des administrations.

Des efforts restent à faire pour renforcer le **bien-être des agents** au travail et pour augmenter leur offre de **formations**, tant pour leur développement personnel que pour l'efficacité du travail réalisé.

En outre, il est essentiel de renforcer la **transparence** et la **responsabilité** des décisions prises par l'administration, tout en **réduisant les coûts** en réalisant davantage de mutualisation.

Enfin, cette législature a mis en lumière un dossier délicat pour le gouvernement bruxellois : les hauts fonctionnaires bruxellois sont désormais assurés de conserver leur salaire à vie après dix ans de service. Cette situation met en évidence les lacunes fondamentales dans le fonctionnement actuel de l'administration. Il est donc impératif de revoir le manque de transparence entourant les statuts et les avantages accordés en marge de la prise de fonction, ainsi que les pratiques de parachutage qui compromettent l'intégrité des nominations. Il est nécessaire d'abandonner immédiatement ce régime.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

- **Harmoniser les statuts** des agents entre statutaires et contractuels ;
- Tendre vers une **contractualisation** de la fonction publique ;
- Accroître l'offre de **formation des compétences**, pour accélérer la formation continue des agents en lien avec les évolutions technologiques ;
- Encourager la **mobilité interne** et offrir des opportunités de développement professionnel pour favoriser l'épanouissement des agents ;
- **Collaborer avec le secteur privé** pour explorer les partenariats aptes à réduire les coûts de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services ;
- Injecter du **travail intérimaire** pour permettre le **remplacement temporaire** d'un agent pour des travaux de secrétariat, de tâches spécialisées, voire de tâches urgentes ;
- Travailler davantage sur le **bien-être des agents** via un management participatif, en améliorant les espaces de travail et en renforçant le cadre pour le télétravail ;
- Assurer un **contrôle des dépenses publiques** en promouvant la transparence et la responsabilité, en consolidant les mécanismes de reddition de comptes publics et en systématisant le recours à la plateforme « Openbudgets.brussels » ;
- Consolider les services en accentuant le plan Optiris qui vise **l'efficacité de l'administration** et la **réduction de ses coûts**, en identifiant les doublons pour envisager de les regrouper lorsqu'un gain d'efficacité est identifié.

POUVOIRS LOCAUX

Un renforcement des pouvoirs publics les plus proches des citoyen(ne)s

Les communes et les CPAS sont un niveau de pouvoir indispensable au fonctionnement de notre société démocratique :

- échelon le plus proche du citoyen
- échelon où les outils de démocratie participative sont les plus pertinents et ont été les plus fructueux (conseils de quartier, conseils consultatifs, budgets participatifs, plateformes de partage, outils de cogestion et coproduction avec les citoyens, etc.)
- et, surtout, échelon où la gestion des affaires courantes et des situations d'urgence est la plus pertinente et efficace (résultats des expériences liées aux crises Covid, ukrainienne, énergétique, etc.)

Ceci implique, notamment, de tendre vers un meilleur financement (voire un juste financement) des communes, l'amélioration de l'appui régional aux communes (via l'ensemble de ses administrations comme Bruxelles Pouvoirs Locaux et Talent.brussels), une revalorisation des métiers de la fonction publique locale, un statut précis du mandataire public local.

La fonction publique locale est trop peu considérée et valorisée, alors même que les agents des communes et des CPAS exercent des missions essentielles qui facilitent la vie des administrés et qui leur donnent accès à des biens et services de qualité. En Région bruxelloise, une réforme des barèmes de la fonction publique locale a été engagée, mais aucune stratégie globale de valorisation de ces carrières n'existe.

L'idée défendue est que la fonction publique locale n'est pas un concept « has been » et plus que jamais les citoyens y sont attachés.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES ET SYNTHÉTISÉES

Renforcement des moyens destinés aux pouvoirs locaux

- Renforcer les moyens mis à disposition des 19 communes et des CPAS, qui tiennent un rôle de premier plan pour répondre aux préoccupations et aux besoins de leurs habitants, en encourageant les processus qui visent une plus grande efficacité de ces institutions ;
- **Respecter l'autonomie des communes et des CPAS ;**
- **Assurer un juste financement des communes bruxelloises :** La Région bruxelloise dispose de plusieurs mécanismes de soutien et d'accompagnement en faveur des communes, mais ceux-ci ne garantissent pas toujours une équité dans la répartition des moyens entre les pouvoirs locaux. De plus, la Région continue à percevoir des crédits spéciaux du Fédéral à destination des communes, sans que celles-ci en bénéficient directement. Il importe donc d'engager un nouveau chantier de négociation avec la Région sur

un juste financement des communes bruxelloises et une meilleure répartition des moyens destinés aux pouvoirs locaux ;

- **Garantir un appui régional aux communes bruxelloises** : Les communes bruxelloises doivent pouvoir bénéficier d'un soutien logistique de qualité de la part des administrations régionales, ceci est d'autant plus indispensable pour les petites et moyennes communes qui ne disposent souvent pas ou peu de personnel en interne pour accomplir certaines tâches. À titre d'exemple, il peut s'agir de la création d'une centrale d'achats pour les fournitures et les services standardisés, la mise en place d'un pool technique et logistique commun aux 19 communes et CPAS pour les assister dans certaines missions comme l'élaboration de cahiers de charges spécifiques, ou encore de la mise à disposition de services particuliers comme la traduction, etc ;

Amélioration du service au citoyen

- **Généraliser l'instauration de délais de rigueur** : Pour les organes devant statuer sur des demandes d'autorisations ou de recours, instaurer la règle du « silence vaut acceptation » pour inciter les administrations à travailler avec davantage de rigueur, de rapidité et d'efficacité ;
- Défendre l'idée d'une **évaluation systématique et complète des politiques publiques** menées au niveau local ;
- **Poursuivre les efforts en matière de digitalisation des pouvoirs locaux** ;

Personnel communal

- **Rendre plus attractive et flexible la fonction publique locale : la Région bruxelloise doit mettre en place une véritable stratégie de valorisation et de promotion des agents de la fonction publique locale.** Cela implique notamment de considérer le décroisement des carrières administratives, techniques et ouvrières pour permettre aux agents de passer plus facilement de l'une à l'autre, d'envisager un système de mobilité intercommunal pour **permettre aux pouvoirs locaux de partager plus facilement leur personnel** en fonction des besoins ou des projets communs (qui seraient facilités par la mise en place de nouveaux processus de rapprochement, de partenariat et de synergie) et de créer nouveaux titres de compétences ;
- **Faciliter le recrutement des profils techniques et d'experts** : Compte tenu des réalités plus complexes vécues par les pouvoirs locaux et de la diversification de leurs projets, la Région bruxelloise doit pouvoir fournir des outils de recrutement complémentaires aux canaux classiques. Ainsi, il est pertinent de constituer, via talent.brussels, un pool de profils très recherchés par les pouvoirs locaux pour leur faciliter et raccourcir les délais de recrutement lorsqu'il s'agit, par exemple, de métiers techniques, de fonctions hautement qualifiées ou d'engagements urgents ;
- **Veiller à la neutralité et à l'objectivité des pouvoirs locaux** ;

Mandataires locaux

- **Former les mandataires locaux** : Tout mandataire public ou administrateur d'une

structure publique, parapublique et dérivée (filiales, etc.) devrait, au début de son mandat, se voir proposer une formation générale (droit communal, droit public, marchés publics, etc.) et une formation ciblée (sur le secteur d'activité de la structure) lui permettant de s'acquitter au mieux de sa mission. Ces formations doivent être développées en partenariat avec l'Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP) et l'Association de la ville et des communes Bruxelloises (Brulocalis).

Dimension environnementale

- **Doter les communes d'un bilan carbone** : Ce bilan devant mesurer a minima une série de paramètres préétablis (dioxyde de carbone, le méthane, etc.) et porter sur le patrimoine de la commune et sur ses compétences. À l'instar du gender budgeting, ce bilan devrait idéalement être transmis à l'autorité de tutelle avec le budget annuel, mais aussi dans le cadre du plan triennal requis par la Nouvelle Loi communale.

Synergies et mutualisations

- **Introduire la notion de « supracommunalité »** : Les communes doivent être en mesure de dégager entre elles des synergies utiles pour gérer en commun certains services et disposer de la taille critique nécessaire pour être mieux équipées et dès lors plus efficaces. À ce jour, la Région bruxelloise fournit peu d'outils pour organiser des rapprochements entre les communes, si ce n'est la possibilité d'organiser des fusions volontaires selon la Nouvelle loi communale. Il est donc proposé de permettre une collaboration plus structurelle entre les communes, en introduisant la notion de « supracommunalité ». La supracommunalité est une voie de rapprochement entre entités, qui permet de mutualiser les moyens pour réaliser des investissements en profitant des économies d'échelle. À l'instar de ce qui se pratique en Région wallonne, Bruxelles pourrait mettre sur pied une incitation financière pour encourager et soutenir cette forme de mutualisation, en visant en priorité certaines classes de communes (par exemple, les communes sous les 50.000 habitants) ;
- **Encourager les synergies entre les communes et les CPAS** : Le respect de l'autonomie de chacune de ces institutions et de leurs missions est une priorité. Cependant, la charge de travail de plus en plus conséquente qui pèse sur les communes et les CPAS, exige un véritable partenariat et la mise à disposition d'outils stratégiques communs. Si certaines communes bruxelloises se sont inscrites dans un processus de « rapprochement » avec leur CPAS (mutualisation de certains services comme les RH ou les travaux publics, achats groupés, installation dans un même bâtiment, etc.), il faut souligner que ces efforts ont été réalisés, le plus souvent, sans aucun encadrement ni soutien régional. Pour faciliter et généraliser cette tendance, la Région bruxelloise doit se doter d'un cadre organisant les synergies communes-CPAS dans une double optique d'économies d'échelle et de performance. La mise en place d'un cadre « synergies » signifie l'établissement d'une base légale pour assurer la stabilité de ce type de processus et l'élaboration d'un guide méthodologique qui permet aux pouvoirs locaux d'identifier les domaines d'action prioritaire pour la mise en place de synergies fructueuses ;

Relation avec la Région

- **Clarifier le rôle des communes et de la Région** : Pour garantir la lisibilité de notre démocratie, il importe que les communes et la Région établissent un partage des rôles mieux défini et complémentaire et ne soient plus en opposition systématique sur certaines matières (propreté publique, urbanisme, sécurité, etc.).



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COCOM ET COCOF**

PROGRAMME 2024